



PROJET EOLIEN DES AQUETTES (80) Expertise paysagère, patrimoniale et touristique

TABLE DES MATIÈRES

1.PRÉAMBULE	7
1.1.INTRODUCTION MÉTHODOLOGIQUE.....	8
1.1.1. OBJECTIFS DE L'ÉTUDE	8
1.1.2. MÉTHODOLOGIE	8
1.1.3. PRÉSENTATION DU SECTEUR D'ÉTUDE.....	9
1.1.4. QUELQUES DÉFINITIONS PRÉALABLES.....	11
1.2.DOCUMENTS DE CADRAGE.....	11
1.2.1. ATLAS DÉPARTEMENTAUX DES PAYSAGES.....	11
1.2.2. SCHÉMAS DE COHÉRENCE TERRITORIALE (SCOT).....	12
1.2.3. SCHÉMA RÉGIONAL ÉOLIEN DE PICARDIE	12
1.3.CONTEXTE ÉOLIEN AU 01/08/2017.....	14
2.ETAT INITIAL DU PAYSAGE	17
2.1.INSCRIPTION DANS LE GRAND PAYSAGE	18
2.1.1. LE VIMEU ET LA BRESLE.....	18
2.1.2. LES AUTRES ENTITÉS	20
2.1.3. ÉLÉMENTS STRUCTURANTS A L'ÉCHELLE DU PÉRIMÈTRE ÉLOIGNÉ.....	20
2.1.4. STRUCTURES PAYSAGÈRES À L'ÉCHELLE DU PÉRIMÈTRE INTERMÉDIAIRE.....	22
2.1.5. PERCEPTION DU SECTEUR D'ETUDE.....	25
2.2.SENSIBILITÉ DES PAYSAGES.....	26
2.2.1. LA SENSIBILITÉ DU GRAND PAYSAGE PAR RAPPORT AU SITE ÉOLIEN	26
2.2.2. LA SENSIBILITÉ DES LIEUX DE VIE PAR RAPPORT AU SITE ÉOLIEN	28
2.2.3. LA SENSIBILITÉ DES AXES DE COMMUNICATION PAR RAPPORT AU SITE ÉOLIEN	31

3. ETAT INITIAL PATRIMONIAL ET TOURISTIQUE	33
3.1. PATRIMOINE ARCHITECTURAL	34
3.1.1. LES MONUMENTS HISTORIQUES	34
3.1.2. LE PATRIMOINE ARCHÉOLOGIQUE	39
3.1.3. LE PATRIMOINE NON PROTÉGÉ	39
3.1.4. LIEUX DE MÉMOIRE DES CONFLITS MONDIAUX	39
3.1.5. LES SITES UNESCO	39
3.2. TOURISME	40
3.3. SENSIBILITÉ DU PATRIMOINE ET DES SITES TOURISTIQUES À L'ÉOLIEN	42
3.3.1. GÉNÉRALITÉS SUR LA SENSIBILITÉ DU PATRIMOINE ET DES SITES TOURISTIQUES À L'ÉOLIEN	42
3.3.2. CAS PARTICULIER DU SECTEUR D'ÉTUDE	44
4. RÉFLEXIONS SUR L'IMPLANTATION DU PARC ÉOLIEN	49
5. ANALYSE DES IMPACTS DU PROJET	53
5.1. GÉNÉRALITÉS SUR LA PERCEPTION D'UN PARC ÉOLIEN	54
5.1.1. LE PROJET DE PAYSAGE	54
5.1.2. LA PERCEPTION DES ÉOLIENNES	54
5.2. DÉFINITION DU PROJET	55
5.2.1. ANALYSE DES VARIANTES	55
5.2.2. ZONE D'INFLUENCE VISUELLE	56
5.2.3. LE CHOIX DU TYPE D'ÉOLIENNE	58
5.3. PRÉALABLE AU CARNET DE PHOTOMONTAGES	58
5.3.1. LES CRITÈRES D'ANALYSE	58
5.3.2. LE CHOIX DES POINTS DE VUE POUR LES PHOTOMONTAGES	58
5.3.3. LA LOCALISATION DES POINTS DE VUE	59
5.3.4. LA MÉTHODOLOGIE DE RÉALISATION DES PHOTOMONTAGES	59
5.4. LE CARNET DE PHOTOMONTAGES	59
5.5. SYNTHÈSE DES IMPACTS	288
5.6. ANALYSE DES EFFETS CUMULÉS	290
5.7. ÉTUDE D'ENCERCLEMENT ET DE SATURATION VISUELLE	292

6. PROPOSITION DE MESURES	301
6.1. MESURES D'ACCOMPAGNEMENT	302
6.1.1. AMÉNAGEMENT AUX ABORDS ET DANS L'ENCEINTE DU CIMETIÈRE D'HEUCOURT-CROQUOISON	302
6.1.2. IMPLANTATION D'UNE HAIE RUE D'AIRAINES À VERGIES	303
6.1.3. AMÉNAGEMENT DU FRONT DE PARCELLE - HABITATION N°174 RUE DE L'ANGE À VERGIES	304
6.1.4. REHABILITATION DE LA HAIE ARBORÉE EN FRANGE DE VERGIES	306
6.2. MESURES DE RÉDUCTION DES IMPACTS	308
6.2.1. MAÎTRISE DE LA PHASE DE CHANTIER	308
6.2.2. RESPECT DES CONTRAINTES ENVIRONNEMENTALES	308
6.2.3. INTÉGRATION DES CONSTRUCTIONS LIÉES AUX ÉOLIENNES	308

TABLE DES PHOTOGRAPHIES

Photographie 1 : secteur d'étude	18
Photographie 2 : vallée de la Somme	20
Photographie 3 : plateau du Ponthieu à proximité de l'Etoile	20
Photographie 4 : vallée sèche au sud du secteur d'étude	22
Photographie 5 : rivière de Dreuil au nord du secteur d'étude	22
Photographie 6 : vue en direction de Vergies : rideaux et arbres isolés	23
Photographie 7 : extension urbaine d'Allery le long du vallon du Dreuil	24
Photographie 8 : rue à Heucourt-Croquoison : ateliers et maisons d'habitations	24
Photographie 9 : vue depuis la sortie sud d'Hallencourt	26
Photographie 10 : entrée ouest de Croquoison	29
Photographie 11 : vue sur Airaines et sa frange urbaine depuis la RD96	29
Photographie 12 : sortie sud de Mérélessart	30
Photographie 13 : Camp de César à l'Etoile	37
Photographie 14 : ancien château des ducs de Luynes à Airaines	37
Photographie 15 : château d'Étrejust	37
Photographie 16 : église Notre-Dame à Airaines	37
Photographie 17 : moulin de Frucourt	37
Photographie 18 : église d'Allery	37
Photographie 19 : moulin de Saint-Maxent	37
Photographie 20 : église d'Heucourt-Croquoison	38
Photographie 21 : ancien relais sur la RD936, à Wiry-au-Mont	39
Photographie 22 : château privé à Heucourt-Croquoison	39
Photographie 23 : chapelle Saint-Hubert à Vergies	39
Photographie 24 : église de Saint-Maulvis	44
Photographie 25 : moulin de Frucourt	45
Photographie 26 : vue aérienne du moulin de Frucourt	45
Photographie 27 : église de Villers-Campsart-route d'accès	45
Photographie 28 : château de Rambures	45

TABLE DES FIGURES

FIGURE 1 : calcul de la distance de perceptibilité d'un objet de dimensions données.....	8
FIGURE 2 : localisation du secteur d'étude et du périmètre éloigné a l'échelle départementale et communale.....	9
FIGURE 3 : présentation du site à l'échelle du périmètre éloigné.....	9
FIGURE 4 : Notions de covisibilité et intervisibilité.....	11
FIGURE 5 : notions de contraste visuel.....	11
FIGURE 6 : zones défavorables a l'éolien - paysages emblématiques.....	12
FIGURE 7 : paysages a petite echelle.....	12
FIGURE 8 : patrimoine architectural.....	12
FIGURE 9 : synthèse des enjeux liés à l'implantation d'éoliennes.....	13
FIGURE 10 : stratégie de développement possible.....	13
FIGURE 11 : contexte éolien - récapitulatif.....	14
FIGURE 12 : contexte éolien.....	14
FIGURE 13 : orientation des vallées du Vimeu.....	18
FIGURE 14 : entités paysagères.....	18
FIGURE 15 : structures paysagères.....	20
FIGURE 16 : geomorphologie.....	22
FIGURE 18 : Perception des éoliennes en fonction des composantes paysagères.....	26
FIGURE 17 : impact des éoliennes dans le paysage en fonction de la distance.....	26
FIGURE 19 : sensibilités du paysage à l'échelle du périmètre éloigné.....	26
FIGURE 20 : impact des éoliennes sur les zones bâties en fonction de la position des villages.....	28
FIGURE 21 : impact des éoliennes sur les zones bâties en fonction de l'occupation du sol.....	28
FIGURE 22 : visibilités depuis les lieux de vie proches.....	28
FIGURE 23 : Impact des éoliennes sur les axes de communication en fonction de leur position.....	31
FIGURE 24 : sensibilité des axes de communication.....	31
FIGURE 25 : monuments historiques dans le perimetre de 6 kilometres autour du secteur d'etude.....	34
FIGURE 26 : monuments historiques.....	34
FIGURE 27 : monuments historiques dans le perimetre de 20 kilometres autour du secteur d'etudes (hors monuments d'abbeville).....	36
FIGURE 28 : monuments historiques d'abbeville.....	36
FIGURE 29 : sites inscrits et classés à l'échelle des périmètres rapproché et intermédiaire.....	38
FIGURE 30 : sites inscrits et classés.....	38
FIGURE 31 : sites inscrits et classés à l'échelle du périmètre éloigné.....	39
FIGURE 32 : voie verte Oisemont-Longpré-les-Corps-Saints.....	40
FIGURE 33 : chemins, circuits de randonnée et monuments ouverts au public (périmètre intermédiaire).....	41
FIGURE 35 : impact des eoliennes sur le patrimoine en fonction de la taille de l'edifice.....	42
FIGURE 34 : impact des eoliennes sur le patrimoine en fonction de la distance.....	42
FIGURE 36 : impact des eoliennes sur le patrimoine en fonction du relief.....	42
FIGURE 37 : impact des eoliennes sur le patrimoine en fonction des composantes paysagères.....	42
FIGURE 38 : sensibilité du patrimoine.....	42
FIGURE 39 : chemins, circuits de randonnée et monuments ouverts au public (périmètre intermédiaire).....	46
FIGURE 40 : profils depuis l'église d'Heucourt croquoison.....	46
FIGURE 41 : croquis-principe d'implantation (vue depuis la RD901).....	50
FIGURE 42 : orientations d'implantation.....	50

1. PRÉAMBULE

1.1. INTRODUCTION MÉTHODOLOGIQUE

1.1.1. OBJECTIFS DE L'ÉTUDE

La construction du paysage définit une vision d'ensemble des éléments constitutifs d'un lieu. Le paysage révèle la formation du sol, en exprime l'histoire et retranscrit l'activité humaine afin de définir l'identité d'un site. La lecture d'un paysage va donc au-delà des limites administratives d'un territoire.

Ainsi, le paysage conçoit un territoire comme un tout qui ne peut se réduire à la juxtaposition d'éléments. Les éléments caractérisant un paysage appartiennent autant à la nature qu'à la culture des hommes qui occupent ou ont occupé un lieu. Le paysage est ainsi la traduction d'une interface nature/culture.

« Le paysage, tel que défini par la Convention Européenne du Paysage, désigne une partie de territoire telle que perçue par les populations, et dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains, et de leurs interrelations. »

La mise en évidence des entités paysagères permet de définir les typologies de territoires propres au lieu. Ce volet paysager a donc pour objet l'analyse des paysages, afin de comprendre leurs sensibilités, ce qui permettra d'évaluer les impacts du futur projet éolien et d'en améliorer l'insertion visuelle. La connaissance des unités paysagères, des structures et des éléments particuliers sont expliqués. Ce type d'étude fait appel à des simulations qui permettent, d'une part, d'apprécier l'intégration d'un aménagement dans son contexte et d'autre part, d'évaluer l'étendue des zones d'influence visuelle et des covisibilités éventuelles.

1.1.2. MÉTHODOLOGIE

1.1.2.1. ARTICULATION DE L'ÉTUDE

Deux grandes phases articulent l'étude :

- Dans un premier temps, la réalisation de l'état initial du paysage, du patrimoine et du tourisme, qui vise à déterminer les caractéristiques du territoire et à évaluer les principales sensibilités. La synthèse de ces éléments permet de définir les grandes orientations concernant l'implantation éolienne,
- Dans un second temps, l'évaluation des impacts du projet, envisagés à la fois sur le paysage, le patrimoine et les sites touristiques.

1.1.2.2. DOCUMENTS CONSULTÉS

La méthodologie s'appuie sur des recherches documentaires et un travail de terrain poussé. Les outils consultés sont les atlas des paysages, de la documentation touristique, des études communales,... compulsés auprès des services de l'Etat (DREAL, DDTM, CAUE...), des comités départementaux de tourisme, des communes...

Liste exhaustive de la documentation consultée :

- Schéma Régional Climat-Air-Energie de Picardie, Schéma Régional Eolien annexe, Préfecture de la région Picardie, Conseil Régional, ADEME, juin 2012,
- Atlas des paysages de la Somme – tomes I et II, DIREN Picardie, Atelier Traverses, décembre 2007,
- Atlas des paysages de la Haute-Normandie, DREAL Haute-Normandie, décembre 2010,
- Inventaire des sites classés et inscrits de la Somme, DREAL Picardie, Atelier Traverses, 2012
- Inventaire des paysages du département de la Somme (Paysages remarquables), DREAL Picardie, avril 2011, carte,
- Base de données Mérimée, Direction de l'Architecture et du Patrimoine, Internet,

1.1.2.3. DÉFINITION DES PÉRIMÈTRES D'ÉTUDE

L'œil humain est caractérisé par une acuité visuelle pour un objet situé à l'infini, c'est-à-dire à une distance supérieure à 5 mètres. En appliquant ce schéma optique et la trigonométrie, il est possible d'en déduire la distance de perceptibilité d'un objet de dimensions données.

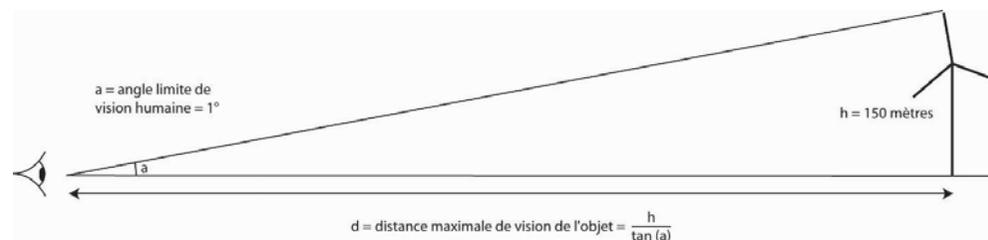


FIGURE 1 : CALCUL DE LA DISTANCE DE PERCEPTIBILITÉ D'UN OBJET DE DIMENSIONS DONNÉES

D'une manière générale, la limite visuelle d'un projet éolien peut être amenée à une distance de référence de covisibilité d'environ 10 kilomètres autour du site d'implantation. Toutefois, en fonction des configurations paysagères locales, les vues peuvent porter plus loin. C'est pourquoi le périmètre d'étude est ici élargi à un rayon de 20 kilomètres autour du site d'implantation.

Trois grands types d'échelles d'études sont utilisés dans ce document. Elles se complètent, apportent des informations différentes et permettent d'appréhender les effets du projet éolien dans le grand paysage, dans le paysage local et dans le paysage proche (ou immédiat). La définition des aires d'étude, leur correspondant, suit les règles suivantes :

- le périmètre d'étude éloigné (20 km) : il permet de définir la nature et les caractéristiques des principaux paysages représentés. Cette première analyse repose à la fois sur une analyse bibliographique et des visites de terrain ;
- le périmètre d'étude intermédiaire (6 km) : où sont étudiées les caractéristiques générales des perceptions présentes dans le périmètre, leur sensibilité visuelle, la compatibilité des paysages avec les éoliennes, les enjeux patrimoniaux et paysagers, les impacts sur le cadre de vie des riverains au projet, et le choix des points de vue pertinents pour les photomontages. Le rayon de 6 kilomètres est également celui qui est repris pour l'affichage public de la Demande d'Autorisation Unique (DAU).
- le périmètre rapproché (600 m) : c'est le périmètre du rapport direct entre le projet et le site. À cette échelle sont étudiées la structure spatiale du site qui va accueillir le projet, les contraintes techniques et patrimoniales, les variantes d'implantation du projet.

1.1.3. PRÉSENTATION DU SECTEUR D'ÉTUDE

Le secteur d'étude est localisé dans le département de la Somme, à 30 kilomètres du centre d'Amiens et 18 kilomètres au sud d'Abbeville. Il s'inscrit au sud-ouest du bourg d'Airaines (2366 habitants), au centre d'un triangle autoroutier avec :

- au nord-est : l'A16, qui longe la vallée de la Somme,
- au sud : l'A29
- et à l'ouest : l'A28.

Il s'étend à l'intersection de trois communes : Allery, Vergies et Heucourt-Croquoison.

Allery est rattachée à la communauté de communes de la région d'Hallencourt.

Vergies et Heucourt-Croquoison sont rattachées à la communauté de communes de la région d'Oisemont.

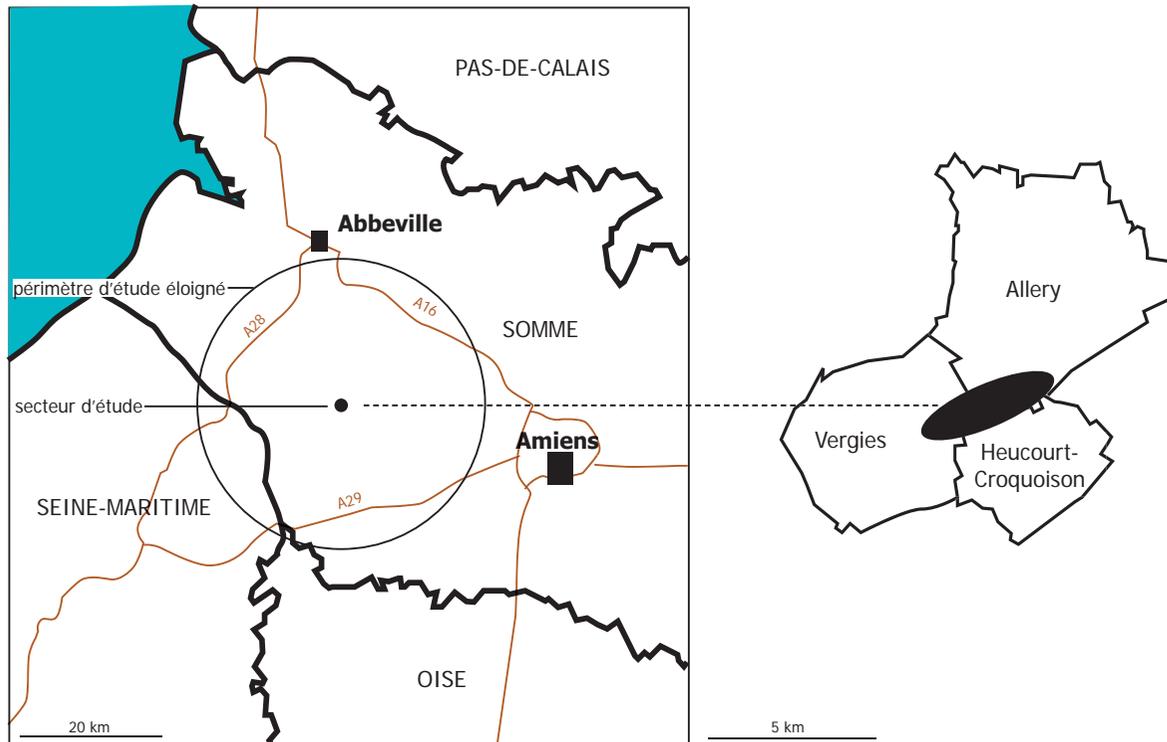


FIGURE 2 : LOCALISATION DU SECTEUR D'ÉTUDE ET DU PÉRIMÈTRE ÉLOIGNÉ À L'ÉCHELLE DÉPARTEMENTALE ET COMMUNALE

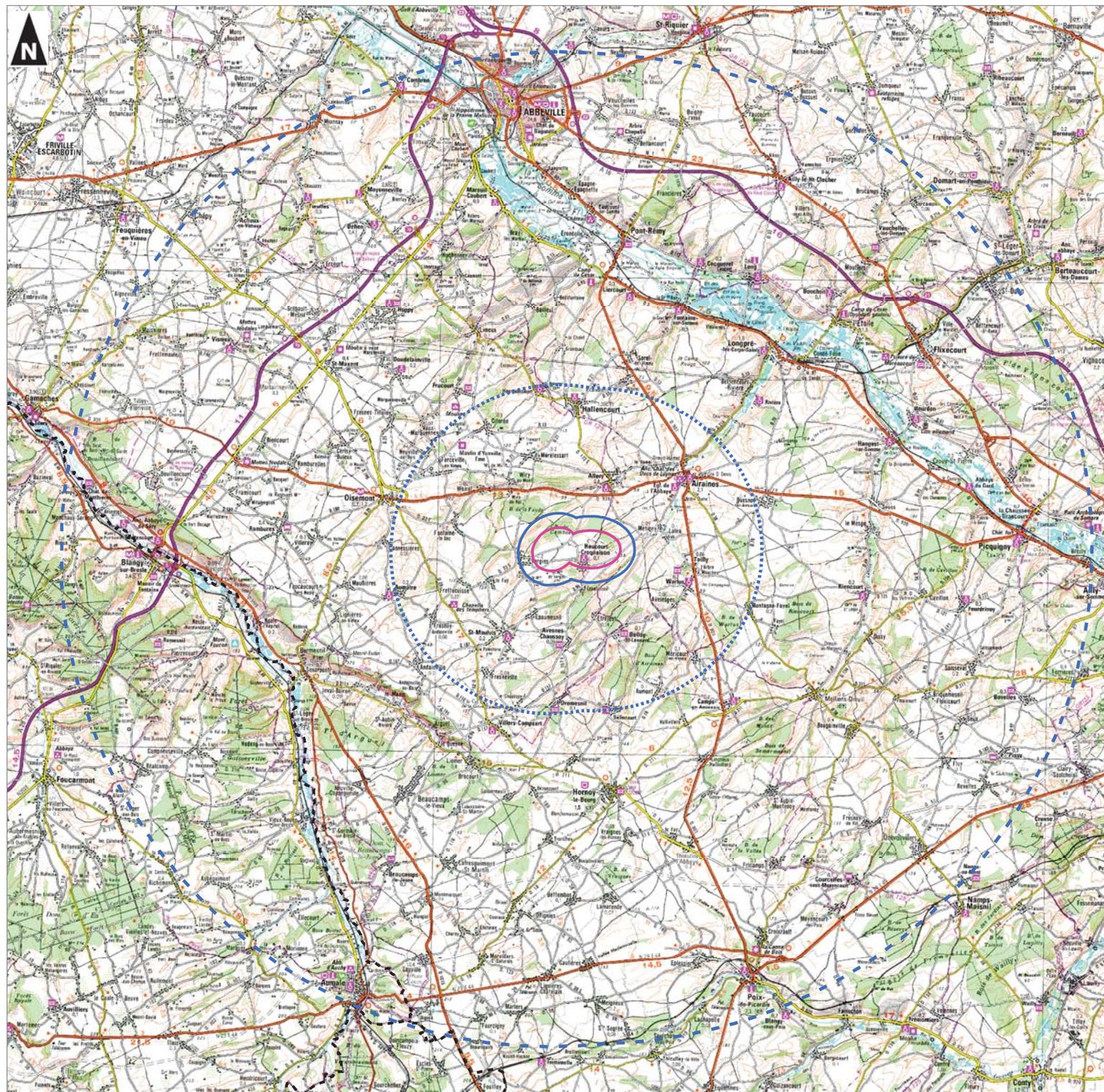
page suivante :

FIGURE 3 : PRÉSENTATION DU SITE À L'ÉCHELLE DU PÉRIMÈTRE ÉLOIGNÉ

Projet de parc éolien d'Aquettes (80)

Dossier de Demande d'Autorisation Unique

Situation du projet de parc éolien à l'échelle du périmètre éloigné



----- Limite départementale

▭ Secteur d'étude

▭ Périmètre rapproché (600 m)

▭ Périmètre intermédiaire (6 km)

▭ Périmètre éloigné (20 km)

0 2 4 6 8 10

Kilomètres

1.1.4. QUELQUES DÉFINITIONS PRÉALABLES

1.1.4.1. NOTIONS DE VISIBILITÉ

Selon la définition appliquée aux Monuments Historiques, il y a **covisibilité** si au moins une des deux conditions suivantes est remplie :

- L'immeuble est visible depuis le monument (usuellement à tort appelé covisibilité ou covisibilité simple) ;
- L'immeuble et le monument sont visibles en même temps depuis un point donné.

La **covisibilité** définie dans le cadre de la protection au titre des Monuments historiques parle d'une vision directe du lieu d'implantation avec le monument historique protégé, dans le rayon de 500 mètres généré par ce dernier, ou bien la vision simultanée du monument et du lieu d'implantation à partir de tout autre point situé dans un périmètre de 500 mètres.

La notion d'**intervisibilité** est un terme plus technique. Elle correspond à la perception du lieu d'implantation et de l'édifice considéré depuis un même point d'observation, mais dans un axe de perception différent. L'observateur doit tourner la tête pour voir successivement les deux éléments.

Dans le cadre de cette étude, nous retiendrons les définitions suivantes :

- **Visibilité** : l'éolienne est visible depuis l'édifice et/ou l'édifice visible depuis l'éolienne.
- **Covisibilité** : l'éolienne et l'édifice sont visibles simultanément depuis un point donné.
- **Intervisibilité** : l'éolienne et l'édifice sont visibles simultanément depuis un point donné, mais pas dans le même axe de vue.

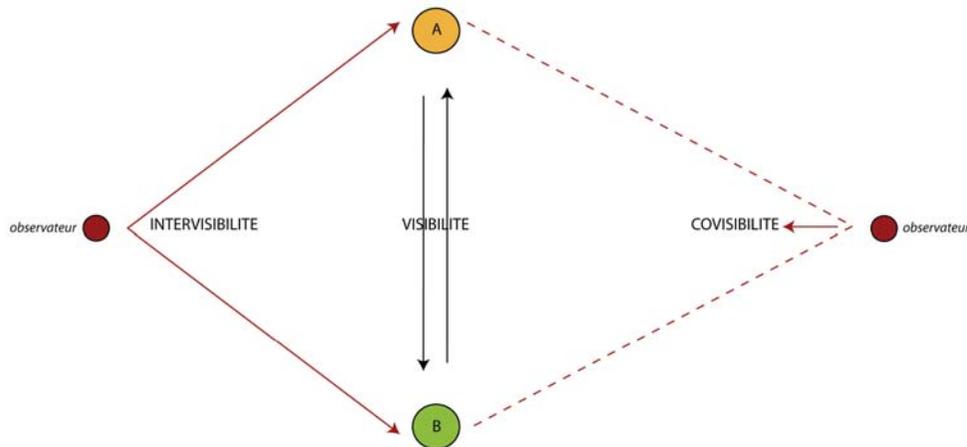


FIGURE 4 : NOTIONS DE COVISIBILITÉ ET INTERVISIBILITÉ

1.1.4.2. NOTIONS DE CONTRASTE VISUEL

La notion de contraste visuel est importante à mentionner, car elle intervient sur la perception que l'observateur a d'un parc éolien, selon son emplacement de vue.

Ainsi, la présence d'un fond composé de nombreux éléments paysagers ou d'un fond sombre atténue l'impression visuelle laissée par une éolienne dans le paysage. Au contraire, une éolienne se détachant sur le ciel ou un aplat de cultures est beaucoup plus en vue.

De même, l'observateur aura une perception différente selon l'angle du champ de vision. Une éolienne est perçue différemment dans un champ de vision très large (panorama de plus de 100° qui oblige à tourner la tête pour en voir tous les éléments), et dans un champ de vision très étroit (fenêtre visuelle, avec un angle de vue réduit par les éléments paysagers cadrant la vue).

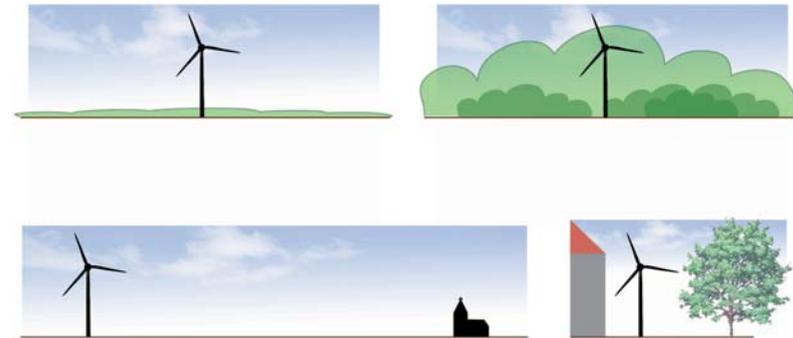


FIGURE 5 : NOTIONS DE CONTRASTE VISUEL

1.2. DOCUMENTS DE CADRAGE

1.2.1. ATLAS DÉPARTEMENTAUX DES PAYSAGES

1.2.1.1. ATLAS DES PAYSAGES DE LA SOMME

L'atlas des paysages de la Somme, rédigé en 2007, faisait déjà référence à l'éolien sur le territoire. De nombreux projets commençaient à voir le jour et l'attractivité de la Somme n'est plus à démontrer aujourd'hui.

Extrait de l'Atlas des paysages de la Somme :

«Par son relief, son occupation agricole et son potentiel éolien, la Somme est le premier département prospecté par les opérateurs en Picardie. Afin de contrôler et d'éviter la multiplication de projets isolés banalisant les paysages, les éoliennes font l'objet d'une démarche spécifique associant l'Etat, les collectivités locales et les opérateurs. Le principe d'implantation repose sur la concentration des sites. Un guide des procédures éoliennes (réalisé à l'intention des porteurs de projets) précise que les paysages référents ou les sites patrimoniaux plus ponctuels «restent sensibles à tout impact visuel, plus particulièrement, au niveau de la rupture du plateau sur les vallées ou du fait de confrontations possibles avec les repères existants du paysage». Il recommande « d'implanter les parcs en retrait des lignes de crête, sur le plateau, de manière à ce que les machines ne soient pas perçues des fonds de vallées ».

L'étude de zone de développement éolien a été très tôt encouragée et la Somme est l'un des départements les plus avancés en terme de réalisation de ZDE. Près de 20 communautés de communes ont réalisé ou terminent actuellement leurs zones de développement éolien.»

Les recommandations se basent sur un guide éolien qui préconise :

- d'éviter toute implantation à proximité des ruptures de pente et de respecter un recul suffisant évitant tout impact sur les vallées et les vallons,
- d'éviter les rapports d'échelle disproportionnés avec les éléments de composition paysagère.

1.2.1.2. ATLAS DES PAYSAGES DE LA SEINE-MARITIME

L'atlas des paysages de Haute-Normandie, commandité par la DREAL Haute-Normandie, a été rédigé en 2010.

1.2.2. SCHÉMAS DE COHÉRENCE TERRITORIALE (SCOT)

Les communes de Vergies et de Heucourt, sur lesquelles le secteur d'étude s'inscrit en partie sont couvertes par le SCOT du Grand Amiénois. L'axe 3 du PADD («Valoriser les spécificités et atouts agricoles, naturels et paysagers du Grand Amiénois») regroupe plusieurs objectifs dont « exploiter tous les potentiels d'une production énergétique locale et renouvelable ». Il est notamment préconisé de poursuivre le développement de la production éolienne, afin d'augmenter l'autonomie énergétique de la région.

La commune d'Allery n'est actuellement pas couverte par un SCOT.

1.2.3. SCHÉMA RÉGIONAL ÉOLIEN DE PICARDIE

Le schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie de Picardie, instauré par le Grenelle 2, est entré en vigueur le 30 juin 2012 suite à l'arrêté du Préfet de région en date du 14 juin 2012.

• Paysages emblématiques

L'identification des paysages emblématiques de la Somme est issue de l'inventaire des paysages de la Somme (1998-2001).

Le secteur d'étude se situe entre deux paysages emblématiques :

- les vallées vertes de Wiry et Vergies, au nord du secteur d'étude,
- les vallées vertes d'Avesnes-Chaussoy et Dromesnil au sud du secteur d'étude.

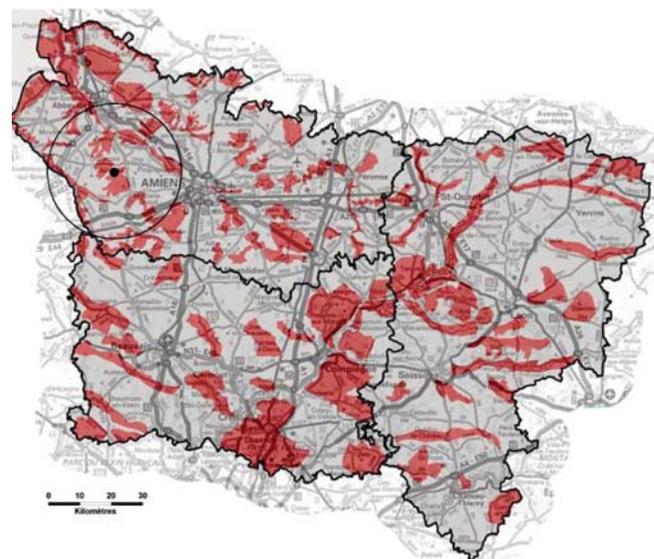


FIGURE 6 : ZONES DÉFAVORABLES A L'ÉOLIEN - PAYSAGES ÉMBLÉMATIQUES
(Source : SRE de Picardie - 2012)

• Paysages à petite échelle

Le secteur d'étude se situe à distance des paysages à petite échelle répertoriés dans le SRE. La vallée de la Somme et la vallée de la Bresle sont situées à respectivement 12 km et 9,6 km du secteur d'étude.

Les vallées offrent peu de vues sur le plateau et leur distance au secteur d'étude rend impossible tout effet de surplomb.

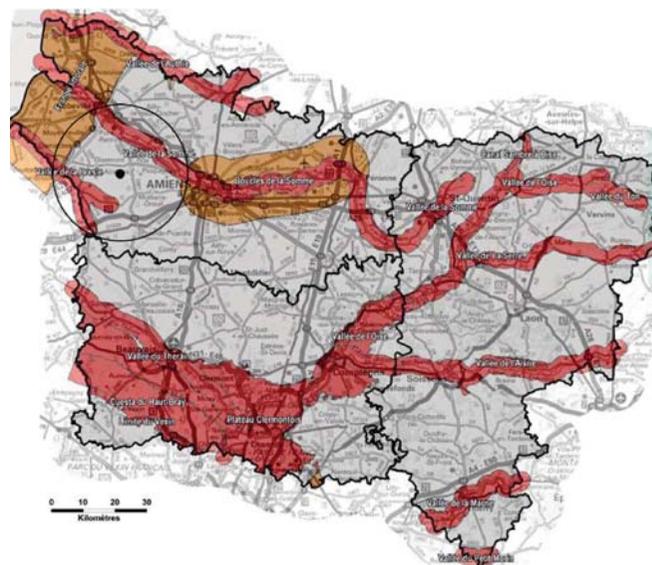


FIGURE 7 : PAYSAGES A PETITE ECHELLE
(Source : SRE de Picardie - 2012)

• Patrimoine

Le secteur d'étude se situe hors des secteurs où le SRE a répertorié des sensibilités vis à vis du patrimoine. Il s'inscrit en particulier en dehors du cône de vue des monuments classés de Long (église et château) et du périmètre de 5km défini autour du château de Rambures.

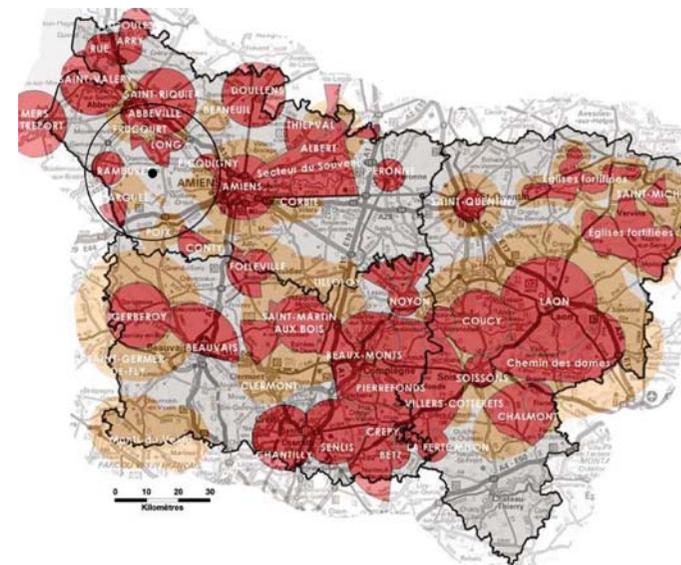


FIGURE 8 : PATRIMOINE ARCHITECTURAL
(Source : SRE de Picardie - 2012)

Le volet annexé au schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE), intitulé "schéma régional éolien" (SRE), identifie les parties du territoire régional favorables au développement de l'énergie éolienne compte tenu d'une part du potentiel éolien et d'autre part des servitudes, des règles de protection des espaces et du patrimoine naturel et des ensembles paysagers, des contraintes techniques et des orientations régionales.

L'élaboration du volet « énergie éolienne » du SRCAE s'appuie sur les démarches existantes au niveau départemental, régional et infrarégional, afin d'aboutir à un document de cadrage régional.

Le SRCAE a une portée stratégique. Il ne s'agit pas d'un outil réglementaire, directement opposable à une demande d'autorisation administrative (d'urbanisme par exemple), mais d'un cadre qui définit les objectifs régionaux en matière de maîtrise de l'énergie.

• **Synthèse des enjeux liés à l’implantation des éoliennes (figure 9)**

La cartographie finale du SRE (selon les contraintes ou servitudes techniques, patrimoniales et paysagères répertoriées) se présente sous forme du code couleur suivant :

- les zones favorables à l'éolien sont représentées en vert ;
- les zones favorables à l'éolien sous conditions sont représentées en orange ;
- les zones défavorables en raison de contraintes majeures restent transparentes.

Le secteur d'étude se situe en zone «favorable à l'éolien sous condition».

Le SRE définit ces zones oranges comme des zones de contraintes assez fortes. La zone où s'inscrit le secteur d'étude correspond à une partie du plateau du Vimeu, découpé par des vallées reliées à la vallée de la Somme. Les enjeux liés à la proximité avec les vallées seront développés dans l'état initial du paysage.

• **Stratégie de développement définie par le SRE (figure 10)**

La stratégie de développement se traduit dans le SRE par quatre axes :

- la densification de pôles existants
- le développement en structuration (selon des lignes de forces du paysage)
- la création de ponctuations
- la conservation d'espaces de «respiration paysagère» entre des zones de développement éolien

Dans le SRE actuel, le secteur d'étude n'est pas concerné par une stratégie particulière de développement ou d'évitement de l'éolien : il se situe en dehors des pôles de densification, de développement et de ponctuation et des «respirations paysagères».

Il faut noter toutefois que depuis la rédaction du SRE, le contexte éolien a évolué car plusieurs parcs ont été construits à proximité du secteur d'étude (cf. partie consacrée au contexte éolien).

symbolisation du projet sur les cartes :

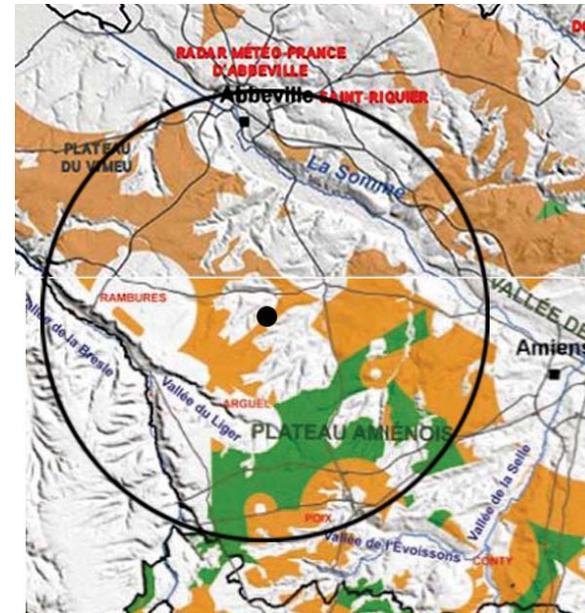
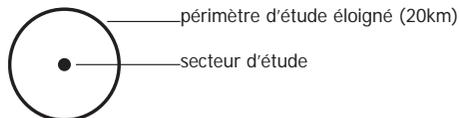


FIGURE 9 : SYNTHÈSE DES ENJEUX LIÉS À L'IMPLANTATION D'ÉOLIENNES
(Source : SRE de Picardie - 2012)

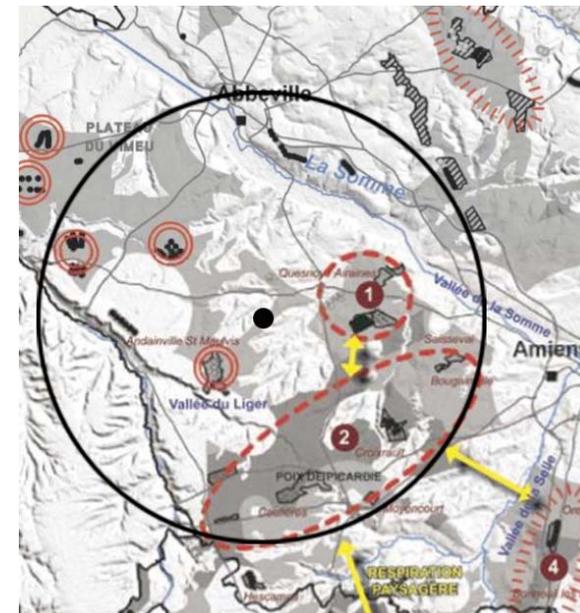


FIGURE 10 : STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT POSSIBLE
(Source : SRE de Picardie - 2012)

1.3. CONTEXTE ÉOLIEN AU 01/08/2017

Le projet s'inscrit dans un paysage agricole et ouvert, dans lequel les éoliennes constituent des jalons verticaux qui modifient les horizons. Le développement cohérent de l'éolien est donc un enjeu fort, afin de composer une harmonie et de permettre une appropriation des nouveaux paysages par le public.

En présence de vallonnements, les points hauts dominent le territoire et offrent des vues lointaines, propices aux covisibilités. Il est donc indispensable de prendre en compte les parcs éoliens déjà présents sur le territoire, ainsi que ceux en développement, afin de maîtriser la bonne intégration paysagère de l'ensemble des projets.

Communes	Nom du parc	Nombre d'éoliennes	Etat du parc
CAULIERES EPLESSIER THIEULLOY L'ABBAYE LAMARONDE	parc éolien Fonds Saint-Clément	8	Accordé
CAULIERES	parc éolien Fonds Saint-Clément	2	En fonctionnement
ARGUEL	parc éolien d'Arguel	6	En construction
MAISNIERES TILLOY FLORVILLE FRETTEMEULE	parc éolien de Maisnières	12	En fonctionnement
EAUCOURT-SUR-SOMME EPAGNE-EPAGNETTE PONT-REMY	parc éolien des Monts Bergerons	11	En fonctionnement
SAINT-MAXENT FRESNE-TILLOLOY DOUDELAINVILLE	parc éolien de Longue Epine	10	En fonctionnement
AIRAINES	parc éolien de la Plaine du Montoir	6	En fonctionnement
LAFREGUISMONT-SAINT-MARTIN BEAUCAMPS-LE-JEUNE	parc éolien du Mélier	4	Accordé
EPLESSIER	parc éolien du Fond du Moulin	10	Accordé
VISMES	parc éolien de Vismes-au-Val 2	5	En fonctionnement
BETTENCOURT-SAINT-OUEN VIGNACOURT SAINT-OUEN	parc éolien du Grand Champ	6	Accordé
MONTAGNE-FAYEL MOLLIENS-DREUIL	parc éolien EDP Renewables	6	Accordé
SAISSEVAL	parc éolien de Vallée Madame	5	Accordé
EPLESSIER THIEULLOY-L'ABBAYE	parc éolien de la ZDE du S	11	Accordé
FRICAMPS	parc éolien Enertrag Amiénois 2	3	Accordé
FRESNOY-ANDAINVILLE	parc éolien de Saint-Maulvis	7	En construction
QUESNOY-SUR-AIRAINES LE MESGE	parc éolien du haut plateau picard	26	En construction
FRESNOY-ANDAINVILLE ANDAINVILLE ARGUEL	parc de fresnoy	5	En construction
ALLERY	parc éolien de la Haute-Borne	2	En construction

ETAT INITIAL, PAYSAGER, PATRIMONIAL ET TOURISTIQUE

Communes	Nom du parc	Nombre d'éoliennes	Etat du parc
HANGEST-SUR-SOMME	parc éolien Erelia Groupe	10	En construction
BOUILLANCOURT-EN-SERY	parc éolien de la Société française éolien	6	En fonctionnement
HORNOY-LE-BOURG LAFREGUISMONT-SAINT-MARTIN	parc éolien de la Chaude Vallée	6	En fonctionnement
CAULIERES-EPLESSIER-LAMARONDE	parc éolien du Bois Nanette et du Bois Duvivier	7	En fonctionnement
MORVILLERS-ST-SATURNIN	parc éolien de Morvillers	6	En fonctionnement
CROIXRAULT MOYENCOURT LES POIX	parc éolien de la Haute Borne	6	En fonctionnement
DOMART-EN-PONTHIEU SAINT-LEGER-LES-DOMART	parc éolien du Miroir	8	En fonctionnement
RAMBURES	parc éolien de Rambures	6	En fonctionnement
BOUGAINVILLE FRESNOY-AU-VAL	parc éolien le Camp brûlé - Bougainville	11	En fonctionnement
COCQUEREL	parc éolien de la Froidure 1	6	En fonctionnement
OFFIGNIES BETTEMBOSS LIGNIERES-CHATELAIN	parc éolien de Cagneux	11	En instruction, avec avis de l'autorité environnementale
AUMATRE CANNESSIERES FONTAINE-LE-SEC	Parc éolien SEPE les Havettes	8	En instruction
ALLERY	Parc éolien Les Crupes	4	En instruction
AIRAINES QUESNOY-SUR-AIRAINES	Parc éolien de Luynes	9	En instruction
BETTENCOURT-RIVIERE CONDE-FOLIE	Parc éolien SEPE les Baquets	7	En instruction
MONTAGNE-FAYEL QUESNOY-SUR-AIRAINES RIENCOURT	Parc éolien de l'Hommelet	12	En instruction
FONTAINE-LE-SEC AUMATRE	Parc éolien de SEPE Les Mottes	4	En instruction
WARLUS	Parc éolien de Warlus	6	En instruction
RIENCOURT	Parc éolien de Riencourt	10	En instruction
SAINT-AUBIN-MONTENOY	Parc éolien des Bleuets	7	Accordées
HORNOY-LE-BOURG	Parc éolien des Margaines	7	En instruction

FIGURE 11 : CONTEXTE ÉOLIEN - RECAPITULATIF

Il est à noter que l'ensemble des parcs et projets connus à la date de rédaction du présent document sont pris en compte. Le secteur d'étude est localisé dans un territoire fortement marqué par le développement éolien. Il se situe à environ 900 mètres du parc éolien des Crupes à Allery, projet en cours d'instruction. Parmi les parcs construits, le territoire à proximité du secteur d'études est marqué par la présence de deux grands parcs :

- le parc éolien de Saint-Maulvis-Arguel-Fresnoy au sud-ouest du secteur d'études,
- la ferme éolienne du Haut Plateau Picard, au sud d'Airaines.

Projet de parc éolien d'Aquettes (80)

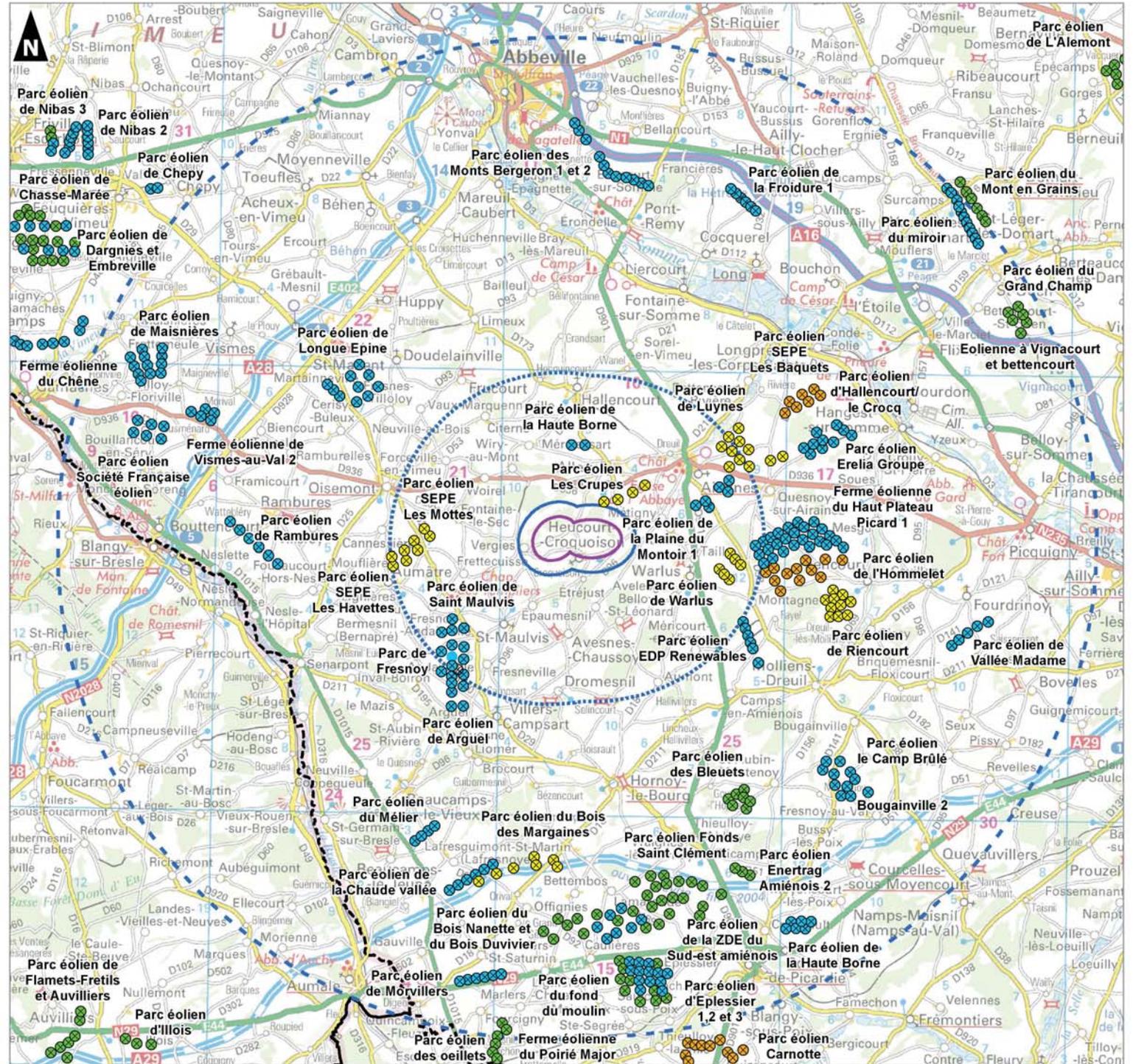
Dossier de Demande d'Autorisation Unique

Contexte éolien

-  Secteur d'étude
-  Périmètre rapproché (600 m)
-  Périmètre intermédiaire (6 km)
-  Périmètre éloigné (20 km)
-  Limites départementales

Contexte éolien au 01/08/2017 :

-  Eolienne construite
-  Permis de construire accordé
-  Projet ayant fait l'objet d'un avis de l'Autorité Environnementale
-  Projet en instruction



2. ETAT INITIAL DU PAYSAGE

2.1. INSCRIPTION DANS LE GRAND PAYSAGE

Les grands paysages régionaux sont des clés de lecture d'un territoire qui s'apparentent à une approche géographique d'un site. Il s'agit d'une portion d'espace homogène et cohérente tant au niveau des composants spatiaux, que des perceptions sociales et des dynamiques paysagères, lui octroyant une singularité. Ses différents constituants, ambiances, dynamiques et modes de perception permettent de la caractériser. C'est le premier niveau de découpage paysager d'un territoire en plusieurs secteurs qui ont leur propre ambiance paysagère. Ces secteurs sont ensuite découpés dans l'atlas en entités paysagères.

Ainsi la lecture des entités paysagères permet une approche globale reliant les territoires de plusieurs cantons, pays et intercommunalités. Les entités paysagères révèlent les réalités naturelles ainsi que les usages et les pratiques qui ont façonné les paysages. L'étude de cette entité est préalable à l'analyse paysagère, car elle permet de localiser le site dans un ensemble connu et défini. Ceci est important pour en comprendre le fonctionnement et faire ressortir ses enjeux, ses atouts et ses contraintes. Cette phase du diagnostic paysager est donc réalisée à l'échelle du grand paysage.

2.1.1. LE VIMEU ET LA BRESLE

Le secteur d'étude se situe dans l'entité du Vimeu et de la Bresle, ensemble délimité au nord par le rebord de la vallée de la Somme, au sud par le versant ouest de la vallée de la Bresle. Ces deux grandes vallées sont inclinées du sud-est au nord-ouest. Distantes d'une vingtaine de kilomètres, elles dessinent les contours du plateau du Vimeu.

L'entité se définit dans l'interaction entre ce plateau agricole et les vallées affluentes de la Somme : le plateau est découpé par ces vallées «vertes», qui s'étirent à l'intérieur des terres.

2.1.1.1. LE PLATEAU DU VIMEU

Le plateau du Vimeu se répartit entre une partie plus industrialisée, au nord, et une partie plus agricole, au sud de l'entité. Le territoire d'étude, à l'échelle du périmètre éloigné, se rattache à cette seconde partie.

Le paysage y est caractérisé par une forte identité rurale. Le plateau est occupé par de nombreux villages, marqué par la permanence de patrimoine architectural traditionnel et de structures bocagères. Les boisements y soulignent les horizons et marquent la transition avec les vallées.

La vallée de la Bresle, à l'ouest de l'entité, est qualifiée de paysage emblématique par la DREAL Picardie.

2.1.1.2. LES VALLÉES VERTES

Les vallées viennent découper le plateau du Vimeu. Vallées alluviales prolongées de vallées sèches, elles offrent différentes ambiances en fonction de la présence ou non d'un cours d'eau et de l'amplitude des vallées. Grandes, elles offrent du recul sur les coteaux et permettent des vues lointaines ; resserrées, elles créent des espaces plus intimes, ou les boisements se font plus proches.

De manière générale, cette entité offre de nombreux jeux de dialogue visuel entre les vallées sèches et les avancées de plateau. La pénétration des vallées sèches à l'intérieur des plateaux offre différentes configurations de transitions et de pentes.

Les vallées vertes sont qualifiées de paysages emblématiques par la DREAL Picardie.



FIGURE 13 : ORIENTATION DES VALLÉES DU VIMEU



Photographie 1 : secteur d'étude

Entités paysagères

-  Secteur d'étude
-  Périmètre rapproché (600 m)
-  Périmètre intermédiaire (6 km)
-  Périmètre éloigné (20 km)
-  Limite départementale

Vimeu et Bresle

1. Vallées vertes du Vimeu
2. Plateau agricole du Ponthieu
3. Vallée de la Bresle

Amiénois

4. Saint-Landon
5. Plateau du nord-Amiénois

Ponthieu, Douleonnais et vallée de l'Authie

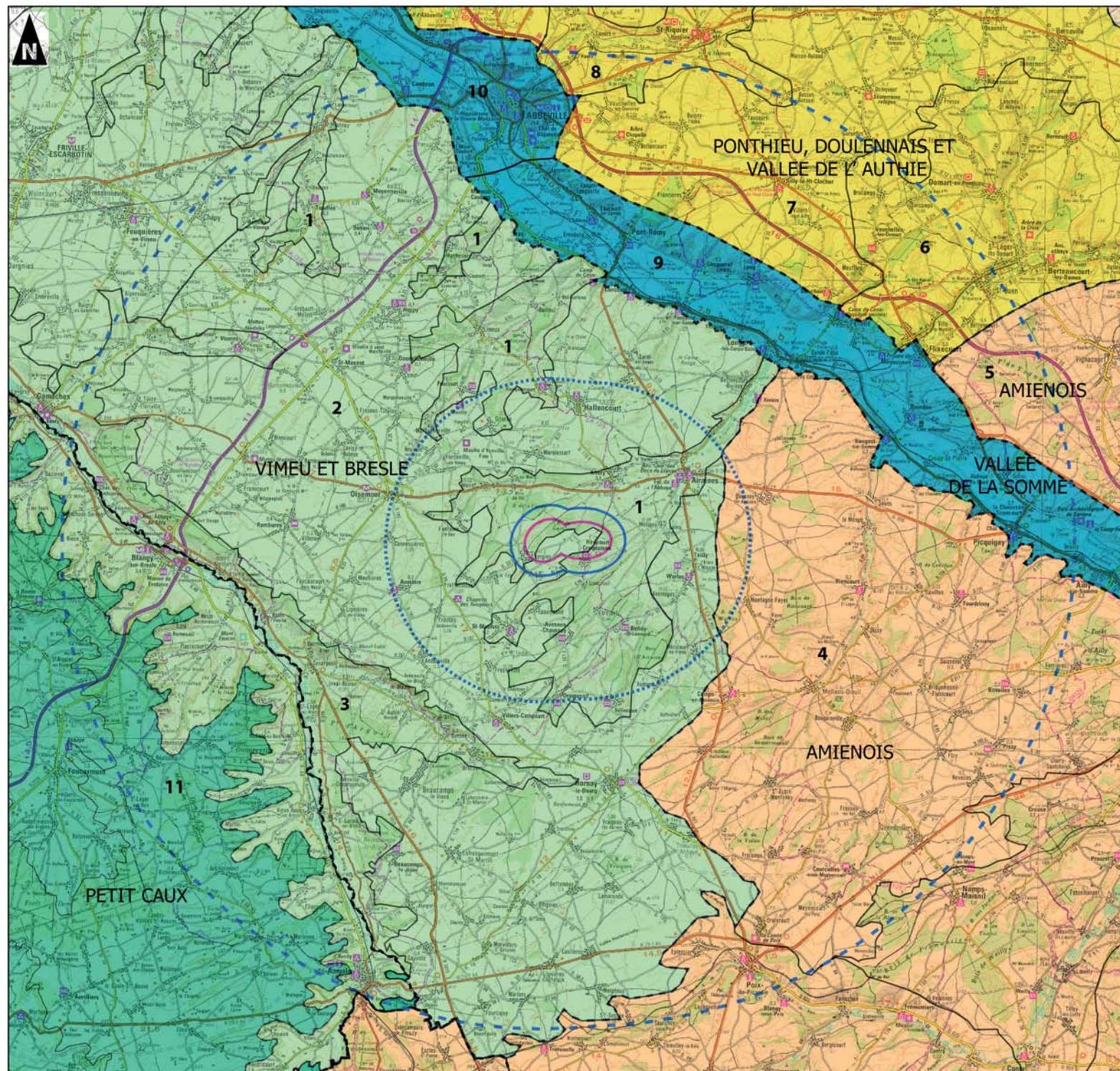
6. Vallées de la Fieffe, de la Domart et de la Nièvre
7. Plateau du nord-Amiénois
8. Vallée du Scardon

Vallée de la Somme

9. Vallée de la Basse-Somme
10. Canal maritime et estuaire de la Somme

Petit Caux

11. le Petit Caux et l'Aliermont



2.1.2. LES AUTRES ENTITÉS

2.1.2.1. LA VALLÉE DE LA SOMME

La vallée de la Somme traverse le territoire d'étude à l'est du plateau et des vallées vertes du Vimeu. Sur cette portion comprise entre Amiens et Abbeville, le fleuve, longé par la route et par le chemin de fret, a longtemps été un axe d'échange entre la Manche et Paris et reste un lieu d'activités économiques, avec l'implantation entre autres de zones d'activités et de lotissements. Cette urbanisation contemporaine s'ajoute à l'installation historique de villages de part et d'autre du fleuve.

Le lit du fleuve se situe à environ 80 mètres sous le niveau du plateau. Les rebords de plateaux, les routes départementales longeant la vallée et les chaussées traversant la vallée offrent quelques points de vue remarquables qui seront pris en compte dans la suite de l'étude, pour l'évaluation des sensibilités.

La vallée de la Somme présente plusieurs ensembles qualifiés de paysages emblématiques par la DREAL Picardie et notamment la vallée de la Basse Somme à Long et Fontaine.

2.1.2.2. L'AMIÉNOIS

L'Amiénois occupe la partie est du secteur d'étude. Sa limite avec le plateau du Vimeu se situe au niveau du vallon du Saint-Landon, à l'ouest d'Amiens. Le relief se réhausse par rapport au plateau du Vimeu (d'une cinquantaine de mètres). Les plateaux sont toujours laniérés par les vallées, mais le paysage se fait plus binaire : plateaux ouverts ponctués de bois et vallons concentrant peupleraies, prairies et urbanisation.

2.1.2.3. PONTTHIEU, DOULENNAIS ET VALLÉE DE L'AUTHIE

Ce territoire s'inscrit au nord de la vallée de la Somme. Le territoire d'étude est couvert par les sous-entités des plateaux de Ponthieu et des vallées de la Fieffe, de la Domart et de la Nièvre.

Le plateau du Ponthieu présente un aspect ouvert, les grandes cultures y sont prédominantes et les boisements se cantonnent aux versants les plus pentus des vallées. Le relief se fait moins mouvementé que sur le plateau du Vimeu et présente une légère déclivité vers la vallée de la Somme.

La Nièvre et ses vallées affluentes présentent un aspect assez fermé. La présence des boisements de fonds de vallée et son urbanisation ferment les perspectives et les vues d'ensemble sont plutôt liées aux routes situées à flancs de coteaux.

2.1.2.4. PETIT CAUX

Situés aux portes de la Normandie, il s'agit d'une série de trois plateaux en bandes parallèles qui s'étirent de la Picardie jusqu'au littoral de la Manche. Ils sont découpés par des vallées qui s'y encaissent et sont de fait très étroites. On y découvre un paysage varié allant de la grande culture sur les zones plateaux, aux prairies dans les vallons et aux forêts qui y sont encore très bien installées.

2.1.3. ÉLÉMENTS STRUCTURANTS A L'ÉCHELLE DU PÉRIMÈTRE ÉLOIGNÉ

La carte ci-après présente les éléments qui dessinent la structure paysagère du territoire à l'échelle du périmètre éloigné :

- les vallées : vallée de la Somme et de ses affluents, vallée de la Bresle,
- les boisements du versant ouest de la Bresle et le coteau abrupt du versant est,
- les axes de communication principaux : autoroutes, principales routes départementales,
- les centres urbains : Abbeville (42000 habitants), Airaines (2100 habitants) et les bourgs de 1000 à 2000 habitants qui égrenent le plateau (à proximité du secteur d'étude : Oisemont, Hornoy-le-Bourg et Hallencourt).



Photographie 2 : vallée de la Somme

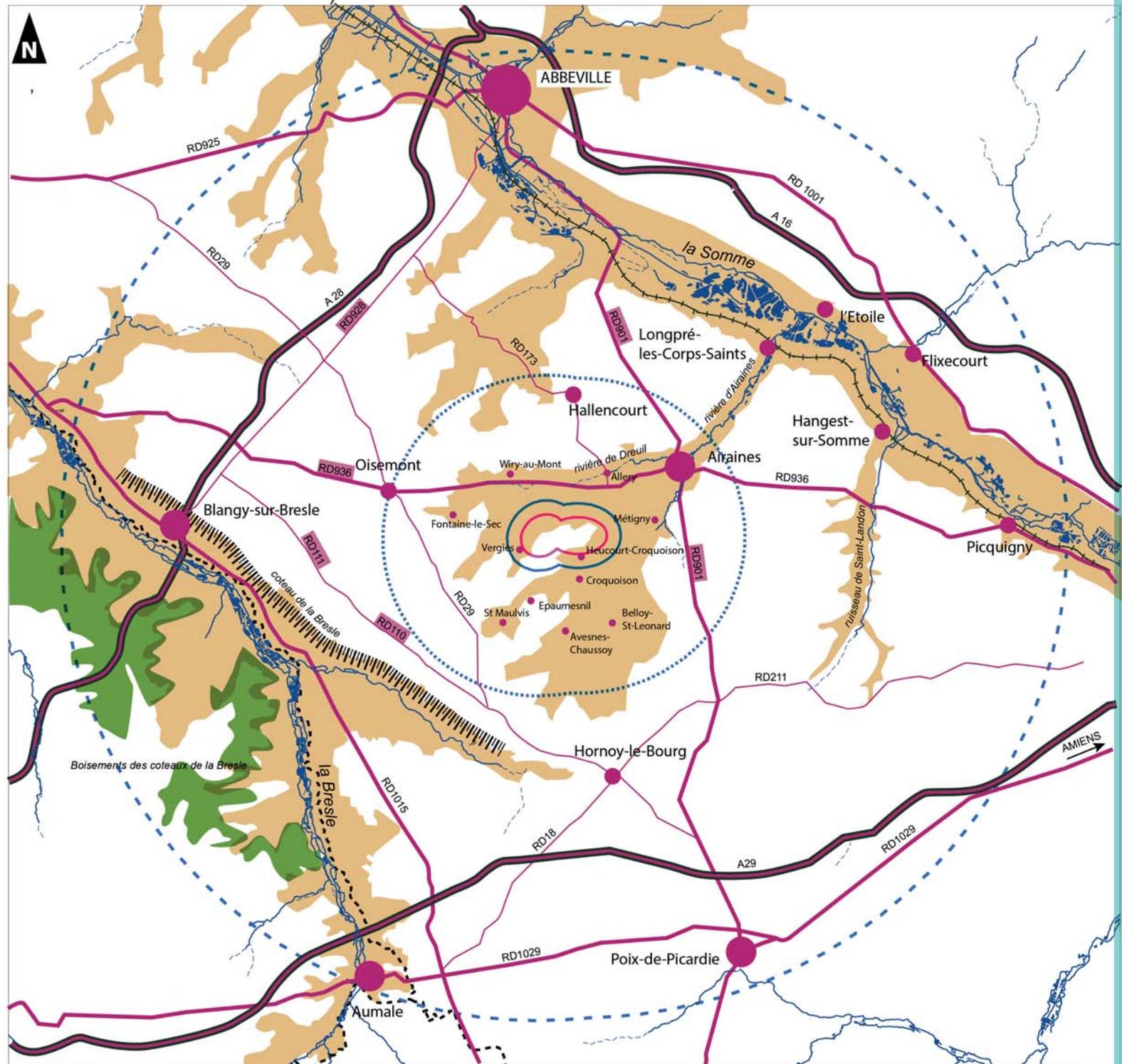


Photographie 3 : plateau du Ponthieu à proximité de l'Etoile

Projet de parc éolien d'Aquettes (80)

Dossier de Demande d'Autorisation Unique
Structures paysagères
à l'échelle du périmètre éloigné

-  Secteur d'étude
-  Périmètre rapproché (600 m)
-  Périmètre intermédiaire (6 km)
-  Périmètre éloigné (20 km)
-  Limite départementale
-  Principales vallées
-  Front boisé des coteaux de la Bresle
-  Réseau hydrographique
-  Routes principales
-  Routes secondaires importantes à proximité du secteur d'étude
-  Autoroutes
-  Voies ferrées
-  Coteau abrupt de la Bresle
-  Agglomération principale : Abbeville (aire urbaine : 42000 habitants)
-  Bourgs de plus de 2000 habitants
-  Bourgs de plus de 1000 habitants
-  Bourgs de moins de 1000 habitants à proximité du secteur d'étude
-  **RD110** Axes de perception principaux d'après l'Atlas Départemental des Paysages



2.1.3.1. UN SOUS-SOL CRAYEUX RECOUVERT DE LIMONS

Dans le plateau du Vimeu, la géologie est caractérisée par un sous-sol composé d'un socle calcaire, recouvert d'une strate d'argile à silex. L'ensemble est surmonté par une couche de limon de trois à quatre mètres en moyenne.

Ce sous-sol propice à l'agriculture donne lieu à de grandes cultures de céréales et de betteraves sur le plateau.

2.1.3.2. DEUX GRANDES VALLÉES ET DE NOMBREUSES «VALLÉES VERTES»

La Somme

La Somme est une vallée à fond plat qui présente une largeur de 1,5 à 2 km au maximum. Le fleuve est significativement entaillé dans le plateau avec un rebord de talus dissymétrique de l'ordre de 60 à 80 m de hauteur sur 1 km de distance. Le rebord du coteau en rive droite est marqué par quelques belvédères dont le Camp de César, à l'Etoile.

La Bresle

La vallée de la Bresle s'inscrit au sud-ouest du secteur d'étude et constitue la frontière avec la Normandie. Elle présente un profil dissymétrique avec un versant est très pentu, qui marque la frontière avec le plateau du Vimeu, et une transition plus progressive à l'ouest, où des massifs boisés s'inscrivent dans l'épaisseur du versant. Le versant nord se prolonge par la butte d'Hornoy-le-Bourg.

2.1.3.3. GRANDS AXES DE COMMUNICATION

Le territoire est entouré par trois autoroutes : l'A28, l'A16 et l'A29. Ces infrastructures présentent assez peu de vues éloignées du fait de la présence de secteurs en déblais et de la végétation proche dans les secteurs en remblais. Elles sont par ailleurs éloignées du secteur d'étude.

Les grandes routes départementales sont des éléments plus structurants dans ce territoire, car elles relient les principales agglomérations et s'inscrivent généralement selon les lignes du relief :

- la RD1001 (ex RN1), en rive droite de la Somme et sur les hauteurs de la vallée,
- la RD1029 (ex RN29), qui suit une ligne de points hauts entre Poix de Picardie et Aumale,
- la RD901, entre Poix de Picardie et Abbeville, qui traverse le plateau et offre une alternance de séquences ouvertes et fermées en fonction des boisements,
- la RD936, de Picquigny à Oisemont, qui emprunte le tracé d'une vallée au nord du secteur d'étude.

2.1.4. STRUCTURES PAYSAGÈRES À L'ÉCHELLE DU PÉRIMÈTRE INTERMÉDIAIRE

2.1.4.1. VALLÉES SÈCHES ET VALLÉES HUMIDES

• Vallées sèches

Le plateau où s'inscrit se trouve pris dans un réseau de vallons affluents de l'Airaines, elle même affluent de la Somme. La perméabilité du plateau calcaire explique la présence de nombreuses vallées sèches, en amont des vallées alluviales. Ces vallées sèches, également appelées «fonds», étirent les dépressions jusqu'à l'intérieur du plateau et strient le territoire.

• Vallées humides

L'Airaines

L'Airaines est la principale rivière de la sous-unité paysagère dite « les Vallées Vertes ». Elle se jette dans la Somme à hauteur de Longpré-les-Corps-Saints. Les points de vue y sont généralement de courtes distances en raison du relief et de la présence de boisements assez nombreux.

Les grandes vues panoramiques sont plutôt rencontrés en partie aval, à hauteur d'Allery et d'Airaines. Ces vues plus lointaines sont aussi rendues possibles par la raréfaction des boisements en descendant la vallée.

Le principal affluent de la rivière d'Airaines est la rivière de Dreuil, qui la rejoint à l'est d'Airaines, après avoir traversé le bourg sous forme de petit canal. Ce ruisseau inscrit son cours discrètement au nord du secteur d'étude.

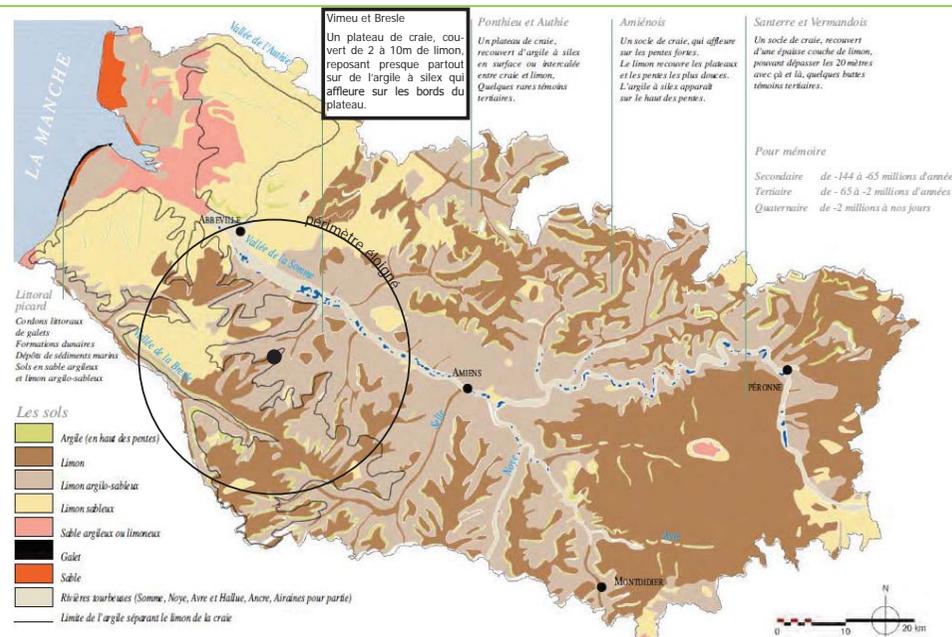


FIGURE 16 : GEOMORPHOLOGIE



Photographie 4 : vallée sèche au sud du secteur d'étude



Photographie 5 : rivière de Dreuil au nord du secteur d'étude

2.1.4.2. STRUCTURES VÉGÉTALES ET AGRICULTURE

Prairies et grandes cultures

Dans ce territoire encore très rural, les boisements et l'agriculture composent une grande partie du paysage. Les grandes cultures occupent la majeure partie des surfaces agricoles, sur les étendues de plateau, sur les versants de vallées et dans les «fonds» des vallées sèches. Les prairies - prairies de fauche ou pâtures - se concentrent aux abords des villages et sur les pentes les plus marquées, où affleure l'argile à silex. On les retrouve aussi dans les fonds de vallées humides.

Haies et vergers autour des villages

Les villages sont pour la plupart encore entourés d'une couronne de prairies bocagères, à la transition avec les grandes cultures. Les haies basses taillées se trouvent à l'intérieur et en périphérie des villages et dessinent parfois des enclos indépendants des parcelles d'habitations, comme à Heucourt-Croquoison. On les trouve aussi le long des routes, de manière discontinue. Les parcelles de bocage accueillent aussi des vergers, que l'on trouve en particulier en périphérie des villages, sur les terrains pentus. Des alignements d'arbres têtards s'inscrivent également parfois au devant des franges urbaines, comme à Métingy ou à Epaumesnil. Cette richesse végétale amène une découverte tardive des villages et limite les vues depuis l'intérieur des villages, sur l'extérieur.

Végétation des pentes et des vallons : boisements, rideaux, ripisylves

Les boisements sont plutôt situés en haut des pentes, à la transition avec les plateaux. Ces derniers sont composés principalement de feuillus, en mélange avec des résineux. La présence de pentes donne lieu à des structures végétales spécifiques, appelées «rideaux». Il s'agit de bandes de boisement, réduites quelquefois à une simple haie, qui s'inscrivent à mi-pente d'un versant et en souligne ainsi la direction. Les cours d'eau, soulignés par leur ripisylve, se lisent quant à eux facilement dans les fonds de vallées humides.

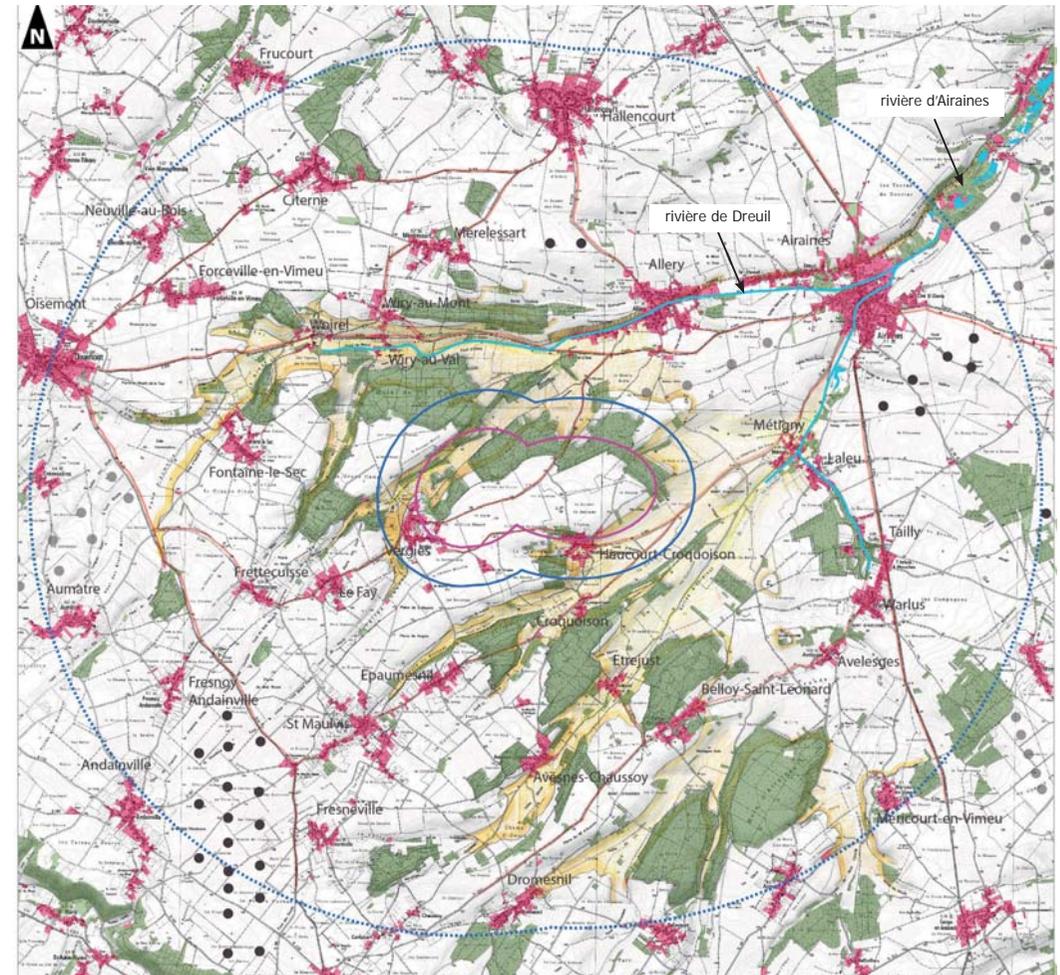
Arbres isolés

Les fonds de vallée humides ou les abords des fermes sont souvent ponctués de groupes d'arbres isolés (cf photo ci-contre). Sur le plateau, ces arbres isolés créent des transitions entre les étendues de cultures.

La diversité des structures végétales participe à compartimenter le paysage et à créer différents plans.



Photographie 6 : vue en direction de Vergies : rideaux et arbres isolés



2.1.4.3. STRUCTURES URBAINES ET ARCHITECTURE

Le territoire est caractérisé par un maillage dense de villages et hameaux. On trouve différents types d'implantation :

- étirée parallèlement aux «fonds» des vallées, comme Allery ou Avesnes-Chaussoy,
- en rebord de plateau et en position dominante, comme Heucourt-Croquoison,
- à la confluence de vallées sèches ou de cours d'eau, comme Airaines,
- ou encore en chapelet sur le plateau, en lien avec le défrichement ancien et progressif du plateau le long des chemins, sous forme de villages-rues ou de villages groupés au croisement de routes,

Dans un contexte vallonné, les villages des vallons sont amenés à s'étendre sur les pentes et sur les rebords du plateau. C'est le cas par exemple à Airaines, où les extensions contemporaines se sont établies sur le plateau au sud du bourg. Ces extensions se trouvent ainsi souvent plus exposées aux vues que les centre-bourgs.

Airaines

Principal bourg à proximité du secteur d'étude, Airaines se situe à la confluence du Dreuil et de l'Airaines, au croisement de l'ancienne voie romaine Amiens-Dieppe (RD936) et de la route reliant Abbeville à Beauvais (RD901). Le centre historique se trouve en situation de promontoire par rapport à la vallée. Néanmoins, ce promontoire tourne le dos au secteur d'étude et les vues y sont orientées vers l'est.

Architecture

L'architecture des bourgs se caractérise par une présence encore forte des bâtiments traditionnels, en brique ou en bois avec un remplissage en torchis. Ces bâtiments sont bien conservés à proximité du secteur d'étude, notamment à Vergies ou à Avesnes-Chaussoy.

L'implantation des bâtiments compose une succession de pignons perpendiculaires à la rue et de façades de granges ou de portes charretières. Le tissu urbain est assez lâche et le bâti est mêlé aux pâtures, cernées de haies bocagères.



Photographie 7 : extension urbaine d'Allery le long du vallon du Dreuil



Photographie 8 : rue à Heucourt-Croquoison : ateliers et maisons d'habitations

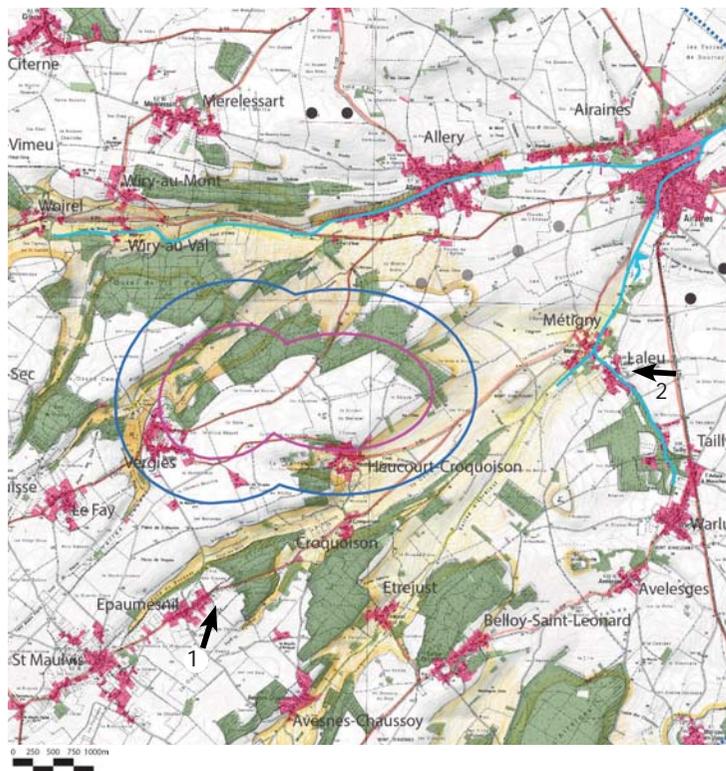
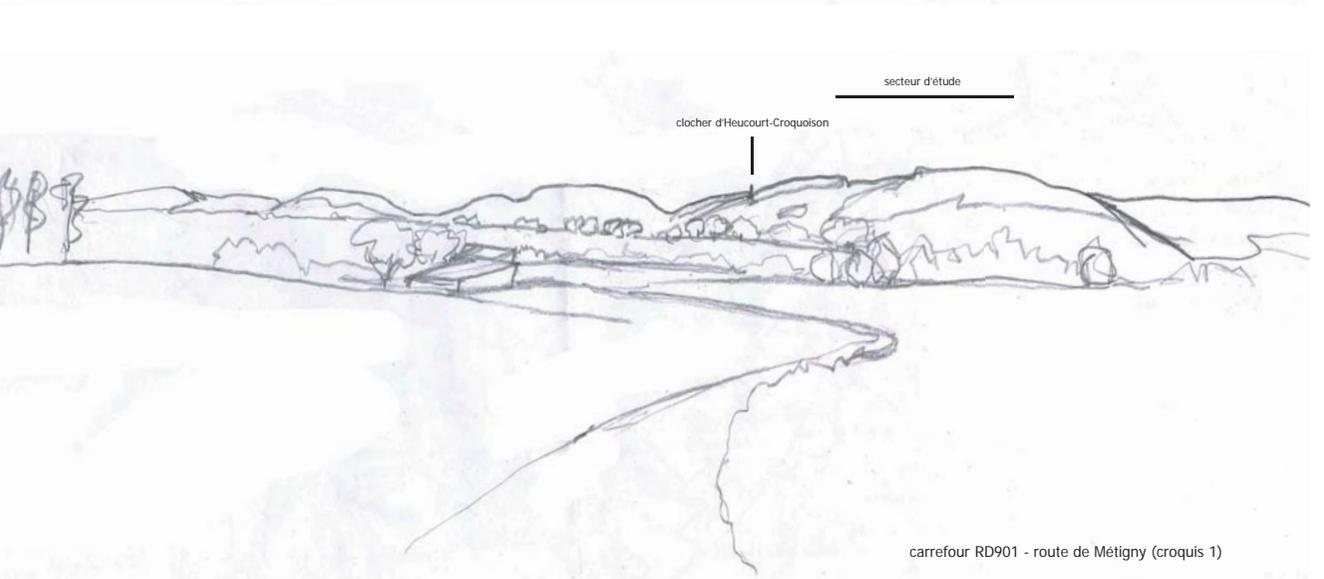
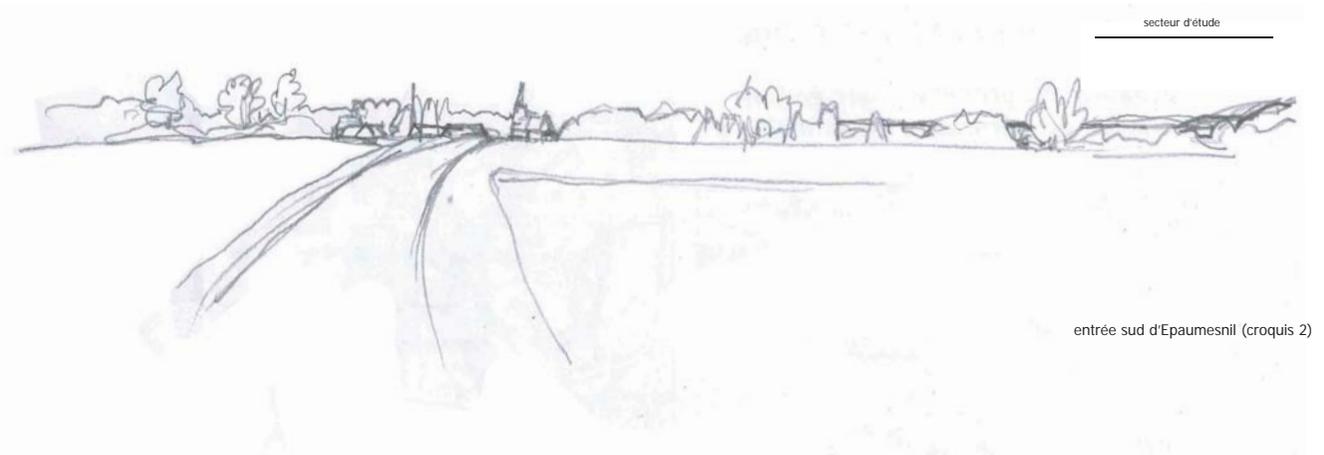
2.1.5. PERCEPTION DU SECTEUR D'ETUDE

Le secteur d'étude se situe sur une zone de plateau, qui s'étend en forme d'éperon à la confluence de deux vallées. Cette étendue de plateau ouvert est bordée de boisements qui marquent la transition avec les vallées.

Sur le plateau, le secteur d'étude se situe au même niveau que l'observateur (cf croquis 1). Les vues sont dégagées dès que l'on s'éloigne des villages et des boisements des rebords du plateau. Néanmoins, l'espace est compartimenté par des vallées sèches et les vues sont donc très changeantes dès que l'on se déplace sur le plateau.

Depuis les vallées proches, le secteur d'étude est masqué par les boisements. On le découvre à l'arrière d'une série de buttes. L'avancée du plateau est en particulier perceptible à l'est du secteur d'étude, en s'approchant d'Airaines. Cette vue «de biais» du plateau offre l'image d'une colline boisée, où le clocher de l'église d'Heucourt-Croquoison, accrochée sur le versant, se détache (cf croquis 2).

Au nord, la route suit la vallée et l'on suit donc le secteur d'étude parallèlement au versant. Le secteur d'étude est masqué par les boisements situés en haut de versant. Les vues sont raccourcies par le rétrécissement du vallon.



2.2. SENSIBILITÉ DES PAYSAGES

2.2.1. LA SENSIBILITÉ DU GRAND PAYSAGE PAR RAPPORT AU SITE ÉOLIEN

2.2.1.1. GÉNÉRALITÉS SUR L'IMPACT D'UN PROJET ÉOLIEN SUR LES PAYSAGES

Le paysage est constitué d'éléments visibles et d'éléments perceptibles. La perception qu'un observateur a d'un lieu est souvent personnelle, en revanche ce que l'on y voit peut être analysé et décrit. Les paysages ruraux et urbains sont aujourd'hui en réelle mutation. Tout élément nouveau est susceptible d'en transformer la perception.

S'enfermer dans un regard passéiste sur un état des lieux reviendrait à nier leur mutation. Au contraire, travailler à leur évolution est une démarche dynamique qui permet d'établir les bases sur leur transformation et leur développement.

La compatibilité d'un paysage avec les éoliennes dépend à la fois de sa sensibilité intrinsèque (présence de relief, diversité des ambiances et de l'occupation du sol, présence d'éléments identitaires...), mais aussi de :

- **l'échelle** : un paysage de grande ampleur, qui offre des vues larges correspond a priori plus à l'échelle d'un projet éolien, d'autant plus s'il possède peu de repères permettant des comparaisons d'échelle (église, végétation...).

Cette notion d'échelle s'applique également pour des repères horizontaux.

- **la présence de filtres ou d'écrans visuels** tels que les boisements ou les jeux du relief qui peuvent masquer tout ou partie d'un parc éolien ;

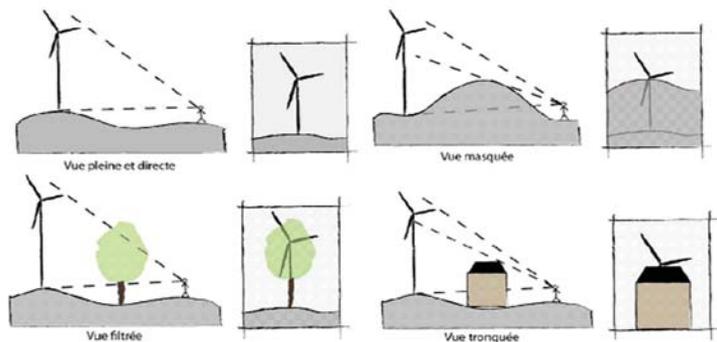


FIGURE 18 : PERCEPTION DES ÉOLIENNES EN FONCTION DES COMPOSANTES PAYSAGÈRES

- **la présence de points d'appel / de repère** : la dimension verticale des éoliennes est sans commune mesure avec celles des repères traditionnels qui ponctuent ou structurent nos paysages (clochers, masses végétales, châteaux d'eau...). L'insertion de tels éléments dans un paysage vierge peut donc créer une concurrence visuelle avec ces repères traditionnels. Toutefois, il en est tout autre dans un paysage déjà occupé par l'éolien, la lecture paysagère étant déjà modifiée avant l'implantation de nouvelles éoliennes.

- **la distance par rapport au site d'implantation du parc** qui diminue la sensibilité des paysages : la visibilité du parc diminue en fonction de la distance (au-delà de 5 km, l'impact d'un parc éolien diminue fortement jusqu'à n'être quasiment plus perceptible à environ 10 km). Cet impact varie en fonction de l'échelle du paysage et de l'éventuelle présence de filtres ou écrans visuels.

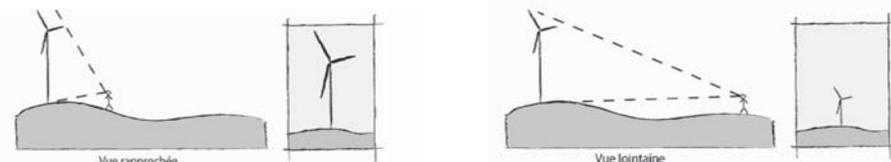


FIGURE 17 : IMPACT DES ÉOLIENNES DANS LE PAYSAGE EN FONCTION DE LA DISTANCE

- **la fréquentation** : l'implantation dans un site touristique engendre plus de contraintes que dans un lieu uniquement voué à l'agriculture.

2.2.1.2. CAS PARTICULIER DU SECTEUR D'ÉTUDE - PÉRIMÈTRE ÉLOIGNÉ

À l'échelle du périmètre éloigné, les sensibilités se localisent :

- au niveau des belvédères naturels, le long de la Somme (Camp de César à l'Etoile), en rebord de vallée sèche (moulin de Bellevue à Bailleul) ou sur des buttes (Hornoy-le-Bourg, Hallencourt),
- sur les lignes de crêtes du plateau entre les vallées sèches,
- sur les portions dégagées des axes de communication proches et au sud du territoire d'étude, sur les axes situés en hauteur par rapport au secteur d'étude.

Les sensibilités sont également liées à la perception du projet en covisibilité avec les autres parcs éoliens :

- avec les parcs existants : des covisibilités sont à prévoir en particulier depuis les points de vue situés à l'est et au nord du secteur d'étude et depuis Hornoy-le-Bourg, au sud,
- avec les parcs en projet : le projet se situe à proximité du parc des Crupes, à Allery. Les deux parcs seront perçus simultanément depuis les points de vue en belvédère au nord et à l'est du secteur d'étude. La différence d'altitude entre les deux parcs (le parc des Crupes s'inscrit sur le rebord du plateau, l'éolienne la plus à l'est se situe environ 25 mètres sous le niveau du secteur d'étude) limite la perception d'ensemble depuis le sud et l'ouest.

De manière générale, les vallées et vallons sont isolés visuellement du plateau et présentent peu de vues en direction du secteur d'étude, hormis au niveau de la partie supérieure des versants.



Photographie 9 : vue depuis la sortie sud d'Hallencourt

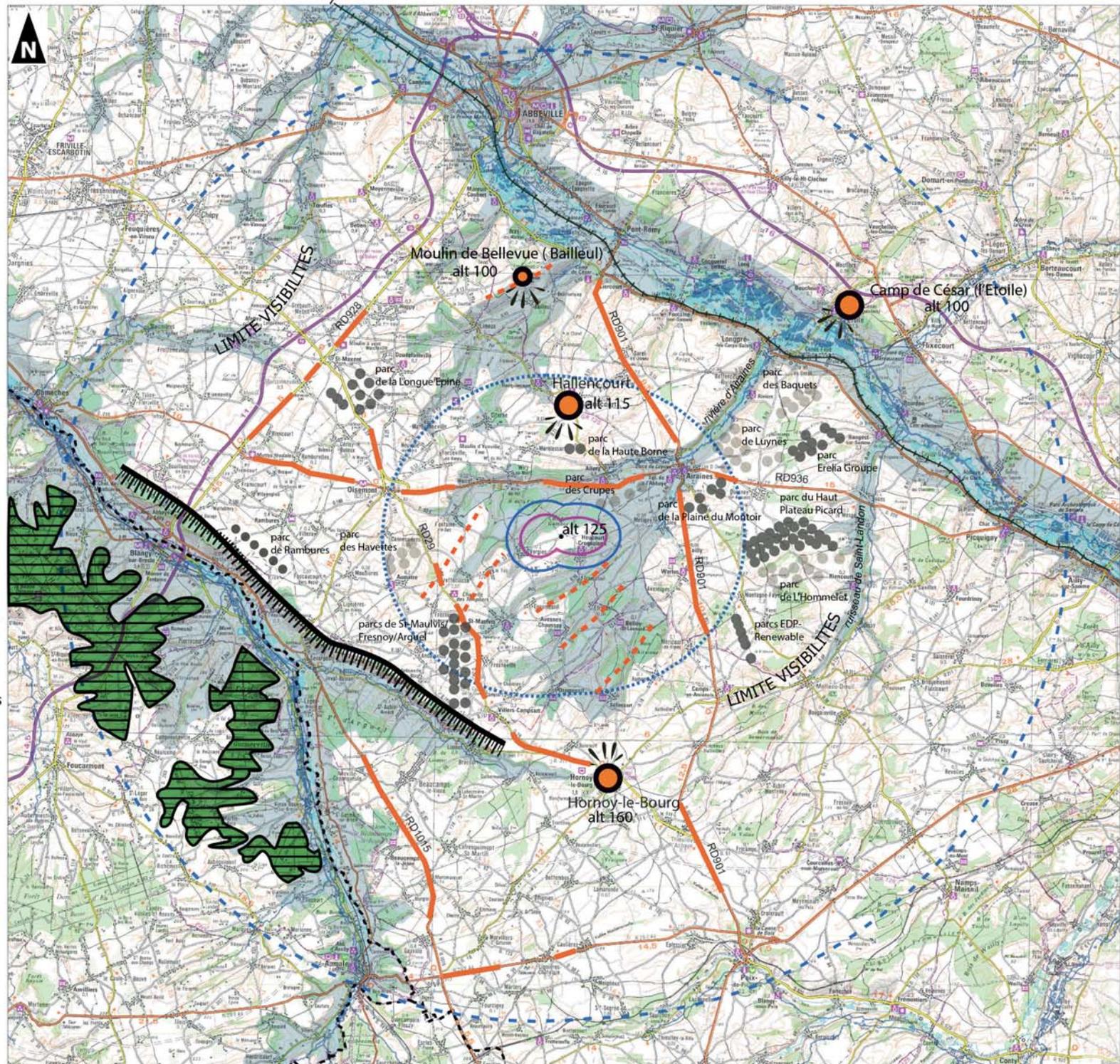
page suivante :
FIGURE 19 : SENSIBILITÉS DU PAYSAGE À L'ÉCHELLE DU PÉRIMÈTRE ÉLOIGNÉ

Projet de parc éolien d'Aquettes (80)

Dossier de Demande d'Autorisation Unique

Sensibilités du paysage
à l'échelle du périmètre éloigné

-  Secteur d'étude
-  Périmètre rapproché (600 m)
-  Périmètre intermédiaire (6 km)
-  Périmètre éloigné (20 km)
-  Limite départementale
-  Principales vallées : vues limitées
-  Boisements du coteau de la Bresle à effet de masque visuel
-  Ligne abrupte du coteau est de la Bresle à effet d'obstacle visuel
-  lignes de relief à proximité du secteur d'étude : à la fois obstacles visuels et promontoires
-  sites - belvédères avec vues en direction du secteur d'étude
-  portions d'axes routiers avec vues en direction du secteur d'étude
-  diminution de la visibilité au nord et au sud liée à plusieurs facteurs : diminution des altitudes, boisements ou reliefs masquant les vues en direction du secteur d'étude
-  parcs éoliens susceptibles de se trouver en covisibilité avec le projet
-  parcs éoliens en projet susceptibles de se trouver en covisibilité avec le projet



2.2.2. LA SENSIBILITÉ DES LIEUX DE VIE PAR RAPPORT AU SITE ÉOLIEN

2.2.2.1. GÉNÉRALITÉS SUR L'IMPACT D'UN PARC ÉOLIEN PAR RAPPORT AUX LIEUX DE VIE

La sensibilité des villages et du bâti isolé au développement de l'éolien dépend fortement de leur position dans le paysage :

- **les villages de fond de vallée** (1) sont protégés par les effets de relief et le caractère fermé du paysage. Ces villages sont toutefois sensibles au surplomb. ex : Croquoison, Allery, Métigny...
- **les villages de haut de vallon** (2) présentent essentiellement une sensibilité à la transition avec le plateau, le reste du village étant implanté sur le coteau de la vallée. ex : Heucourt-Croquoison...
- **les fermes isolées du plateau et les villages du plateau**, (3) sont les plus exposés aux vues. ex : Vergies, le Fay, Fontaine le Sec...
- **les villages de coteau** (4) ou extensions de villages de vallées grimpant sur le coteau, peuvent se trouver exposés en fonction de l'orientation de la vallée. ex : Wiry-au-Mont, extensions urbaines d'Airaines et d'Allery...

Les lieux de vie les plus sensibles sont les villages et les fermes proches. Le bâti du plateau ouvert à l'ouest du secteur d'étude est particulièrement exposé. Le projet éolien doit alors respecter un recul suffisant pour éviter les effets d'écran-

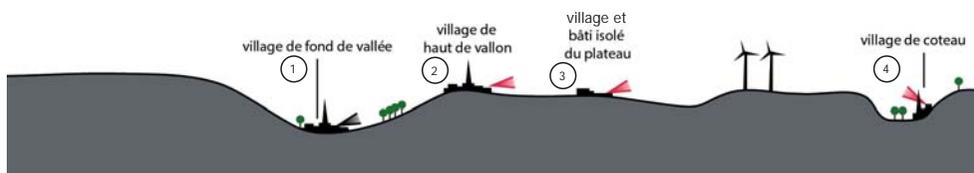


FIGURE 20 : IMPACT DES ÉOLIENNES SUR LES ZONES BÂTIES EN FONCTION DE LA POSITION DES VILLAGES

sement, de surplomb et de rapport d'échelle disproportionné.

En outre, l'occupation du sol peut jouer un rôle d'écran visuel par rapport au parc éolien :

- la présence de massifs boisés à proximité directe d'un bourg,
- la densification du bocage autour des villages,
- l'urbanisation par rapport aux centre-bourgs.

En l'occurrence, les villages de plateau, bien que situés au même niveau que le projet, présentent des vues généralement ciblées au niveau des entrées et sorties de bourgs, le reste des villages étant isolés par la végétation bocagère qui pénètre jusque dans les bourgs.

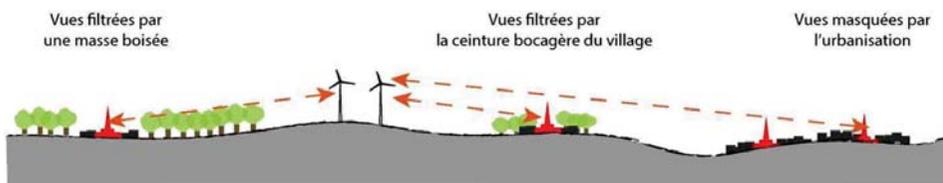


FIGURE 21 : IMPACT DES ÉOLIENNES SUR LES ZONES BÂTIES EN FONCTION DE L'OCCUPATION DU SOL

2.2.2.2. ANALYSE DES INTERACTIONS ENTRE LE SECTEUR D'ÉTUDE ET LES LIEUX DE VIE PROCHES

Le secteur d'étude est entouré de plusieurs villages, présentant ou non des visibilité sur le secteur d'étude. Les sensibilités des bourgs les plus proches sont détaillées ci-après.

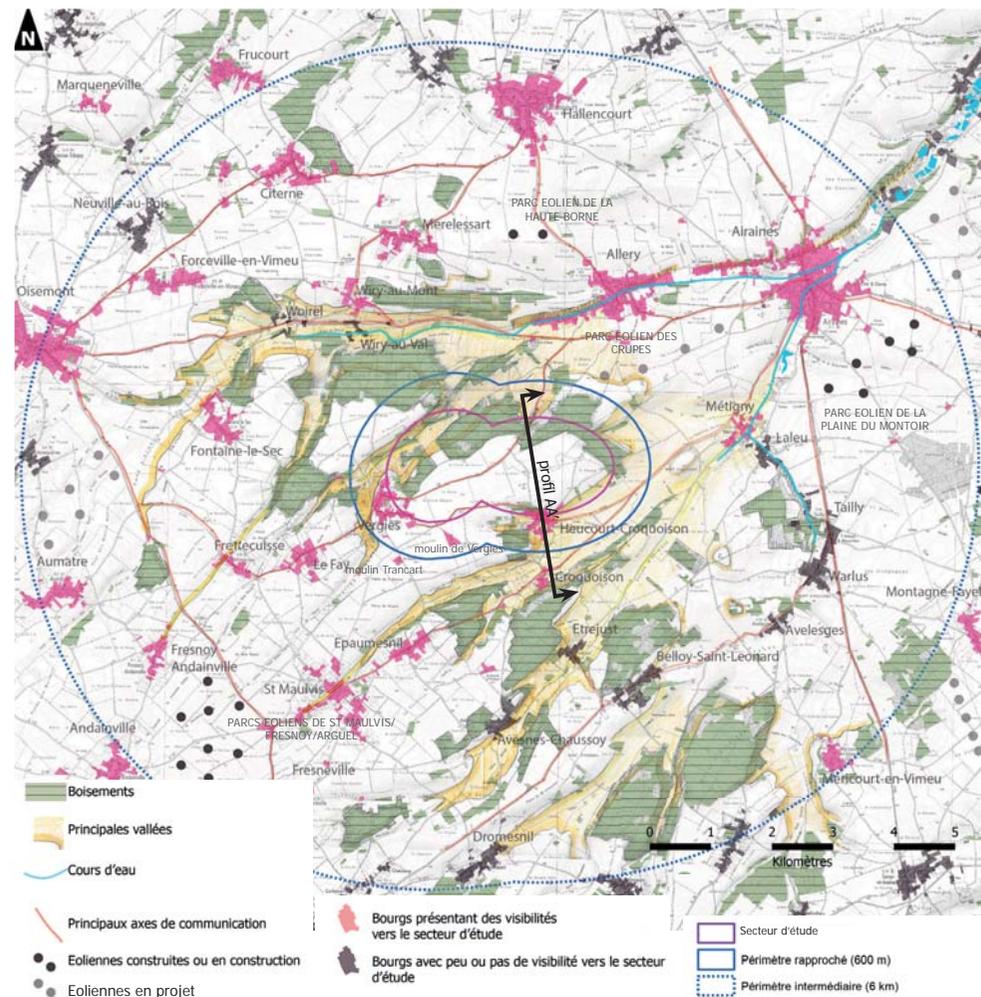


FIGURE 22 : VISIBILITÉS DEPUIS LES LIEUX DE VIE PROCHES

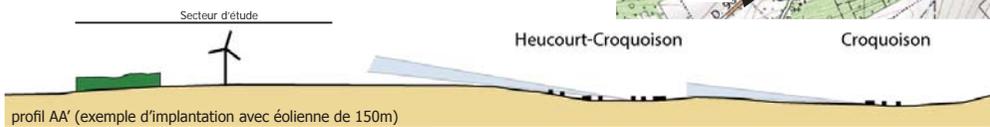
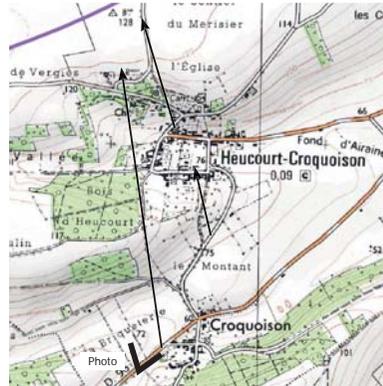
• Villages de vallée

Heucourt-Croquoison et Croquoison

Les deux bourgs sont situés en contrebas du secteur d'étude. Le bourg d'Heucourt-Croquoison est situé directement à flanc de coteau alors que le bourg de Croquoison s'inscrit en fond de vallée, plus en recul. Ces deux bourgs sont susceptibles d'offrir des vues en contre-plongée sur la partie supérieure des éoliennes.

points de visibilité possible :

- rue centrale de Heucourt-Croquoison au niveau de la mairie
- route Croquoison - Heucourt-Croquoison
- entrée ouest de Croquoison par la RD96



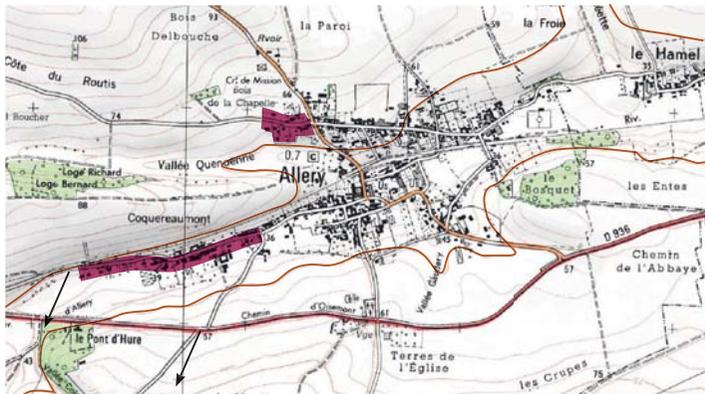
Photographie 10 : entrée ouest de Croquoison

Allery

Le village d'Allery s'inscrit à la transition entre un fond de vallée et le versant nord de celle-ci. Les vues en centre-bourg sont limitées par la densité de l'urbanisation.

Les secteurs plus susceptibles d'offrir des vues sont :

- la route qui s'étend en pied de coteau à l'ouest du bourg (un seul rang d'habitations),
- la partie nord du village située en contrehaut du bourg.



LEGENDE DES CARTES

→ vues en direction du secteur d'étude

zones urbaines en prise visuelle avec le projet (possibilités de vues)

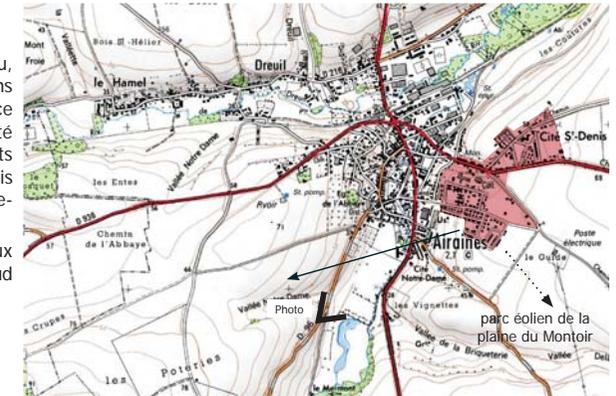
Métigny

Le bourg de Métigny est situé en fond de vallon. Le projet pourra être visible à travers le petit vallon sec qui s'étend à l'ouest de Métigny depuis l'entrée du bourg, et au niveau de la RD96.

Airaines

Le bourg d'Airaines s'est étendu sur le plateau, en rive droite de l'Airaines. Les habitations implantées sur le rebord du plateau font face au plateau où s'inscrit le secteur d'étude (Cité Notre-Dame, Cité Saint-Denis et lotissements d'habitat individuel). Le parc sera perçu de biais depuis ces quartiers, en arrière-plan des boisements qui cernent le secteur d'étude.

A noter que cette frange est aussi exposée aux vues sur le parc de la plaine du Montoir au sud d'Airaines.



Photographie 11 : vue sur Airaines et sa frange urbaine depuis la RD96

Oisemont

Le bourg de Oisemont, situé à plus de 6 kilomètres du secteur d'étude, présente peu d'enjeux vis à vis du secteur d'étude. En effet, les vues sont concentrées en sortie de bourg, au niveau de la RD936.

Saint-Maulvis

Le bourg de St-Maulvis est implanté en tête de vallon, avec des extensions sur le plateau de part et d'autre. Les haies mitoyennes et de fond de parcelles limitent fortement les vues lointaines depuis les parcelles d'habitation.

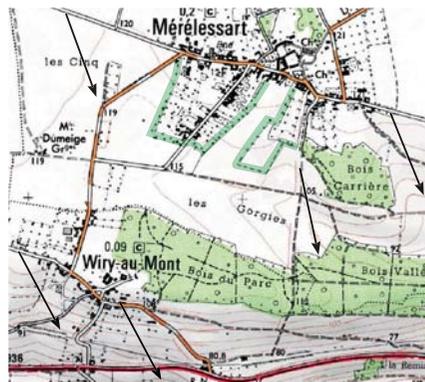
• Villages de coteau

Wiry au Mont et Mérélessart

Les bourgs, situés sur le coteau du vallon du Dreuil face au projet, offrent des vues en plongée sur le vallon. Les vues se concentrent à Wiry-au-Mont et Mérélessart au niveau des entrées et sorties de bourgs. La situation en promontoire des bourgs est également susceptible d'offrir des vues ponctuelles à l'intérieur de l'urbanisation, en dehors des poches de bocage.



Photographie 12 : sortie sud de Mérélessart



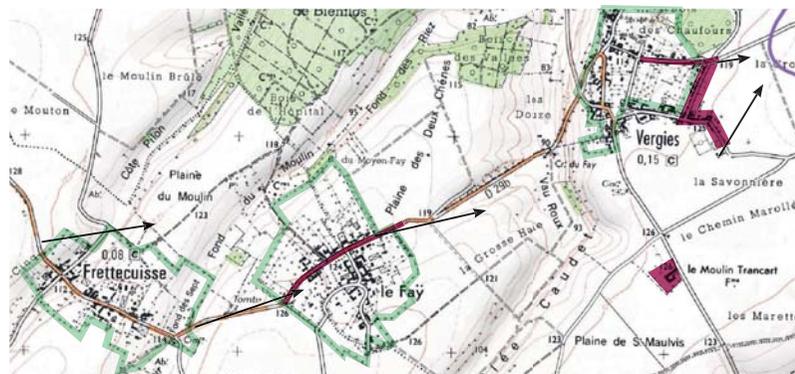
• Villages de plateau

Vergies, Fay et Frettecuisse

Cette succession de villages s'inscrit dans l'axe du secteur d'étude.

L'intérieur des villages est en partie isolé des vues par la structure bocagère qui entoure les habitations. Toutefois certains secteurs sont plus exposés :

- la frange urbaine de Vergies, directement en contact avec le projet,
- la rue principale du Fay, orientée vers le secteur d'étude,
- le moulin Trancart et le moulin de Vergies, fermes isolées du plateau,
- les entrées et sorties de villages : entrée et sortie de Frettecuisse, entrée et sortie du Fay, sorties sud et nord de Vergies.



Hallencourt

Le bourg s'inscrit sur un site en hauteur, à environ 115 mètres d'altitude. Cette situation du bourg en belvédère est propice aux vues lointaines. Les vues depuis l'intérieur du bourg seront limitées en raison de la trame bocagère et de la densité du bâti. Elles seront plus probables au niveau des différentes sorties du bourg et de sa frange sud. Le village présente aussi des vues sur les deux éoliennes du parc de la Haute Borne.

Citerne

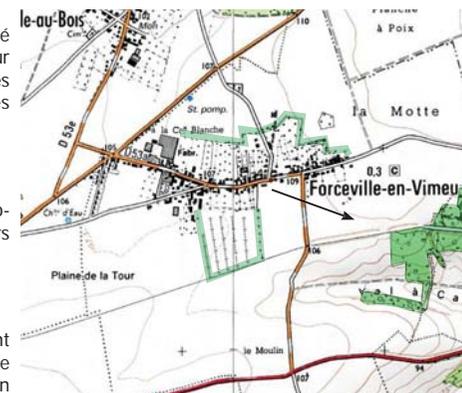
Le bourg de Citerne s'inscrit au nord du secteur d'étude. Malgré la position du village sur le plateau, les vues vers le secteur d'étude sont limitées par un relief de premier plan et par les haies situées en fonds de parcelles. Des vues restent probables sur la partie supérieure des éoliennes.

Forceville-en-Vimeu

Le village est implanté longitudinalement, parallèlement au coteau. Les vues concernent la frange sud du bourg, en dehors des poches de bocage.

Fontaine-le-Sec

Le village de Fontaine-le-Sec est implanté perpendiculairement au coteau. L'orientation des parcelles d'habitations offre peu de vues vers le secteur d'étude. Celles-ci seront concentrées en sortie de bourg, sur la route qui relie Vergies.



Epaumesnil

Le bourg offre une forme de village-rue, orienté parallèlement à la vallée. La trame bocagère est assez peu développée. Par conséquent, des percées seront possibles depuis le centre-bourg. Néanmoins, les vues resteront limitées par la présence du coteau au nord du village. Les principales vues sont à prévoir en entrées de bourgs (routes de St Maulvis et d'Avesnes-Chaussoy).

Fresnoy-Andainville

Le bourg est implanté à la limite entre le plateau et le départ d'une vallée sèche. La partie située dans le vallon est isolée des vues lointaines par le relief. Sur le plateau, Les vues seront limitées par la ceinture bocagère du village. Néanmoins, l'urbanisation présente des poches d'agriculture susceptibles de constituer des percées vers le projet.

Le bourg présente aussi des vues sur les parcs éoliens de St-Maulvis, Fresnoy et Arguel. Néanmoins, l'aspect compartimenté du paysage (du fait de la végétation) rend peu probable des covisibilités entre les deux parcs.



Résumé - lieux de vie présentant le plus de sensibilités :

bourgs de vallée : Heucourt-Croquoison, Croquoison, Allery et Airaines

bourgs de coteau : Wiry-au-Mont et Mérélessart

bourgs de plateau : Vergies, Le Fay, Frettecuisse et Hallencourt, ainsi que les fermes du moulin Trancart et du moulin de Vergies.

2.2.3. LA SENSIBILITÉ DES AXES DE COMMUNICATION PAR RAPPORT AU SITE ÉOLIEN

2.2.3.1. GÉNÉRALITÉS SUR L'IMPLANTATION D'UN PARC ÉOLIEN PAR RAPPORT AUX AXES ROUTIERS

Les autoroutes, les routes nationales ou départementales, les voies ferrées ou fluviales, les chemins de randonnées, sont autant de possibilités de découverte des paysages. Selon leur situation, ils offrent cependant plus ou moins de vue vers le projet éolien. Le relief et les filtres visuels tels que les boisements jouent en effet un rôle majeur dans la perception du site depuis les voies de communication.

Une même voie traverse parfois différentes séquences paysagères. Elle alterne alors les séquences fermées, intimes, et les séquences spectaculaires, ouvertes sur un horizon vaste. Des effets de seuil sont généralement créés entre ces types de voies. Le site, après avoir été masqué, apparaît soudainement. C'est aussi le cas pour chaque transition brutale entre deux éléments constitutifs du paysage, par exemple en sortie de bourg, de bois, ou au niveau du franchissement des lignes de crêtes.

Il faut également noter que plus le déplacement est rapide, plus l'emprise visuelle diminue.

La sensibilité des axes de communication au développement de l'éolien dépend fortement de leur position dans le paysage :

- les routes de plateau ondulé (1) offrent de nombreuses vues vers le site, souvent filtrées par des boisements ou masquées par le relief. Les vues peuvent donc être ouvertes (1a), fermées (1b) ou filtrées (1c),
- les routes de fond de vallées (2) sont encadrées par le relief et la végétation, et n'offrent donc aucune vue vers le site,
- les routes de crête (3), implantées en hauteur, offrent des vues panoramiques vers le site éolien, mais filtrées par la végétation liées aux silhouettes des villages ou aux bosquets ;
- les routes de massifs forestiers (4) sont encadrées par la végétation et n'offrent aucune vue sur le projet éolien.

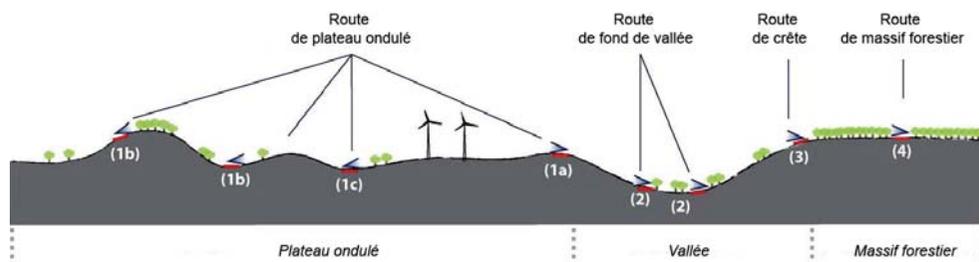


FIGURE 23 : IMPACT DES ÉOLIENNES SUR LES AXES DE COMMUNICATION EN FONCTION DE LEUR POSITION

2.2.3.2. CAS PARTICULIER DU SECTEUR D'ÉTUDE

Les axes de communication susceptibles de présenter des vues sur le projet sont représentés ci-dessous, pour rappel. Ces portions avec des vues dégagées permettent des vues lointaines et certaines d'entre-elles offrent des vues sur plusieurs parcs simultanément. Le projet viendra depuis certains points de vue en covisibilité d'autres parcs existants :

- avec le parc de la Haute Borne depuis la RD901,
- avec le parc de Maisnières depuis la RD928,
- avec les parcs de St Maulvis, Arguel et Fresnoy depuis la RD29 et depuis la RD1015.
- avec les parcs EDP Renewable, Plaine du Montoir et du Haut Plateau Picard depuis la RD901.

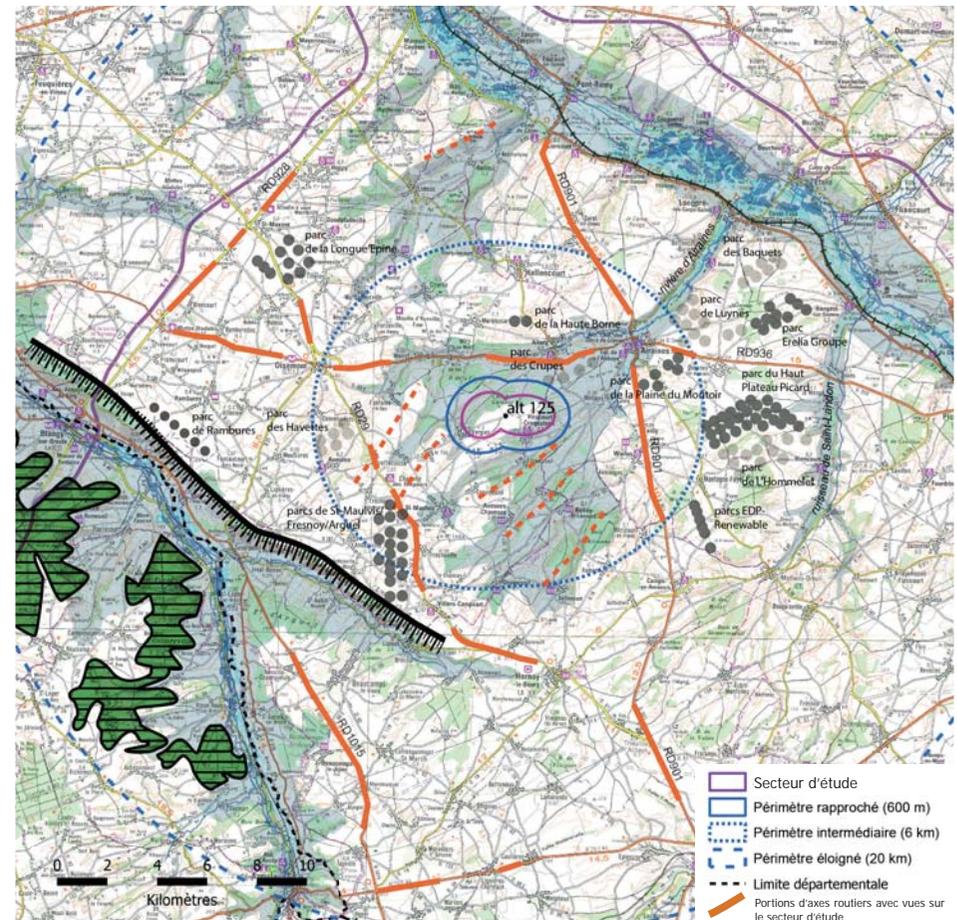


FIGURE 24 : SENSIBILITÉ DES AXES DE COMMUNICATION

3. ETAT INITIAL PATRIMONIAL ET TOURISTIQUE

3.1. PATRIMOINE ARCHITECTURAL

3.1.1. LES MONUMENTS HISTORIQUES

Longtemps soumis aux dispositions de la Loi du 31 décembre 1913, le classement et l'inscription sont désormais régis par le titre II du livre VI du Code du Patrimoine et par le décret N°2007-487 du 30 mars 2007. Lorsqu'un projet se situe dans le périmètre de protection de 500 mètres d'un Monument Historique classé, une demande d'autorisation est nécessaire auprès de la Préfecture, via le Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine, avec avis conforme de l'Architecte des Bâtiments de France. Lorsqu'il s'agit d'un édifice inscrit, l'Administration doit en être informée. Seuls les monuments faisant l'objet d'une protection particulière au titre des Monuments Historiques (M.H.) par arrêtés et décrets de classement (C.M.H.) et inscription (I.M.H.) ont été ici recensés. Les édifices répertoriés par ces services dans le domaine de l'inventaire, mais sans protection, ne sont donc pas indiqués.

Les informations proviennent de la base de données Mérimée, gérée par le Ministère de la Culture, dont l'objet est le recensement du patrimoine monumental français dans toute sa diversité : architecture religieuse, domestique, agricole, scolaire, militaire et industrielle. La base est mise à jour périodiquement. L'état des lieux présenté ici relève de sa consultation en date d'avril 2016.

Dans le périmètre de 600 mètres autour du secteur d'étude

Aucun édifice protégé au titre des monuments historiques n'est inventorié dans le périmètre de 600 mètres autour du secteur d'étude.

Dans le périmètre de 6 kilomètres autour du secteur d'étude

On comptabilise 15 monuments historiques. La description de ces sites sera reprise dans les paragraphes suivants et dans l'analyse des sensibilités.

COMMUNE	TYPE	DATE	DETAIL
AIRAINES	Classé	1840	Eglise Notre-Dame et Prieuré
AIRAINES	Classé	1941	Eglise Saint Denis
AIRAINES	Inscrit	1926	Ancien Château des Ducs de Luynes
ALLERY	Classé	1920	Eglise de la Trinité
AVESNES-CHAUSSOY	Inscrit	1980	Château
BELLOY-SAINT-LEONARD	Inscrit	1986	Château
CITERNE	Inscrit	1994	Moulin de Yonville
ETREJUST	Inscrit	1986	Château
FRETTECUISSÉ	Inscrit	1926	Chapelle des Templiers, Ecoreau
HEUCOURT-CROQUOISON	Inscrit	1995	Manoir de Croquoison
HEUCOURT-CROQUOISON	Inscrit	1996	Eglise de Croquoison
MERELESSART	Inscrit	1986	Château
SAINT-MAULVIS	Inscrit	1926	Eglise St-Mendé
TAILLY	Inscrit	1995	Château
WARLUS	Classé	1969	Eglise Saint-Apré

FIGURE 25 : MONUMENTS HISTORIQUES DANS LE PERIMETRE DE 6 KILOMETRES AUTOUR DU SECTEUR D'ETUDE

Dans le périmètre de 20 kilomètres du secteur d'étude

Le tableau suivant liste les monuments situés au delà du périmètre intermédiaire. Seuls les monuments susceptibles de présenter des vues en direction du secteur d'étude seront détaillés dans les paragraphes suivants.

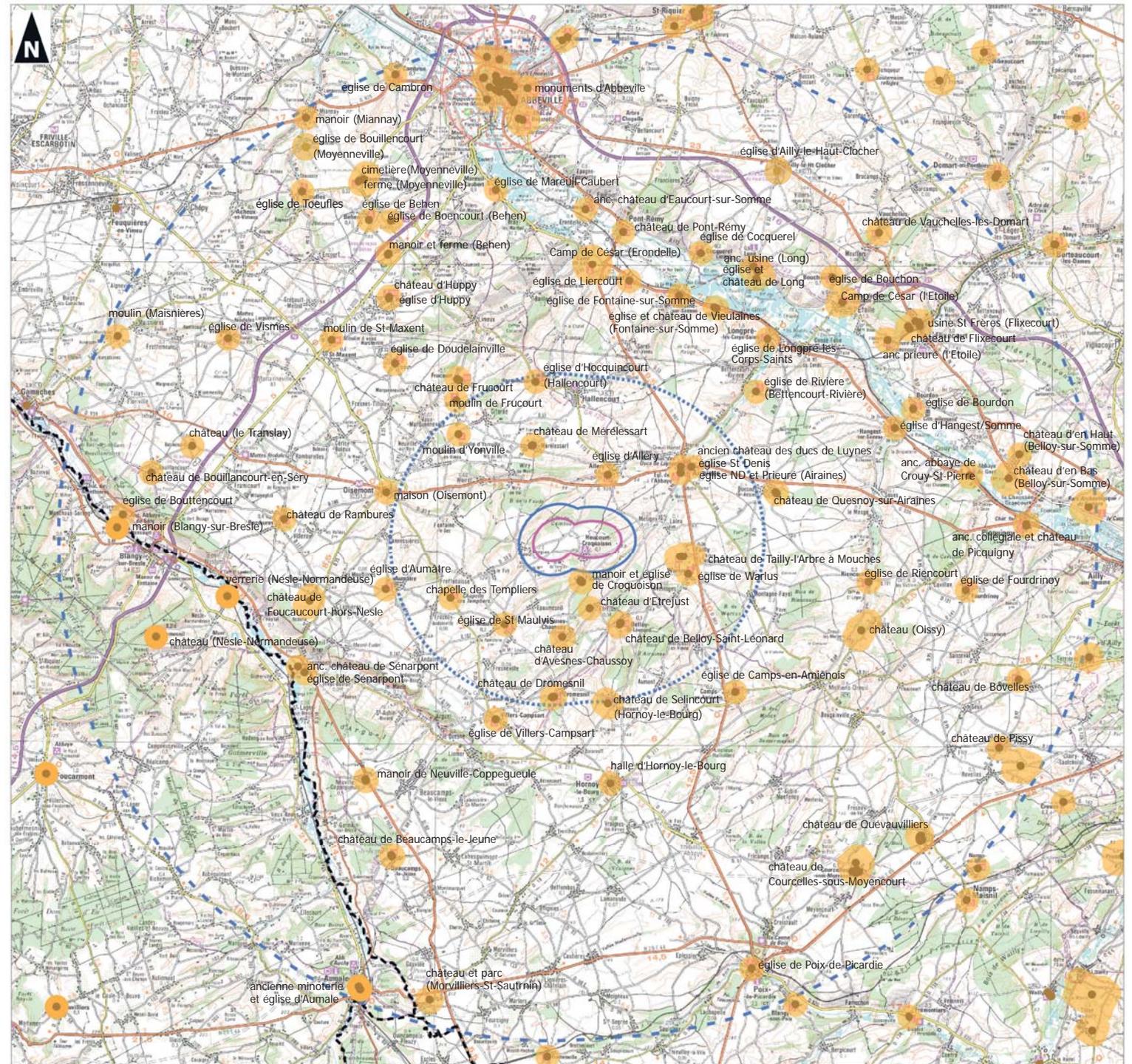
COMMUNE	TYPE	DATE	DETAIL
AILLY-LE-HAUT-CLOCHER	Classé	1910	Eglise de l'Assomption
AUMALE	Classé	2004	Ancienne Minoterie Lambotte
AUMALE	Classé	1862	Eglise d'Aumale
AUMATRE	Inscrit	1926	Eglise Notre-Dame
BEAUCAMPS-LEJEUNE	Inscrit	1995	Château
BEHEN	Inscrit	1926	Eglise St-Josse
BEHEN	Inscrit	1998	Eglise St Aubin (Boencourt)
BEHEN	Inscrit	1992	Manoir et ferme des Alleux
BELLOY-SAINT-LEONARD	Inscrit	1986	Château, communs et pigeonnier
BELLOY-SUR-SOMME	Inscrit	1966	Pigeonnier en pans de bois de la ferme du Château-Haut
BELLOY-SUR-SOMME	Inscrit	2009	Domaine du château d'En-Bas
BETTENCOURT-RIVIERE	Inscrit	1973	Eglise Notre-Dame-de-Rivière
BLANGY-SUR-BRESLE	Inscrit	2001	Manoir de Penthièvre ou Hottineaux
BOUCHON	Inscrit	2001	Eglise St-Pierre
BOUCHON	Classé	1930	Eglise St-Pierre
BOUILLANCOURT-EN-SERY	Inscrit	2001	Château médiéval XIIIe
BOURDON	Inscrit	1926	Eglise St-Martin
BOUTTENCOURT	Classé	1908	Eglise St-Etienne
BOVELLES	Inscrit	1989	Château de Bovelles
CAMPS-EN-AMIENOIS	Inscrit	1926	Eglise Saint-Nicolas
COCQUEREL	Classé	1913	Eglise Saint-Martin
COURCELLES-SOUS-MOYENCOURT	Classé	1969	Château, portail d'entrée et jardin à la française
CROUY-SAINT-PIERRE	Inscrit	1969	Restes de l'ancienne Abbaye du Gard
DOUDELAINVILLE	Inscrit	1926	Eglise N.-D.de l'Assomption: choeur
DROMESNIL	Classé	1980	Château
DROMESNIL	Inscrit	1980	Colombier
DROMESNIL	Inscrit	1980	Manoir et ferme
EAUCOURT-SUR-SOMME	Inscrit	1926	Reste du château
ERONDELLE	Classé	1964	Le "Camp de César"
FLIXECOURT	Inscrit	1980	Château des Saints
FLIXECOURT	Inscrit	1980	Château des Saint
FLIXECOURT	Inscrit	1998	Usine Saint-Frères
FONTAINE-SUR-SOMME	Inscrit	1990	Château de Vieulaines
FONTAINE-SUR-SOMME	Classé	1941	Eglise St-Riquier
FONTAINE-SUR-SOMME	Inscrit	1974	Eglise de Vieulaines
FOUCAUCOURT-HORS-NESLE	Inscrit	2002	Domaine du château
FOURDRINOY	Inscrit	1926	Eglise Saint-Jean-Baptiste
FRUCOURT	Classé	1980	Château de Frucourt
FRUCOURT	Inscrit	1931	Moulin à vent, route d'Oisemont
HALLENCOURT	Classé	1942	Eglise d'Hocquincourt
HANGEST-SUR-SOMME	Classé	1907	Eglise Sainte-Marguerite
HORNOY-LE-BOURG	Inscrit	1960	Partie ancienne de la halle en bois
HORNOY-LE-BOURG	Inscrit	2003	Domaine du château de Selincourt
HUPPY	Classé	1907	Eglise Saint-Sulpice
HUPPY	Classé	1912	Croix du cimetière près de l'église
HUPPY	Inscrit	1926	Château du XVII ^e siècle

Projet de parc éolien d'Aquettes (80)

Dossier de Demande d'Autorisation Unique

Monuments historiques

-  Secteur d'étude
-  Périmètre rapproché (600 m)
-  Périmètre intermédiaire (6 km)
-  Périmètre éloigné (20 km)
-  Limites départementales
-  Monument historique inscrit ou classé
-  Périmètre de 500 m



COMMUNE	TYPE	DATE	DETAIL
LE TRANSLAY	Inscrit	2003	Château de Busménard
L'ETOILE	Classé	1862	Oppidum dit "Camp de César"
L'ETOILE	Inscrit	1926	Ancien prieuré de Moreaucourt
LIERCOURT	Classé	1908	église Saint-Riquier
LONG	Classé	2006	Eglise Saint-Jean-Baptiste
LONG	Classé	1984	Ancienne usine hydro-électrique
LONG	Inscrit	1944	Château, parc et avenue
LONGPRE-LES-CORPS-SAINTS	Classé	1908	Egl Notre-Dame de l' Assomption
MAISNIERES	Inscrit	1990	Moulin de Visse
MAREUIL-CAUBERT	Classé	1908	Eglise Saint-Christophe
MORVILLERS-SAINT-SATURNIN	Inscrit	2004	Château de Digeon & parc
MOYENNEVILLE	Classé	1951	Cimetière entourant l'église
MOYENNEVILLE	Inscrit	1926	Eglise Bouillancourt
MOYENNEVILLE	Inscrit	2003	Ferme de Valanglart
MOYENNEVILLE	Inscrit	2003	Ferme de Valanglart
NESLE-NORMANDEUSE	Inscrit	1989	château de Romesnil
NESLE-NORMANDEUSE	Inscrit	2003	Verrerie en totalité sise 8 place de la Gare
NEUVILLE-COPPEGUEULE	Inscrit	1988	Manoir, pigeonnier et communs
OISEMONT	Inscrit	1982	Maison, 2, rue Sadi-Carnot
OISSY	Inscrit	2001	Domaine du château de Oissy
PICQUIGNY	Classé	1906	Ancienne collégiale St-Martin
PICQUIGNY	Classé	1906	Ruines du château
PISSY	Inscrit	1989	Château
POIX-DE-PICARDIE	Classé	1910	Eglise Saint-Denis
PONT-REMY	Inscrit	1993	Château
QUESNOY-SUR-AIRAINES	Inscrit	1993	Château, écurie XVIII ^e glacière
QUEVAUVILLERS	Inscrit	2008	Château
RAMBURES	Classé	1927	Château de Rambures
RIENCOURT	Inscrit	1926	Eglise St-Gervais-&-St-Protais
SAINT-MAXENT	Classé	1948	Moulin à vent
SENPONT	Inscrit	1926	Restes du château
SENPONT	Inscrit	2008	Eglise Saint-Denis
TOEUFLES	Inscrit	1926	Eglise
VAUCHELLES-LES-DOMART	Classé	1976	Château de Vauchelles
VILLERS-CAMPSART	Inscrit	1926	Egl Nativité-de-la-Vierge
VISMES	Classé	1920	Eglise Nativité-de-la-Vierge

FIGURE 27 : MONUMENTS HISTORIQUES DANS LE PERIMETRE DE 20 KILOMETRES AUTOUR DU SECTEUR D'ETUDES (HORS MONUMENTS D'ABBEVILLE)

Les monuments d'Abbeville sont listés ci-dessous. Tous ces monuments sont situés dans ou à proximité du centre historique, situés dans le fond de la vallée. Aussi, ces monuments ne seront pas concernés par des visibilitées sur le projet.

COMMUNE	TYPE	DATE	DETAIL
ABBEVILLE	Classé	1840	Eglise St-Wulfran
ABBEVILLE	Classé	1907	Eglise du St-Sépulcre
ABBEVILLE	Classé	1910	Eglise Notre-Dame de la Chapelle
ABBEVILLE	Classé	1983	Carrière Carpentier
ABBEVILLE	Classé	1983	Carrière Menchecourt
ABBEVILLE	Classé	1924	Porte Chochère, 21 rue Saint Gilles
ABBEVILLE	Classé	1928	Porte Louis XV, 10 rue Lesueur
ABBEVILLE	Classé	1984	Ancienne Manufacture des Rames
ABBEVILLE	Inscrit	1926	Eglise St-Gilles
ABBEVILLE	Inscrit	1926	Maison, 29 rue des Capucins
ABBEVILLE	Inscrit	1926	Folie dite "de Bagatelle"
ABBEVILLE	Inscrit	1926	Beffroi de l'anc. Hôtel de Ville
ABBEVILLE	Inscrit	1946	Jardins et Parc de Bagatelle
ABBEVILLE	Inscrit	1954	Anc. Hôtel, 84 r Mal Foch
ABBEVILLE	Inscrit	1974	Maison, 22 rue des Carmes
ABBEVILLE	Inscrit	1974	Maison, 2&4 Chaussée Marcadé
ABBEVILLE	Inscrit	1974	Maison, 1&3 rue Pierre Sauvage
ABBEVILLE	Inscrit	1974	Maison, 2 rue du Pont de Boulogne
ABBEVILLE	Inscrit	1984	Gare SNCF
ABBEVILLE	Inscrit	1974	Maison, 82 (anc.76) ch. d'Hocquet
ABBEVILLE	Inscrit	1926	Anc. Couvent des Ursulines
ABBEVILLE	Inscrit	1933	Hôtel de Buigny
ABBEVILLE	Inscrit	1974	Maison Arondelles 1 pl Clémenceau
ABBEVILLE	Inscrit	1993	Prieuré StPierre et Paul
ABBEVILLE	Inscrit	1977	Hôtel de Rambures
ABBEVILLE	Inscrit	1993	Abbaye de Willencourt
ABBEVILLE	Inscrit	2003	Théâtre
ABBEVILLE	Inscrit	2003	Bains douches

FIGURE 28 : MONUMENTS HISTORIQUES D'ABBEVILLE

3.1.1.1. CARACTÉRISTIQUES DU PATRIMOINE LOCAL

Les mottes castrales

Le territoire possède une grande quantité de mottes castrales du fait de la proximité avec la Normandie et les axes de pénétration que sont la Somme et la Bresle. Ces éléments d'architecture défensive correspondent à la mise en place d'un régime féodal au Moyen-Age. Le château du seigneur était implanté en haut de ces buttes et assurait le pouvoir administratif et judiciaire sur son environnement.

On trouve encore des vestiges de ces mottes.

A proximité du secteur d'étude la motte dite du Camp de César, à l'Etoile, témoigne de la présence de ces anciens systèmes défensifs. Entièrement boisée, elle domine la vallée de la Somme.



Photographie 13 : Camp de César à l'Etoile

Les châteaux du Moyen-Age

A partir du XIIIe siècle, les mottes sont remplacées par des maisons fortes et des châteaux forts. Le château de Rambures, à environ 11 kilomètres du secteur d'étude, est un modèle de l'architecture militaire du XVe siècle.

Dans le périmètre intermédiaire, le château de Belloy-Saint-Leonard et l'ancien château des ducs de Luynes font partie des châteaux médiévaux de la région.

Ces châteaux sont souvent accompagnés de parcs, de colombiers et de chapelles seigneuriales.

On trouve également à proximité du secteur d'étude une chapelle dite «Chapelle des Templiers», rattachée à l'ancien ordre du Temple.



Photographie 14 : ancien château des ducs de Luynes à Airaines

Les châteaux du XVII au XIXe siècle

Les nombreux châteaux en pierre et brique de cette époque ne sont plus destinés à un usage défensif. Ils sont d'avantage des lieux d'agrément et s'accompagnent de parcs aux longues perspectives plantées. Les châteaux de Mérélessart, d'Etrejust, Avesnes-Chaussoy, Tilly-l'Arbre-à-mouches et

Selincourt s'inscrivent en périphérie de villages, à la frontière de boisements qui participent au cadre du château.



Photographie 15 : château d'Etrejust

Les églises de villages et de prieuré

De nombreuses églises protégées jalonnent le territoire, au cœur des villages. A proximité du secteur d'étude, les églises de Warlus, Saint-Maulvis, Allery, Hocquincourt, Saint-Denis marquent ainsi l'emplacement des villages.

A Airaines, l'église Notre-Dame est un bâtiment annexe du prieuré fondé au XIe siècle.



Photographie 16 : église Notre-Dame à Airaines



Photographie 18 : église d'Allery

Les moulins

Le plateau du Vimeu comptait plusieurs moulins à vent, dont il reste encore aujourd'hui quelques vestiges. Les moulins de Frucourt, d'Yonville et de Maxent occupent à proximité du secteur d'étude des secteurs de plateau dégagés, propices aux vues lointaines.



Photographie 17 : moulin de Frucourt
(source: wikipedia commons)



Photographie 19 : moulin de Saint-Maxent
(source: mapio)

3.1.1.2. ZPPAUP - AVAP

La loi du 17 janvier 1983 et son décret d'application du 25 avril 1984 instituent les ZPPAU (Zone de Protection du Patrimoine Architectural et Urbain). La loi du 8 janvier 1993 étend le champ d'étude et d'application des ZPPAU aux paysages, elles deviennent des ZPPAUP.

Actuellement, les ZPPAUP sont progressivement remplacées par les AVAP (Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine), instituées par la loi Grenelle II du 12 juillet 2010. L'AVAP a pour objet de promouvoir la mise en valeur du patrimoine bâti et des espaces dans le respect du développement durable.

Aucune AVAP n'a été répertoriée sur le territoire d'étude.

3.1.1.3. SITES INSCRITS ET CLASSÉS

Les sites classés sont des lieux dont le caractère exceptionnel justifie une protection de niveau national : éléments remarquables, lieux dont on souhaite conserver les vestiges ou la mémoire pour les événements qui s'y sont déroulés...

L'inscription est une reconnaissance de la qualité d'un site justifiant une surveillance de son évolution, sous forme d'une consultation de l'architecte des Bâtiments de France sur les travaux qui y sont entrepris.

A l'échelle du périmètre rapproché, l'église d'Heucourt-Croquoison jouxte le secteur d'étude. Dominant le village d'Heucourt-Croquoison, et située à la transition avec le plateau, elle constitue un repère dans le paysage. C'est le bâtiment le plus haut du bourg et on y accède à pied, depuis un parking situé en contrebas.

A l'échelle du périmètre intermédiaire, les deux sites répertoriés font également l'objet d'une protection au titre des monuments historiques. Ces monuments sont traités dans les paragraphes sur les monuments historiques.



Photographie 20 : église d'Heucourt-Croquoison

COMMUNE	TYPE	DATE	DETAIL
HEUCOURT-CROQUOISON	Inscrit	1944	Eglise St Martin et abords
AIRAINES	Classé	1944	Abords et Château ducs de Luynes
HEUCOURT-CROQUOISON	Inscrit	1944	Eglise St Firmin et abords

FIGURE 29 : SITES INSCRITS ET CLASSÉS À L'ÉCHELLE DES PÉRIMÈTRES RAPPROCHÉ ET INTERMÉDIAIRE

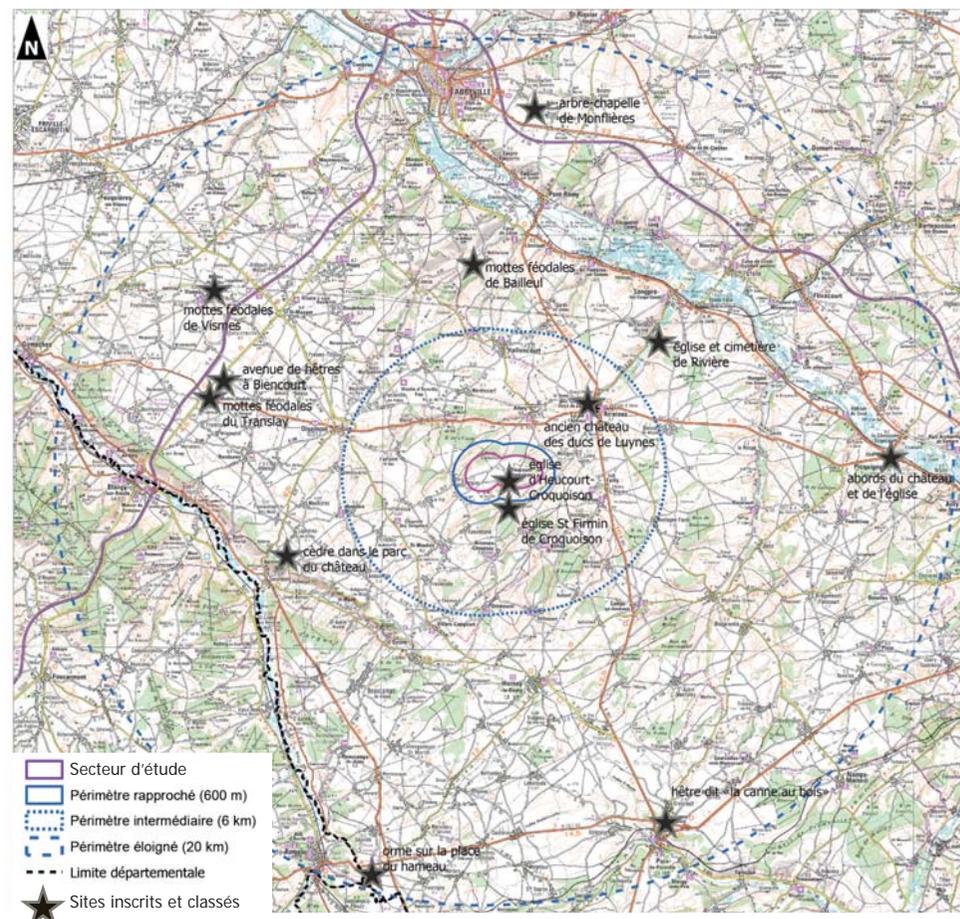


FIGURE 30 : SITES INSCRITS ET CLASSÉS

A l'échelle du périmètre éloigné (au delà du périmètre intermédiaire), 10 sites ont été répertoriés. Il s'agit :

- de mottes féodales à Bailleul, Translay, et Vismes,
- d'arbres ou de composition paysagère,
- des abords de monuments déjà protégés au titre des Monuments Historiques (à Picquigny),
- d'un monument : église et cimetière de Rivière.

COMMUNE	TYPE	DATE	DETAIL
VISMES	Inscrit	1973	Mottes féodales
BAILLEUL	Inscrit	1973	Mottes féodales
BERMESNIL	Classé	1934	Cèdre dans le parc du château
BELLANCOURT	Classé	1981	Arbre-chapelle de Monfières
BETTENCOURT-RIVIERE	Classé	1968	Eglise et Cimetière de Rivière
LE TRANSLAY	Inscrit	1973	Mottes féodales
BIENCOURT	Inscrit	1934	Avenue de hêtres (allée du château)
CROIXRAULT	Classé	1934	Hêtre dit "la Canne du Bois"
MORVILLERS-SAINT-SATURNIN	Classé	1934	Orme sur place du hameau, Digeon
PICQUIGNY	Inscrit	1942	Abords du château et de l'église

FIGURE 31 : SITES INSCRITS ET CLASSÉS À L'ÉCHELLE DU PÉRIMÈTRE ÉLOIGNÉ

Mottes féodales

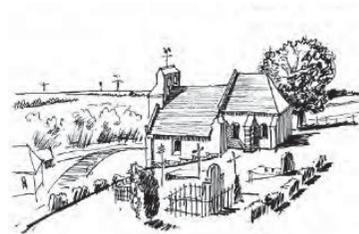
A Bailleul, la motte féodale est invisible du village. Elle est dissimulée dans les bois, à 25 mètres au dessus du niveau du bourg. Elle se fonde également dans la morphologie du site, avancée du plateau à la confluence de vallées.

Au Translay et à Vismes, il s'agit au contraire de buttes isolées, édifiées dans la plaine. La butte du Translay constitue par exemple un plateau artificiel de 90 mètres de largeur et d'environ 3 mètres de hauteur en sortie de village.

Ces sites sont aujourd'hui peu valorisés, mais l'objectif annoncé par la DREAL dans l'inventaire des sites classés et inscrits de la Somme est d'y développer les visites.

Eglise et cimetière de Rivière (également Monument Historique)

L'église de Rivière est implantée à mi-pente du coteau sur le versant sud de l'Airaines. Le site offre des vues lointaines au dessus de la vallée de l'Airaines, en particulier vers le nord-ouest.



(source: atlas des paysages de la Somme)

3.1.2. LE PATRIMOINE ARCHÉOLOGIQUE

Les vestiges archéologiques ne sont en général découverts que lors des travaux. Et seules des opérations de diagnostic permettent de juger du réel potentiel archéologique d'une zone. La contrainte archéologique est donc difficilement identifiable à ce stade de l'étude.

Il convient de conserver à l'esprit qu'il y a toujours «présomption de» et que seul le porté à connaissance des positionnements précis des aménagements permettra de lever les doutes sur les risques d'impact d'un projet éolien vis-à-vis des éléments du patrimoine archéologique.

Les services de la DRAC seront consultés lors de la définition précise du projet et seront saisis pour tous les travaux susceptibles d'affecter le sous-sol.

3.1.3. LE PATRIMOINE NON PROTÉGÉ

• patrimoine civil

La brique et la pierre se retrouvent dans de nombreux bâtiments qui ponctuent le territoire. On les retrouve à proximité du secteur dans l'ancien relais (ou auberge) situé sur la RD936 au nord du secteur d'étude; ou encore à proximité directe de celui-ci, dans un château privé à l'entrée d'Heucourt-Croquoison (accès depuis Vergies).

• patrimoine religieux

Les chapelles, qu'elles soient protégées ou non, se trouvent en grand nombre dans le territoire d'étude. Situées à proximité des villages, elles en constituent des «avant-postes». Dans le cas de villages encaissés, comme à Saint Maulvis, la chapelle située en bordure de plateau marque l'emplacement du village. A coté de Vergies, la chapelle Saint Hubert est située quant à elle dans le creux d'un vallon, à l'entrée du village.



Photographie 21 : ancien relais sur la RD936, à Wiry-au-Mont

Les clochers d'églises constituent également des points de repère dans le paysage. Ils s'élèvent plus ou moins au-dessus du bâti, marquant l'emplacement des villages.

3.1.4. LIEUX DE MÉMOIRE DES CONFLITS MONDIAUX

Les cimetières militaires sont peu représentés dans le territoire d'étude. Ils se concentrent le long de la vallée de la Somme, à distance du secteur d'étude (Pont-Rémy, Longpré-les-Corps-Saints, Bourdon, Crouy Saint Pierre et Picquigny).

La nécropole nationale de Condé-Folie est quant à elle située dans le fond de la vallée de la Somme.



Photographie 22 : chateau privé à Heucourt-Croquoison

3.1.5. LES SITES UNESCO

Les beffrois de Belgique et de France ont été classés au patrimoine mondial de l'Unesco, en 1999 (première inscription de 32 beffrois belges) et en 2005. Le bien comprend 33 beffrois situés en Belgique (26 en Flandre et 7 en Wallonie) et 23 beffrois situés dans le nord de la France.

Le beffroi d'Abbeville, situé à environ 19 kilomètres du secteur d'étude, est l'un des plus anciens beffrois de France (construction du début du XIIIe siècle). Il culmine à 27 mètres de hauteur au dessus du centre historique.



Photographie 23 : chapelle Saint-Hubert à Vergies

3.2. TOURISME

3.2.5.1. SITES TOURISTIQUES

La communication touristique à l'échelle du territoire d'étude est ciblée principalement sur la vallée de la Somme.

La vallée de la Somme possède en effet de nombreux attraits touristiques : une richesse en monuments historiques, de nombreux circuits de randonnée et la présence d'une véloroute en cours d'aménagement ; elle offre aussi de nombreuses possibilités d'activités (canoë, équitation...). Ces activités se concentrent dans le fond de vallée et ne présentent pas, ou peu d'interaction visuelle avec le secteur d'étude.

Au sud-est du secteur d'étude, le château et l'église de Picquigny sont ouverts au public et accueillent régulièrement des événements. Ils sont éloignés du secteur d'étude et isolés visuellement du secteur d'étude.

A proximité du secteur d'étude, le château de Rambures et le château de Tailly-l'Arbre-à-Mouches se visitent également. Ces sites protégés, qui sont aussi des monuments historiques, sont traités dans le paragraphe portant sur les monuments historiques.

3.2.5.2. CIRCUITS TOURISTIQUES ET DE RANDONNÉE

L'appréciation des interactions entre les circuits de randonnée et le projet éolien est plus pertinente à l'échelle du périmètre intermédiaire, hormis des points de belvédère qui sont déjà traités par ailleurs.

On trouve ainsi à proximité du secteur d'étude :

- un chemin de Grande Randonnée : le GR125, qui traverse le territoire en direction nord-sud (de Blancfossé, dans l'Oise, à Saint-Valéry-sur-Somme, dans la Somme) et s'inscrit à proximité directe du secteur d'étude, entre Heucourt-Croquoison et Allery.

Le GR emprunte la route qui traverse Heucourt-Croquoison, franchit le coteau et longe le secteur d'étude sur le plateau, sur environ 700 mètres, avant de traverser les boisements et de rejoindre Allery.

- des circuits de randonnée d'intérêt départemental répertoriés par les communautés de communes :

> circuit du moulin de Frucourt

> circuit du Bois de la Faude

- l'ancienne voie de chemin de fer qui reliait Arras au Tréport (ligne qui desservait notamment Allery et Wiry au Mont), transformée en voie verte sur le tronçon Oisemont-Longpré-les-Corps-Saints.

Le tracé de la voie s'inscrit au nord du secteur d'étude à mi-hauteur du versant.



FIGURE 32 : VOIE VERTE OISEMONT-LONGPRÉ-LES-CORPS-SAINTS

(source: mairie de Longpré-les-Corps-Saints)

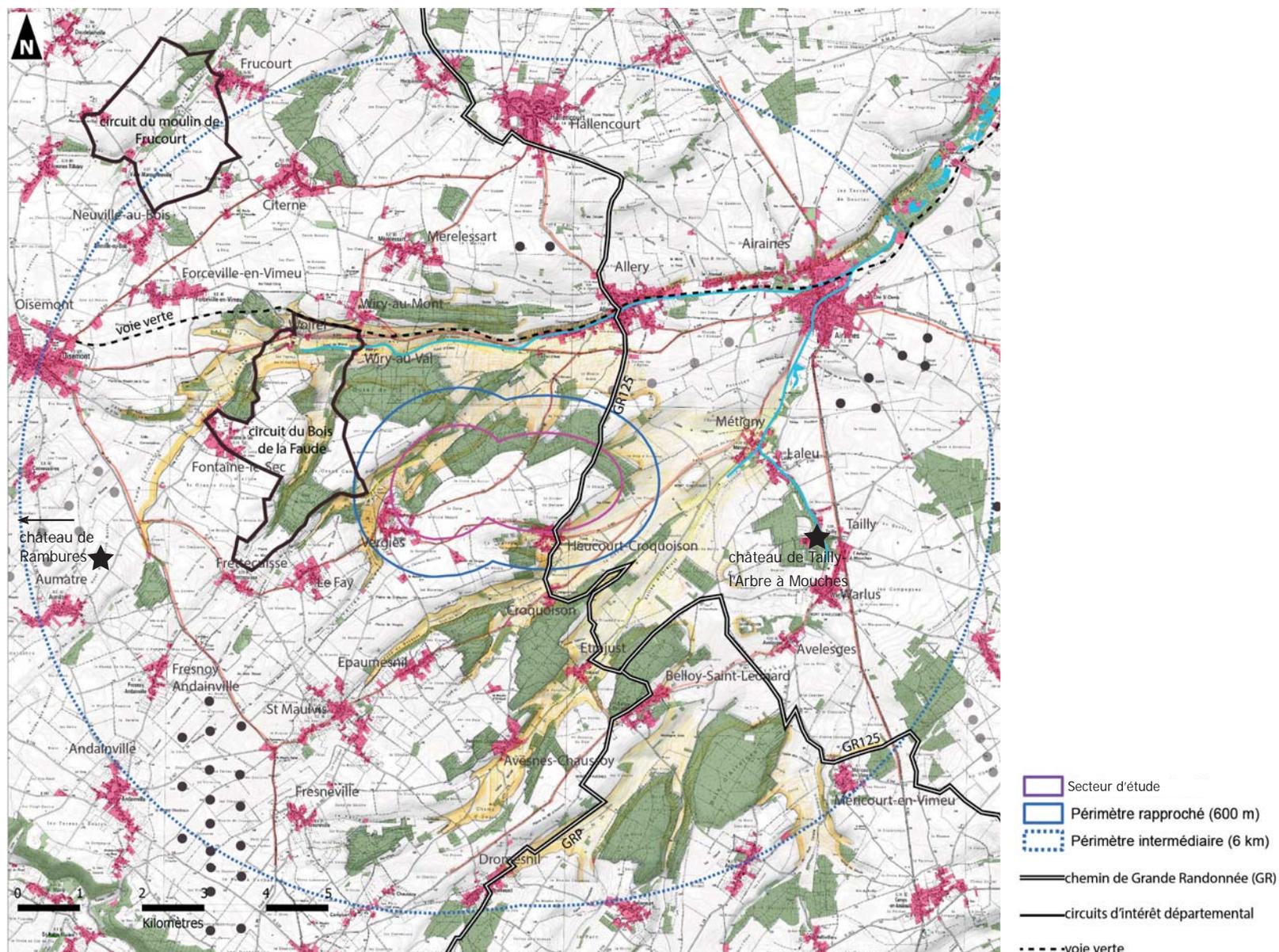


FIGURE 33 : CHEMINS, CIRCUITS DE RANDONNÉE ET MONUMENTS OUVERTS AU PUBLIC (PÉRIMÈTRE INTERMÉDIAIRE)

-  Secteur d'étude
-  Périmètre rapproché (600 m)
-  Périmètre intermédiaire (6 km)
-  chemin de Grande Randonnée (GR)
-  circuits d'intérêt départemental
-  voie verte
-  monuments ouverts au public

3.3. SENSIBILITÉ DU PATRIMOINE ET DES SITES TOURISTIQUES À L'ÉOLIEN

3.3.1. GÉNÉRALITÉS SUR LA SENSIBILITÉ DU PATRIMOINE ET DES SITES TOURISTIQUES À L'ÉOLIEN

Selon leur nature, leur gabarit, leur position, les monuments historiques et les sites offrent plus ou moins d'interactions avec le parc éolien. Ils présentent donc une sensibilité plus ou moins grande par rapport à un projet d'implantation.

La sensibilité des monuments et des sites dépend de nombreux facteurs tels que :

- la distance du site par rapport aux éoliennes :

En site ouvert, en l'absence d'écran visuel, des éoliennes sont visibles jusqu'à une quinzaine de kilomètres.

Les covisibilités diminuent cependant avec la distance :

- o en dessous de 1 km elles sont potentiellement très fortes, l'implantation d'éoliennes doit être particulièrement réfléchi ;
- o entre 1 et 6 km, les covisibilités existent mais peuvent être gérées par le projet s'il est réfléchi de manière à éviter toute perspective dommageable ;
- o entre 6 et 15 km, les éoliennes sont certes en covisibilité mais leur présence n'est plus prégnante à l'horizon.

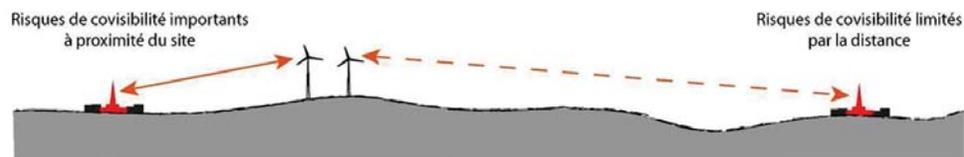


FIGURE 34 : IMPACT DES EOLIENNES SUR LE PATRIMOINE EN FONCTION DE LA DISTANCE

- la taille de l'édifice :

Un édifice (tel qu'une église) qui se détache nettement dans le paysage s'expose fortement aux covisibilités. Les monuments de faible gabarit (menhir, croix...) sont beaucoup moins sensibles, d'autant plus s'ils se trouvent dans un environnement boisé ou au sein du tissu urbain ce qui est souvent le cas des croix ou des chapelles.

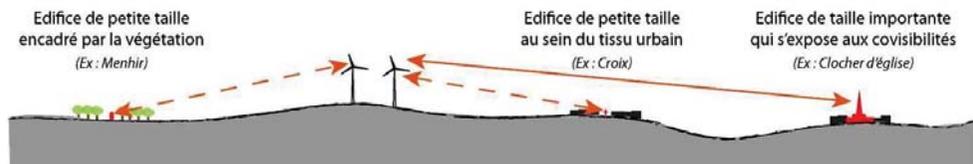


FIGURE 35 : IMPACT DES EOLIENNES SUR LE PATRIMOINE EN FONCTION DE LA TAILLE DE L'ÉDIFICE

- le relief :

Les édifices implantés dans un paysage ouvert de plateau agricole sont fortement exposés aux covisibilités alors que ceux implantés en fond de vallées sont isolés par les effets de relief.

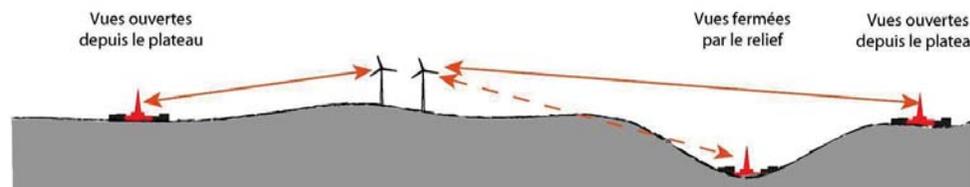


FIGURE 36 : IMPACT DES EOLIENNES SUR LE PATRIMOINE EN FONCTION DU RELIEF

- l'existence de filtres ou d'écrans visuels :

De nombreux éléments du paysage peuvent limiter les covisibilités entre les éoliennes et les édifices :

- o l'existence d'une ceinture bocagère et la présence de boisements filtrent les vues de manière plus ou moins forte en fonction de la densité de la végétation (et de la saison) ;

- o la présence de zones construites forme un écran opaque qui masque partiellement ou totalement les éoliennes. La présence de nombreux villages crée ainsi des obstacles visuels depuis les villages situés en retrait. Un édifice implanté au sein d'un dense tissu urbain est de la même façon moins exposé aux vues vers l'extérieur.

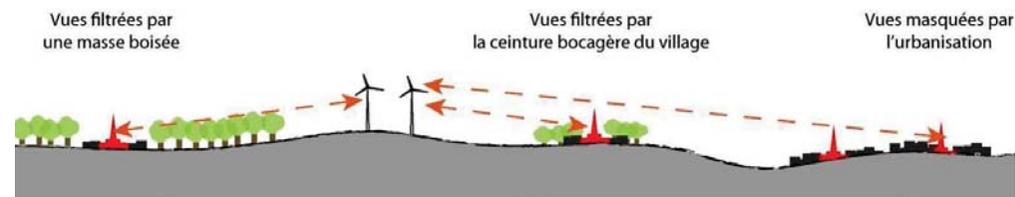


FIGURE 37 : IMPACT DES EOLIENNES SUR LE PATRIMOINE EN FONCTION DES COMPOSANTES PAYSAGÈRES

page suivante :

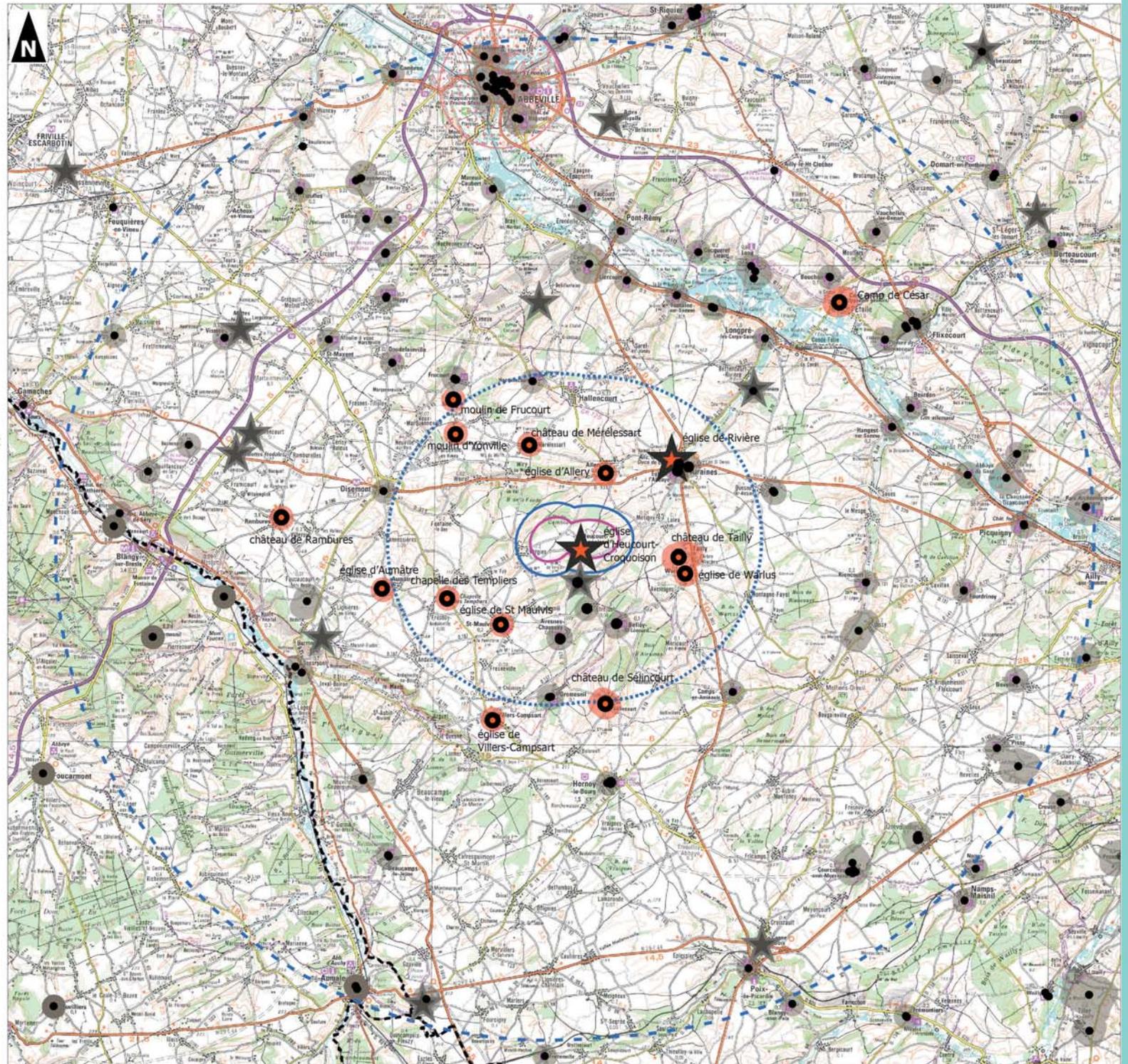
FIGURE 38 : SENSIBILITÉ DU PATRIMOINE

Projet de parc éolien d'Aquettes (80)

Dossier de Demande d'Autorisation Unique

Sensibilité du patrimoine

-  Secteur d'étude
-  Périmètre rapproché (600 m)
-  Périmètre intermédiaire (6 km)
-  Périmètre éloigné (20 km)
-  Limites départementales
-  Monument historique avec peu ou pas de visibilité vers le secteur d'étude
-  Monument historique pouvant présenter des vues sur le projet ou se trouver en covisibilité avec lui
-  Site inscrit ou classé avec peu ou pas de visibilité vers le secteur d'étude
-  Site inscrit ou classé pouvant présenter des vues sur le projet



0 2 4 6 8 10
Kilomètres

3.3.2. CAS PARTICULIER DU SECTEUR D'ÉTUDE

3.3.2.1. SENSIBILITÉ DES MONUMENTS HISTORIQUES PROTÉGÉS

Ce chapitre détaille les sensibilités des monuments potentiellement exposés en raison de leur situation dans le paysage. Sont détaillés ici les monuments proches (périmètres rapproché et intermédiaire) et, pour les monuments situés au-delà, ceux présentant des sensibilités particulières.

MONUMENTS PROCHES

Château de Mérélessart (3,1 km du SE)

Le château et son parc présentent peu de possibilités de vues sur le projet, en raison des boisements de premier plan. **Des vues sont possibles aux étages du château et sur la route qui longe le domaine, sur la partie supérieure des éoliennes.**



profil du château de Mérélessart au secteur d'étude (exemple d'implantation avec des éoliennes de 150 mètres)

Eglise de Saint Maulvis (3,1 km du SE)

Le bourg de St Maulvis est implanté dans une vallée sèche. L'église domine le bourg, du haut du coteau sud. Ce faisant, elle offre des vues lointaines depuis le parvis. Les vues en direction du secteur d'étude suivent en partie l'axe de la vallée sèche. Par conséquent, **le projet sera potentiellement visible depuis le monument.**



Photographie 24 : église de Saint-Maulvis



Chapelle des Templiers (4 km du SE)

La chapelle se situe sur le plateau, à l'ouest du secteur d'étude. Les vues depuis le site lui-même seront limitées par la présence d'une haie sur le pourtour de la parcelle. **Le site est donc principalement concerné par les vues en covisibilités du parc et du monument, depuis la route longeant ce dernier (RD 29).**

Moulin d'Yonville (5,1 km du SE)

Le moulin est situé sur une étendue dégagée de plateau au nord du secteur d'étude. La situation vis-à-vis du secteur d'étude est similaire à celle du château de Mérélessart. Néanmoins, dans le cas du moulin, la vue est dégagée en l'absence d'obstacle visuel de premier plan. **Le projet sera probablement visible depuis ce monument.** Il est à noter que le moulin est fortement endommagé et situé à l'intérieur d'une propriété privée, donc peu visible depuis la route.

Château de Tailly-l'arbre à mouches (2,6 km du SE)

Le château, situé à l'est du secteur d'étude, est accessible par une grande allée depuis la RD901. Les vues seront limitées depuis cette allée, où le château s'inscrit dans la perspective au devant d'un boisement.

Château d'Etrejust (2,1 km du SE)

Le château est situé à mi-hauteur de versant. Isolé par le relief du haut du coteau et par un boisement, il n'offre aucune visibilité vers le nord. Les vues en covisibilité depuis la route d'Avesnes-Chaussoy ne permettront pas de percevoir le projet, étant donné l'obstacle visuel que crée le coteau. Aucune vue n'est possible sur le projet.

Eglise de Warlus (3,1 km du SE)

L'église est située au cœur du bourg de Warlus. Le monument s'inscrit entre la rue principale et une place centrale du bourg. Le village est situé en fond de vallon et se trouve visuellement isolé du secteur d'étude par le coteau proche. Aucune vue n'est possible sur le projet. Néanmoins, le monument pourra être vu en covisibilité avec le projet depuis les hauteurs du vallon à Montagne-Fayel.

Château d'Avesnes-Chaussoy (3,2 km du SE)

Le château est situé dans un domaine boisé. Un boisement constitue la limite nord du domaine, et isole celui-ci des vues en direction du nord, où s'inscrit le secteur d'étude. Aucune vue n'est possible sur le projet.

Eglise Notre-Dame et Prieuré d'Airaines (3,6 km du SE)

L'église est située à flanc de coteau, sur le versant ouest du vallon d'Etrejust. Elle se trouve isolée visuellement du secteur d'étude par ce relief sur lequel elle s'appuie. Aucune vue n'est possible sur le projet.

Ancien château des ducs de Luynes à Airaines (3,8 km du SE)

L'ancien château est situé sur un éperon à confluence de deux vallées. Les vues sont orientées vers l'est, à l'opposé du secteur d'étude. Les vues vers ce dernier sont masquées par le coteau qui remonte au dessus de l'esplanade du château. Aucune vue n'est possible sur le projet.

Eglise Saint-Denis à Airaines (4,1 km du SE)

L'église est située en fond de vallée devant une esplanade dégagée. Néanmoins, le dénivelé du coteau qui limite la ville à l'ouest isole visuellement le monument du projet. Aucune vue n'est possible sur le projet.

Eglise de Croquoison (5,7 km du SE)

L'église est située dans le bois de Croquoison au sud du bourg. Le monument est cerné par les boisements ; aucune vue n'est possible sur le projet.

Manoir de Croquoison (1km du SE)

Le manoir est situé directement au nord de l'église, dans une parcelle entourée d'arbres. Les arbres qui entourent le monument empêchent toute vue vers le projet.

**Château de Belloy-Saint-Leonard
(2,9 km du SE)**

Le château est isolé des vues en direction du secteur d'étude par le bois situé au nord de la commune. Aucune vue n'est possible sur le projet.

Eglise d'Allery (1,9 km du SE)

L'église d'Allery se situe dans le prolongement d'une rue d'Allery orientée dans le sens de la vallée. Les vues en direction du secteur d'étude sont masquées par le bâti de premier plan. Aucune vue n'est possible sur le projet. Néanmoins, le monument pourra se trouver en covisibilité avec le projet depuis l'entrée est du bourg.



Photographie 27 : église de Villers-Campsart-route d'accès

MONUMENTS ELOIGNES

**Eglise de Villers-Campsart
(7,3 km du SE)**

L'église s'inscrit sur le plateau, à une altitude de 160 mètres (soit environ 30 mètres au dessus du niveau du secteur d'étude). Les vues lointaines depuis le parvis sont limitées à la perspective de la route qui relie le monument. Cette route n'est pas axée sur le secteur d'étude. Aussi, les vues depuis le parvis sont peu probables.

Il s'agira donc d'étudier les vues depuis la route d'accès à l'église, qui elle offre des vues dégagées sur le plateau.



Photographie 26 : vue aérienne du moulin de Frucourt

Moulin de Frucourt (7 km du SE)

Ce moulin, proche du moulin d'Yonville, se situe sur un secteur de plateau ouvert, à environ 6 kilomètres du secteur d'étude. Les vues sont dégagées en direction du projet. Des vues sont possibles depuis la route, au droit du moulin.



Photographie 25 : moulin de Frucourt

Camp de César à l'Etoile (13 km du SE)

L'oppidum domine la vallée de la Somme d'une centaine de mètres et s'inscrit sur un promontoire naturel. Le site est accessible uniquement par des chemins. Des vues en covisibilité avec le boisement de l'oppidum, au sommet de la butte, seront possibles. Néanmoins, les vues seront limitées par la distance car le point de vue est éloigné du secteur d'étude d'environ 13 kilomètres.

**Château de Rambures
(10,7 km du SE)**

Le château s'inscrit sur une étendue dégagée de plateau, devant une grande prairie orientée en direction du secteur d'étude. Des vues sont envisageables depuis l'extrémité du parc, ouverte sur le paysage et depuis les routes attenantes.



Photographie 28 : château de Rambures

Château de Sélincourt (6,9 km du SE)

Le château offre une grande perspective cadrée par deux longs boisements. L'axe de la vue depuis le château n'est pas orienté vers le projet. En revanche, les abords du château, et en particulier le chemin à flanc de coteau situé en contrebas du domaine offrent une vue dégagée sur le paysage en direction du projet.



Eglise d'Aumâtre (7,6 km du SE)

L'église s'inscrit sur le plateau du Vimeu à l'ouest du secteur d'étude. Si le bâti se trouve enserré dans la trame urbaine et la végétation du bourg, le clocher de l'église pourra néanmoins se détacher de la silhouette du village et se trouver en covisibilité avec el projet.

3.3.2.2. SENSIBILITÉ DES SITES CLASSÉS ET INSCRITS

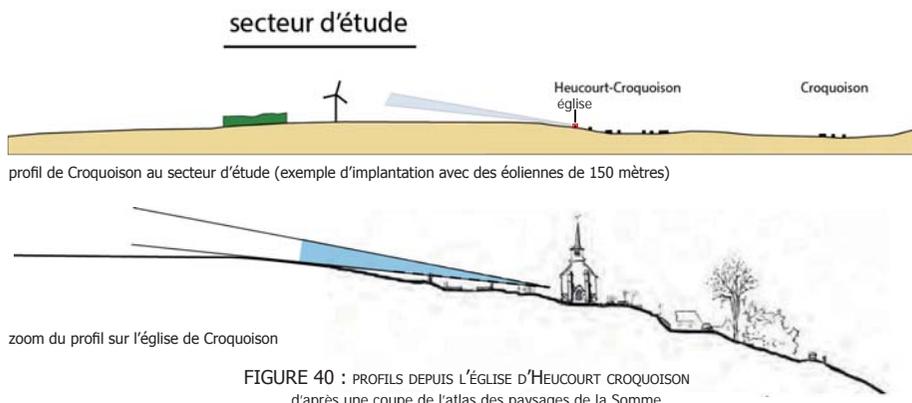


FIGURE 40 : PROFILS DEPUIS L'ÉGLISE D'HEUCOURT-CROQUOISON
d'après une coupe de l'atlas des paysages de la Somme

Le principal site protégé présentant des sensibilités vis à vis du projet est l'**église d'Heucourt-Croquoison**. Les vues seront possibles à la fois en intervisibilité (vue depuis le monument) et en covisibilité (vue depuis la partie du bourg située dans le creux de la vallée).

L'**église de Rivière** à Bettencourt-Rivière pourra également se trouver en covisibilité avec le projet depuis le versant nord de l'Airaines.

3.3.2.3. SENSIBILITÉ DES MONUMENTS HISTORIQUES NON PROTÉGÉS

Les vues depuis les monuments non protégés sont limitées.

Des vues sont envisageables en covisibilité avec la chapelle Saint-Hubert, à l'entrée de Vergies, ainsi que depuis celle de Saint-Maulvis, située en haut du bourg.

L'ancien relais situé sur la RD936 au nord du secteur d'étude est également susceptible d'offrir des vues sur le projet.

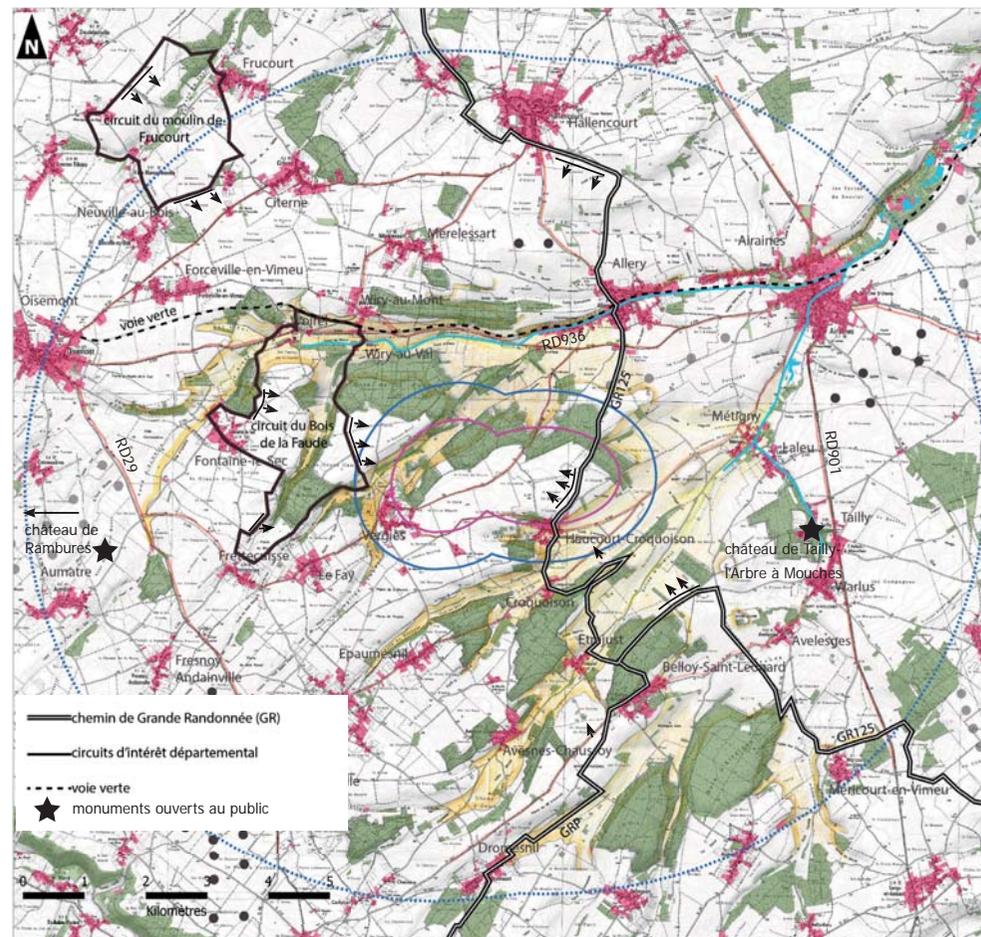
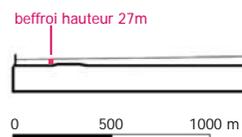


FIGURE 39 : CHEMINS, CIRCUITS DE RANDONNÉE ET MONUMENTS OUVERTS AU PUBLIC (PÉRIMÈTRE INTERMÉDIAIRE)



3.3.2.4. SENSIBILITÉ DES SITES UNESCO

Le beffroi d'Abbeville se situe dans la vallée de la Somme. Le sommet de l'édifice culmine à une altitude de 47 mètres NGF, soit environ 60 mètres sous le niveau du secteur d'étude. Cette différence d'altitude, combinée à la distance qui sépare l'édifice du projet (19 kilomètres) réduit à néant les possibilités de vue (cf profil ci-dessous).

3.3.2.5. SENSIBILITÉ DES SITES TOURISTIQUES ET DES CIRCUITS DE RANDONNÉE

Les sites touristiques présents à proximité du secteur d'étude sont peu susceptibles d'offrir des vues sur le projet. Le château de Tilly-l'Arbre à Mouches s'inscrit en pied de coteau et au devant d'un boisement qui masque les vues vers le secteur d'étude.

Le château de Rambures, situé sur le plateau, est plus exposé (détail des sensibilités dans la partie consacrée aux monuments historiques).

Les circuits touristiques environnant le secteur d'étude présentent de nombreuses vues en direction de celui-ci. Le GR125 offrira des vues directes sur le site depuis le plateau. Il s'agira pour ces vues proches de veiller à l'insertion des équipements et pistes liés aux éoliennes. Par ailleurs, les circuits de randonnée locaux présentent de nombreuses séquences en situation de rebord de plateau ou de point haut qui ne manqueront pas de donner des vues sur le projet.

Conclusion sur les sensibilités

Une inscription dans un paysage semi-ouvert

Le secteur d'étude est situé sur une avancée de plateau à la confluence de deux vallées. La sinuosité du relief et la présence de boisements sur les coteaux compartimentent le paysage. Il faut donc considérer que le parc ne sera perçu que partiellement depuis la plupart des points de vue. Ces perceptions seront de deux types :

- vues en contreplongée depuis les bourgs proches situés dans les vallées,
- vues à niveau sur le plateau à l'ouest du secteur d'étude et depuis les étendues de plateau autour du site.

Le secteur d'étude s'inscrit de façon longitudinale, dans le prolongement de la ligne du projet de parc éolien des Crupes.

Des sensibilités liées aux lieux de vie

Les vues depuis les villages de vallées concernent principalement les villages d'Heucourt-Croquoison, Croquoison et Métigny ; et les bourgs d'Airaines et Allery, en particulier au niveau des extensions urbaines. Dans la plupart des cas, les boisements de coteau placent le projet à l'arrière-plan des vues. Allery, Airaines et Métigny sont exposés en premier plan aux vues sur le projet de parc éolien des Crupes.

Les deux villages situés sur le coteau au nord du secteur d'étude, Mérélessart et Wiry-au-Mont font face au secteur d'étude et sont concernés par des vues y compris à l'intérieur de l'urbanisation.

Les vues depuis les villages de plateau sont principalement concentrées sur les entrées et les sorties de bourgs, l'intérieur des villages étant moins exposé du fait de la trame bocagère qui s'y trouve. Les bourgs de plateau les plus exposés sont Vergies, Fay, Frettecuise et Hallencourt à proximité du secteur d'étude, ainsi que les fermes du moulin Trancart et du moulin de Vergies.

Des sensibilités liées aux axes de communication

Certains axes de communication offriront une vue simultanée sur plusieurs parcs existants, en particulier : la RD901, avec le parc de la plaine du Montoir et la ferme du Haut Plateau Picard, et la RD29, avec les parcs de Saint Maulvis/Arguel/Fresnoy. La RD936 et la RD901 présenteront des vues à la fois vers le secteur d'étude et sur le projet de parc éolien des Crupes. L'insertion du projet sera donc à concevoir en tenant compte des vues depuis ces deux grands axes.

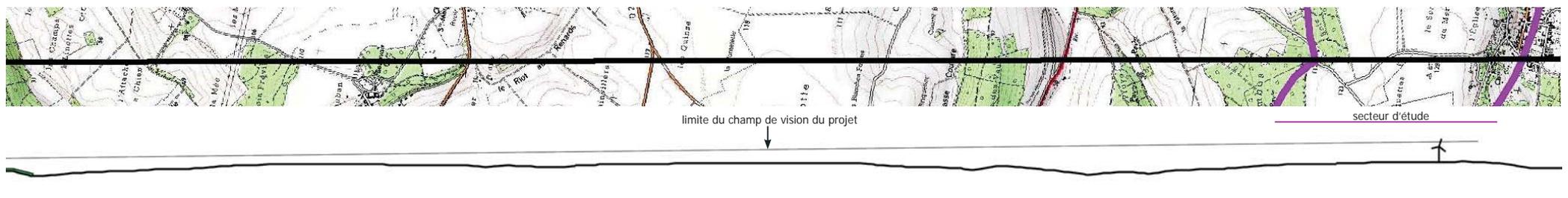
Des sensibilités liées au patrimoine

Les sensibilités liées au patrimoine sont limitées, au regard de la grande quantité de monuments historiques et de sites protégés dans le territoire d'étude. Le principal édifice concerné par des vues proches sur le projet (en covisibilité et en intervisibilité) est l'église d'Heucourt-Croquoison, en contrebas du secteur d'étude. Dans le périmètre éloigné, les vues depuis le château de Rambures devront faire l'objet d'une attention particulière.

Autres monuments concernés : château de Mérélessart, chapelle des Templiers, église de Saint Maulvis, moulin d'Yonville, église de Villers-Campsart, moulin de Frucourt, Camp de César.

Des sensibilités liées aux circuits touristiques

Les chemins de randonnée autour du secteur d'étude offrent de nombreuses vues en direction du secteur d'étude. Le GR125, qui s'inscrit à proximité directe du secteur d'étude, fera l'objet d'une attention particulière au niveau de l'insertion du projet.



Projet de parc éolien d'Aquettes (80)

Dossier de Demande d'Autorisation Unique
Sensibilités du paysage et du patrimoine
à l'échelle du périmètre éloigné

-  Secteur d'étude
-  Périmètre rapproché (600 m)
-  Périmètre intermédiaire (6 km)
-  Périmètre éloigné (20 km)
-  Limite départementale

 Points de vue

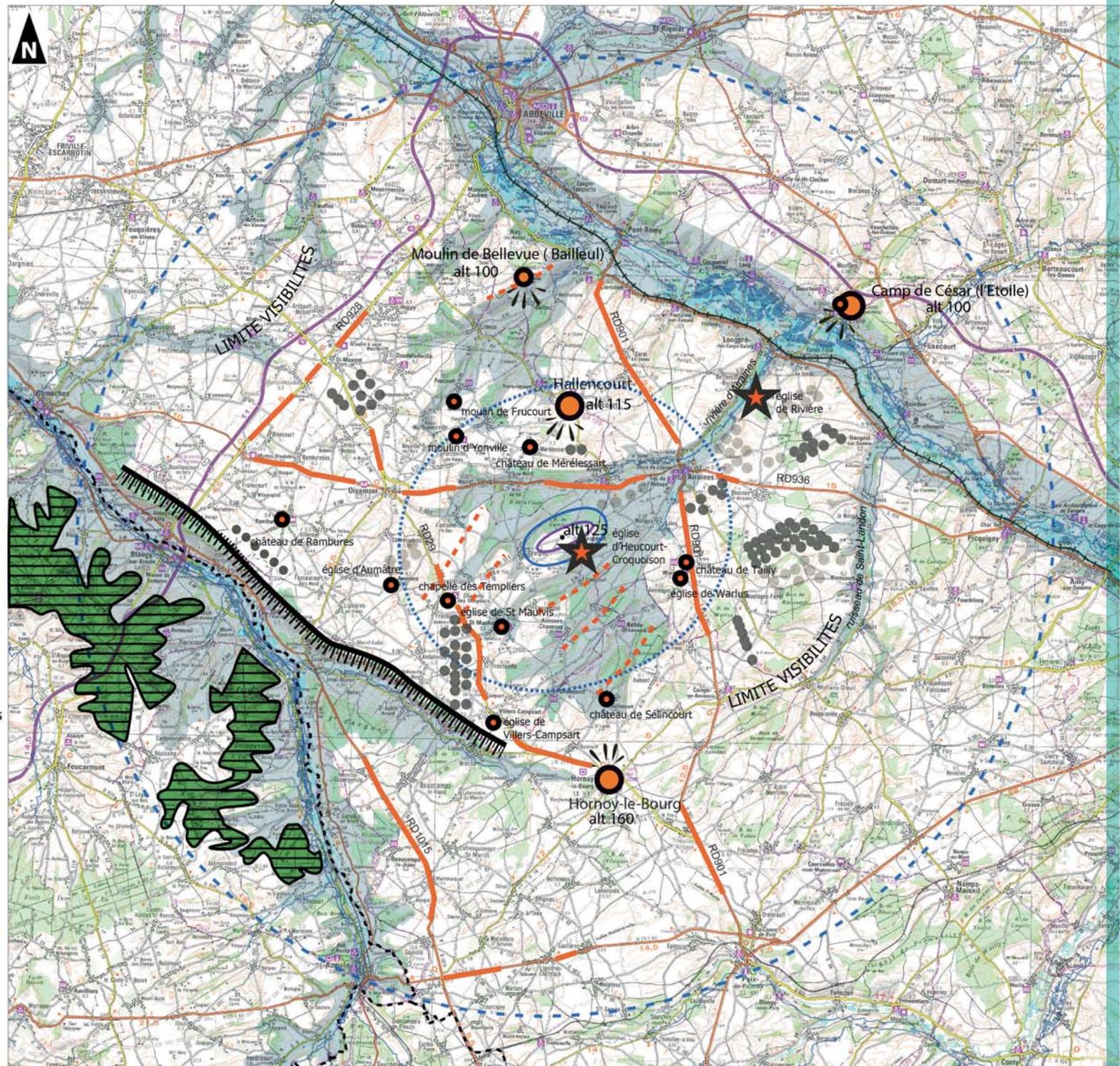
SENSIBILITES DU PAYSAGE

-  Principales vallées : vues limitées
-  Boisements du coteau de la Bresle à effet de masque visuel
-  Ligne abrupt du coteau est de la Bresle à effet d'obstacle visuel
-  lignes de relief à proximité du secteur d'étude : à la fois obstacles visuels et promontoires
-  sites - belvédères avec vues en direction du secteur d'étude
-  portions d'axes routiers avec vues en direction du secteur d'étude
-  diminution de la visibilité au nord et au sud liée à plusieurs facteurs : diminution des altitudes, boisements ou reliefs masquant les vues en direction du secteur d'étude

-  parcs éoliens existants/ en projet susceptibles de se trouver en covisibilité avec le projet

SENSIBILITES DU PATRIMOINE

-  monuments historiques pouvant présenter des vues sur le projet
-  site inscrit (église de Croquoison) pouvant présenter des vues sur le projet



4. RÉFLEXIONS SUR L'IMPLANTATION DU PARC ÉOLIEN

L'implantation du parc doit répondre aux enjeux identifiés dans l'état initial et prendre en compte les sensibilités du paysage et du patrimoine.

L'état initial a identifié un paysage de petite échelle et le secteur d'étude épouse un relief étroit, environné de vallées. **Ce paysage accueillera de préférence un parc de petite dimension, en cohérence avec le site.**

Par ailleurs, le secteur d'étude est situé à proximité de Vergies et le bourg cotoie le parc au même niveau que celui-ci. Par conséquent, le terrain du secteur d'étude fait partie de l'environnement proche et familier du village. Il est important de conserver sur cette étendue un large espace libre d'éoliennes.

Pour ces raisons, **il est conseillé de réaliser un parc sur deux lignes d'éoliennes au maximum.**

Détail de l'implantation

secteur à éviter : partie sud du site, pour éviter le surplomb depuis l'église et le village d'Heucourt-Croquoison

direction d'implantation : inscription longitudinale suivant la ligne du coteau et recourbée pour que les éoliennes les plus proches vues depuis la RD901 soient situées à distance du clocher de l'église d'Heucourt-Croquoison.

secteur à privilégier : (au niveau des flèches sur le schéma d'implantation) sud de la route Allery-Vergies qui traverse le plateau, pour laisser dégagée l'étendue de cultures devant le village et s'éloigner des boisements.

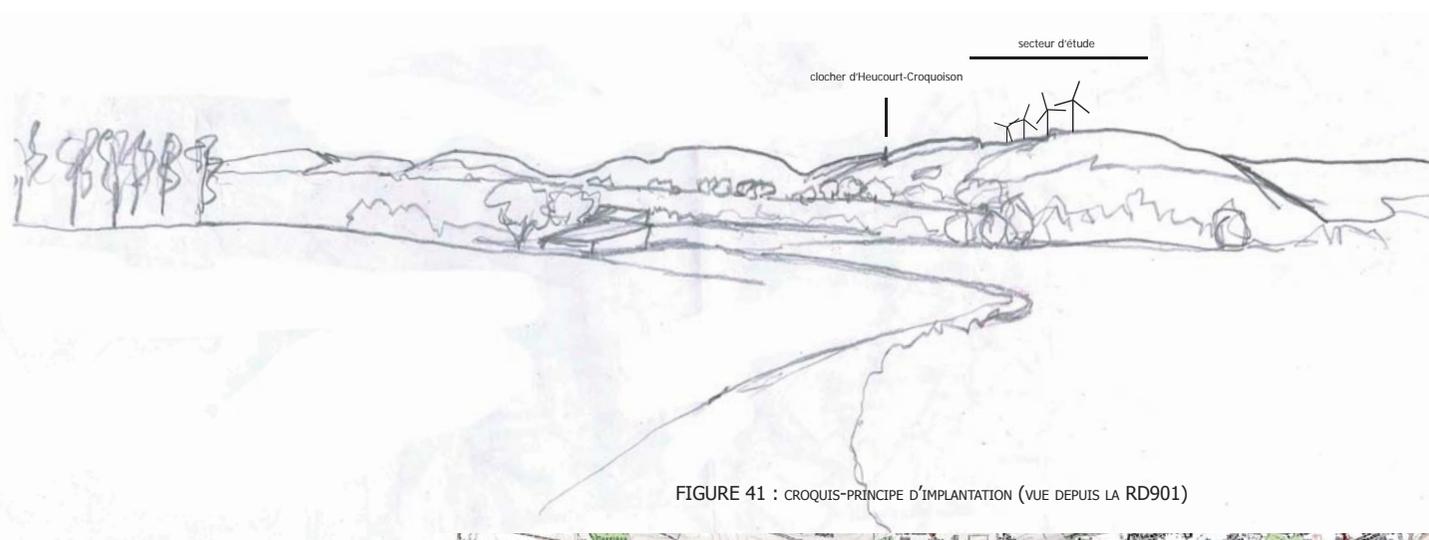


FIGURE 41 : CROQUIS-PRINCIPE D'IMPLANTATION (VUE DEPUIS LA RD901)

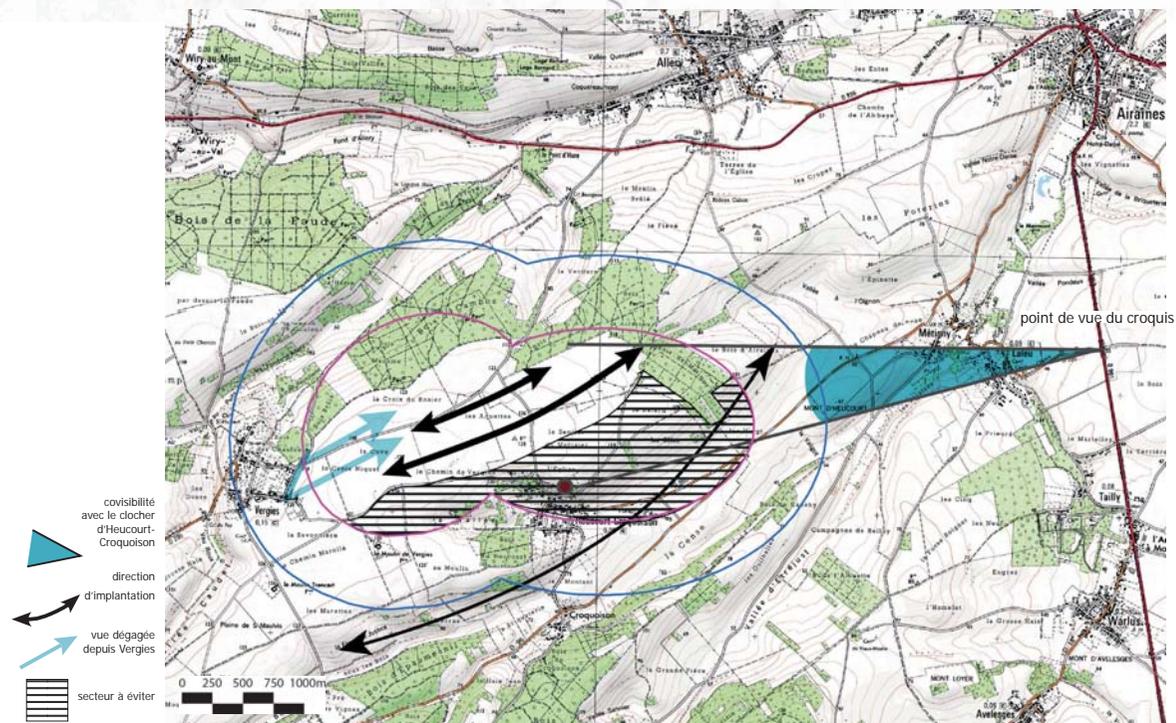


FIGURE 42 : ORIENTATIONS D'IMPLANTATION

5. ANALYSE DES IMPACTS DU PROJET

5.1. GÉNÉRALITÉS SUR LA PERCEPTION D'UN PARC ÉOLIEN

5.1.1. LE PROJET DE PAYSAGE

L'implantation d'éoliennes s'inscrit dans une démarche d'aménagement du territoire, dans le but d'aboutir à un paysage nouveau, digne d'intérêt. Les éoliennes participent alors à la mutation des paysages liée à l'évolution des besoins d'une société.

L'état initial réalisé dans un premier temps a permis de mettre en évidence les principales sensibilités paysagères et patrimoniales et la manière dont le site est perçu sur le territoire. Afin d'aboutir à un réel projet de territoire, l'implantation d'éoliennes tient compte des caractéristiques du paysage et s'appuie sur les composantes locales pour proposer un projet en adéquation avec ces objectifs.

5.1.2. LA PERCEPTION DES ÉOLIENNES

La perception des éoliennes diffère en fonction de multiples critères liés à la fois à l'observateur lui-même, à sa position par rapport au parc éolien, aux conditions d'observation et aux composantes paysagères.

5.1.2.1. LES COMPOSANTES PAYSAGÈRES

La perception du parc est étroitement liée à son environnement. L'état initial a permis de mettre en évidence les différents paysages qui composent le périmètre éloigné et leur sensibilité à l'éolien. La vision des éoliennes est en particulier liée à la présence ou non de premiers plans (masses boisées, habitations...) et à la configuration du relief, qui peut soit ouvrir des panoramas, soit être un obstacle visuel s'intercalant entre l'observateur et le parc.

5.1.2.2. LA SENSIBILITÉ DE L'OBSERVATEUR

La relation au paysage est subjective et dépend de divers facteurs tels que la culture, l'éducation, l'utilisation du paysage.

5.1.2.3. LE MODE DE PERCEPTION

• perception statique ou dynamique

Un observateur fixe a une vision statique du paysage. Sa position lui offre un point de vue prolongé des éléments qui composent ce paysage. Ce type de points de vue peut par exemple exister depuis les lieux de vie les plus proches.

Un observateur mobile, sur une route par exemple, a une vision dynamique du paysage. Il traverse le territoire en multipliant les angles de vues. Le paysage s'ouvre et se ferme au gré des séquences traversées. Si les éoliennes disparaissent de son champ de vision partielle du paysage, elles nourrissent cependant sa perception des paysages suivants.

La perception diffère par ailleurs en fonction de la vitesse de déplacement : plus le déplacement est rapide, plus l'emprise visuelle diminue. Un automobiliste se déplaçant sur une autoroute aura ainsi une vision partielle du paysage, alors que le piéton empruntant un chemin de randonnée peut observer l'ensemble des éléments qui le compose.

• perception quotidienne ou passagère

Alors que la transformation des paysages suit un rythme lent et évolutif, l'introduction de parcs éoliens dans un site transforme rapidement la perception d'un paysage. L'individu confronté quotidiennement aux éoliennes les intègre progressivement comme de nouveaux éléments référents dans son paysage. Celui qui traverse épisodiquement le territoire découvre un paysage transformé qui ponctue les espaces successifs qu'il rencontre. L'accoutumance du regard porté sur les éoliennes est par ailleurs variable en fonction de la sensibilité de chacun.

5.1.2.4. LA DISTANCE D'OBSERVATION

La limite visuelle du parc est principalement liée à la distance. Ainsi, l'impact visuel d'un parc éolien est nettement diminué lorsqu'on se trouve à une distance supérieure à 15 kilomètres.

A l'inverse, plus l'observateur est proche, plus le dimensionnement des éoliennes s'impose au regard.

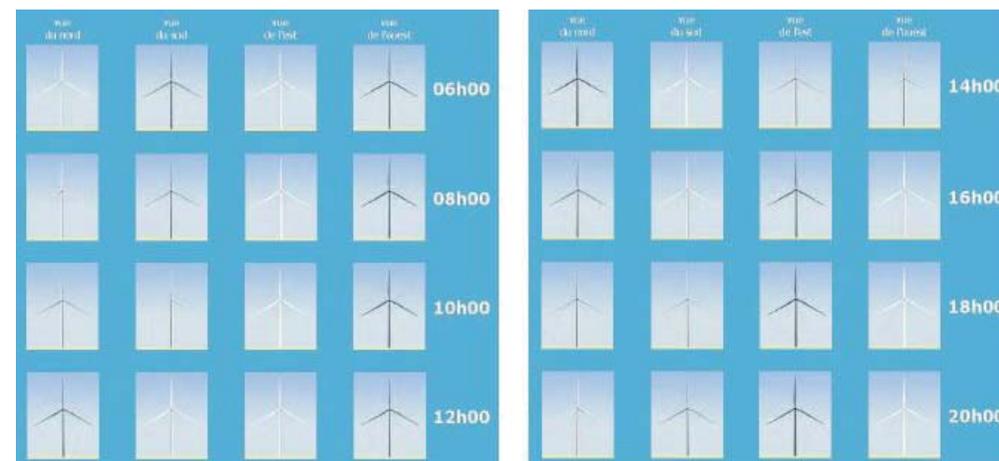
5.1.2.5. VUE EN PLONGÉE ET EN CONTRE-PLONGÉE

Une position de l'observateur en belvédère, dominante, amplifie le champ de vision car les éléments du premier plan ne viennent pas borner le regard. Une vue plongeante a également tendance à écraser les plans et les objets rapprochés de taille inférieure à la hauteur d'observation.

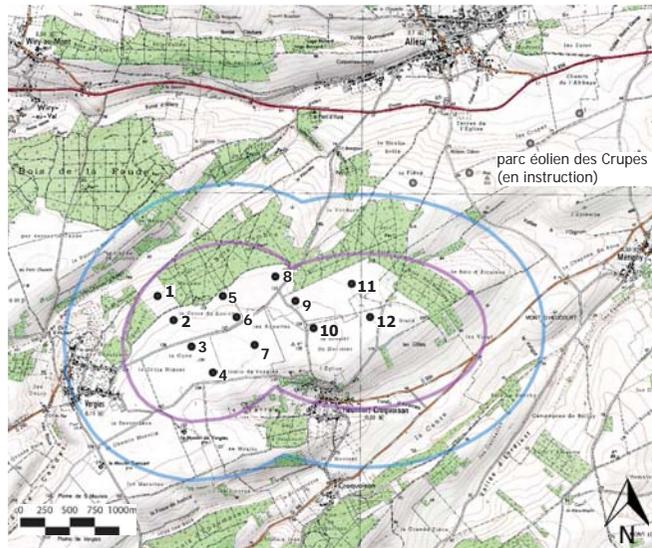
Inversement, tout paysage, tout relief, observé d'un point bas, en contre-plongée, est amplifié et paraît imposant.

5.1.2.6. LES CONDITIONS MÉTÉOROLOGIQUES ET L'ENSOLEILLEMENT

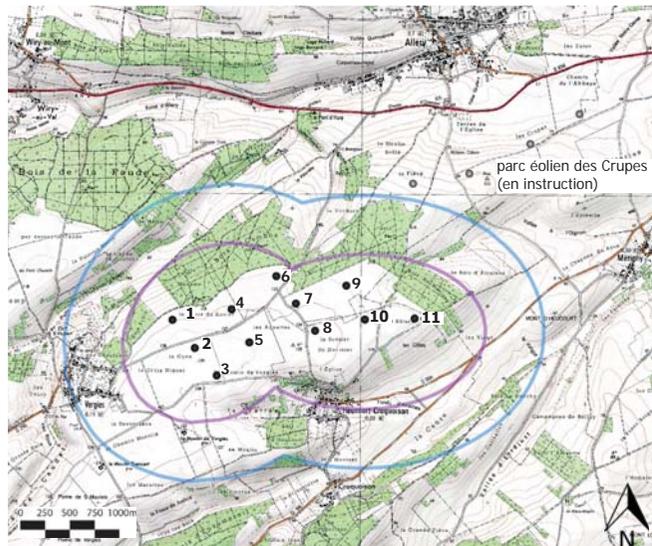
La visualisation des éoliennes est étroitement dépendante des conditions météorologiques et de la position du soleil. Ainsi, la clarté de l'air influe sur la lisibilité des éoliennes dans le paysage : un air frais sera plus transparent qu'un air chaud composé de nombreuses particules fines en suspension. Par conséquent, à des distances importantes, les éoliennes seront principalement visibles le matin par temps dégagé. De plus, l'évolution de l'ensoleillement au cours d'une journée influence la lisibilité d'une éolienne dans le paysage.



5.2. DEFINITION DU PROJET



VARIANTE 1



VARIANTE 2

5.2.1. ANALYSE DES VARIANTES

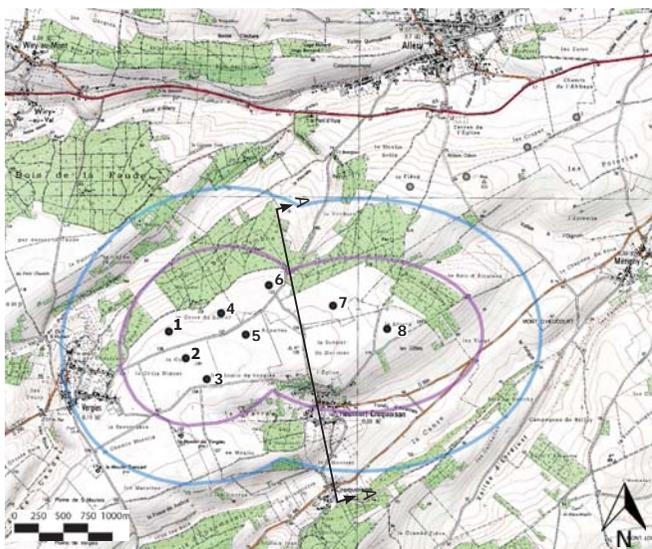
Le secteur d'étude se superpose à un lieu bien défini qu'on peut désigner comme la clairière de Vergies. Il s'agit en effet d'un espace de cultures sur la façade est du village, délimité au nord par des boisements et au sud par le versant de la vallée. La qualité d'insertion du projet se joue à l'échelle de cette clairière, ainsi qu'à l'échelle plus large du réseau de vallées «vertes» qui découpent le plateau.

5.2.1.1. VARIANTE 1

La première variante, à 12 éoliennes, couvre la totalité de la clairière. Les lignes de composition sont assez lisibles, aussi bien dans l'épaisseur du parc que dans sa plus grande longueur. Néanmoins, le parc est surdimensionné par rapport à l'échelle de la clairière : tout l'espace est occupé par le parc, avec pour conséquence un manque de recul sur les éoliennes. Les trois éoliennes situées au sud du parc, à 500 mètres de l'église d'Heucourt-Croquoison pour les plus proches, se trouvent en situation de surplomb par rapport au vallon. Avec l'éolienne 10, située au droit du village, un effet d'écrasement est à craindre par rapport aux habitations du fond de vallée. Par ailleurs, plusieurs éoliennes sont très proches de la lisière des boisements. Or, cette proximité risque de créer un rapport d'échelle déséquilibré entre la masse boisée et les machines. Enfin, l'éolienne 1, située dans une trouée entre deux boisements, s'écartere de l'espace de la clairière et remet en cause l'intégrité du parc.

5.2.1.2. VARIANTE 2

Dans la deuxième variante, le projet est ramené à 11 éoliennes et l'agencement des machines est modifié. Cette nouvelle proposition permet notamment de supprimer l'éolienne 1 de la variante 1 qui s'écarterait de la clairière. Malgré tout, l'emprise du parc reste importante. Par ailleurs, cette version offre une lisibilité moindre où n'apparaissent plus les lignes de composition longitudinales.



VARIANTE retenue

5.2.1.3. VARIANTE RETENUE

Dans la variante retenue, le nombre d'éoliennes est ramené à 8. Avec la suppression de trois éoliennes, la composition se simplifie. En effet, on retrouve dans cette variante des lignes de composition marquant l'inscription longitudinale du parc (alignement des éoliennes 1, 4 et 6 d'une part, 2, 5 et 7 d'autre part). Et le nombre de lignes transversales est ramené à trois.

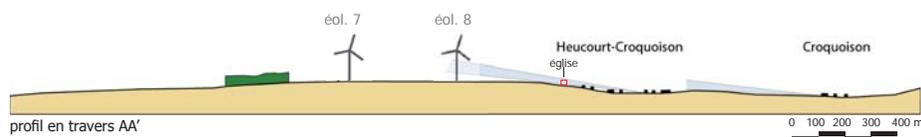
La suppression de trois éoliennes permet également une diminution importante de l'emprise du parc sur la partie sud du secteur d'étude avec comme conséquence un éloignement du versant d'Heucourt-Croquoison et donc une limitation de l'effet de surplomb sur le vallon. Sur le plateau, cette réduction du nombre de machines permet d'aboutir à un meilleur équilibre en terme d'occupation de l'espace.

Cette variante respecte globalement les orientations d'implantation de l'état initial :

- l'alignement des éoliennes permet de conserver des vues dégagées depuis la frange urbaine de Vergies,
- une inscription longitudinale suivant la ligne du coteau,
- un parc de petite dimension, en cohérence avec l'échelle de la clairière.

Deux éoliennes se situent en bordure ou au sein de zones définies comme plus sensibles par rapport à l'effet de surplomb (éoliennes 3 et 8). Néanmoins, le village d'Heucourt-Croquoison est préservé grâce à l'éloignement de ces machines.

Une sélection de photomontages en partie 5.4. complète cette comparaison des variantes.



5.2.2. ZONE D'INFLUENCE VISUELLE

La carte de Zone d'Influence Visuelle ci-contre montre la zone de visibilité du projet dans un rayon de 20 kilomètres.

La réalisation de la carte de Zone d'Influence Visuelle intègre différents paramètres permettant de se rapprocher de la réalité du terrain : prise en compte du relief, modélisation des boisements (hauteur 20 mètres) et du bâti (hauteur 10 mètres). Néanmoins, il s'agit d'une vision schématique qui ne saurait restituer la complexité de la réalité du terrain.

La carte montre que le projet sera principalement perceptible depuis le plateau délimité par les grandes vallées du territoire d'étude - la Somme et la Bresle- et par le vallon du Saint-Landon (affluent de la Somme). Malgré le dénivelé qui sépare le site du projet des vallées qui l'entourent au sud et au nord, les perceptions restent importantes depuis les fonds de vallons (autour d'Allery et de Métigny). C'est en s'enfonçant plus en amont dans les vallons boisés que la visibilité diminue.

Au delà vers le nord, la visibilité reste importante sur le plateau : les vastes étendues de cultures opposent peu d'obstacles visuels et les vues sont dégagées. A l'inverse, les vallées vertes qui s'enchainent sur le plateau sont exemptes de vues dès que l'on s'éloigne au delà des premiers vallons autour du projet : les reliefs de premier plan occultent toute vue lointaine.

Au sud, la vallée de la Bresle forme une limite visuelle franche, au-delà de laquelle le projet cesse d'être visible. Au nord, la vallée de la Somme forme une rupture dans le paysage. Les plateaux situés au delà présentent quelques vues vers le projet mais qui seront fortement limitées par la distance. A l'est enfin, le Saint-Landon s'accompagne de boisements qui filtrent les vues lointaines. Ces boisements se renforcent au delà en direction d'Amiens, réduisant fortement la visibilité du projet.

Projet de parc éolien d'Aquettes (80)

Dossier de Demande d'Autorisation Unique

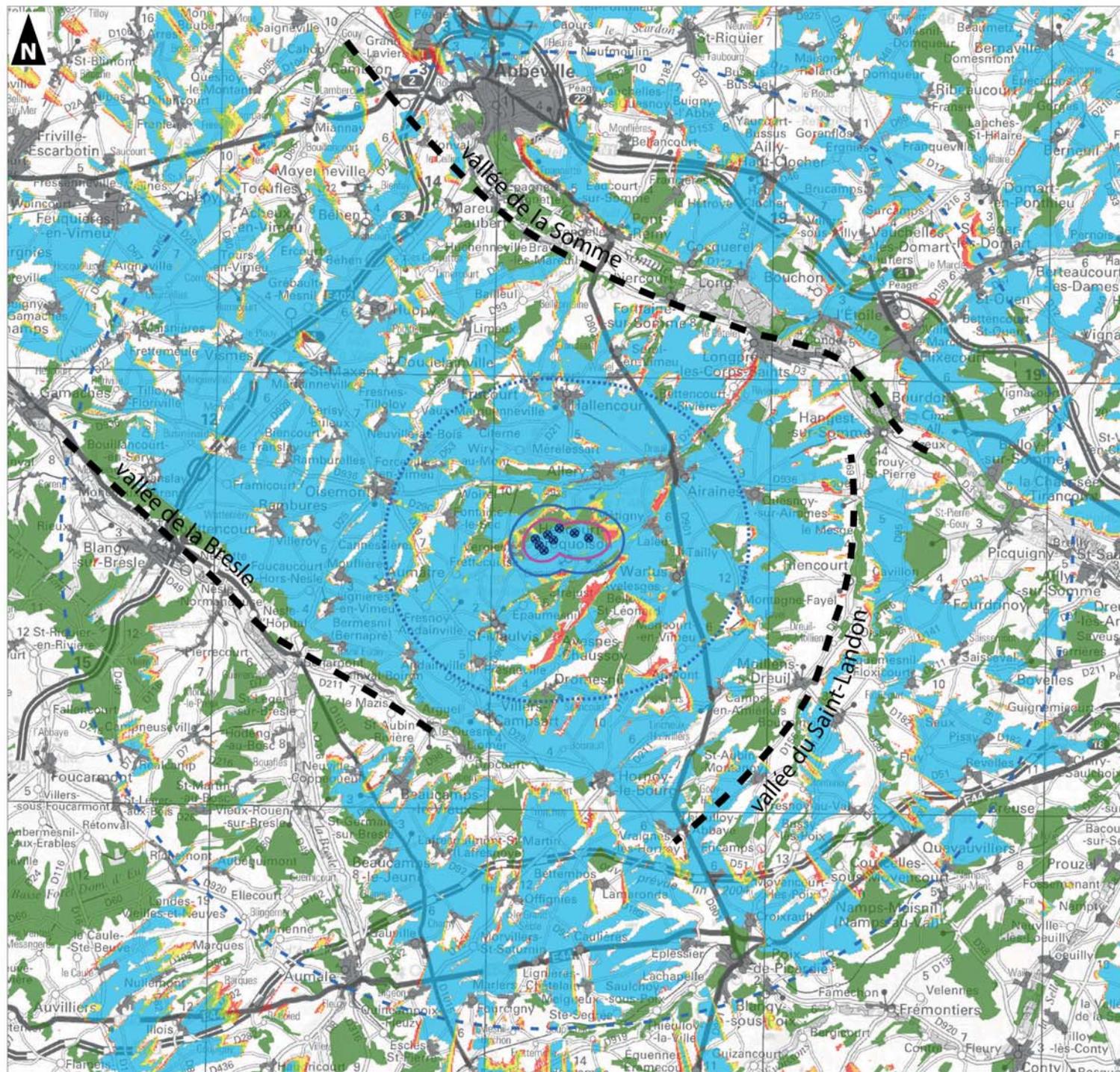
**Zone d'Influence Visuelle
Scénario "Bout de pale"**

-  Projet d'implantation
-  Secteur d'étude
-  Périmètre rapproché (600 m)
-  Périmètre intermédiaire (6 km)
-  Périmètre éloigné (20 km)

- Elevation :**
-  Zones urbaines
 -  Zones boisées

- Nombre de machines visibles :**
-  1 à 2 éoliennes
 -  3 à 4 éoliennes
 -  5 à 6 éoliennes
 -  7 éoliennes
 -  8 éoliennes

 frontières visuelles



5.2.3. LE CHOIX DU TYPE D'ÉOLIENNE

Si le profil des éoliennes est relativement fixe, guidé par principe d'efficacité énergétique et de solidité dans le temps, il est toutefois possible d'agir sur la hauteur des aérogénérateurs en fonction des caractéristiques du paysage.

Le modèle retenu dans le cadre du projet est l'éolienne «GE 130» de Général Electric. La dimension des éoliennes est de 175 mètres en bout de pale, avec un mat de 110 mètres et une longueur de pale de 65 mètres. Cette hauteur de machine est actuellement répandue.

En effet, l'augmentation de la hauteur est un aspect important de l'évolution des performances des éoliennes : la production augmente en effet d'environ 1% par mètre supplémentaire de hauteur du moyeu. **Ainsi, augmenter la hauteur des éoliennes permet d'optimiser la production énergétique par machine et ainsi de réduire le nombre d'éoliennes.**

En l'occurrence, cela permet de limiter la surface occupée par les éoliennes à l'intérieur du secteur d'étude.

• relations avec les parcs existants

Ces éoliennes sont de la même hauteur que les éoliennes du parc en instruction des Crupes, situé à environ 1,5 kilomètre à l'est du projet. L'usage d'un modèle de même dimension sur des parcs proches participe à la qualité d'insertion des éoliennes à l'échelle du grand paysage.

5.3. PRÉALABLE AU CARNET DE PHOTOMONTAGES

5.3.1. LES CRITÈRES D'ANALYSE

Le but de l'analyse des impacts du projet sur le paysage est d'identifier la qualité de l'insertion du projet en fonction de différents critères, que l'on peut regrouper sous les thématiques suivantes :

• les lieux de vie

Vues depuis les habitations situées en frange urbaine et depuis l'habitat isolé : modification du paysage quotidien, vues depuis le centre bourg : interférence avec les premiers plans, modification du paysage urbain, vues en entrée de bourg : covisibilité entre le projet et la silhouette du bourg.

• le patrimoine

Vues à proximité de monuments historiques, de sites inscrits et classés, de ZPPAUP/AVAP : covisibilité entre le projet et un élément de patrimoine, vues depuis un élément de patrimoine : modification de l'environnement visuel du monument/site.

• les paysages

Vues mettant en relation les éoliennes avec des éléments structurants du paysage (vallées, canal de Bourgogne, coteaux, boisements...) : rapports d'échelle, relation avec les différentes composantes du paysage, vues depuis des points culminants : modification de la perception d'ensemble du paysage, vues depuis des étendues dégagées du plateau : modification des premiers plans,

• les routes

Relation de la composition du parc avec la géométrie de la route : alignement du parc avec la route, vues dans l'axe de la route, localisation du parc vis à vis du champ de vision de l'automobiliste...
Création d'un effet dynamique lié par exemple à l'alignement des éoliennes selon un axe de composition...

• le cumul éolien

Degré de saturation du champ de vision,

Harmonisation entre les différents parcs et nouvelle composition d'ensemble,

Effet de dispersion ou au contraire de regroupement...

Le tableau suivant présente les éléments permettant de classer les points de vue en 4 catégories d'impact : fort, moyen, faible et nul.

Néanmoins, il faut rappeler que la perception d'un «impact» en terme de paysage est très subjective. En effet, l'impact visuel d'une éolienne peut être dit «fort» si les éoliennes sont très visibles. Toutefois, du point de vue du paysage, on peut considérer que l'insertion du projet est bonne (et donc l'impact «faible») si celui-ci s'intègre harmonieusement dans son environnement. A l'inverse, une faible visibilité peut être corrélée à une mauvaise insertion depuis un point de vue donné.

5.3.2. LE CHOIX DES POINTS DE VUE POUR LES PHOTOMONTAGES

Le choix des prises de vue pour la réalisation des photomontages s'appuie à la fois sur les observations de terrain et sur les conclusions de l'état initial du site qui ont permis de mettre en exergue les principales sensibilités du territoire.

Les vues ont été choisies afin de mesurer la perception ou l'absence de perception du projet :

- depuis les lieux de vie exposés,
- vis-à-vis des paysages sensibles,
- depuis les axes de découverte les plus fréquentés ou offrant le plus de vue vers le site,
- vis-à-vis des édifices et sites inscrits ou classés,
- vis-à-vis des parcs éoliens environnants.

TYPE D'IMPACT	CRITÈRES
Impact fort	effet de surplomb prononcé proximité directe avec des habitations sans «filtre» de premier plan intrusion dans le paysage urbain le projet déséquilibre la composition de la vue covisibilité ou intervisibilité importante avec un monument historique saturation de l'horizon liée au cumul éolien ou à une large occupation du champ de vision situation du parc dans l'axe d'une perspective routière ...
Impact moyen	effet de surplomb compensé par l'éloignement du parc proximité avec des habitations avec un rapport d'échelle équilibré covisibilité avec un monument historique sans effet de d'écrasement visibilité depuis un monument historique avec un éloignement suffisant forte occupation du champ de vision, compensée par l'éloignement du parc le projet offre une composition moyennement équilibrée (effet de couloir, de dispersion ou au contraire d'agglutination...), compensée par les éléments de l'existant ...
Impact faible	projet distant des habitations ou séparé par des éléments de premier plan intégration harmonieuse dans l'existant le projet s'intercale entre les éoliennes d'un parc existant sans effet de surcharge deux cas de figures : - éoliennes au premier plan dans un contexte de vue dégagée : composition équilibrée; le parc devient un nouvel élément de composition du paysage - éoliennes à l'arrière-plan : pas de modification de la composition d'ensemble, insertion discrète ...
Impact nul	Le projet éolien n'est pas visible depuis le point de vue

5.3.3. LA LOCALISATION DES POINTS DE VUE

Les pages suivantes présentent les points de vue choisis pour les photomontages :

- tableau listant les points de vue pour lesquels des photomontages ont été réalisés et qui sont présentés dans le carnet de photomontages.

- cartes localisant ces points de vue à l'échelle du périmètre intermédiaire et à l'échelle du périmètre éloigné.

5.3.4. LA MÉTHODOLOGIE DE RÉALISATION DES PHOTOMONTAGES

5.3.4.1. PARCS REPRÉSENTÉS

L'intégralité des simulations a pris en compte les parcs construits, les permis accordés, et les parcs en instruction avec et sans avis de l'Autorité Environnementale.

Codes-couleur des parcs éoliens selon leur statut (encarts et légende des photomontages) :

- parc existant parc Erelia Groupe
- parc accordé Parc des Bleuets
- parc en instruction avec avis de l'Autorité Environnementale Parcs du Crocq et des Baquets
- parc en instruction sans avis de l'Autorité Environnementale Parc des Crupes

Par ailleurs, sont différenciés sur les photomontages les éoliennes du projet d'Aquettes, représentées en rouge, des autres éoliennes en projet (en instruction et accordées), représentées en bleu clair.



5.3.4.2. MÉTHODOLOGIE

Les simulations visuelles sont réalisées à l'aide du logiciel WINDPRO. Afin de réaliser un photomontage de parc éolien à l'aide de ce logiciel, il est nécessaire de rassembler plusieurs éléments :

- le modèle numérique de terrain,
- les caractéristiques du parc éolien,
- la photographie prise sur le terrain.

● La conversion et l'homogénéisation des données

Avant de récupérer les données nécessaires à l'élaboration du photomontage, il faut définir un système de projection géographique commun à toutes les données. Ceci permet une cohérence des couches d'information : implantation des éoliennes, topographie, fond de carte... Par défaut, le modèle utilisé est le système Lambert 2 étendu qui a l'avantage de couvrir l'ensemble du territoire français métropolitain.

● Le modèle numérique de terrain

Le modèle numérique de terrain va permettre de représenter en trois dimensions la topographie du site d'implantation. Il peut s'obtenir de deux manières différentes : soit gratuite via le site DATAFORWIND, soit payante auprès des services de l'IGN. Le choix entre ces deux options se fait selon la configuration du site pressenti pour l'implantation du parc éolien : une zone topographique accentuée nécessitera un meilleur pas.

● Les caractéristiques du parc éolien

Les coordonnées géographiques précises de chaque mât d'éolienne sont nécessaires afin de pouvoir placer les aérogénérateurs sur le modèle topographique en trois dimensions.

Les dimensions des aérogénérateurs sont également prises en compte. Pour cela une base de données propre au logiciel permet de préciser le nom et la marque du modèle à planter.

● La photographie de terrain

C'est l'élément le plus important du photomontage. Ainsi il est nécessaire de maîtriser l'ensemble des facteurs de la prise de vue : position géographique, azimut de la cible photographiée, focale utilisée, angle de plongée, hauteur par rapport au sol, exposition par rapport au soleil.

La position géographique et l'azimut sont calculées à l'aide d'un GPS et d'une boussole.

Le GPS donne les coordonnées géographiques du point de vue et de la route à suivre (en degrés) vers le centre du parc éolien pour être sûr de cibler correctement le site d'implantation. La boussole sert à placer l'appareil photo dans le bon axe de visée du projet.

● Les simulations optimisées ou vues à «taille réelle»

Nous respectons la recommandation donnée par la DREAL des simulations optimisées ou vues «à taille réelle».

Cette méthode consiste à faire en sorte que lorsque l'observateur tient la feuille A3 de la vue optimisée à 50 cm de son oeil, il ait exactement la vue qu'il aurait sur le terrain si les éoliennes étaient présentes. Cela est possible en respectant des principes de trigonométrie.

5.4. LE CARNET DE PHOTOMONTAGES

Le carnet de photomontages ci-après propose une simulation de la vision des éoliennes à partir des points de vue identifiés. Chaque planche comprend :

- la localisation précise du point de vue avec l'angle de vue,
- les éléments techniques de la prise de vue (coordonnées, cap),
- les informations sur la situation des éoliennes par rapport au point de vue (distance à l'éolienne la plus proche et à l'éolienne la plus éloignée)
- le photomontage avec la vision des éoliennes «à taille réelle»,
- des commentaires sur l'insertion du projet dans le paysage, pour chaque photomontage.

Le carnet est suivi d'une synthèse des impacts avec une approche thématique.

5.4.4.1. POINTS DE VUE A L'ÉCHELLE DU PÉRIMÈTRE INTERMÉDIAIRE

N°	LOCALISATION	INTERET	PAYSAGE	PATRIMOINE	LIEU DE VIE	ROUTE	CUMUL EOLIEN
1	Vergies - rue de l'Ange	frange urbaine			x		x
2	Heucourt - Croquoison - parking de l'église	covisibilité avec l'église		x			
3	Heucourt-Croquoison - entrée sud du bourg	vue en arrière-plan du bourg et de l'église	x	x	x		
4	Etrejust - route Avesnes-Etrejust	covisibilité avec le château (MH)		x			
5	Etrejust - entrée par la RD157A	vue en arrière-plan du bourg			x		
6	Epaumesnil - entrée sud	vue en arrière-plan du bourg			x		x
7	Saint-Maulvis - sortie par la RD187 au niveau du cimetière	sortie de bourg et vue en arrière-plan d'Epaumesnil			x		
8	Saint-Maulvis - parvis de l'église	vue depuis l'église (MH)		x			
9	Saint-Maulvis -RD96- moulin de Fresneville	vue en arrière-plan du bourg			x		x
10	Vergies - le Fay - RD29b	sortie de hameau			x		x
11	Vergies - entrée au niveau du bois de Bienflos	vue en arrière-plan du bourg			x		
12	Métigny - carrefour RD96C-RD96 en sortie de bourg	frange urbaine	x		x		x
13	Laleu - carrefour RD901-RD596	vue en arrière-plan du bourg et vue depuis un axe majeur (RD901)	x		x	x	x
14	Tailly - chemin d'accès au château	covisibilité avec le château (MH)		x			x
15	Tailly - carrefour au lieu-dit Les Campagnes (limite communale)	vue en arrière-plan du bourg	x		x		x
16	Warlus - place de l'église	vue depuis l'église (MH) et le centre-bourg		x	x		x
17	Warlus - rue du M ^{al} Leclerc à l'arrière de l'église	covisibilité avec l'église (MH) et vue depuis le centre-bourg		x	x		
18	Avesnes - entrée par la RD18	vue en arrière-plan du bourg	x		x		x
19	Belloy-Saint-Leonard - entrée par la RD157	entrée de bourg			x		x

N°	LOCALISATION	INTERET	PAYSAGE	PATRIMOINE	LIEU DE VIE	ROUTE	CUMUL EOLIEN
20	Avesnes-Chaussoy - route du Chaussoy	vue en arrière-plan du bourg			x		x
21	Frettecuisse - chapelle ruinée sur la RD25	covisibilité avec la chapelle (MH)		x			x
22	Fontaine-le-Sec - accès par la route reliant la RD936 à la RD29C	vue en arrière-plan du bourg			x		
23	Vergies - rue d'Airaines	centre-bourg			x		
24	Vergies - entrée par la RD29b - Croix du Fay	vue en arrière-plan du bourg			x		
25	Fontaine-le-Sec - parking sur la RD936	vue depuis un axe majeur				x	x
26	Forceville-en-Vimeu - RD53 - entrée ouest	vue en arrière-plan du bourg			x		
27	Woirel - sortie par la RD936	sortie de bourg			x		x
28	Wiry-au-Mont - carrefour RD936-rue de la Gare	vue depuis de l'habitat isolé et un axe majeur			x	x	x
29	Allery - haut de la rue C. Sueur	vue depuis l'urbanisation d'Allery			x		
30	Allery - sortie par la route de Merelessart	frange urbaine			x		
31	Hallencourt - RD173 entre Hallencourt et Allery	belvédère	x		x		x
32	Mérélessart - parvis de l'église devant le château	vue depuis le château (MH)		x			
33	Hallencourt - Hocquincourt - GR125	covisibilité avec l'église (MH)		x			
34	Citerne- Yonville- RD53 au niveau du moulin	covisibilité avec le moulin d'Yonville (MH)		x			x
35	Airaines- chemin de Riencourt	frange urbaine			x		
36	Airaines - esplanade du château des ducs de	vue depuis l'ancien château (MH)		x			
37	Airaines - rue du Prieuré	vue depuis l'église ND et Prieuré (MH)		x			
38	Airaines - parvis de l'église St Denis	vue depuis l'église (MH)		x			
51	Wiry-au-Mont - église	covisibilité avec l'église et centre-bourg		x	x		
52	RD936 au croisement avec la RD173E à l'entrée d'Allery	covisibilité avec l'église (MH)et avec le bourg		x	x		
53	GR 125 à l'est d'Heucourt-Croquoison	covisibilité avec l'église		x			

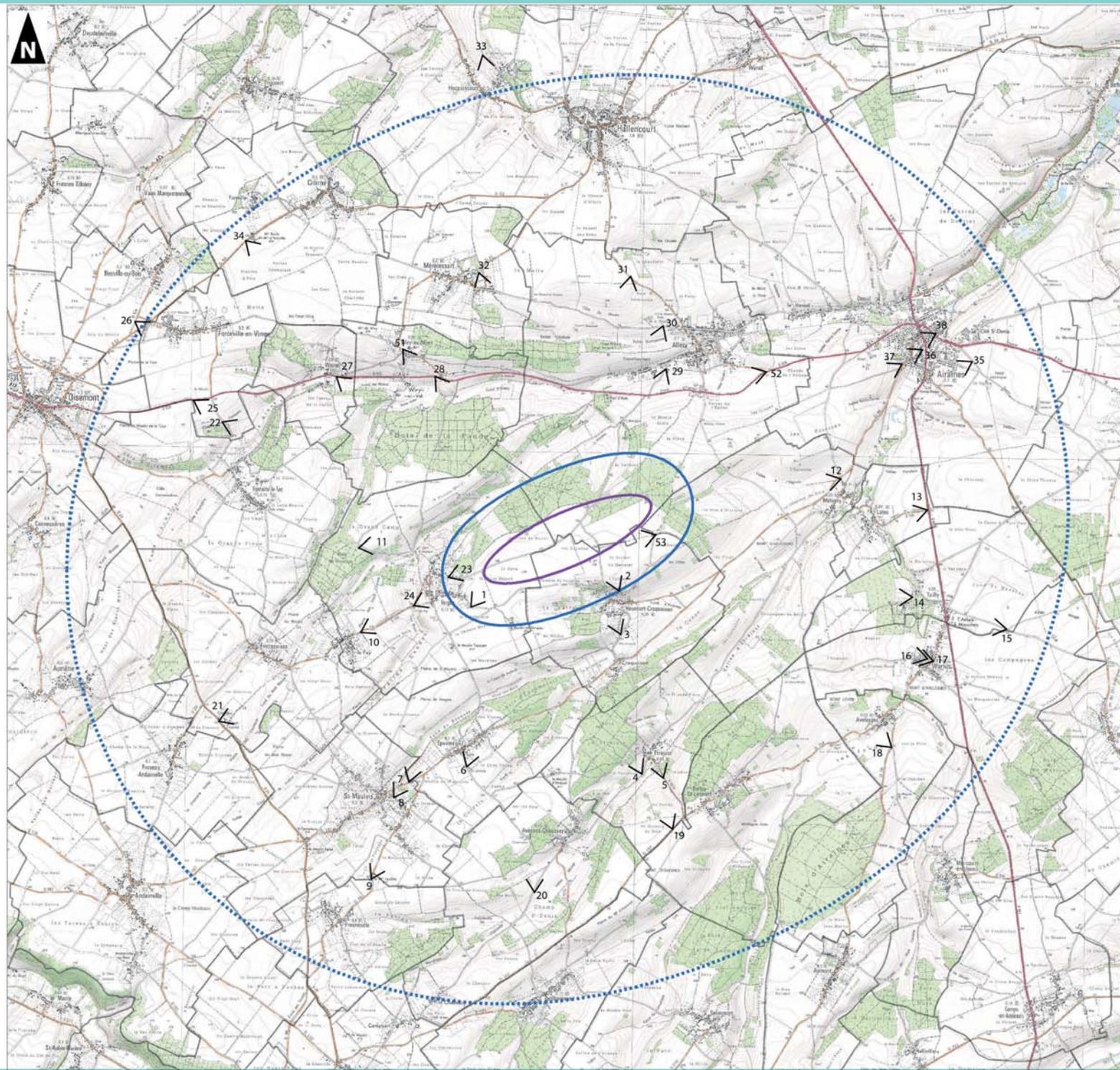
Projet de parc éolien d'Aquettes (80)

Dossier de Demande d'Autorisation Unique

Localisation des points de vue des photomontages
à l'échelle du périmètre intermédiaire



-  Secteur approximatif
-  Périmètre rapproché (600 m)
-  Périmètre intermédiaire (6 km)
-  Limite communale
-  Limite départementale
-  Points de vue



5.4.4.2. POINTS DE VUE A L'ECHELLE DU PÉRIMÈTRE ÉLOIGNÉ

N°	LOCALISATION	INTERET	PAYSAGE	PATRIMOINE	LIEU DE VIE	ROUTE	CUMUL EOLIEN
39	Oisemont - sortie par la RD936	frange urbaine	x		x		x
40	Frucourt - moulin de Frucourt	vue depuis le moulin (MH)		x			
41	Villers-Campsart - rue principale au niveau de l'église	vue depuis l'église (MH)		x			x
42	Hornoy-le-Bourg - esplanade de la halle	vue depuis la halle en bois (MH)		x			
43	Méricourt-en-Vimeu - sortie par la route d'Aumont	belvédère			x		x
44	Beaucamps-le-Vieux - le Gros Chêne (carrefour RD1015 - RD496)	point haut et axe majeur	x			x	x
45	Rambures - chemin au bout du parc	vue depuis le château (MH)		x			
46	Bailleul - route de Frechencourt à Bailleul	belvédère	x				x
47	Behen - les Croisettes - RD928	point haut	x				
48	L'Etoile - RD216 au sud de Bouchon	vue depuis le Camp de César (MH)	x	x			x
49	Quesnoy-sur-Airaines - sortie de bourg	frange urbaine			x		x
50	Montagne-Fayel - sortie par la route de Warlus	belvédère	x		x		x
54	Yzeux - RD81 sur le plateau au nord du bourg	vallée de la Somme	x				
55	Bettencourt-Rivière - frange sud du bourg	vallée de l'Airaines	x				
56	Bettencourt-Rivière - église de Rivière	vue depuis l'église (MH)		x			
57	Cavillon - route de Riencourt à Cavillon	vallon du Saint-Landon	x				

N°	LOCALISATION	INTERET	PAYSAGE	PATRIMOINE	LIEU DE VIE	ROUTE	CUMUL EOLIEN
58	Frucourt - route de Frucourt à Yonville au droit du château	covisibilité avec le château de Frucourt (MH)		x			
59	Selincourt - chemin en bordure du domaine de Selincourt	perspective du château de Selincourt (MH)		x			
60	Aumatre - route de Mouflières à Aumatre	covisibilité avec l'église d'Aumatre (MH)		x			
61	Foucaucourt - route de Nesle-l'Hôpital à Foucaucourt-hors-Nesle	covisibilité avec le château de Foucaucourt-hors-Nesle	x				

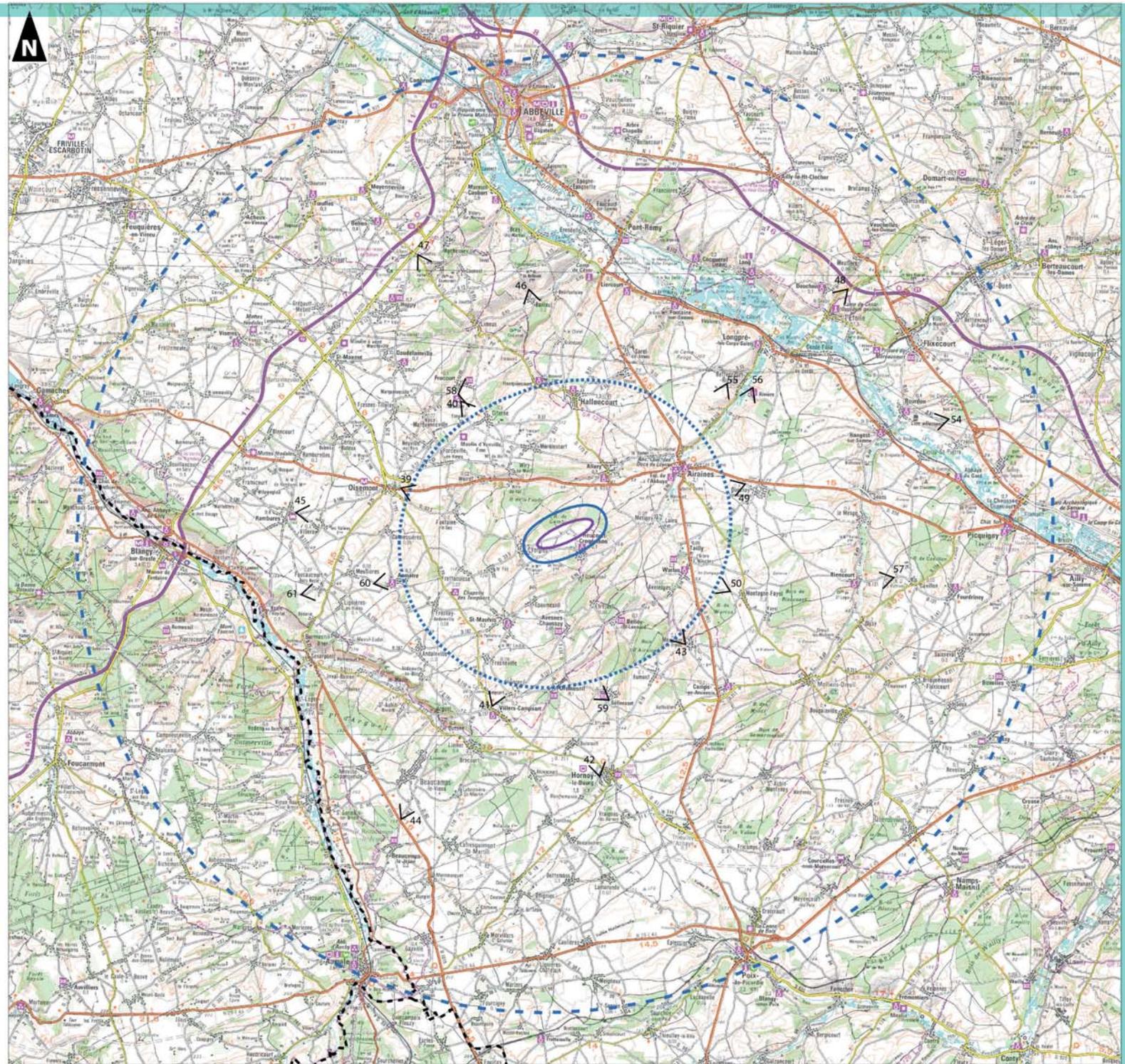
Projet de parc éolien d'Aquettes (80)

Dossier de Demande d'Autorisation Unique

Localisation des points de vue des photomontages
à l'échelle du périmètre éloigné



-  Secteur approximatif
-  Périmètre rapproché (600 m)
-  Périmètre intermédiaire (6 km)
-  Périmètre éloigné (20 km)
-  Limite départementale
-  Points de vue



0 2 4 6 8 10
Kilomètres

Projet de parc éolien d'Aquettes (80)

Dossier de Demande d'Autorisation Unique

Sensibilités du paysage et du patrimoine
à l'échelle du périmètre éloigné et points de vue

-  Secteur d'étude
-  Périmètre rapproché (600 m)
-  Périmètre intermédiaire (6 km)
-  Périmètre éloigné (20 km)
-  Limite départementale
-  Points de vue

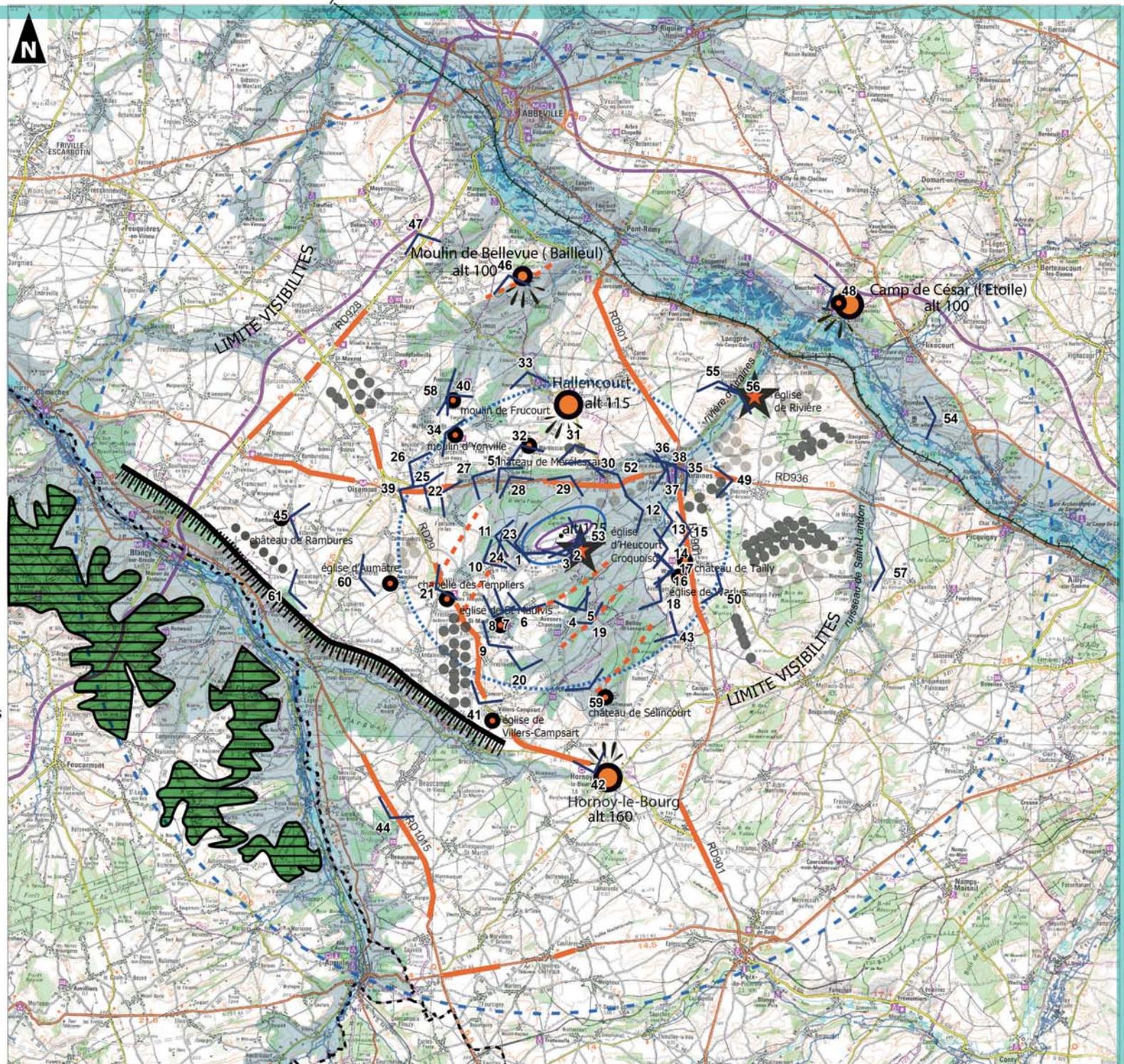
SENSIBILITES DU PAYSAGE

-  Principales vallées : vues limitées
 -  Boissements du coteau de la Bresle à effet de masque visuel
 -  Ligne abrupt du coteau est de la Bresle à effet d'obstacle visuel
 -  lignes de relief à proximité du secteur d'étude : à la fois obstacles visuels et promontoires
 -  sites - belvédères avec vues en direction du secteur d'étude
 -  portions d'axes routiers avec vues en direction du secteur d'étude
- diminution de la visibilité au nord et au sud liée à plusieurs facteurs : diminution des altitudes, boissements ou reliefs masquant les vues en direction du secteur d'étude

-  parcs éoliens existants/ en projet susceptibles de se trouver en covisibilité avec le projet

SENSIBILITES DU PATRIMOINE

-  monuments historiques pouvant présenter des vues sur le projet
-  site inscrit (église de Croquoison) pouvant présenter des vues sur le projet



Projet de parc éolien d'Aquettes (80)

Dossier de Demande d'Autorisation Unique

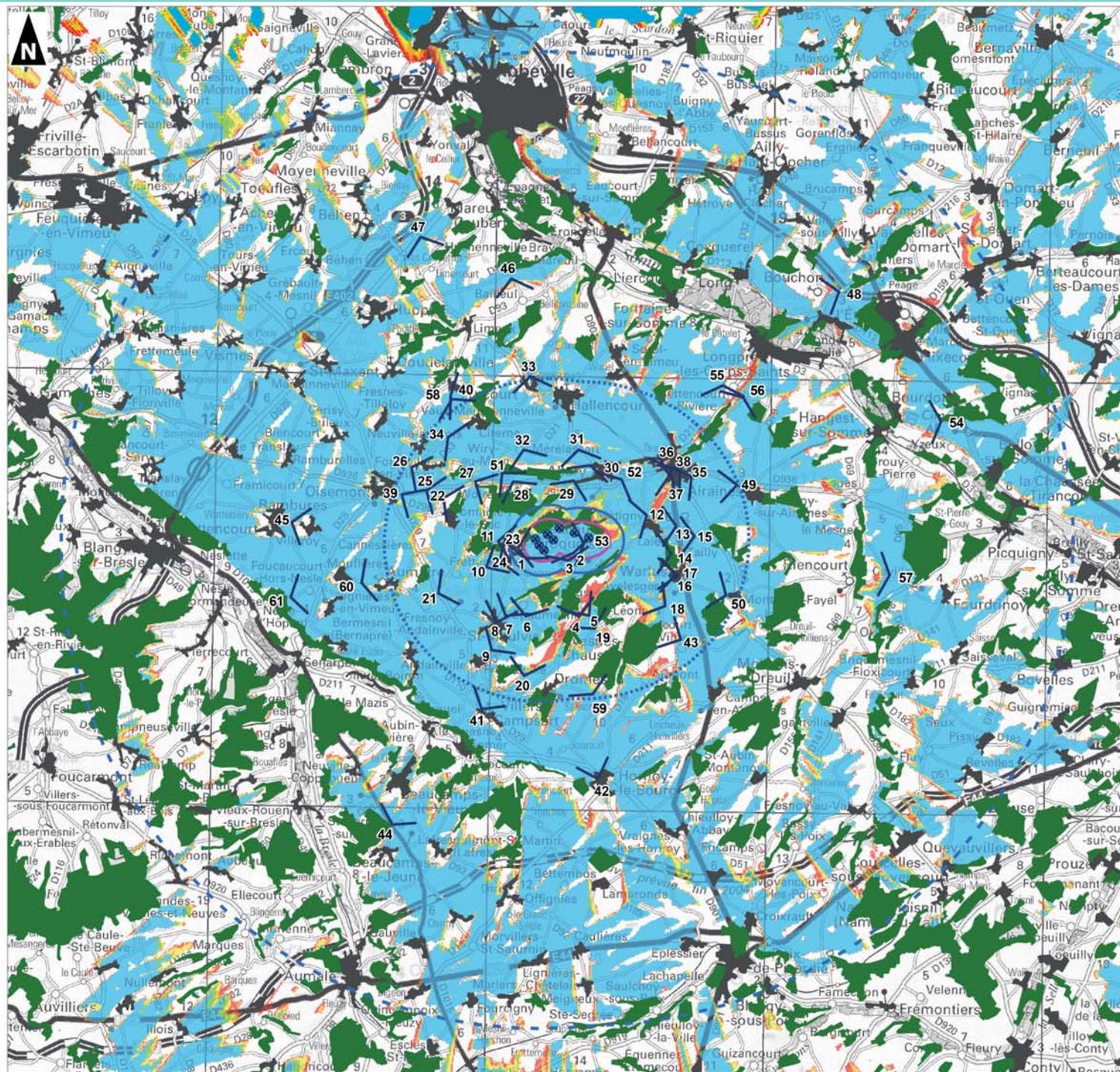
Zone d'Influence Visuelle
Scénario "Bout de pale"

- Projet d'implantation
- ▭ Secteur d'étude
- ▭ Périmètre rapproché (600 m)
- ▭ Périmètre intermédiaire (6 km)
- ▭ Périmètre éloigné (20 km)

- Elevation :**
- Zones urbaines
 - Zones boisées

- Nombre de machines visibles :**
- 1 à 2 éoliennes
 - 3 à 4 éoliennes
 - 5 à 6 éoliennes
 - 7 éoliennes
 - 8 éoliennes

- < Point de vue



Projet de parc éolien d'Aquettes (80)

Dossier de Demande d'Autorisation Unique

Zone d'Influence Visuelle et patrimoine dans un rayon de 10 kilomètres autour du secteur d'étude

- Secteur d'étude
- Périmètre rapproché (600 m)
- Périmètre intermédiaire (6 km)
- Périmètre de 10 km
- Eolienne du projet

Elevation :

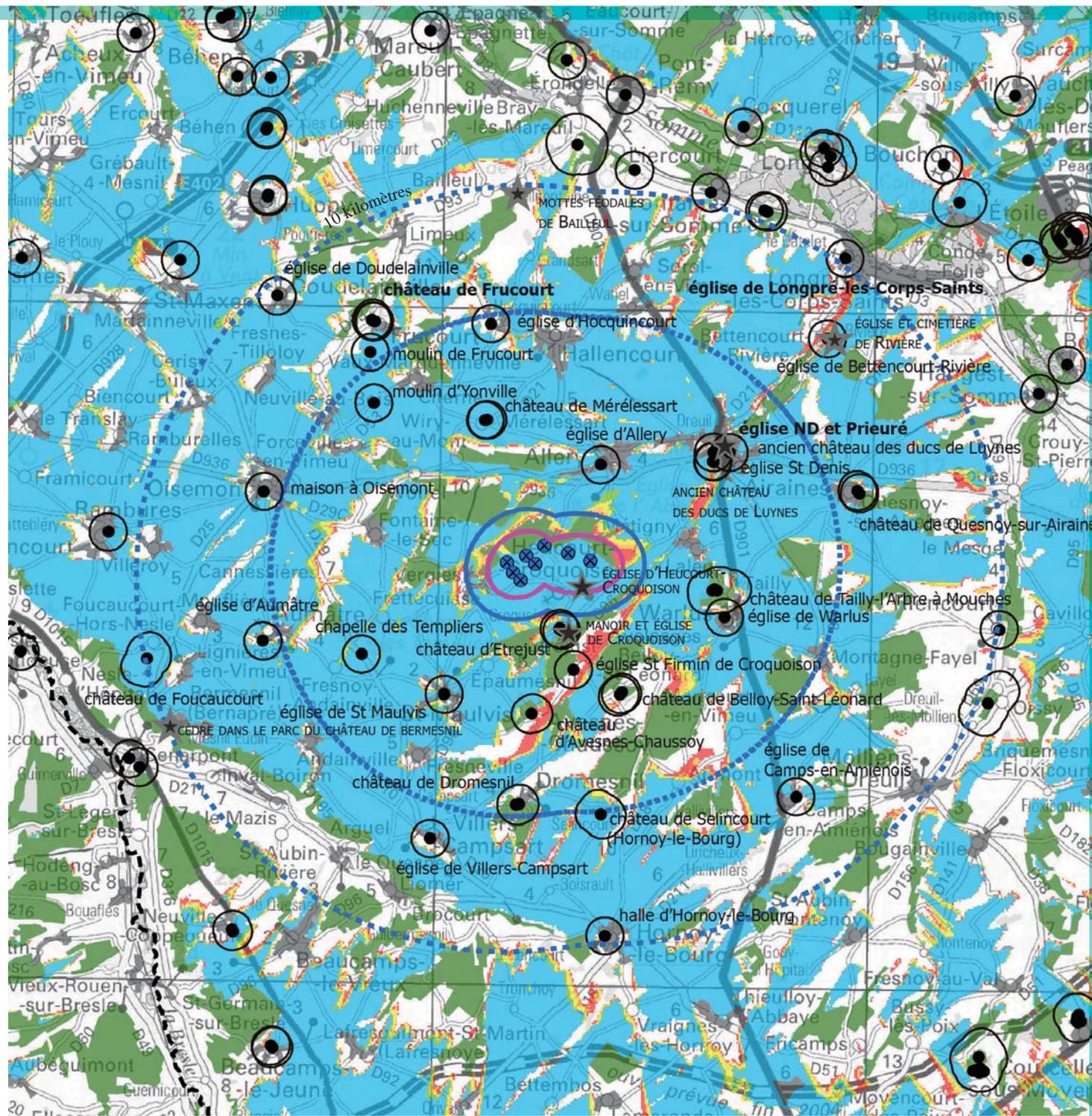
- Zones urbaines
- Zones boisées

Nombre de machines visibles :

- 1 à 2 éoliennes
- 3 à 4 éoliennes
- 5 à 6 éoliennes
- 7 éoliennes
- 8 éoliennes

- Monument historique inscrit ou classé
- Périmètre de 500 m
- Site inscrit ou classé

MANOIR ET ÉGLISE DE CROQUISOIN



VISIBILITÉ DES ÉLÉMENTS DU PATRIMOINE DANS UN RAYON DE 10 KILOMÈTRES

La carte ci-contre donne un aperçu de la visibilité du projet depuis des sites patrimoniaux et des éléments du grand paysage. Conformément à la demande de l'Autorité Environnementale, la visibilité des monuments historiques et des sites inscrits et classés a été étudiée dans un périmètre de 10 kilomètres autour du projet et synthétisée dans le tableau ci-contre.

La carte des Zones d'Influence Visuelle (ZIV) détermine les zones spatiales où les éoliennes d'un projet peuvent être vues. Cette aire est calculée par le logiciel spécialisé Windpro. Il est paramétré pour prendre en compte le relief (BD alti 75 ou 50) et le projet (implantation et hauteur des machines). La ZVI, représentée par une plage de couleur, est calculée pour une distance d'au moins 20 km et pour un pas de 10 m.

La représentation des Zones d'influence visuelle met en évidence les zones de visibilité du parc en prenant en compte le relief, la végétation et le bâti. Cet outil permet d'avoir une idée des zones d'où les éoliennes seront visibles. La lecture de cette carte présente quelques limites, et ne peut en aucun cas être utilisée seule, sans l'apport d'autres outils (photomontages, coupes,...). En effet, il faut bien prendre en compte que la carte des Zones d'Influence Visuelle reste un modèle de représentation. La notion de distance n'est par exemple pas prise en considération.

Hypothèses prises pour les hauteurs :

urbanisation : 10 mètres

boisements : 15 mètres

Concernant les monuments et sites présents dans un périmètre de 10 kilomètres, la carte de Zone d'Influence Visuelle donne une idée des perceptions. Tous les monuments et sites représentés en zone de visibilité ont été traités par un ou plusieurs photomontages. Tous les monuments et sites classés ont également fait l'objet d'un photomontage (sauf le cèdre du parc de Bresmesnil dont la situation ne laisse aucun doute sur la non-perception du projet).

Monuments historiques (périmètre 10 km)	Visibilité d'après la carte de ZIV depuis le monument		Photomontage
	oui	non	
église ND et Prieuré d'Airaines		x	37
église St-Denis d'Airaines		x	38
ancien château des ducs de Luynes Airaines		x	36
église d'Allery		x	(covisibilité : 52)
château d'Avesnes-Chaussoy		x	non
château de Belloy-St-Leonard		x	non
moulin de Yonville à Citerne	x		34
château d'Etrejust	x		4
chapelle des Templiers à Frettecuise	x		21
manoir de Croquoison		x	non
église de Croquoison		x	non
château de Mérélessart	x		32
église de St-Maulvis		x	8
château de Tailly	x		14
église de Warlus		x	16-17 (covisibilité : 50)
église de Doudelainville		x	non
église de Longpré-les-Corps-Saints		x	(covisibilité : 48)
église de Rivière -Bettencourt-Rivière	x		56 (covisibilité : 55)
château de Quesnoy-sur-Airaines		x	non
église de Camps-en-Amiénois		x	non
château de Sélincourt	x		59
église de Villers-Campsart		x	41
halle d'Hornoy-le-Bourg		x	42
château de Foucaucourt-hors-Nesle	x		61
église d'Aumâtre		x	(covisibilité : 60)
maison à Oisemont		x	non
château de Frucourt		x	(covisibilité : 58)
moulin de Frucourt	x		40
Sites inscrits et classés (périmètre 10 km)			
église d'Heucourt-Croquoison	x		2 et 3
anc. château des ducs de Luynes Airaines		x	36
manoir et église de Croquoison	x		non
cèdre dans le parc du château de Bresmesnil		x	non
église et cimetière de Rivière	x		56 (covisibilité : 55)
mottes féodales de Bailleul		x	non

Variante 1

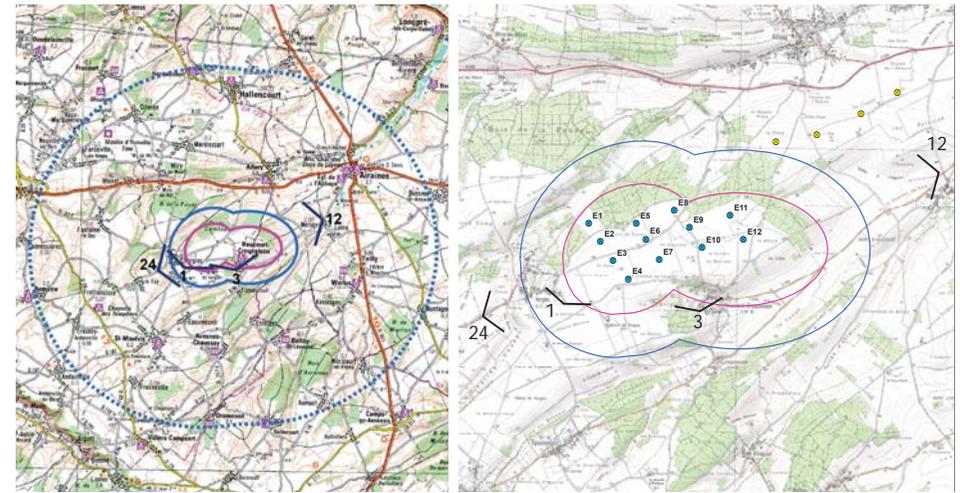
cf analyse des variantes en partie 5.2.1

Le point de vue 1 montre un parc assez dense. L'emprise du parc occupe toute la percée qui s'ouvre sur le plateau cultivé face à la frange de Vergies. L'éolienne 1 se détache nettement au devant des boisements.

Le point de vue 3 met en covisibilité le clocher d'Heucourt-Croquoison avec l'éolienne E12 située dans l'axe du monument. Le surplomb vis-à-vis du monument est très important et accentue l'effet d'écrasement sur le village.

Le point de vue 12 donne à voir l'ensemble du projet. Celui-ci dessine trois lignes d'éoliennes et présente une densité importante. **Le grand nombre d'éoliennes rapprochées produit un effet d'accumulation sur la silhouette de la colline.**

Sur le point de vue 24, à l'arrière de Vergies, **le projet occupe l'ensemble de l'emprise du village et concurrence la silhouette bâtie.**



point de vue 1



point de vue 3



parc éolien des Crupes

point de vue 12



point de vue 24

Variante 2

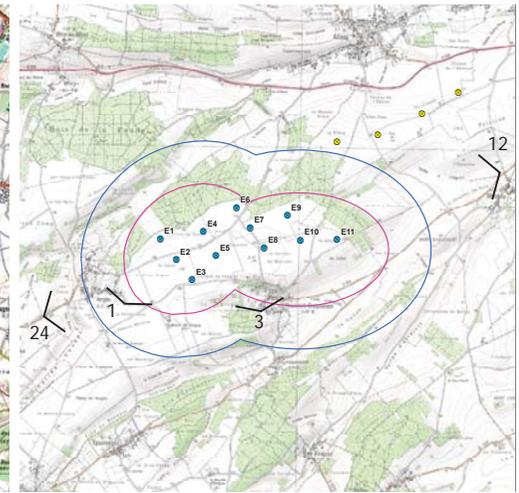
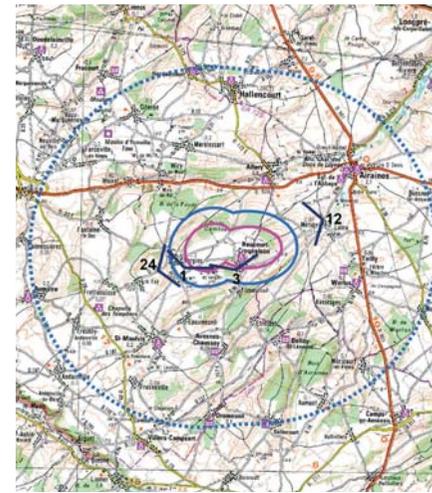
cf analyse des variantes en partie 5.2.1

Sur le point de vue 1, on peut voir l'effet de la suppression de l'éolienne E1 de la variante 1 (cf. double page précédente) : **devant Vergies, l'emprise du parc est diminuée et permet de conserver un espace de respiration** au devant du boisement.

Sur le point de vue 2, l'implantation met encore une fois en **covisibilité le clocher d'Heucourt-Croquoison avec une éolienne (E10)** ; toutefois celle-ci s'inscrit en retrait et même si l'impact reste fort, le rapport d'échelle s'en trouve amélioré.

A l'inverse, le point de vue 12 montre une **augmentation de l'impact depuis les points de vue situées à l'est du projet avec l'ajout de l'éolienne E11 à l'extrémité est du secteur d'étude**. Celle-ci se détache nettement du reste des éoliennes.

Sur le point de vue 24, la suppression de l'éolienne 1 de la variante 1 permet une **réduction notable de l'emprise du parc vu en contrebas de Vergies**.



point de vue 1



point de vue 3



point de vue 12



point de vue 24

Variante 3

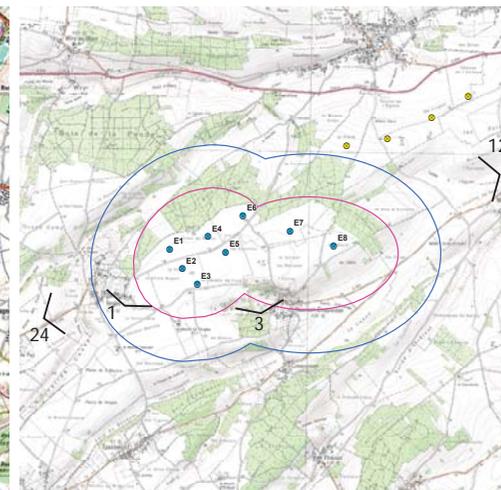
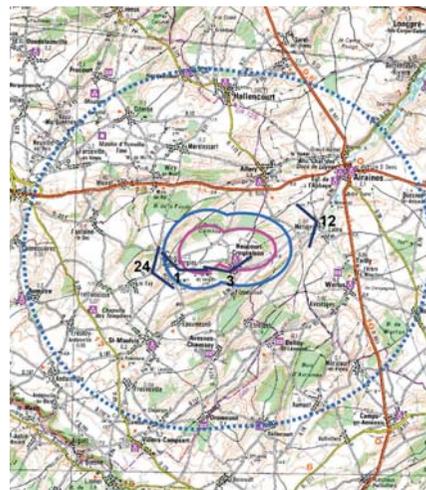
cf analyse des variantes en partie 5.2.1

Sur le point de vue 1, la perception du projet reste proche de ce qu'on peut voir dans la variante 2 (légère réduction de l'emprise visuelle du parc).

Sur le point de vue 3, on peut voir l'effet du choix d'éloigner les éoliennes d'Heucourt-Croquoison : **la suppression des éoliennes E8 et E10 de la variante 2 limite fortement l'effet de surplomb sur l'urbanisation du val-lon.** L'éolienne la plus proche en termes de covisibilité s'inscrit franchement en retrait du monument.

Le point de vue 12 montre l'effet de la diminution du nombre d'éoliennes : **la silhouette de la colline se trouve délestée.** Par ailleurs, l'éolienne située à l'extrémité est du parc a été légèrement reculée par rapport à la variante 2, ce qui permet de limiter la hauteur perçue au dessus de la colline depuis Métigny.

Depuis le point de vue 4, la perception du projet est similaire à celle de la variante 2 ; l'emprise du parc est légèrement diminuée.



point de vue 1



point de vue 3



point de vue 12



point de vue 24

1- Depuis la frange urbaine de Vergies

Le point de vue est situé en sortie de Vergies, sur la route qui longe la frange est du village. Hormis cette frange est, le reste du village se trouve en retrait et rapidement en contrebas par rapport au plateau. La route constitue donc un point d'accroche avec la plateau, où la vue s'ouvre sur des parcelles de prairies, puis de champs à l'arrière-plan. La transition s'effectue progressivement avec la présence de haies arborées et d'arbres isolés.

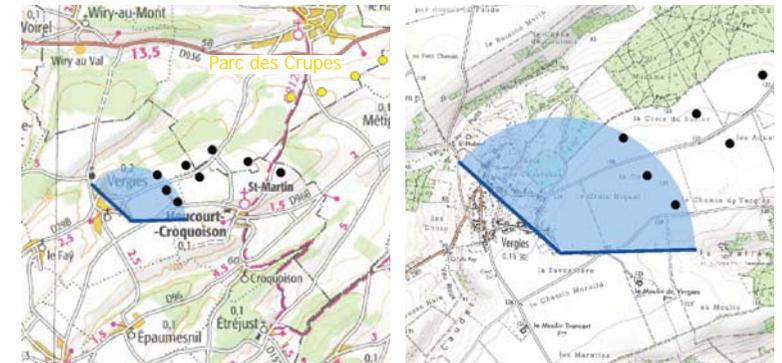
Le projet s'inscrit face à la frange urbaine du bourg, à l'arrière de cette couronne de prairies. L'éloignement des éoliennes par rapport aux habitations permet un rapport d'échelle équilibré et un recul suffisant pour que les éoliennes n'apparaissent pas trop imposantes. L'impact est faible.

Coordonnées du point de prise de vue : X=617587 / Y= 6981851 (Lambert 93)

Angle de vue : 137°

Distance à l'éolienne la plus proche : 0.9 kilomètres

Distance à l'éolienne la plus éloignée : 2.9 kilomètres



ETAT INITIAL



PROJET



PROJET - *vue des éoliennes à «taille réelle» en double-page suivante*

PROJET - pour une vision des éoliennes à «taille réelle», tenir le document à 50 cm du regard





4

2 6

8

2- Depuis l'église d'Heucourt-Croquoison

Le point de vue se situe sur la petite place faisant également office de parking, sur un replat qui permet d'accéder à l'église d'Heucourt-Croquoison. Dominant le village, à la transition avec le plateau, cette petite place constitue un belvédère sur le village. L'église constitue une limite par rapport au plateau qu'elle cache à la vue et s'inscrit sur une butte au dessus de la place.

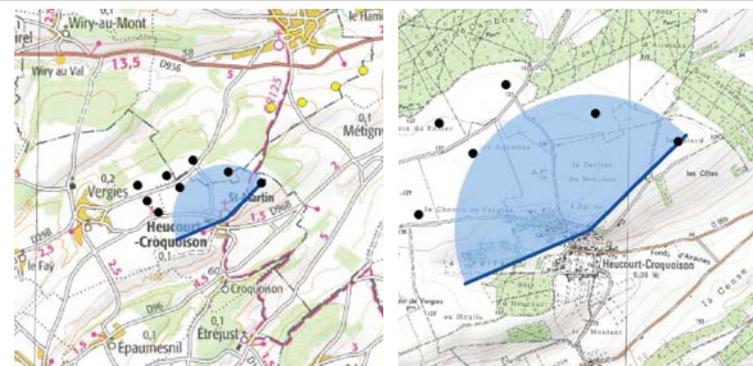
Depuis ce point de vue, les deux éoliennes visibles se trouvent sur les bords de la vue, à distance du monument. Ainsi, malgré le point de vue en contreplongée, les éoliennes restent un élément secondaire dans cet ensemble constitué par l'église et son socle. Presque invisibles, elles sont en grande partie masquées par la végétation et par la butte de premier plan. L'impact est faible.

Coordonnées du point de prise de vue : X=619707 / Y= 6982088 (Lambert 93)

Angle de vue : 159°

Distance à l'éolienne la plus proche : 0.9 kilomètres

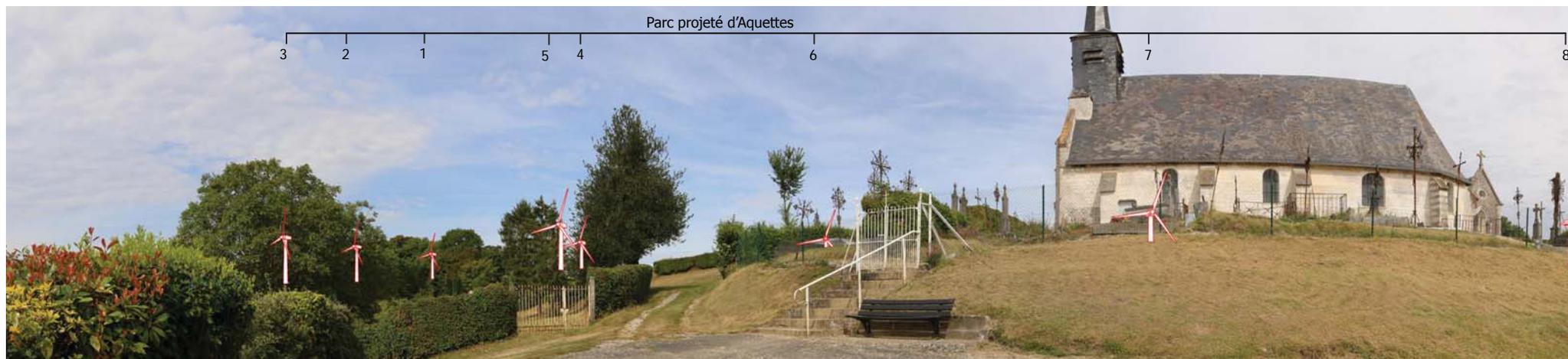
Distance à l'éolienne la plus éloignée : 1.8 kilomètres



ETAT INITIAL



PROJET



PROJET - *vue des éoliennes à «taille réelle» en double-page suivante*

PROJET - pour une vision des éoliennes à «taille réelle», tenir le document à 50 cm du regard





3- Depuis le village d'Heucourt-Croquoison

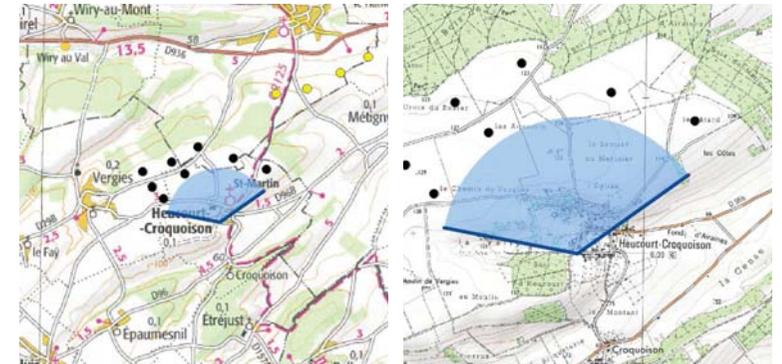
L'urbanisation d'Heucourt-Croquoison se niche dans le fond du vallon sec. Seuls l'église et le château se détachent dans la masse boisée des coteaux. Le point de vue se situe à mi-hauteur du versant sud du vallon et donne sur les toitures du bourg à l'arrière de la pente herbeuse du premier plan. Cette vue compartimentée offre une vision des différents niveaux du vallon. Le projet éolien s'inscrit au dessus de l'ourlet boisé marquant le passage vers le plateau. Quatre éoliennes ponctuent cet horizon et offrent un espacement régulier. L'effet de surplomb sur le vallon est limité par l'éloignement des éoliennes (plus d'1 kilomètre) et la présence du boisement qui masque le pied des éoliennes. Néanmoins, deux éoliennes sont impactantes : l'éolienne 6, avec le surplomb du château, et l'éolienne 8, qui donne l'effet d'encadrer l'église en prolongeant le parc à l'est du monument. L'impact est moyen.

Coordonnées du point de prise de vue : X=619499/ Y= 6981768 (Lambert 93)

Angle de vue : 134°

Distance à l'éolienne la plus proche : 1.1 kilomètres

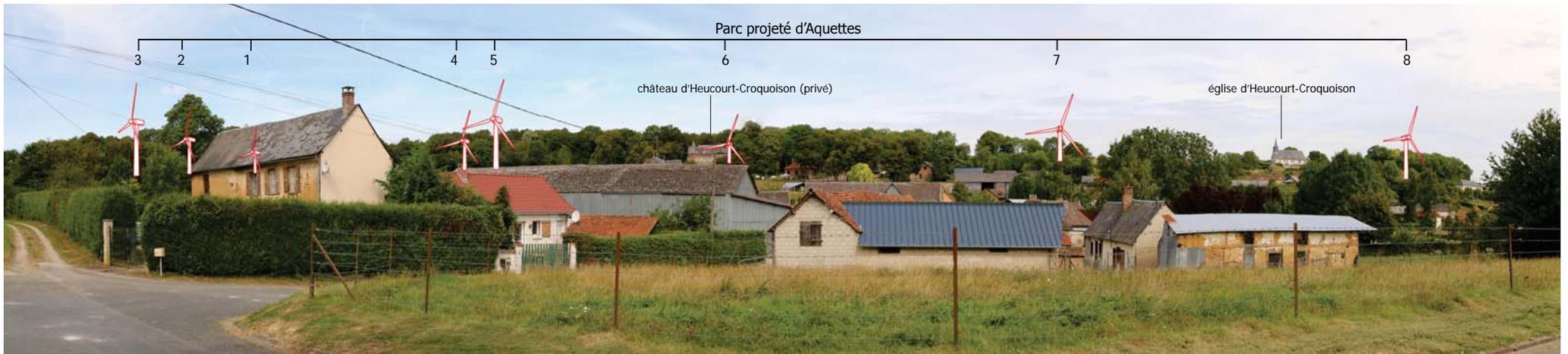
Distance à l'éolienne la plus éloignée : 1.7 kilomètres



ETAT INITIAL



PROJET



PROJET - *vue des éoliennes à «taille réelle» en double-page suivante*

PROJET - pour une vision des éoliennes à «taille réelle», tenir le document à 50 cm du regard





7

8

4- Vue sur le château d'Étrejust

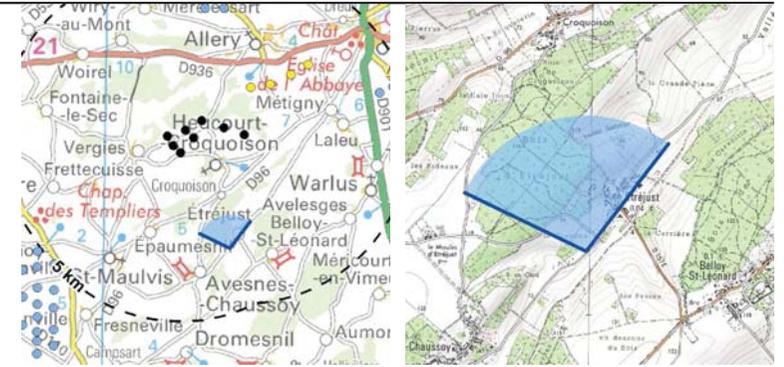
Le point de vue est situé sur la route d'Étrejust à Avesnes-Chaussoy, au coeur d'une des vallées vertes découpant le plateau du Vimeu. Le regard glisse ici sur l'étendue de champs et de prairies remontant en pente douce jusqu'aux boisements qui ourlent le versant. La parcelle de premier plan, longée par une haie taillée, fait place à une prairie en haut de laquelle est posé le château. Ces éléments composent une vision pittoresque, marquée par l'imbrication de parcelles cultivées et de motifs végétaux. Le projet éolien est entièrement masqué par le boisement et le relief. L'impact est nul.

Coordonnées du point de prise de vue : X=619928 / Y= 6979376 (Lambert 93)

Angle de vue : 102°

Distance à l'éolienne la plus proche : 3.2 kilomètres

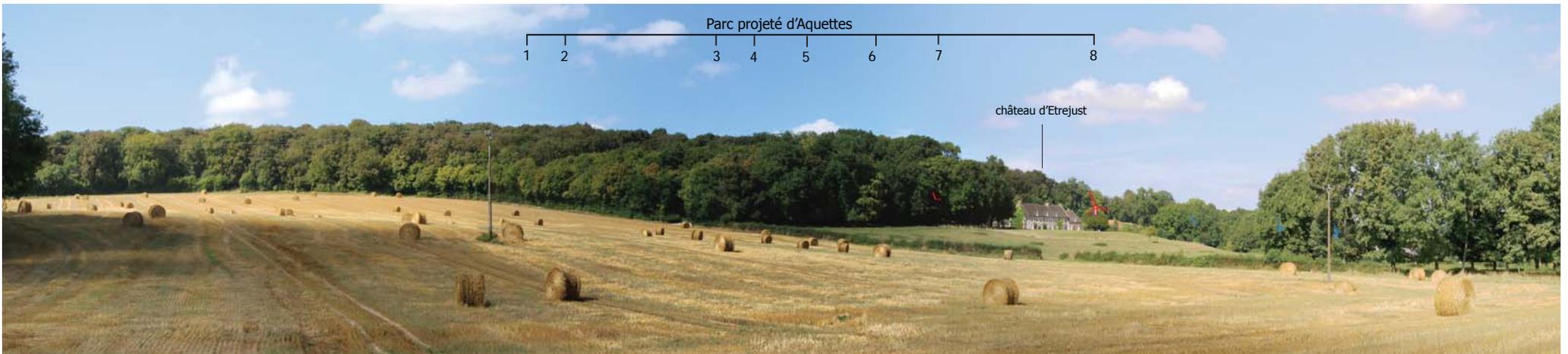
Distance à l'éolienne la plus éloignée : 3.9 kilomètres



ETAT INITIAL



PROJET



5- Depuis l'entrée d'Etrejust

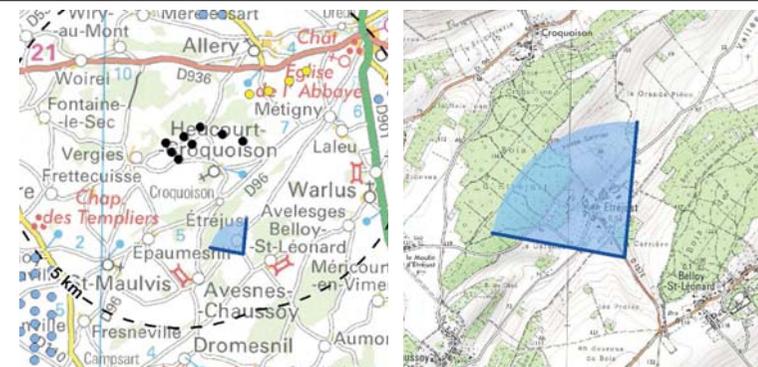
Le point de vue est situé à l'entrée sud d'Etrejust, sur la route venant de Belloy-Saint-Leonard. La route s'incline depuis le plateau et plonge vers le fond du vallon où se niche le bourg. La vue surplombante sur le vallon est néanmoins cadrée par la végétation : alignement de peupliers à mi-pente et boisement le long de la route limitent la portée du regard. La masse boisée du coteau opposé se devine à l'arrière des différentes strates de végétation. Celles-ci masquent en grande partie le projet éolien, dont on distingue uniquement la partie supérieure sur une à deux éoliennes. Ne dépassant pas les houppiers des peupliers, elles se fondent dans la végétation. L'impact est faible.

Coordonnées du point de prise de vue : X=620372/ Y= 6979409 (Lambert 93)

Angle de vue : 85°

Distance à l'éolienne la plus proche : 3.3 kilomètres

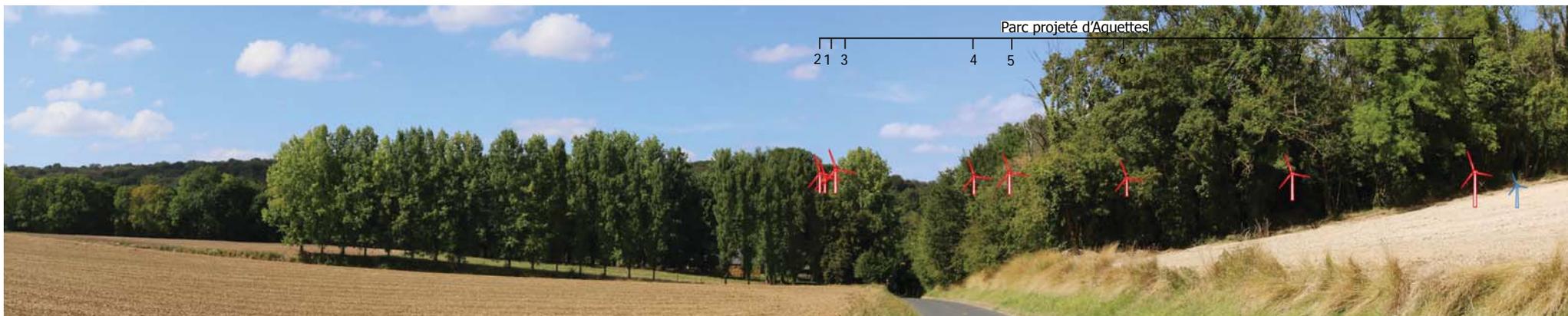
Distance à l'éolienne la plus éloignée : 4.0 kilomètres



ETAT INITIAL



PROJET



PROJET - *vue des éoliennes à «taille réelle» en double-page suivante*

PROJET - pour une vision des éoliennes à «taille réelle», tenir le document à 50 cm du regard





6- Entrée sud d'Epaumesnil

Le point de vue est situé sur une route de plateau, à l'entrée du bourg d'Epaumesnil. L'étendue plane qui se dégage devant nous offre du recul pour apprécier les éléments de l'arrière-plan. Se détachent en finesse la silhouette du bourg d'Epaumesnil et son église, la haie qui borde la frange urbaine et les moutonnements des boisements de l'arrière-plan. Le projet éolien s'inscrit entre deux crêtes de cette lisière boisée, dans un «creux» créé par l'intersection de différents boisements sur l'horizon. Le projet éolien épouse ainsi naturellement ce creux. De plus, la végétation permet une transition entre le parc et la silhouette du bourg. Ce faisant, le parc présente une bonne insertion. L'impact est faible.

Coordonnées du point de prise de vue : X=617645 / Y= 6979383
(Lambert 93)

Angle de vue : 112°

Distance à l'éolienne la plus proche : 2.9 kilomètres

Distance à l'éolienne la plus éloignée : 4.3 kilomètres



ETAT INITIAL



PROJET



PROJET - *vue des éoliennes à «taille réelle» en double-page suivante*

PROJET - pour une vision des éoliennes à «taille réelle», tenir le document à 50 cm du regard





7- Vue depuis la sortie de Saint-Maulvis

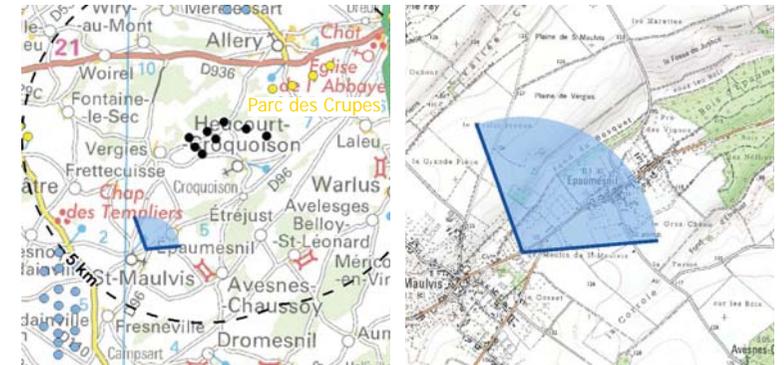
Le point de vue est situé en sortie de bourg, sur la route qui relie Saint-Maulvis à EpauMESnil. Distants de seulement 500 mètres, les deux villages se font écho : de chaque côté des vergers bordent les premières maisons. Les boisements du vallon sec (« Fond du Bosquet ») délimitent à gauche la prairie qui sépare les bourgs. Le projet éolien s'inscrit au fond de la vue, à l'arrière de cette lisière boisée. L'écart du projet avec le village de Saint-Maulvis est suffisant pour ne pas créer d'effet de surplomb direct. Les éoliennes semblent appartenir à l'entité boisée, encadrées par les plus hauts arbres. Elles s'inscrivent à l'arrière-plan et ne remettent pas en cause les structures existantes. L'impact est faible.

Coordonnées du point de prise de vue : X=616769 / Y=6979393 (Lambert 93)

Angle de vue : 105°

Distance à l'éolienne la plus proche : 3.3 kilomètres

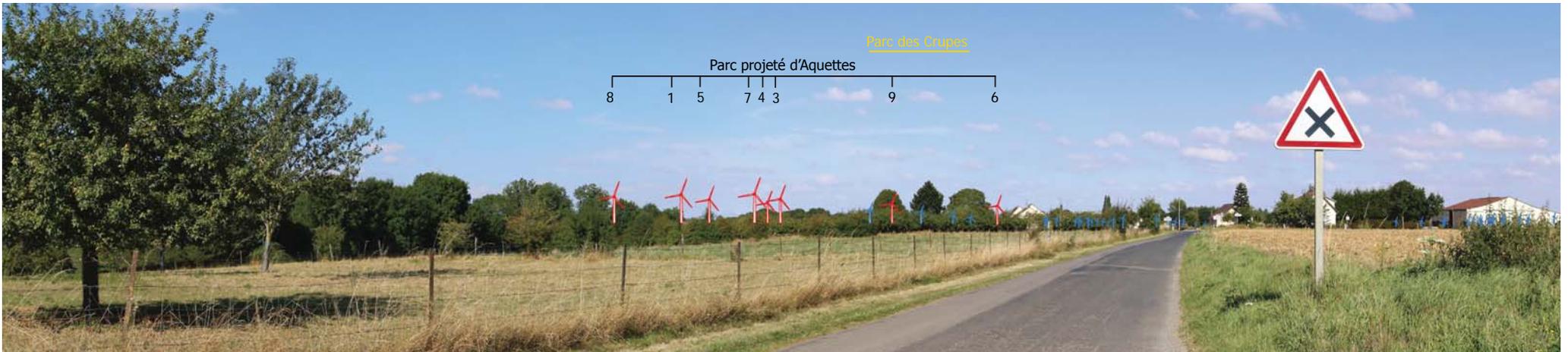
Distance à l'éolienne la plus éloignée : 4.9 kilomètres



ETAT INITIAL



PROJET



PROJET - *vue des éoliennes à «taille réelle» en double-page suivante*

PROJET - pour une vision des éoliennes à «taille réelle», tenir le document à 50 cm du regard



6



8- Depuis le parvis de l'église de Saint-Maulvis

L'église de Saint-Maulvis est située en haut d'une volée de marches, à une douzaine de mètres au dessus du niveau de la rue principale. L'édifice surplombe le vallon et fait face à la pente du versant nord. La vue permet de percevoir l'étagement de l'urbanisation, depuis les constructions en bord de route dont on devine les toitures, jusqu'au groupe d'habitations et de hangars du faubourg accrochées à la pente.

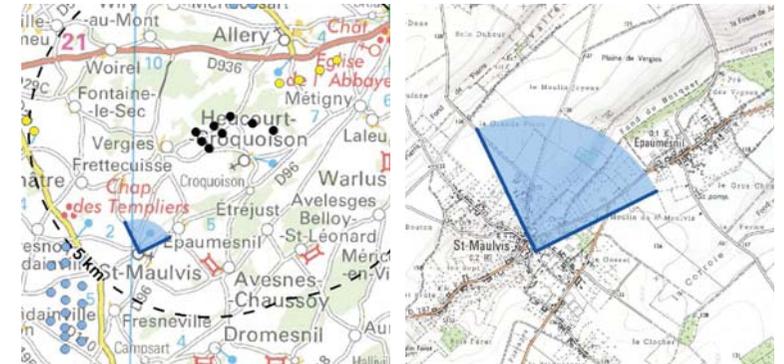
Les vues sont guidées par l'axe de la vallée sèche. Néanmoins, le projet éolien s'inscrit en dehors de cette percée ; il est entièrement masqué par le mur de briques au premier plan. L'impact est nul.

Coordonnées du point de prise de vue : X=616370 / Y=6979121 (Lambert 93)

Angle de vue : 90°

Distance à l'éolienne la plus proche : 3,7 kilomètres

Distance à l'éolienne la plus éloignée : 5,4 kilomètres



ETAT INITIAL



PROJET



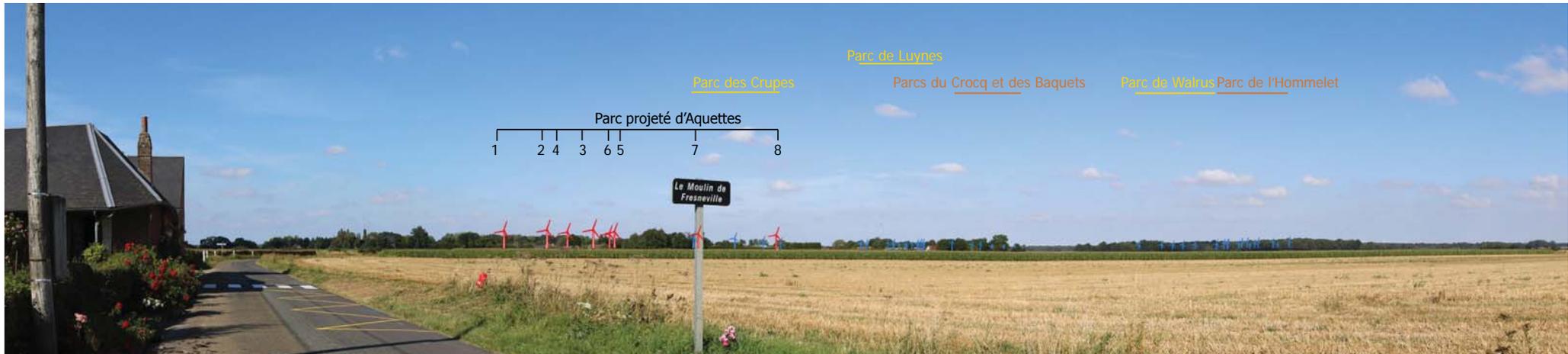
9- Depuis le Moulin de Fresneville (Leullier) sur la RD96

Le moulin de Fresneville («Leullier» sur la carte IGN) est situé au bord de la RD96, sur la route qui mène à Saint-Maulvis à travers les champs. L'ancien moulin fait directement face à cette vaste étendue. L'horizontalité est soulignée par l'épaisseur d'un champ de maïs, puis par la lisière boisée dans laquelle se blotissent des îlots d'habitations. Comme à Epaumesnil (vue 6), l'arrière-plan est mis en valeur par la présence d'un grand espace ouvert au devant de la vue. Le projet éolien des Aquettes s'inscrit à l'arrière de la lisière boisée et d'un groupe de maisons. Le parc offre une forme compacte qui fait écho à la densité des îlots bâtis. Les boisements offrent par ailleurs une transition entre le projet éolien et les habitations et évitent un surplomb direct. Les autres parcs éoliens en instruction se positionnent à l'arrière du projet et sont moins visibles. Le parc le plus proche (parc éolien des Crupes) s'intercale avec le projet et donne l'effet d'un ensemble cohérent et unique. L'impact est faible.

ETAT INITIAL



PROJET

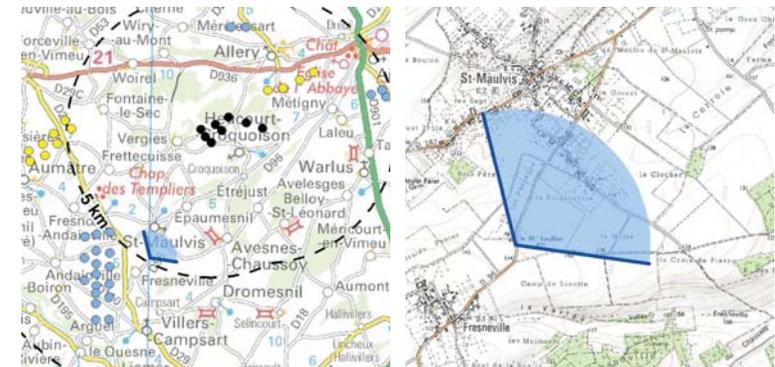


Coordonnées du point de prise de vue : X=616168 / Y= 6977936 (Lambert 93)

Angle de vue : 112°

Distance à l'éolienne la plus proche : 4.8 kilomètres

Distance à l'éolienne la plus éloignée : 6.4 kilomètres



PROJET - *vue des éoliennes à «taille réelle» en double-page suivante*

PROJET - pour une vision des éoliennes à «taille réelle», tenir le document à 50 cm du regard





10- Depuis la sortie du hameau du Fay

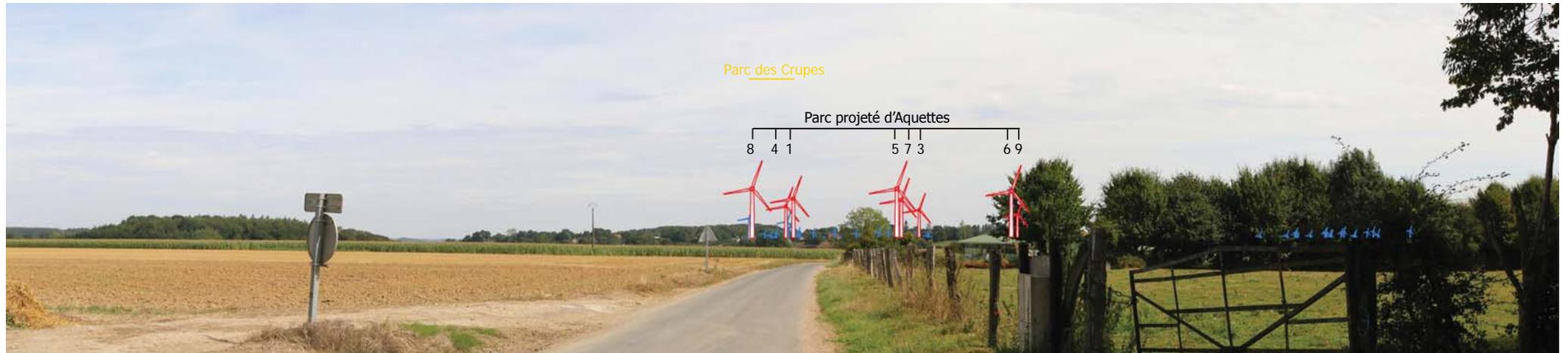
Le point de vue est situé à la sortie du hameau de Fay, sur une route de plateau menant à Vergies. Aux dernières habitations du village, succède une prairie de pâture caractéristique des couronnes de prairies bocagères qui entourent les bourgs du Vimeu. L'enclos, délimité par une clôture et par un alignement d'arbres têtards, donne un aspect intimiste à la frange urbaine, qui contraste avec l'étendue de grandes cultures de l'autre côté de la route. Cette ouverture laisse voir au loin la butte boisée de Vergies, et ses habitations greffées sur la pente.

Le projet éolien s'inscrit à l'arrière du bourg de Vergies. Les éoliennes se détachent au dessus des habitations, avec un rapport d'échelle très contrasté qui modifie la perception du village. Néanmoins, cette vision assez «brute» est contrebalancée par le caractère intimiste des structures bocagères de premier plan. La préservation de ces structures de petite échelle permet de faire poids face à l'insertion de nouveaux éléments et d'intégrer plus facilement les objets de grande échelle que sont les éoliennes. L'impact est moyen.

ETAT INITIAL



PROJET

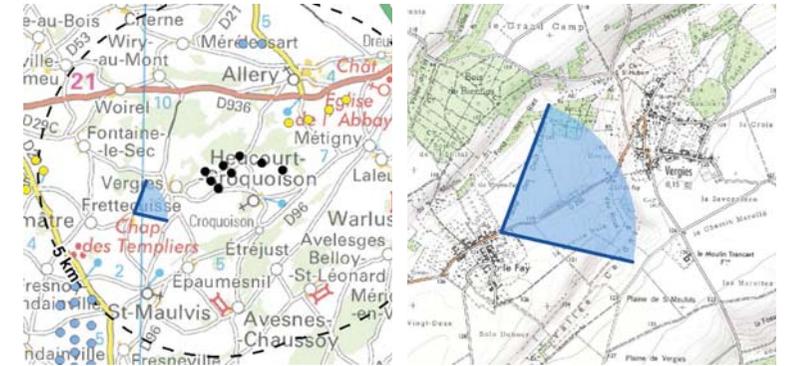


Coordonnées du point de prise de vue : X=615936 / Y= 6981478 (Lambert 93)

Angle de vue : 82°

Distance à l'éolienne la plus proche : 2.4 kilomètres

Distance à l'éolienne la plus éloignée : 4.6 kilomètres



PROJET - *vue des éoliennes à «taille réelle» en double-page suivante*

PROJET - pour une vision des éoliennes à «taille réelle», tenir le document à 50 cm du regard





11- Depuis l'entrée de Vergies au niveau du bois de Bienflos

Le point de vue est situé sur une petite route de campagne reliant Fontaine-le-Sec à Vergies à travers les vallonnements du plateau. A l'arrivée sur Vergies, la route s'incline pour franchir un vallon sec et remonter le versant jusqu'au bourg. A gauche, la route est bordée par un talus boisé. A droite, elle accompagne les pentes du vallon où s'intercalent cultures, prairies et cordons boisés. A l'horizon, l'urbanisation de Vergies s'inscrit en longueur sur la crête du versant, entrecoupée de vergers et de bois.

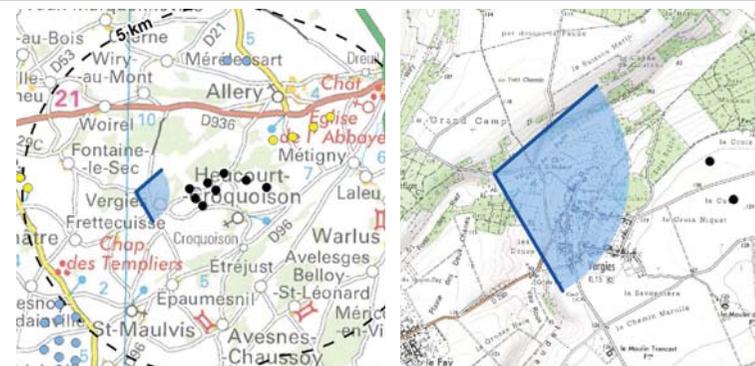
Depuis ce point de vue, le projet éolien s'inscrit dans l'axe de la route, au dessus de la silhouette de Vergies. Les boisements de l'horizon offrent une transition entre les mâts des éoliennes et l'urbanisation et rendent lisibles l'inscription du projet à l'arrière-plan de la vue. Par ailleurs, la présence de masses boisées au premier plan contrebalance l'échelle des éoliennes. L'impact est faible.

Coordonnées du point de prise de vue : X=616457/ Y=6982603 (Lambert 93)

Angle de vue : 100°

Distance à l'éolienne la plus proche : 1.6 kilomètres

Distance à l'éolienne la plus éloignée : 3.9 kilomètres



ETAT INITIAL



PROJET



PROJET - *vue des éoliennes à «taille réelle» en double-page suivante*

PROJET - pour une vision des éoliennes à «taille réelle», tenir le document à 50 cm du regard



3



12- Depuis la RD96 au nord de Métigny

La vue est prise au niveau du carrefour routier situé au nord de Métigny. La route, en surplomb du bourg situé en fond de vallée, s'ouvre sur l'étendue ondulée formée par l'incursion de vallées dans le plateau. La vue est étagée de droite à gauche depuis l'avancée de plateau où s'inscrit le parc des Crupes, jusqu'au vallon d'Étrejust, en contrebas. Sur la pente, se succèdent à différents niveaux des «rideaux», talus produits par les labours successifs, soulignés par des haies. Au delà de cette nappe de champs, se détache la butte boisée où s'inscrit sur le projet.

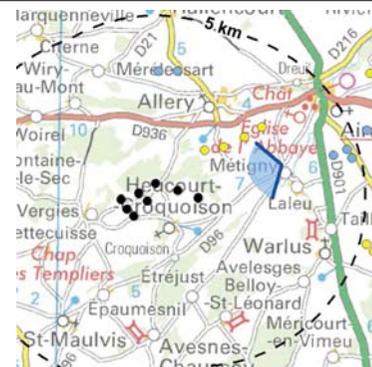
Les éoliennes se détachent en partie au dessus de la butte, en partie derrière une vallée. L'espacement des éoliennes permet une composition aériée et de ne pas surcharger la butte. Seule l'éolienne 8 présente un surplomb prononcé, les autres éoliennes s'inscrivent sur le versant et dans le creux de la vallée. L'impact est moyen.

Coordonnées du point de prise de vue : X=622870/ Y= 6983705 (Lambert 93)

Angle de vue : 114°

Distance à l'éolienne la plus proche : 2.7 kilomètres

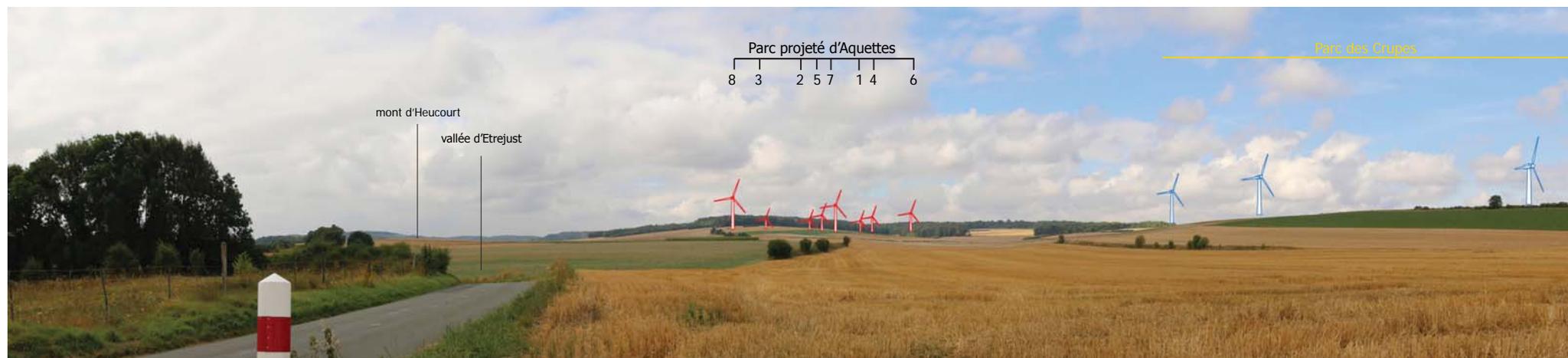
Distance à l'éolienne la plus éloignée : 4.9 kilomètres



ETAT INITIAL



PROJET



PROJET - *vue des éoliennes à «taille réelle» en double-page suivante*

PROJET - pour une vision des éoliennes à «taille réelle», tenir le document à 50 cm du regard





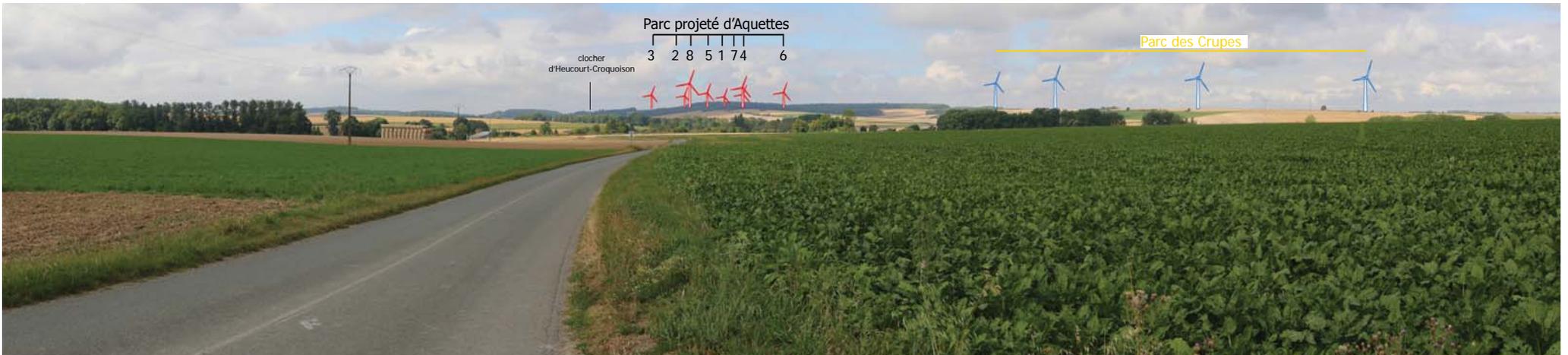
13- Depuis la RD901 au croisement de la route de Laleu

Le point de vue est situé face à la route de Laleu, le long de la RD901. Il montre une vue similaire mais plus distante que sur la vue 12. Le premier plan est marqué par une étendue plane de grandes cultures. Au second plan, la route descend en serpentant jusqu'au vallon de Laleu. Au delà, le regard est guidé par un cordon boisé qui va en s'éloignant vers les buttes boisées du plateau (où l'on devine le clocher d'Heucourt-Croquoison). A droite de la vue, le vallon est surplombé par une avancée du plateau, soulignée par la ligne des éoliennes du parc des Crupes (en instruction). Le projet éolien s'inscrit quant à lui à l'arrière de la butte située dans l'axe de la route. Depuis ce point de vue, les hauteurs des machines sont équilibrées. L'emprise du parc englobe l'ensemble de la butte, ce qui créé un certain effet d'accumulation, en contraste avec le parc des Crupes, d'apparence plus espacée. Néanmoins, cet effet se dissipe lorsqu'on se rapproche du projet (cf. vue 12). Par ailleurs, le parc est suffisamment distant du clocher d'Heucourt-Croquoison pour ne pas créer d'effet d'écrasement. L'impact est moyen.

ETAT INITIAL



PROJET

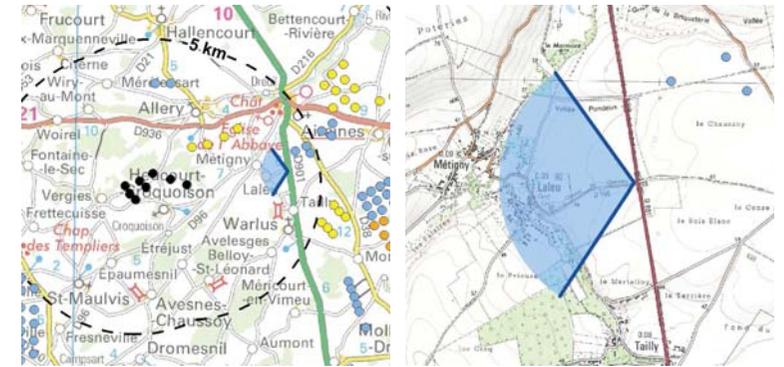


Coordonnées du point de prise de vue : X=624129 / Y= 6983241 (Lambert 93)

Angle de vue : 111°

Distance à l'éolienne la plus proche : 3.8 kilomètres

Distance à l'éolienne la plus éloignée : 6.1 kilomètres



PROJET - *vue des éoliennes à «taille réelle» en double-page suivante*

PROJET - pour une vision des éoliennes à «taille réelle», tenir le document à 50 cm du regard





14- Depuis les abords du château de Tilly-l'Arbre à Mouches

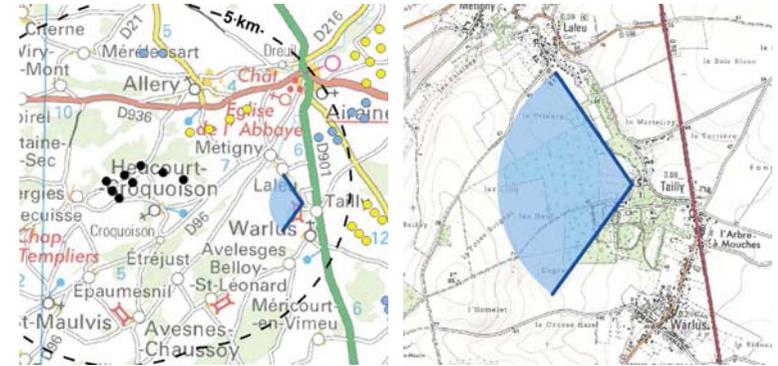
Le point de vue est situé à l'arrière du château de Tilly-l'Arbre à Mouches, au niveau du chemin menant à un portail secondaire du château (qu'on devine à gauche de la vue). Le château s'inscrit dans un domaine boisé qui épouse les pentes du vallon. La parcelle de cultures au centre de la vue correspond à une enclave, encadrée de toutes parts par des boisements, y compris en haut de versant où sont implantés de jeunes arbres. La vue, fermée par le relief et par ces bois, offre une grande part aux sols, occupant ici la moitié du cadre. Dans ce contexte, le projet éolien s'inscrit en haut de versant, dans la continuité des éoliennes du parc des Crupes. L'éloignement faisant, seules les pales des éoliennes émergent au dessus de la pente. Les éoliennes s'inscrivent à coté d'une frange boisée d'échelle similaire et s'insèrent ainsi discrètement sur l'horizon. L'impact est faible.

Coordonnées du point de prise de vue : X=623923/ Y= 6982050 (Lambert 93)

Angle de vue : 110°

Distance à l'éolienne la plus proche : 3.6 kilomètres

Distance à l'éolienne la plus éloignée : 5.9 kilomètres



ETAT INITIAL



PROJET



PROJET - *vue des éoliennes à «taille réelle» en double-page suivante*

PROJET - pour une vision des éoliennes à «taille réelle», tenir le document à 50 cm du regard





8 7 6



15- Depuis la plaine de Tailly - les Campagnes

Le point de vue se situe à l'est de Tailly et de la RD901. La vue s'inscrit à la transition entre le paysage mouvementé du plateau et des vallées du Vimeu, à l'arrière-plan, et la plaine ouverte du plateau de l'Amiénois, au premier plan.

La vue se trouve ainsi compartimentée entre une large épaisseur de champs et la fine bande d'horizon où s'inscrivent le bois de Tailly et la crête cultivée soulignée par les éoliennes du parc des Crupes. Le projet éolien s'inscrit sur cette ligne d'arrière-plan, et poursuit la direction amorcée par le parc des Crupes. La lisibilité d'implantation des deux parcs est renforcée par cette orientation commune. Par ailleurs, le projet éolien n'interagit ni directement avec le bois de Tailly, dont il est séparé par la ligne du plateau, ni avec l'urbanisation de Tailly, entièrement masquée par le relief de premier plan. L'impact est faible.

Coordonnées du point de prise de vue : X=624911 / Y= 6982802 (Lambert 93)

Angle de vue : 109°

Distance à l'éolienne la plus proche : 4.5 kilomètres

Distance à l'éolienne la plus éloignée : 6.9 kilomètres



ETAT INITIAL



PROJET



PROJET - *vue des éoliennes à «taille réelle» en double-page suivante*

PROJET - pour une vision des éoliennes à «taille réelle», tenir le document à 50 cm du regard





6

16-Depuis la place de l'église à Warlus

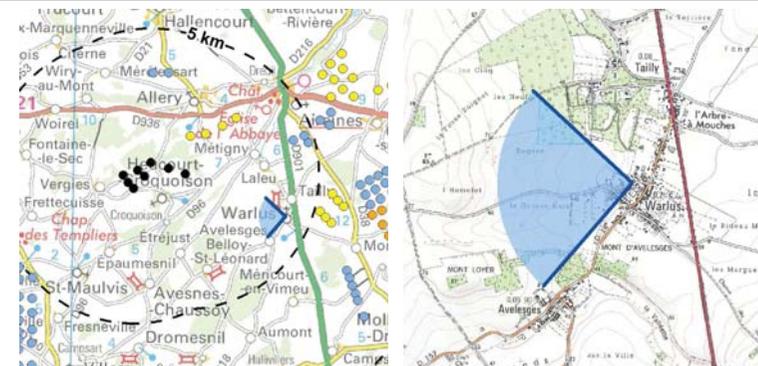
Le point de vue se situe au cœur du bourg de Warlus, aux abords de l'église (Monument Historique). Une esplanade engazonnée bordée d'un double alignement de tilleuls dessine le centre de la place. Une série de façades, de pignons et de jardins en dessine le pourtour, autour d'un espace de circulation. La végétation des jardins et le bâti empêche toute vue sur le projet. L'impact est nul.

Coordonnées du point de prise de vue : X= 624112 / Y= 6981183 (Lambert 93)

Angle de vue : 92°

Distance à l'éolienne la plus proche : 4.1 kilomètres

Distance à l'éolienne la plus éloignée : 6.2 kilomètres



ETAT INITIAL



PROJET



17- Depuis la rue du Maréchal Leclerc - église de Warlus

Le point de vue est situé sur la rue principale de Warlus (RD157 - rue du Mal Leclerc), à l'arrière de l'église du bourg. Dans cette trame villageoise, l'urbanisation s'intercale avec l'agriculture, comme ici avec cette parcelle de verger entre deux habitations. L'église se distingue à l'arrière d'une haie, au fond de la vue. Le projet éolien s'inscrit en grande partie à l'arrière du monument. Les éoliennes sont masquées soit par le bâti, soit pas la végétation de premier plan. L'impact peut être considéré comme nul.

Coordonnées du point de prise de vue : X=624199 / Y= 6981115 (Lambert 93)

Angle de vue : 80°

Distance à l'éolienne la plus proche : 4.2 kilomètres

Distance à l'éolienne la plus éloignée : 6.3 kilomètres



ETAT INITIAL



PROJET



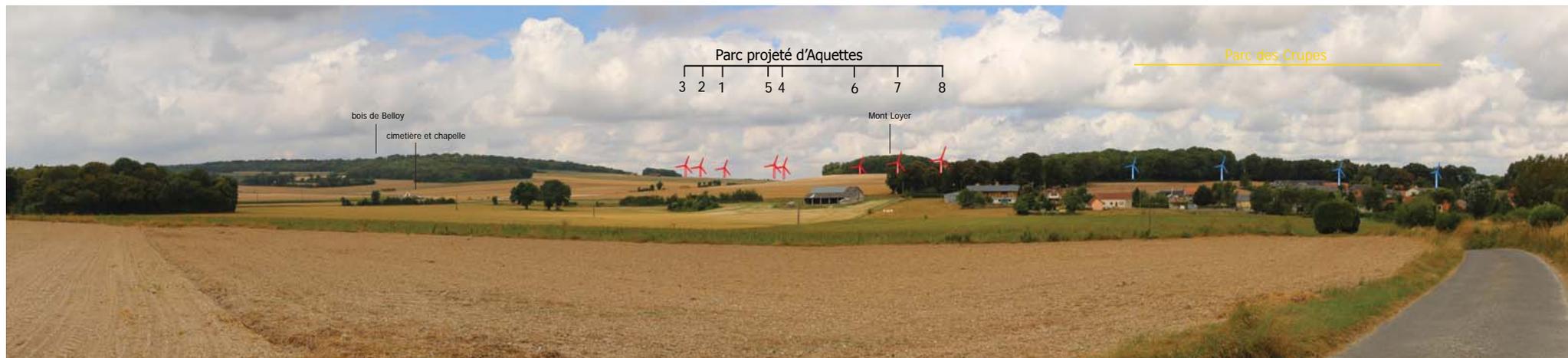
18- Depuis l'entrée d'Avelesges par la RD18

Le point de vue est situé au niveau de l'entrée sud d'Avelesges. Le vallon offre une forme évasée et s'étend en longueur de part et d'autre de la vue. Cette vue large donne sur le versant nord où s'inscrit, à mi-pente, le bourg d'Avelesges. L'urbanisation s'étire sur la pente, depuis le centre bourg jusqu'aux hangars agricoles et au cimetière situés dans le prolongement de la rue principale. Le vallon est surplombé par deux buttes boisées : au dessus d'Avelesges et à gauche de la vue (bois de Belloy). Les motifs du fond de vallon sont hétérogènes : prairies et grandes cultures se succèdent, soulignés par des vestiges de motifs végétaux : arbres isolés, tiretés de haies en pointillé...où l'on devine l'uniformisation progressive du paysage agricole. Le projet éolien s'inscrit dans l'intervalle entre les deux collines. L'échelle des éoliennes s'équilibre avec celle des boisements situés de part et d'autre et celle des habitations en contrebas. L'implantation des machines sur le plateau agricole, à distance du centre-bourg, est bien lisible. L'impact est faible.

ETAT INITIAL



PROJET

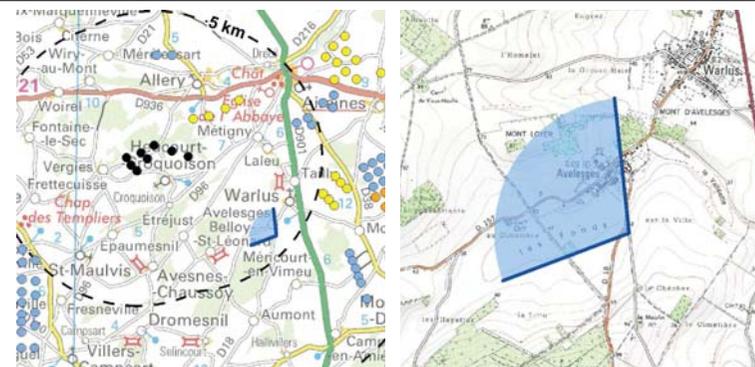


Coordonnées du point de prise de vue : X= 623656 / Y= 6979816 (Lambert 93)

Angle de vue : 105°

Distance à l'éolienne la plus proche : 4.4 kilomètres

Distance à l'éolienne la plus éloignée : 6.3 kilomètres



PROJET - *vue des éoliennes à «taille réelle» en double-page suivante*

PROJET - pour une vision des éoliennes à «taille réelle», tenir le document à 50 cm du regard





19- Depuis la route de Belloy-Saint-Leonard - vallon d'Étrejust

Le point de vue est situé à l'entrée ouest de Belloy-Saint-Leonard, au croisement avec la route descendant le vallon pour rejoindre le bourg d'Étrejust. La route épouse une crête du plateau et surplombe les pentes du vallon qui s'enchevêtrent sur la vue. Ces reliefs de premier plan masquent entièrement le fond du vallon et le bourg d'Étrejust. Au delà, l'horizon est bordé par le bois d'Étrejust, large bande sombre à l'arrière-plan. Le projet éolien s'inscrit à l'arrière du boisement. A cette distance, la hauteur des éoliennes s'équilibre avec la végétation de premier plan. L'implantation longitudinale s'accorde par ailleurs avec l'étendue du bois d'Étrejust. L'impact est faible.

Coordonnées du point de prise de vue : X=620621 / Y= 6978848 (Lambert 93)

Angle de vue : 115°

Distance à l'éolienne la plus proche : 3.9 kilomètres

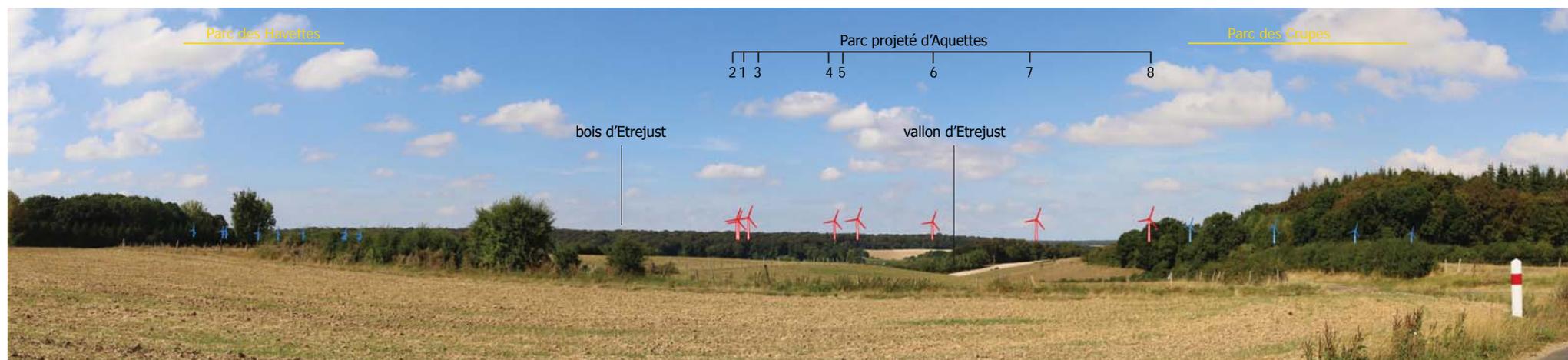
Distance à l'éolienne la plus éloignée : 4.6 kilomètres



ETAT INITIAL



PROJET



PROJET - *vue des éoliennes à «taille réelle» en double-page suivante*

PROJET - pour une vision des éoliennes à «taille réelle», tenir le document à 50 cm du regard





20- Depuis la route du Chaussoy à Avesnes-Chaussoy

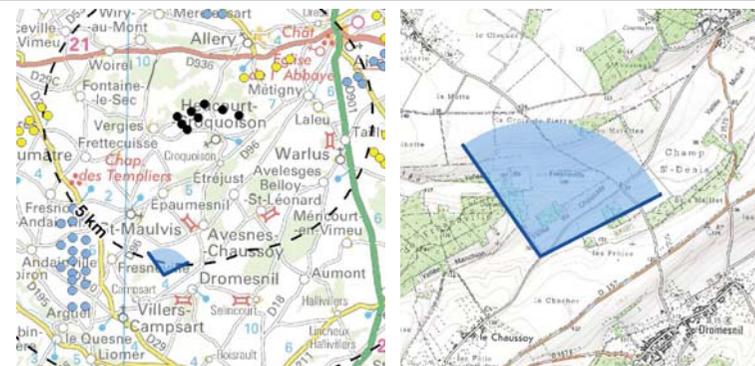
Le point de vue est situé sur la route menant de Chaussoy à Avesnes-Chaussoy. La route longe le fond du vallon. La vue est fermée de part et d'autre par les versants où viennent mordre les boisements. Les structures bocagères sont ici absentes, remplacées par une longue étendue de champs guidant le regard jusqu'au bourg d'Avesnes-Chaussoy. Le projet éolien se positionne à l'arrière des pentes du versant. Le relief ainsi que la végétation empêchent toute vue lointaine et masquent entièrement le projet. L'impact est nul.

Coordonnées du point de prise de vue : X=617566 / Y= 6976821 (Lambert 93)

Angle de vue : 98°

Distance à l'éolienne la plus proche : 5.5 kilomètres

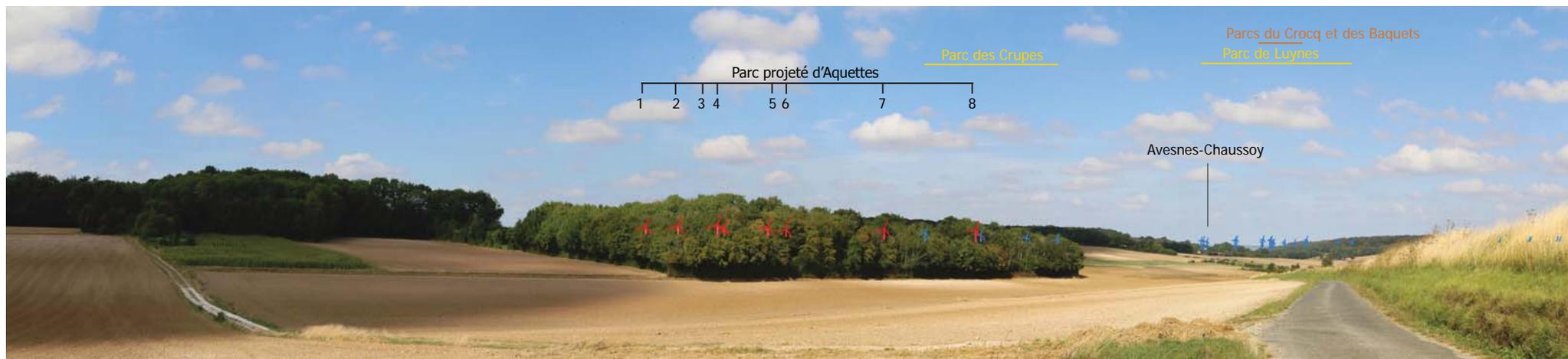
Distance à l'éolienne la plus éloignée : 6.5 kilomètres



ETAT INITIAL



PROJET



21- Depuis les abords de l'ancienne chapelle de Frettecuisse

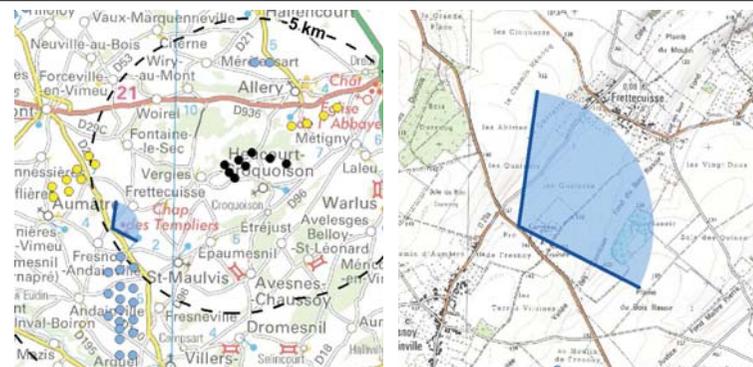
Le point de vue est situé sur la RD29, à hauteur d'une chapelle ruinée datant du XII^{ème} siècle. Les restes de l'édifice, au centre d'une parcelle arborée, sont à peine visibles depuis la route. Cette parcelle, anciennement occupé par une ferme (d'après la carte IGN), conserve la trace d'une frange boisée sur plusieurs cotés. Au centre, les arbres ponctuent une étendue de pâture. L'ilôt tranche avec l'étendue de champs qui s'étend de tous cotés. Le terrain s'incline vers l'arrière-plan, laissant voir les versants boisés d'un vallon. Le projet éolien se détache derrière cette ligne boisée, au dessus du village de Frettecuisse. L'éloignement limite la proportion des éoliennes vis-à-vis des éléments de premier plan. Le parc éolien apparait distinctement comme un élément secondaire de la vue, indépendant des abords directs de la chapelle. L'impact est faible.

Coordonnées du point de prise de vue : X=613872 / Y= 6980357 (Lambert 93)

Angle de vue : 109°

Distance à l'éolienne la plus proche : 4.8 kilomètres

Distance à l'éolienne la plus éloignée : 6.9 kilomètres



ETAT INITIAL



PROJET



PROJET - *vue des éoliennes à «taille réelle» en double-page suivante*

PROJET - pour une vision des éoliennes à «taille réelle», tenir le document à 50 cm du regard





1

64

2

5

7

3

8

22- Depuis l'arrivée sur Fontaine-le-Sec

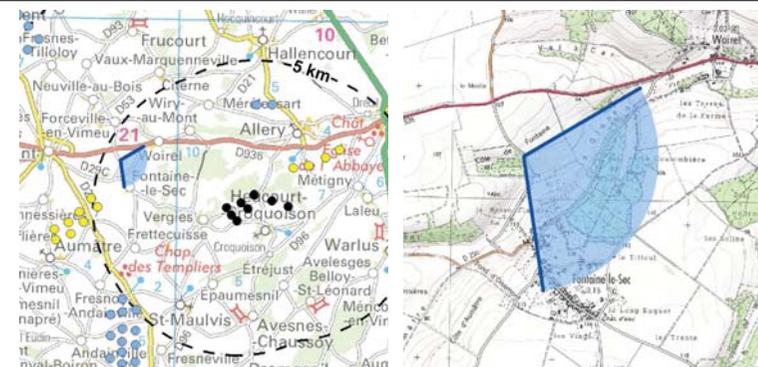
Ce point de vue est situé à proximité de l'axe Oisemont-Airaines, sur la route secondaire permettant d'accéder, via le franchissement d'un petit vallon, au village de Fontaine-le-Sec. La vue est découpée par le contraste des deux versants : au premier plan une pente cultivée et dégagée et face à nous la masse sombre du bois de Fontaine-le-Sec, dont on distingue les premières habitations blotties entre les arbres. Malgré la vue en surplomb, les vues lointaines sont limitées par ce versant boisé. Celui-ci masque entièrement le projet, situé plus bas à l'arrière du relief. L'impact est nul.

Coordonnées du point de prise de vue : X=614088 / Y= 6984442 (Lambert 93)

Angle de vue : 112 °

Distance à l'éolienne la plus proche : 4,3 kilomètres

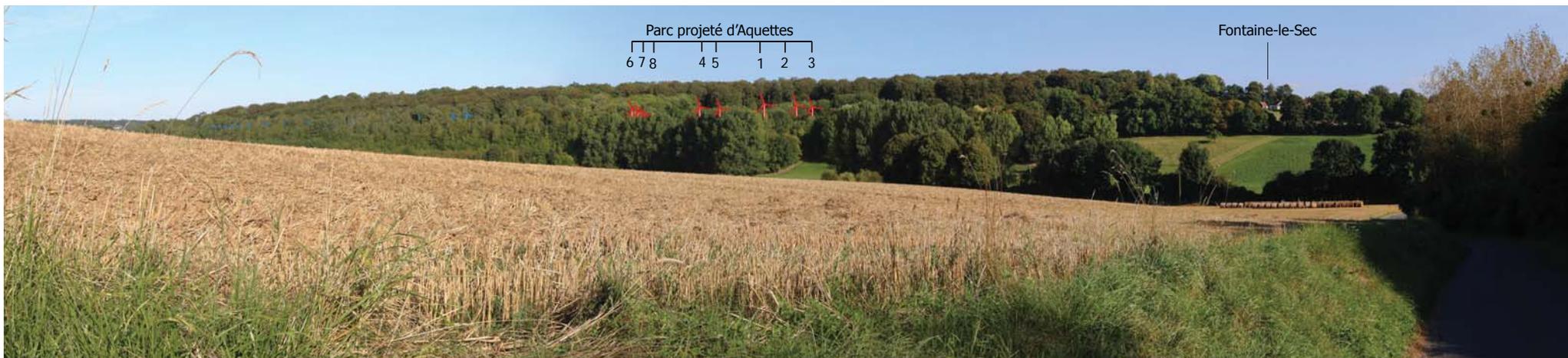
Distance à l'éolienne la plus éloignée : 6,5 kilomètres



ETAT INITIAL



PROJET



23- Depuis la rue d'Airaines à Vergies

Le point de vue est situé à l'intérieur du tissu urbain de Vergies. Le village, qui s'est étendu jusqu'au plateau, mêle parcelles bâties et parcelles agricoles. La succession de haies taillées et de clôtures ajourées offre un jeu de caché/dévoilé, fermeture/ouverture et traduit en même temps une certaine fragilisation des structures agricoles. Ces limites axent ici la vue en direction de la sortie du village où l'on retrouve une pâture ponctuée d'arbres, à la transition avec le plateau cultivé. L'agriculture participe ici directement à la forme du bourg.

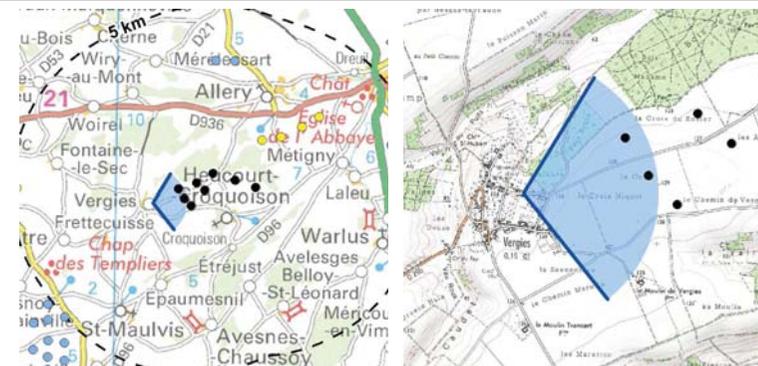
Le projet éolien s'inscrit au centre de la vue, où deux éoliennes s'établissent de part et d'autre de la route. Cet effet d'encadrement et leur proximité rend leur présence assez massive et établit un « décrochage d'échelle » par rapport aux autres motifs du paysage. L'impact est fort.

Coordonnées du point de prise de vue : X=617303 / Y= 6982288 (Lambert 93)

Angle de vue : 110°

Distance à l'éolienne la plus proche : 0,9 kilomètre

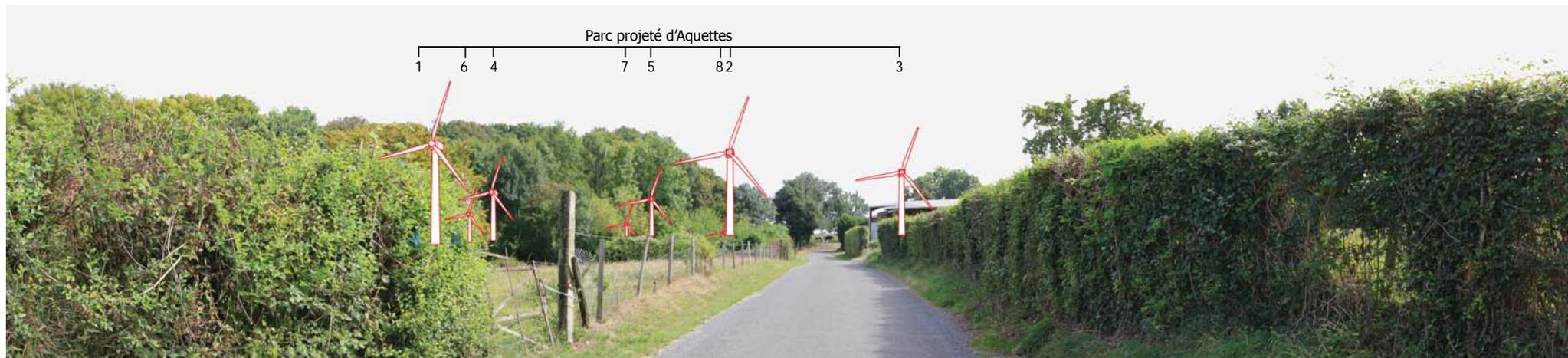
Distance à l'éolienne la plus éloignée : 3,1 kilomètres



ETAT INITIAL



PROJET



PROJET - *vue des éoliennes à «taille réelle» en double-page suivante*

PROJET - pour une vision des éoliennes à «taille réelle», tenir le document à 50 cm du regard





2

3

24- Depuis l'arrivée sur Vergies par la RD29b

Le point de vue est situé sur la route menant de le Fay à Vergies par l'ouest. La route franchit ici un vallon : elle descend en pente douce jusqu'au fond du vallon pour remonter ensuite jusqu'au village. La vue est marquée par la répétition de lignes horizontales : ligne du versant, ligne des haies qui s'étagent sur la pente, ligne de la silhouette du bourg. La haie taillée et les boisements du premier plan, le bosquet du cimetière en fond de vallon et les arbres qui s'intercalent dans l'urbanisation amènent la dimension verticale.

Le projet éolien s'inscrit à l'arrière de la silhouette du bourg. Malgré le décalage de hauteur entre le parc et le bâti, les éoliennes ne produisent pas d'effet d'écrasement : en effet, la disposition est aérée et l'emprise, limitée. Par ailleurs, l'échelle du parc s'accorde avec celle des autres motifs verticaux de la vue.

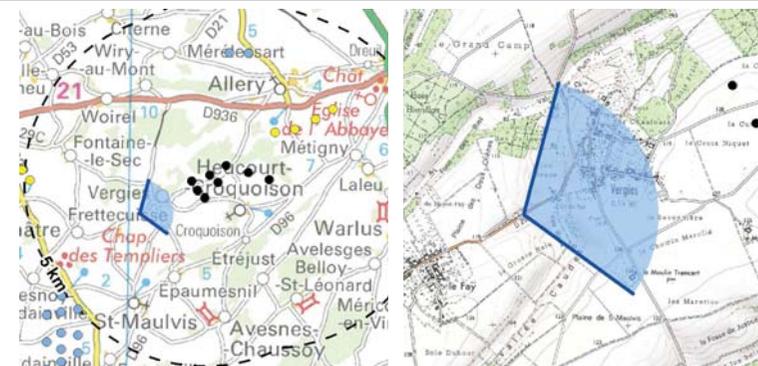
L'impact est faible.

Coordonnées du point de prise de vue : X=616507 / Y= 6981745 (Lambert 93)

Angle de vue : 111°

Distance à l'éolienne la plus proche : 1.8 kilomètre

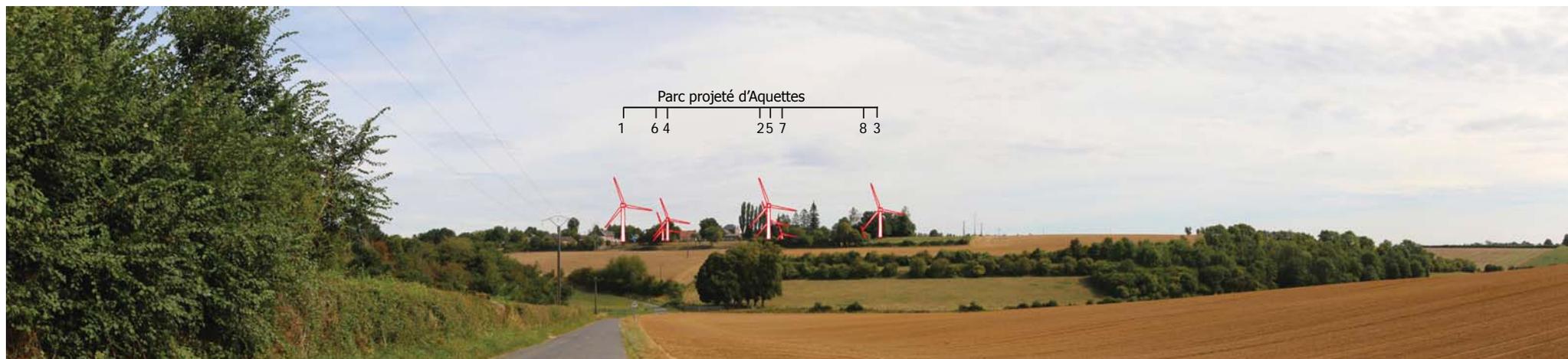
Distance à l'éolienne la plus éloignée : 4.0 kilomètres



ETAT INITIAL



PROJET



PROJET - *vue des éoliennes à «taille réelle» en double-page suivante*

PROJET - pour une vision des éoliennes à «taille réelle», tenir le document à 50 cm du regard





2 5

3

25- Depuis la RD936 à l'est d'Oisemont

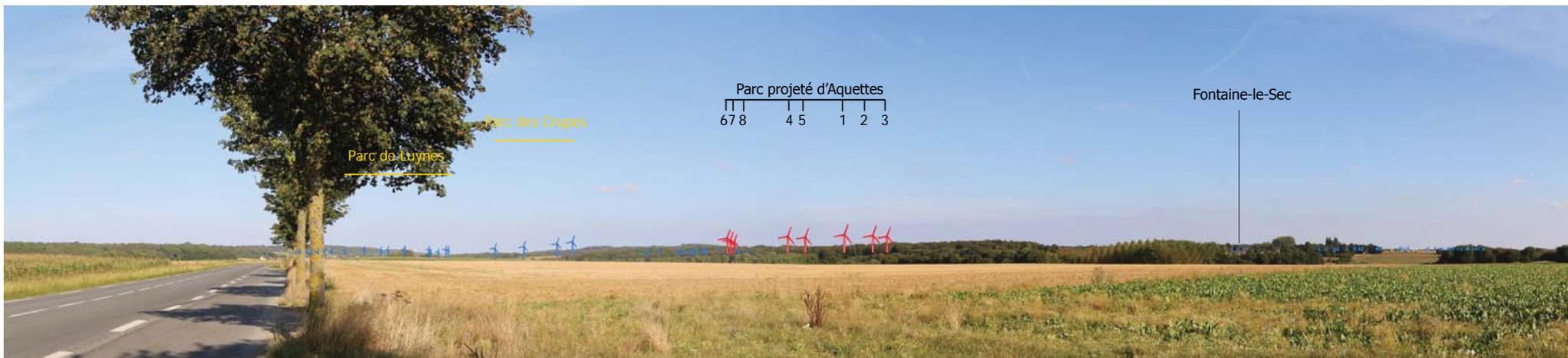
Ce point de vue est situé sur la route départementale qui relie Oisemont à Allery à travers le plateau. La route, bordée d'un alignement d'érables, traverse une étendue de plaine. Les champs s'étendent de part et d'autre, interrompus seulement par les crêtes boisées des versants. A droite de la vue, le boisement laisse entrevoir l'urbanisation de Fontaine-le-Sec à travers les arbres.

Le projet éolien s'inscrit à l'arrière de la crête boisée, où se succèdent d'autres parcs éoliens en instruction. Les parcs sont néanmoins suffisamment distants pour ne pas se confondre. Le projet, le plus en avant de cette série de parcs, domine largement le boisement. La présence des éoliennes perturbe ponctuellement la lisibilité de la crête boisée, élément principal de la vue dans ce contexte de paysage assez binaire et contrasté. Néanmoins, il forme avec les autres parcs un ensemble cohérent qui s'accorde avec l'orientation du relief. L'impact est moyen.

ETAT INITIAL



PROJET

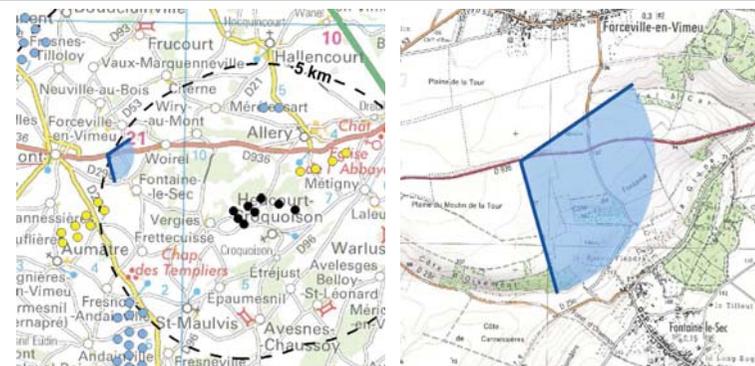


Coordonnées du point de prise de vue : X=613346 / Y= 6984761 (Lambert 93)

Angle de vue : 109°

Distance à l'éolienne la plus proche : 5.1 kilomètre

Distance à l'éolienne la plus éloignée : 7.3 kilomètres



PROJET - *vue des éoliennes à «taille réelle» en double-page suivante*

PROJET - pour une vision des éoliennes à «taille réelle», tenir le document à 50 cm du regard





678



4



5



1



2



3



26-Depuis la RD53 à l'ouest de Forceville-en-Vimeu

Le point de vue est situé sur la plaine agricole du plateau de Oisemont. La RD53 dessert le village de Forceville-en-Vimeu mais ne le traverse pas. La route longe ainsi les champs et la frange urbaine du bourg. Entre les arbres d'alignement de premier plan, la vue s'ouvre sur une étendue de champs, sur laquelle vient se détacher une série de maisons jumelées (deux habitations mitoyennes). Cette ligne, doublée à l'arrière-plan par l'épaisseur du bois de Forceville, offre une composition tout en longueur, rythmée par l'effet de répétition d'un même motif. Elle est contrebalancée à droite de la vue par la verticalité du château d'eau. Le projet éolien s'inscrit à la lisière du bois et de la frange urbaine, et se trouve en partie masqué par ces éléments. Les deux éoliennes visibles se détachent sur l'horizon, à droite du boisement. La hauteur perçue se rapproche de celle du boisement et les éoliennes s'intègrent discrètement dans la continuité de celui-ci. L'impact est faible.

Coordonnées du point de prise de vue : X=612705 / Y= 6985749 (Lambert 93)

Angle de vue : 105°

Distance à l'éolienne la plus proche : 6.2 kilomètre

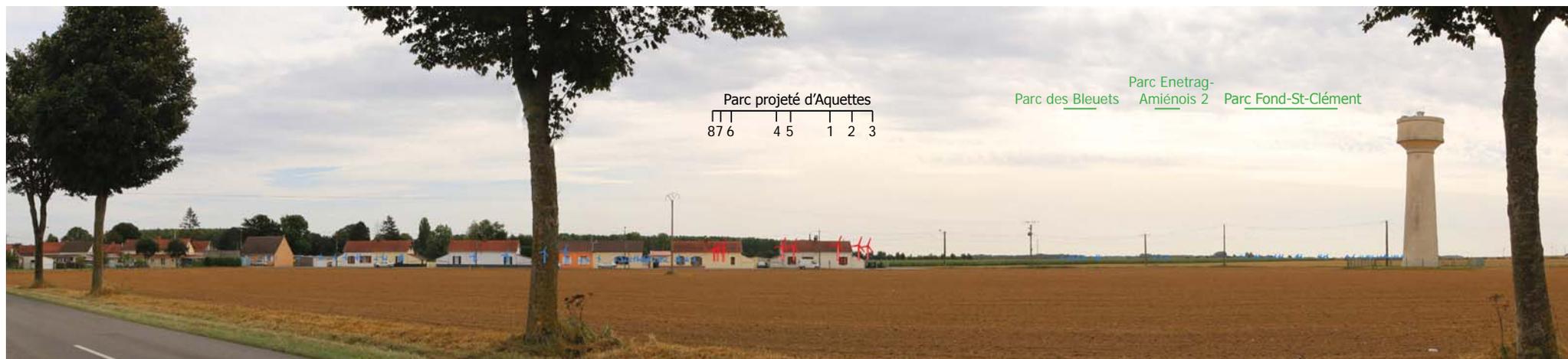
Distance à l'éolienne la plus éloignée : 8.2 kilomètres



ETAT INITIAL



PROJET



PROJET - *vue des éoliennes à «taille réelle» en double-page suivante*

PROJET - pour une vision des éoliennes à «taille réelle», tenir le document à 50 cm du regard





1

2

3

27- Depuis la sortie de Woirel par la RD936

Le point de vue est situé le long de la RD936, au pied du versant. Le bourg de Warlus est implanté sur cette pente, et quelques habitations (à gauche sur la vue) se sont également greffées au bord de la route, en sortie de village. Elles font face aux pâtures qui épousent le fond du vallon, et au delà, à la pente boisée du versant exposé au nord. Le parcours est borné au premier plan par une chapelle contemporaine, accompagnée d'un arbre isolé. Le projet éolien s'inscrit à l'arrière du versant boisé. La proximité du versant et son dénivelé important empêchent toute vue sur les éoliennes. L'impact est nul.

Coordonnées du point de prise de vue : X=615458 / Y= 6985160 (Lambert 93)

Angle de vue : 91°

Distance à l'éolienne la plus proche : 3.6 kilomètres

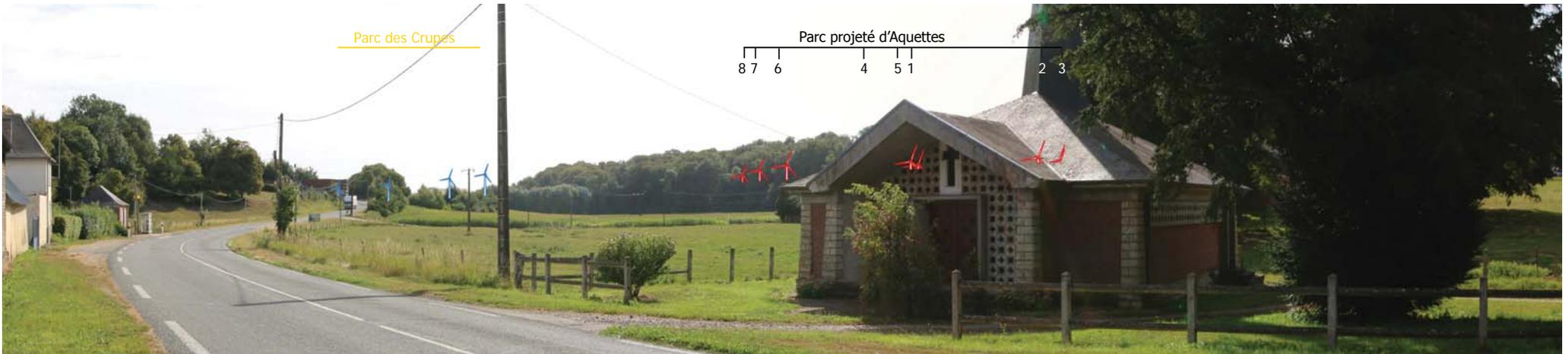
Distance à l'éolienne la plus éloignée : 5.5 kilomètres



ETAT INITIAL



PROJET



28- Depuis la RD936 au niveau de Wiry-au-Mont (rue de la Gare)

Le point de vue est situé à mi-hauteur de versant, sur la route départementale entre Oisemont et Airaines. La route longe la pente herbeuse du versant au premier plan, exposée au sud, à laquelle vient répondre la pente boisée du versant opposé. La route suit la direction du vallon et laisse entrevoir ses ondulations, au loin. Le projet éolien s'inscrit au dessus du versant boisé. Seule la partie supérieure des éoliennes émerge au dessus des arbres. La présence des pales en mouvement vient localement perturber la perception du bois dont la masse sombre se détache sur le ciel. Néanmoins, il s'agit d'une vue localisée et les perceptions depuis le vallon sont principalement dirigées dans le sens du relief (et non en vue frontale comme ici). L'impact est moyen.

Coordonnées du point de prise de vue : X=617095 / Y= 6985135 (Lambert 93)

Angle de vue : 111°

Distance à l'éolienne la plus proche : 2.6 kilomètres

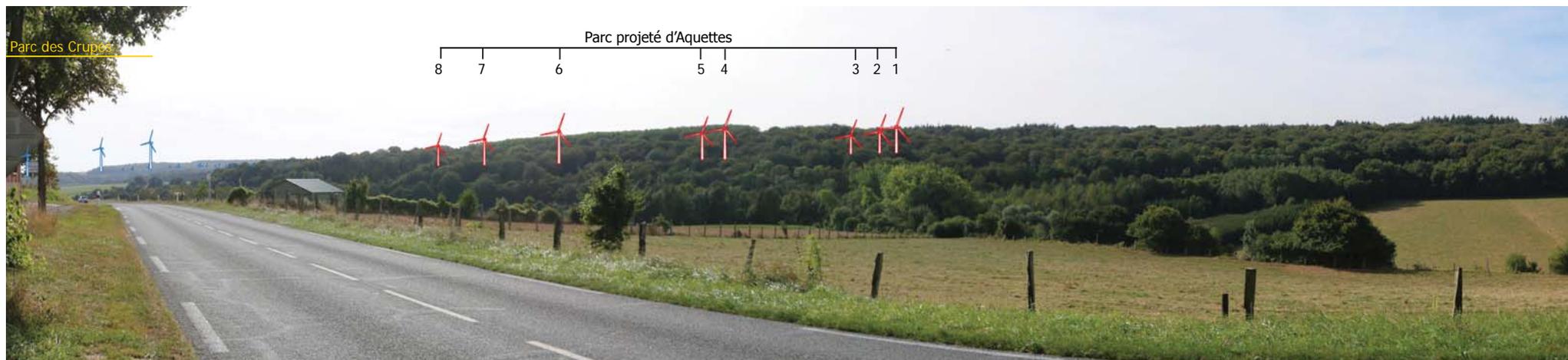
Distance à l'éolienne la plus éloignée : 4.1 kilomètres



ETAT INITIAL



PROJET



PROJET - *vue des éoliennes à «taille réelle» en double-page suivante*

PROJET - pour une vision des éoliennes à «taille réelle», tenir le document à 50 cm du regard





5

4

3

2

1

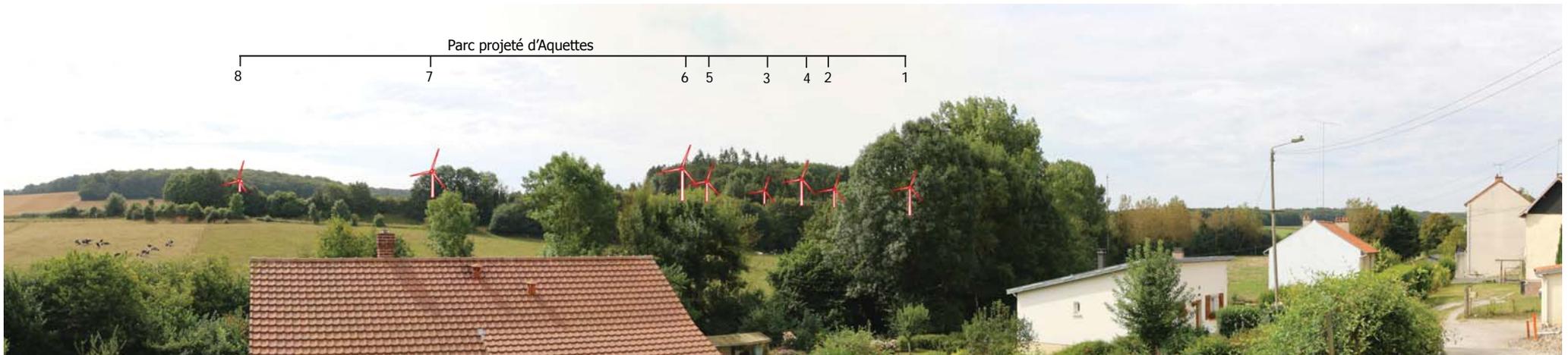
29- Depuis la frange sud d'Allery

Le point de vue est situé au niveau d'une extension du village d'Allery. Le village s'étend de part et d'autre du vallon encaissé de la rivière d'Allery et l'urbanisation se poursuit longitudinalement, comme ici, sur les pentes du vallon. Vu le dénivelé important depuis la rue, la vue donne directement sur les toitures des habitations et au delà sur les pentes du versant opposé. S'y trouvent étagées pâtures, haies et grandes cultures, puis boisements sur les hauteurs. La végétation humide du fond de vallon, en premier plan, se mêle visuellement aux boisements plus éloignés. Le projet éolien s'inscrit principalement à l'arrière de cette végétation et seules quelques pales éoliennes pointent au dessus des houppiers. Leur insertion est discrète (le rapport d'échelle est largement en faveur des éléments de premier plan) et leur présence ne modifie pas la perception d'ensemble du paysage. L'impact est faible.

ETAT INITIAL



PROJET



Coordonnées du point de prise de vue : X=619712/ Y= 6985185 (Lambert 93)

Angle de vue : 113°

Distance à l'éolienne la plus proche : 2.1 kilomètres

Distance à l'éolienne la plus éloignée : 3.2 kilomètres



PROJET - *vue des éoliennes à «taille réelle» en double-page suivante*

PROJET - pour une vision des éoliennes à «taille réelle», tenir le document à 50 cm du regard





30- Sortie d'Allery par la route de Mérélessart

Le point de vue est situé en sortie d'Allery, sur une route remontant sur le plateau en direction de Mérélessart. Il correspond à une vue plus en hauteur et plus éloignée que sur le point de vue 29. Vient s'intercaler ici en arrière-plan une avancée de plateau (lieu-dit «Coquereaumont») qui empêche toute vue sur le vallon de la rivière d'Allery. La vue montre, au delà des dernières habitations, une bande de champs qui remonte en pente douce sur le versant, et se mêle aux boisements et aux haies.

Le projet éolien s'inscrit à l'arrière d'une haie. La situation du projet au même niveau que l'observateur donne l'illusion que les machines sont situées directement à l'arrière de cette bande boisée. Les éoliennes s'inscrivent dans l'épaisseur de la végétation. Element secondaire de la vue, elles s'insèrent discrètement à l'horizon.

L'impact est faible.

Coordonnées du point de prise de vue : X=620441 / Y= 6985841 (Lambert 93)

Angle de vue : 128°

Distance à l'éolienne la plus proche : 3.0 kilomètres

Distance à l'éolienne la plus éloignée : 4.1 kilomètres



ETAT INITIAL



PROJET



PROJET - *vue des éoliennes à «taille réelle» en double-page suivante*

PROJET - pour une vision des éoliennes à «taille réelle», tenir le document à 50 cm du regard





31- Depuis la RD173e entre Hallencourt et Allery

Le point de vue est situé sur une route de plateau, au sud d'Hallencourt (à proximité des éoliennes du parc de la Haute Borne). La situation en point haut permet une vue dégagée sur le plateau du Vimeu et ses vallées vertes. On distingue bien l'avancée du plateau, avec ses flancs cultivés et sa crête boisée. Le plateau de l'Amiénois, au loin, dessine une ligne bleutée sur l'horizon, ponctuée par les éoliennes des parcs du Haut Plateau Picard et de la Plaine du Montoir. En contrebas des pentes du premier plan, l'urbanisation d'Allery se blottit dans la végétation du vallon.

Le projet éolien s'inscrit à droite de la vue, sur la crête du plateau et dans la continuité des éoliennes du parc en instruction des Crupes. Ces deux parcs dessinent un alignement d'éoliennes et soulignent la direction du relief. Ce faisant, ils offrent une composition affirmée qui permet leur bonne insertion dans ce panorama.

L'impact est faible.

ETAT INITIAL



PROJET

Parc du Haut Plateau Picard

Parc EDP Renewables Parcs du Camp Brûlé-Bougainville2

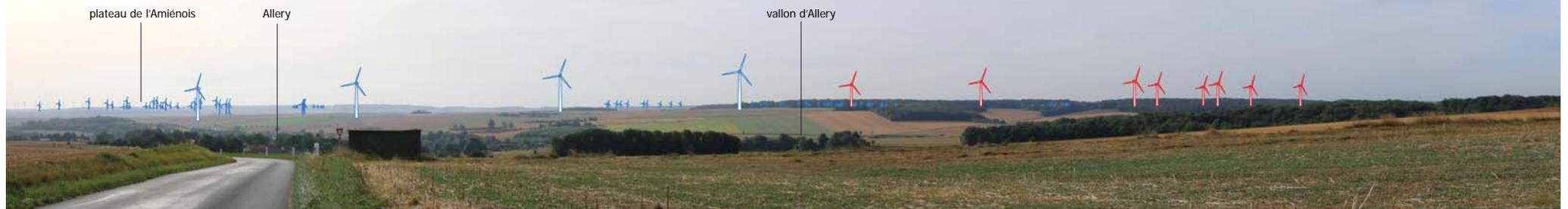
Parc de l'Hommelet

Parc de Warlus

Parc des Crupes

Parc des Bleuets Parc Eneatrag-Amiénois 2

Parc projeté d'Aquettes



Coordonnées du point de prise de vue : X=619917 / Y=6986514 (Lambert 93)

Angle de vue : 114°

Distance à l'éolienne la plus proche : 3.5 kilomètres

Distance à l'éolienne la plus éloignée : 4.6 kilomètres



PROJET - *vue des éoliennes à «taille réelle» en double-page suivante*

PROJET - pour une vision des éoliennes à «taille réelle», tenir le document à 50 cm du regard





7

6

5

3

4

2

1

32- Depuis les abords du château et de l'église de Mérélessart

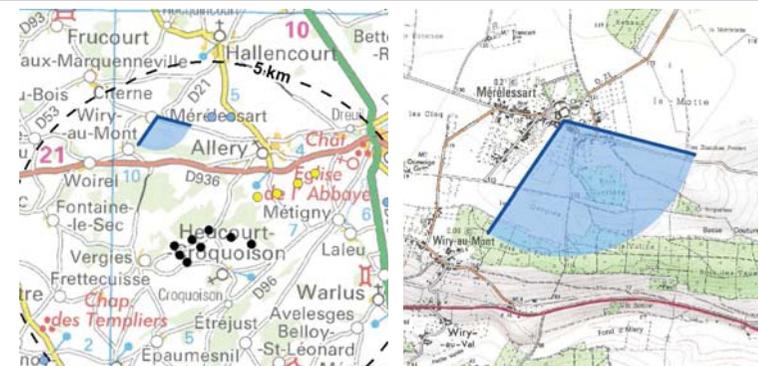
Le point de vue est situé au centre du bourg de Mérélessart, au niveau du parvis de l'église et aux abords du château de Mérélessart protégé au titre des Monuments Historiques. Autour de la place, gravitent différents bâtiments historiques, comme la ferme que l'on peut voir à l'arrière de l'église. Le parvis fait face à une prairie en partie close par un mur d'enceinte en brique. Malgré le dégagement offert par la prairie, le projet est entièrement masqué par la végétation et les bâtiments de ferme. L'impact est nul.

Coordonnées du point de prise de vue : X=617553 / Y= 6986515 (Lambert 93)

Angle de vue : 110°

Distance à l'éolienne la plus proche : 3.7 kilomètres

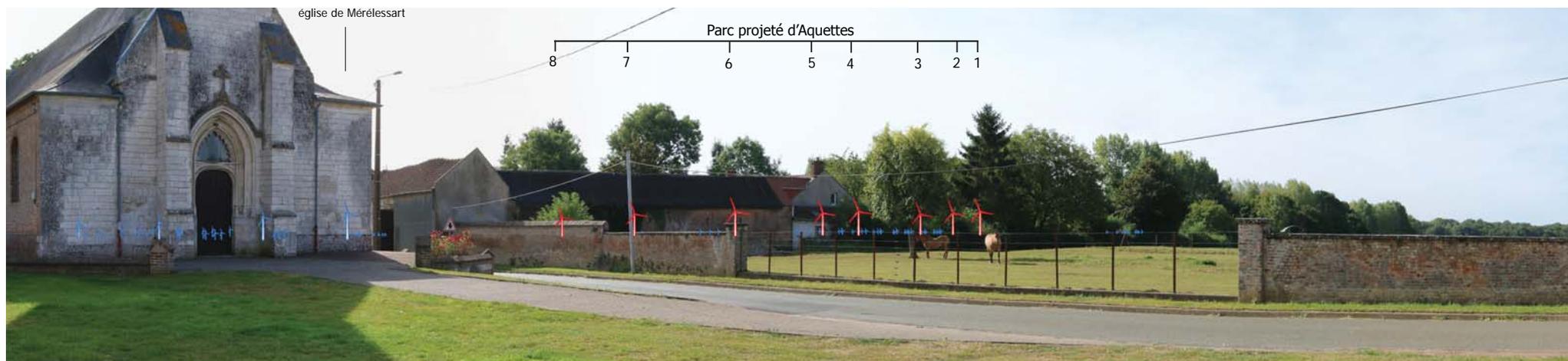
Distance à l'éolienne la plus éloignée : 4.7 kilomètres



ETAT INITIAL



PROJET



33- Depuis le GR125 sur les hauteurs d'Hocquincourt

Le point de vue est situé sur une séquence de chemin de randonnée accessible depuis le hameau d'Hocquincourt. Le GR125 chemine à travers le plateau du Vimeu et franchit du nord au sud plusieurs vallons, avec des passages à flanc de versants. Le vallon, étroit, présente une forme en «V», avec un fond de vallée quasi inexistant : de part et d'autre de la vue, les pentes herbeuses accueillent pâtures et haies. Le centre-bourg d'Hocquincourt occupe le versant faisant face au GR. Le projet éolien s'inscrit au fond de la vue, derrière l'urbanisation et les prairies d'arrière-plan. La végétation du premier plan (haies) et de l'arrière-plan (bois Renaud à Mérélessart) masquent en grande partie le parc. Les quelques pales visibles s'inscrivent facilement au sein de la diversité des motifs qui composent ce paysage de bocage. Leur positionnement à l'arrière-plan est par ailleurs bien lisible et le projet n'interfère pas directement avec l'urbanisation d'Hocquincourt. L'impact est faible.

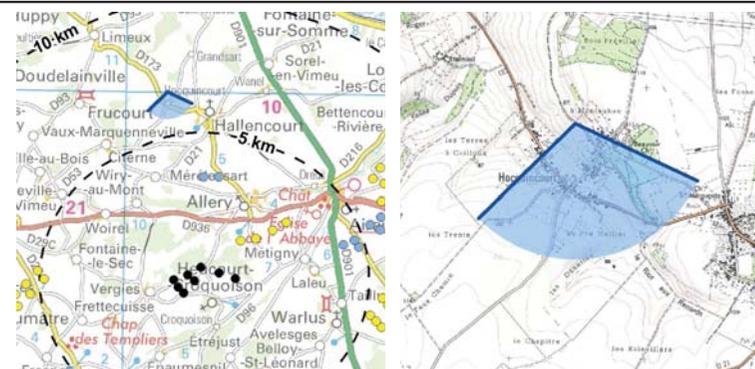
ETAT INITIAL

Coordonnées du point de prise de vue : X=617836 / Y= 6989660 (Lambert 93)

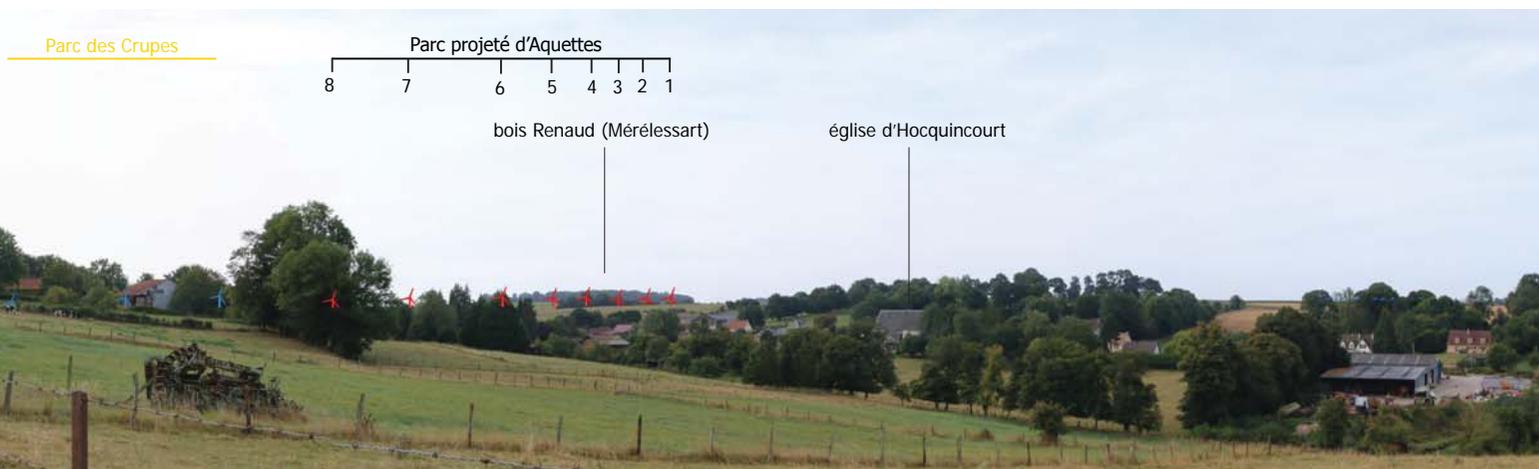
Angle de vue : 111°

Distance à l'éolienne la plus proche : 6.6 kilomètres

Distance à l'éolienne la plus éloignée : 7.5 kilomètres



PROJET



PROJET - *vue des éoliennes à «taille réelle» en double-page suivante*

PROJET - pour une vision des éoliennes à «taille réelle», tenir le document à 50 cm du regard





2

1

34- RD53 à proximité du moulin d'Yonville

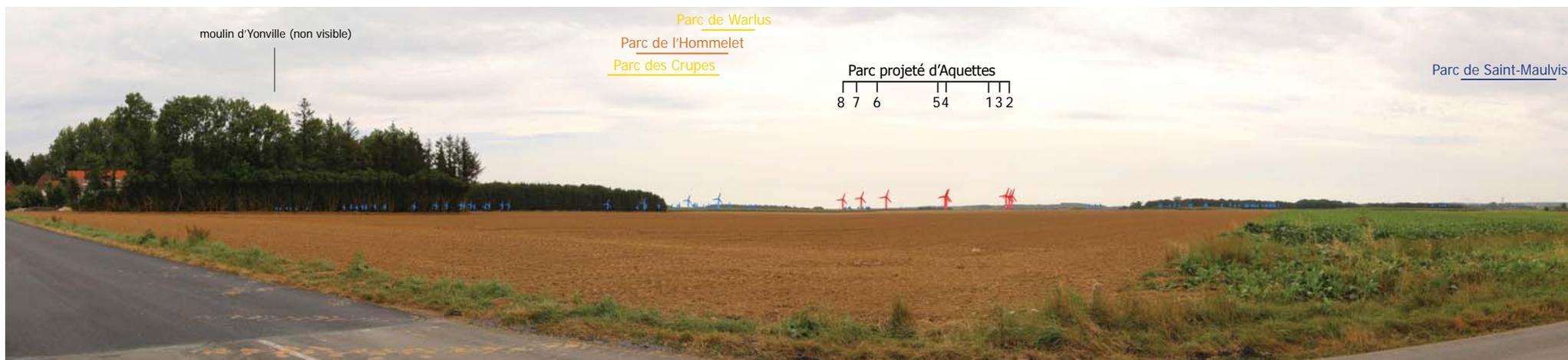
Le point de vue est situé sur la RD53, sur le plateau du Vimeu, entre Citerne et Forceville-en-Vimeu. La route traverse une étendue plane et ouverte de grandes cultures. La parcelle du moulin d'Yonville contraste avec l'ouverture de la plaine. Les boisements et les haies rendent complètement invisible les vestiges du moulin. Celui a été englobé dans une parcelle d'habitation et peu à peu, avec les plantations réalisées par les riverains, dépourvu de son environnement d'origine. Le projet s'inscrit au loin, à l'arrière de la vue, et s'intercale avec les lignes boisées qui marquent l'horizon. Le parc éolien se détache nettement. Distant des autres parcs existants et en projet, il s'en distingue bien, ce qui évite un effet de saturation. Le parc offre une implantation lisible comme élément secondaire de la vue.

L'impact est faible.

ETAT INITIAL



PROJET

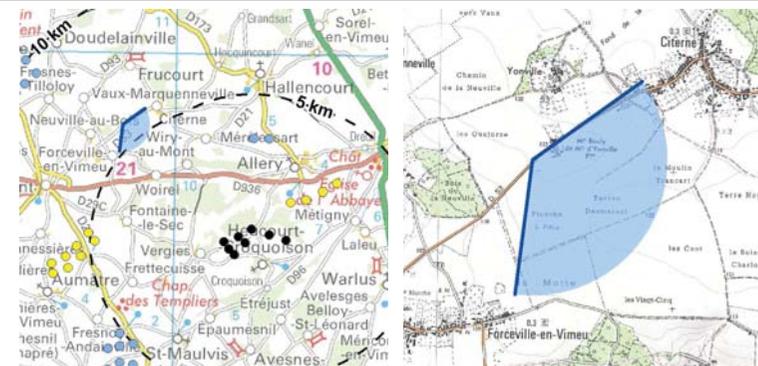


Coordonnées du point de prise de vue : X=614289/ Y= 6987040 (Lambert 93)

Angle de vue : 133°

Distance à l'éolienne la plus proche : 5.7 kilomètres

Distance à l'éolienne la plus éloignée : 7.4 kilomètres



PROJET - *vue des éoliennes à «taille réelle» en double-page suivante*

PROJET - pour une vision des éoliennes à «taille réelle», tenir le document à 50 cm du regard





8

7

6

54

132

35- Depuis les hauteurs d'Airaines

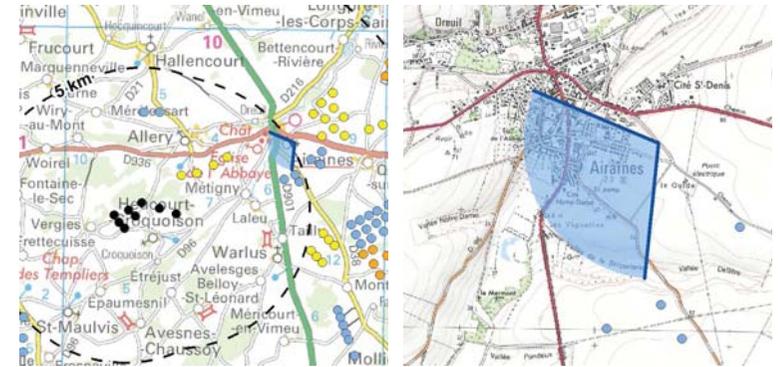
L'urbanisation d'Airaines, historiquement implantée sur le bord du plateau du Vimeu puis dans le vallon de l'Airaines, s'est étendue sur les pentes à l'est puis de proche en proche jusqu'au plateau de l'Amiénois. Le nouveau quartier que l'on voit ici s'inscrit ainsi en point haut, exposé aux vues de toutes parts. L'urbanisation multiplie les orientations, dans une surperposition de motifs de maisons individuelles. Cette «conquête» du plateau met face à face une nouvelle occupation résidentielle avec les grandes cultures et les parcs éoliens du plateau. Le parc éolien de la Plaine du Montoir, en particulier, se trouve directement à l'arrière de la rue. Le projet éolien des Aquettes, plus éloigné, sur le plateau d'en face (plateau du Vimeu), disparaît presque totalement derrière le bâti. Les quelques bouts de pales visibles ne modifient pas la perception d'ensemble. L'impact est faible.

Coordonnées du point de prise de vue : X=624791 / Y= 6985360 (Lambert 93)

Angle de vue : 107°

Distance à l'éolienne la plus proche : 5.1 kilomètres

Distance à l'éolienne la plus éloignée : 7.2 kilomètres



ETAT INITIAL



PROJET



PROJET - *vue des éoliennes à «taille réelle» en double-page suivante*

PROJET - pour une vision des éoliennes à «taille réelle», tenir le document à 50 cm du regard





36- Depuis l'esplanade de l'ancien château des ducs de Luynes

Le point de vue est situé à Airaines, face à l'ancien château des ducs de Luynes, protégé au titre des Monuments Historiques. Le château domine le centre-bourg d'Airaines et son parvis engazonné offre une vue dégagée vers le plateau de l'Amiénois (hors champ). Le projet éolien s'inscrit en dehors de ce panorama. Il est entièrement masqué par le bâti et la végétation de premier plan. L'impact est nul.

Coordonnées du point de prise de vue : X=623885 / Y= 6985716 (Lambert 93)

Angle de vue : 125°

Distance à l'éolienne la plus proche : 4.6 kilomètres

Distance à l'éolienne la plus éloignée : 6.6 kilomètres



ETAT INITIAL



PROJET



37- Depuis l'église Notre-Dame à Airaines

Le point de vue est situé dans l'enceinte de l'église Notre-Dame (et de son prieuré), à Airaines. L'édifice s'inscrit en balcon à mi-pente du versant du vallon de l'Airaines. Le jardin du prieuré offre une percée sur le plateau de l'Amiénois (hors champ, à gauche de la vue). En dehors de cette percée, l'environnement est fermé. Les vues en direction du projet sont entièrement masquées par le haut du versant, situé à l'arrière des plantations de premier plan. Le relief empêche ainsi toute vue sur le parc éolien. L'impact est nul.

Coordonnées du point de prise de vue : X=623840 / Y= 6985401 (Lambert 93)

Angle de vue : 116°

Distance à l'éolienne la plus proche : 4.4 kilomètres

Distance à l'éolienne la plus éloignée : 6.4 kilomètres



ETAT INITIAL



PROJET



38- Depuis l'église Saint-Denis à Airaines

Le point de vue est situé au centre de la ville d'Airaines. Suite à l'urbanisation de la rive gauche, sur le versant ouest (où l'on aperçoit le château), la ville s'est étendue avec le développement de l'industrie textile en rive droite. L'église Saint-Denis, datant du XVII^e siècle, s'inscrit de ce côté, en fond de vallon, sur une esplanade en hauteur au dessus d'une grande place. Malgré un tissu urbain plus lâche, le relief d'une part, l'urbanisation et la végétation d'autre part, empêchent toute vue sur le projet. L'impact est nul.

Coordonnées du point de prise de vue : X=624289 / Y= 6985669 (Lambert 93)

Angle de vue : 100°

Distance à l'éolienne la plus proche : 4.9 kilomètres

Distance à l'éolienne la plus éloignée : 6.9 kilomètres



ETAT INITIAL



PROJET



39- Depuis la sortie de Oisemont - abords de la RD936

Ce point de vue est situé en sortie ouest d'Oisemont. Au bord de la route, on accède à un chemin axé sur le village de Fontaine-le-Sec, distant d'environ 2,5 kilomètres. Le chemin se déroule à travers champs, sur une pente inclinée vers le sud, qui laisse voir à droite de la vue un versant cultivé. On retrouve les haies et les boisements sur différents plans, depuis la haie taillée en bordure de prairie au premier plan, jusqu'à la ligne boisée marquant la rupture de pente du vallon, jusqu'aux haies soulignant le parcellaire sur le versant. Le village se détache sur une grande masse boisée du plateau. L'agrandissement du parcellaire s'est fait ici en conservant des structures bocagères, ce qui maintient une certaine diversité dans le paysage. Le projet s'inscrit au dessus de l'horizon boisé et de la silhouette de Fontaine-de-Sec. La confrontation avec le village minimise certes le rôle de celui-ci comme point de mire du chemin mais par ailleurs, le projet écho aux éoliennes de premier plan (parc des Mottes) et introduit un nouveau motif se répétant dans le paysage, au même titre que les haies. L'impact est moyen.

ETAT INITIAL



PROJET

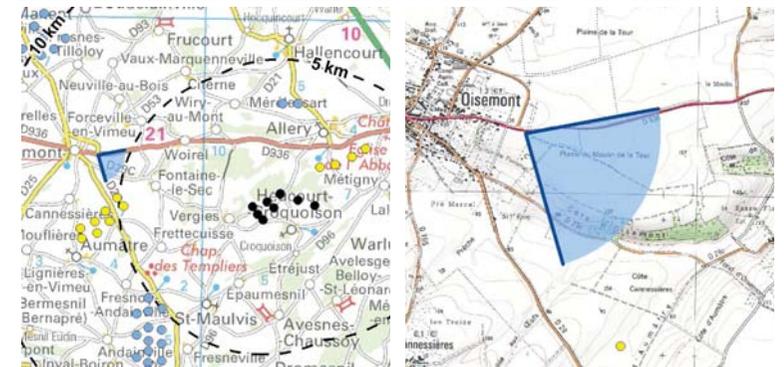


Coordonnées du point de prise de vue : X=612282 / Y= 6984597 (Lambert 93)

Angle de vue : 85°

Distance à l'éolienne la plus proche : 6.1 kilomètres

Distance à l'éolienne la plus éloignée : 8.3 kilomètres



PROJET - *vue des éoliennes à «taille réelle» en double-page suivante*

PROJET - pour une vision des éoliennes à «taille réelle», tenir le document à 50 cm du regard





40- Depuis le moulin de Frucourt

Le point de vue est situé sur une petite route de plateau, à proximité du moulin de Frucourt. Le plateau du Vimeu offre une vaste étendue tabulaire. Les variations de hauteur des cultures prennent ici toute leur importance dans les perceptions ; le champ de maïs à droite de la vue enfouit la base du moulin alors que l'étendue entièrement dégagée de prairies et de cultures à gauche envoie le regard jusqu'à l'épaisseur boisée de l'arrière-plan. Le projet éolien s'inscrit à l'arrière de cette silhouette boisée et seul le haut des pâles est visible entre les arbres. Les éoliennes se mêlent aux houppiers et s'inscrivent discrètement dans la vue. L'impact est faible.

ETAT INITIAL



PROJET

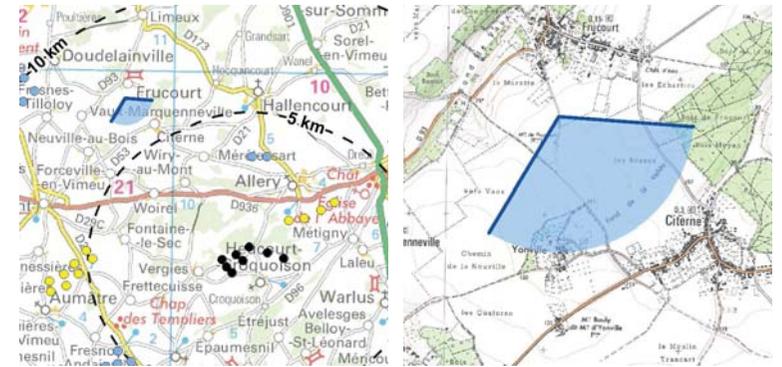


Coordonnées du point de prise de vue : X=614448 / Y= 6988676 (Lambert 93)

Angle de vue : 117°

Distance à l'éolienne la plus proche : 7.0 kilomètres

Distance à l'éolienne la plus éloignée : 8.4 kilomètres



PROJET - *vue des éoliennes à «taille réelle» en double-page suivante*

PROJET - pour une vision des éoliennes à «taille réelle», tenir le document à 50 cm du regard





41- Depuis la sortie nord de Villers-Campsart

Le point de vue est situé à la sortie de Villers-Campsart, village situé aux confins du plateau du Vimeu, où la plaine se relève pour atteindre le bord de la vallée de la Bresle. Sur ce point haut, la vue s'ouvre sur une étendue de champ et s'interrompt au niveau d'une série de franges boisées. Entre ces boisements, la vue perce jusqu'à un autre plateau et sa ligne bleutée de boisements (plateau de l'Amiénois). Le parc de la Plaine Montoir s'inscrit de plain pied dans cette fenêtre. Le projet éolien s'inscrit quant à lui dans une autre percée et déborde à l'arrière d'un boisement. La hauteur perçue des éoliennes se rapproche de celles de ce boisement de second plan et de la végétation de la parcelle de maison isolée. La présence de plans intermédiaires rend lisible l'inscription du projet en arrière-plan.

L'impact est faible.

Coordonnées du point de prise de vue : X=615738 / Y= 6975403 (Lambert 93)

Angle de vue : 102°

Distance à l'éolienne la plus proche : 7.3 kilomètres

Distance à l'éolienne la plus éloignée : 8.7 kilomètres



ETAT INITIAL



PROJET



PROJET - *vue des éoliennes à «taille réelle» en double-page suivante*

PROJET - pour une vision des éoliennes à «taille réelle», tenir le document à 50 cm du regard





8

42- Depuis les abords de la halle d'Hornoy-le-Bourg

Le point de vue est situé au centre d'Hornoy-le-Bourg, au niveau de la place centrale du village. La halle en bois, protégée au titre des Monuments Historiques, s'étend en longueur à l'angle de l'église et d'une esplanade. Les différents bâtiments de la place ferment les vues lointaines et malgré la position surplombante du bourg, le projet est entièrement masqué.

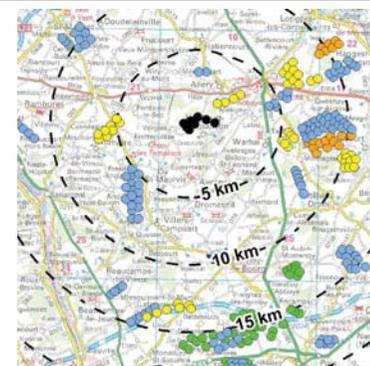
L'impact est nul.

Coordonnées du point de prise de vue : X=620749 / Y= 6972418 (Lambert 93)

Angle de vue : 88°

Distance à l'éolienne la plus proche : 10.1 kilomètres

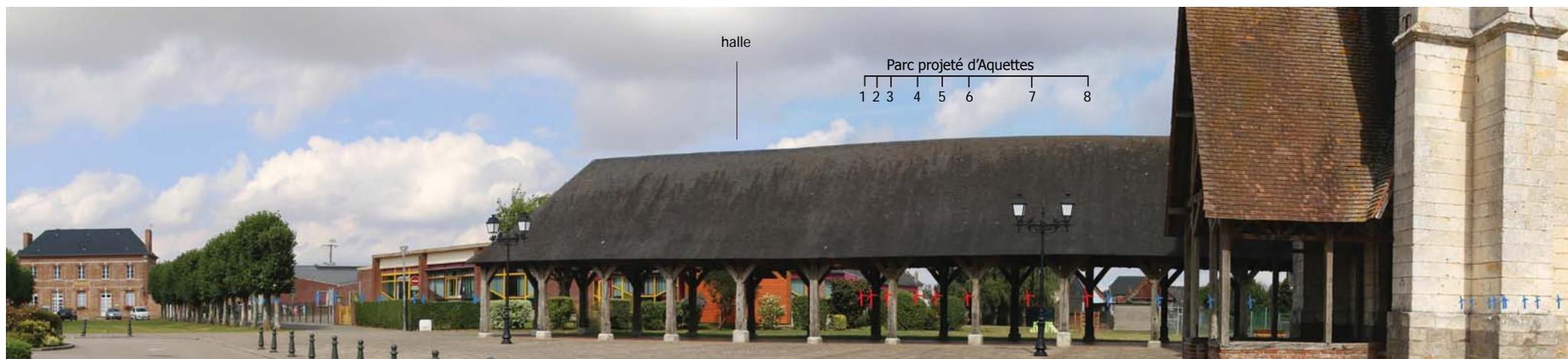
Distance à l'éolienne la plus éloignée : 10.9 kilomètres



ETAT INITIAL



PROJET



43- Depuis la sortie de Méricourt-en-Vimeu

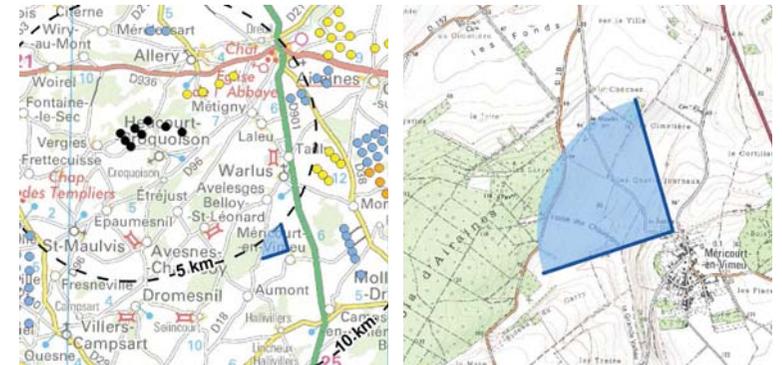
Le point de vue est situé en sortie nord de Méricourt-en-Vimeu, village implanté en promontoire au dessus d'une vallée sèche. Avant de descendre pour franchir le vallon, la route s'ouvre sur l'étendue ondulée du plateau du Vimeu et de ses vallées vertes. Au delà de la haie de conifères du cimetière, le regard suit les courbes des parcelles de champs soulignées parfois de haies, parfois de bosquets. Les crêtes des reliefs sont habillées de boisements qui jalonnent les différents plans de la vue. Le projet éolien s'inscrit sur une crête, en haut d'un versant cultivé. Il suit l'orientation du relief et s'établit ainsi sur une même ligne que le parc éolien des Crupes. Les deux parcs, pourtant bien distincts, créent une continuité qui participe à la bonne insertion de l'ensemble des éoliennes. L'impact est faible.

Coordonnées du point de prise de vue : X=624325 / Y= 6978373 (Lambert 93)

Angle de vue : 92°

Distance à l'éolienne la plus proche : 5.9 kilomètres

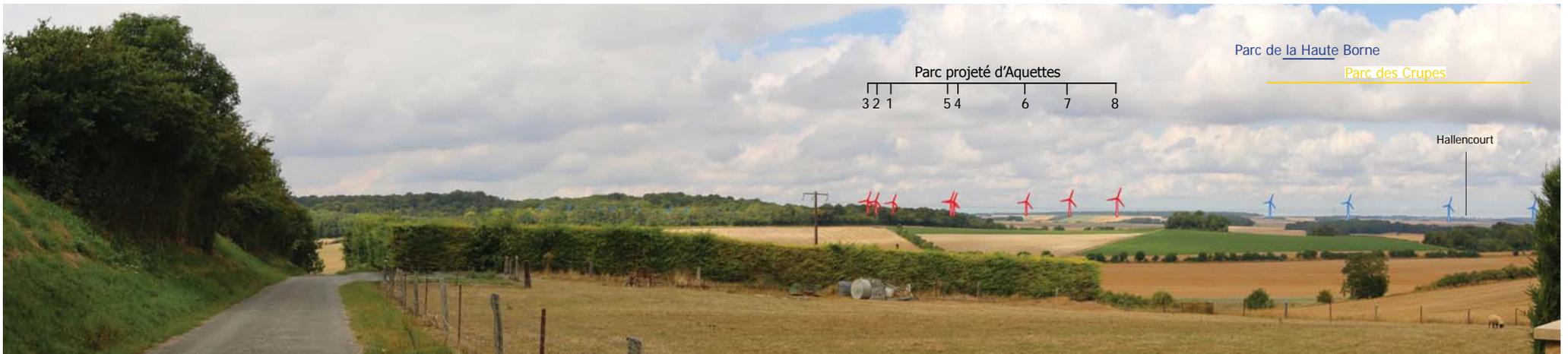
Distance à l'éolienne la plus éloignée : 7.6 kilomètres



ETAT INITIAL



PROJET



PROJET - *vue des éoliennes à «taille réelle» en double-page suivante*

PROJET - pour une vision des éoliennes à «taille réelle», tenir le document à 50 cm du regard





3 2 1
| | |

5 4
| |

6
|

7
|

8
|

44- Depuis la RD1015 à proximité de Beaucamps-le-Vieux

Le point de vue est situé sur la route départementale 1015, aux abords du village de Beaucamps-le-Vieux. Aux confins du plateau du Vimeu, la plaine se relève pour atteindre le bord de la vallée de la Bresle. On atteint ici une altitude de 190m, 60m au dessus du niveau du secteur d'étude. Sur ce point haut, au delà des champs et de la lisière boisée de l'arrière-plan, on distingue ainsi dans l'épaisseur de la ligne d'horizon de nombreux parcs éoliens du plateau. Le projet éolien s'intercale avec le parc éolien des Crupes (en instruction), à l'arrière de cette frange boisée. Seule la partie supérieure des pales est visible. Largement masquées, les éoliennes sont d'autant plus discrètes qu'elles sont éloignées du point de vue. L'impact est faible.

Coordonnées du point de prise de vue : X=611878 / Y= 6970452 (Lambert 93)

Angle de vue : 114°

Distance à l'éolienne la plus proche : 13.5 kilomètres

Distance à l'éolienne la plus éloignée : 14.9 kilomètres



ETAT INITIAL



PROJET



PROJET - *vue des éoliennes à «taille réelle» en double-page suivante*

PROJET - pour une vision des éoliennes à «taille réelle», tenir le document à 50 cm du regard





2 4 3 5 6

7

8

45- Depuis les abords du château de Rambures

Le château de Rambures est un modèle de l'architecture militaire du XVe siècle. Restauré au XVIIIe, il est alors agrémenté d'un parc romantique. Le château, dissimulé dans les bois du parc, est coupé des vues sur son environnement. Le point de vue est situé à l'extrémité est du domaine, sur le chemin de randonnée qui le longe (GRP de Pays). La vue est ouverte sur des prairies de pâtures. A gauche, on retrouve une trame bocagère, avec la présence de haies taillées et de quelques arbres. Au delà de ces premiers plans, le réhaussement du relief empêche toute vue lointaine sur le plateau. Le projet se trouve ainsi en dessous de la ligne d'horizon et entièrement masqué.

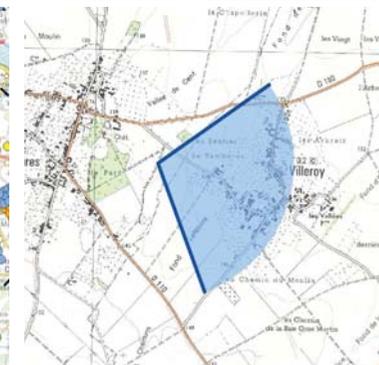
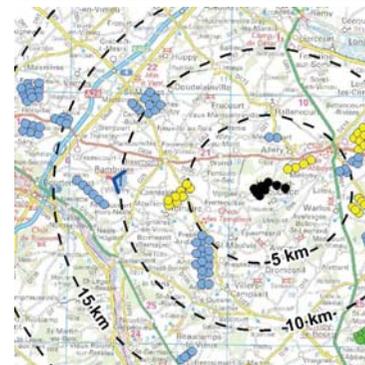
L'impact est nul.

Coordonnées du point de prise de vue : X=607539 / Y= 6983407 (Lambert 93)

Angle de vue : 105°

Distance à l'éolienne la plus proche : 10.5 kilomètres

Distance à l'éolienne la plus éloignée : 12.8 kilomètres



ETAT INITIAL



PROJET



46- Depuis la route de Fréchencourt à Bailleul (ancien de Moulin de Bellevue)

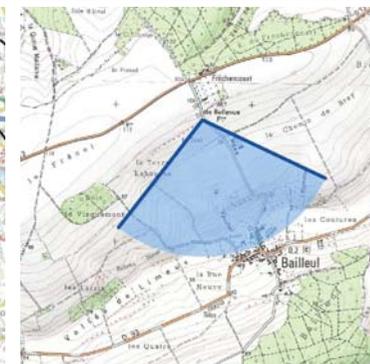
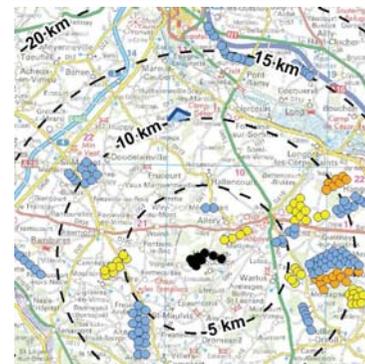
Cette vallée verte du plateau du Vimeu offre un belvédère permettant au regard d'embrasser un large panorama. Le point de vue est situé ici en surplomb de Bailleul, à environ 2 kilomètres de la vallée de la Somme. La forme évasée du vallon permet une vue dégagée sur les pentes des versants. A gauche de la vue, les boisements descendent sur la pente et s'insèrent dans le village, jusqu'à rejoindre le creux du vallon. En s'éloignant du village, le boisement se prolonge par une série de haies, inscrites à différents niveaux de la pente cultivée. L'inscription du bâti suit cette même direction, parallèle aux courbes de niveaux. A l'horizon, les boisements qui chapeautent le haut du versant offrent quelques percées. Le projet éolien s'inscrit en partie dans l'une de ces ouvertures. Les éoliennes visibles se détachent au dessus d'une frange boisée de l'arrière-plan. Cette succession de plans souligne la profondeur du plateau et par conséquent l'éloignement du projet éolien. Celui-ci n'interfère donc pas directement avec la perception du vallon. L'impact est faible.

Coordonnées du point de prise de vue : X=617030 / Y= 6993836 (Lambert 93)

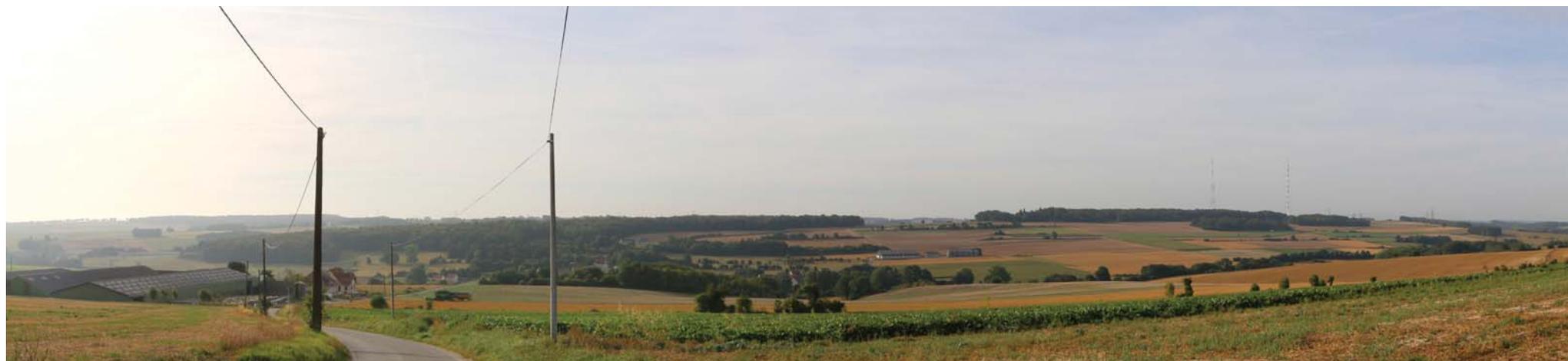
Angle de vue : 103°

Distance à l'éolienne la plus proche : 10.9 kilomètres

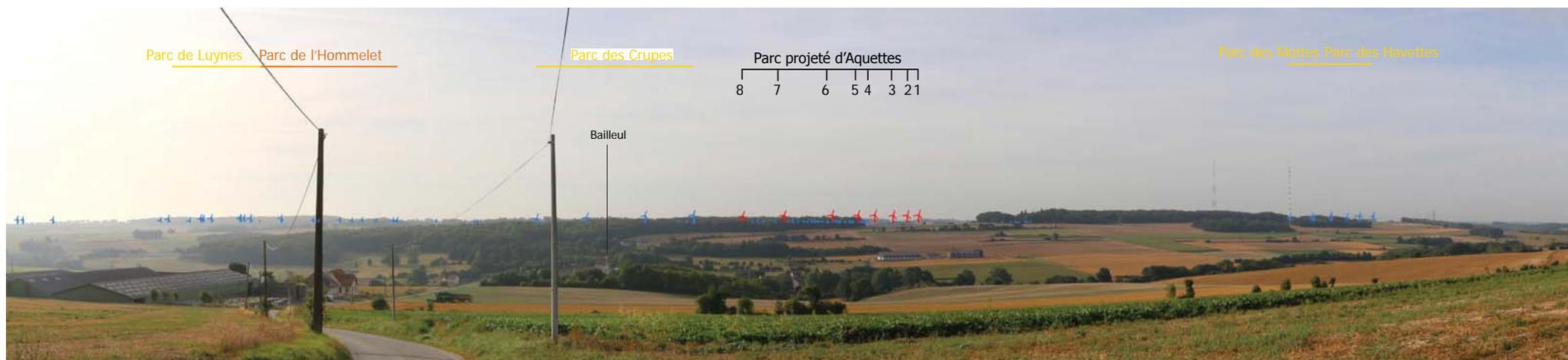
Distance à l'éolienne la plus éloignée : 11.7 kilomètres



ETAT INITIAL



PROJET



PROJET - *vue des éoliennes à «taille réelle» en double-page suivante*

PROJET - pour une vision des éoliennes à «taille réelle», tenir le document à 50 cm du regard





7

6

5

4

3

1

2

47- Depuis la RD928 aux Croisettes

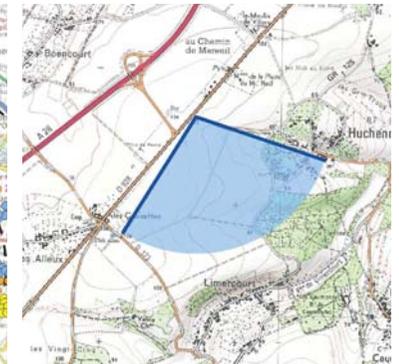
Le point de vue est situé au croisement de la RD928 avec une route secondaire du plateau menant au village d'Huchenneville. La route départementale est doublée par l'auto-route A28 à quelques centaines de mètres de distance. La présence des infrastructures et d'un paysage d'openfield contraste avec la petite échelle des vallées vertes. Ici, la rémanence du bocage du bocage transparait uniquement au travers de quelques arbres isolés et de séquences rares de haies. L'arrière-plan est marqué par la succession de lignes boisées, formant un jeu de coulisses entre lesquelles s'inscrivent les parcelles de cultures. Le projet éolien se détache sur l'horizon. Il s'inscrit dans la continuité d'une ligne boisée de l'arrière-plan et dans le prolongement de la hauteur du boisement. Ces facteurs contribuent à la bonne insertion du parc dans les structures existantes du paysage. L'impact est faible.

Coordonnées du point de prise de vue : X=613096 / Y= 6995616 (Lambert 93)

Angle de vue : 104°

Distance à l'éolienne la plus proche : 13.8 kilomètres

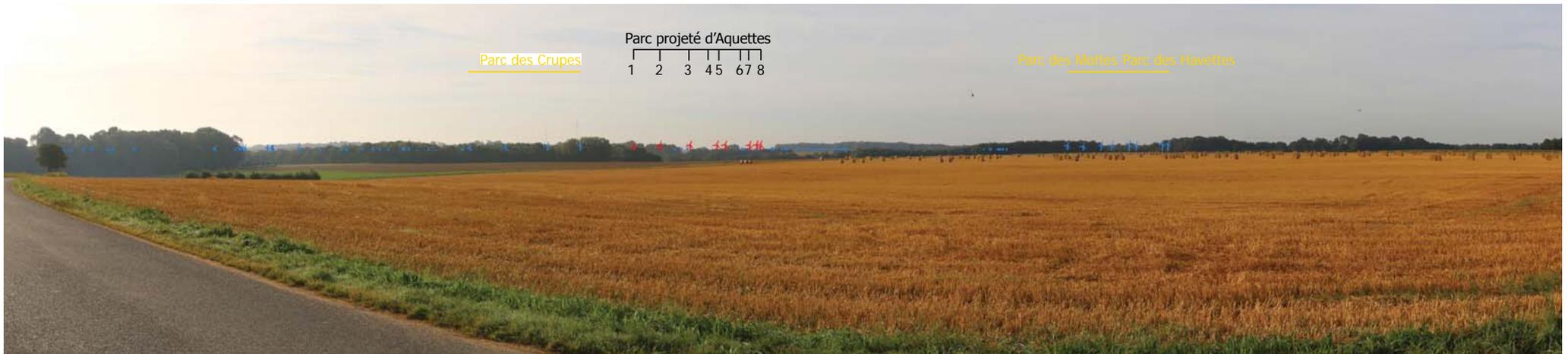
Distance à l'éolienne la plus éloignée : 14.8 kilomètres



ETAT INITIAL



PROJET



PROJET - *vue des éoliennes à «taille réelle» en double-page suivante*

PROJET - pour une vision des éoliennes à «taille réelle», tenir le document à 50 cm du regard





48- Depuis le Camp de César à l'Etoile

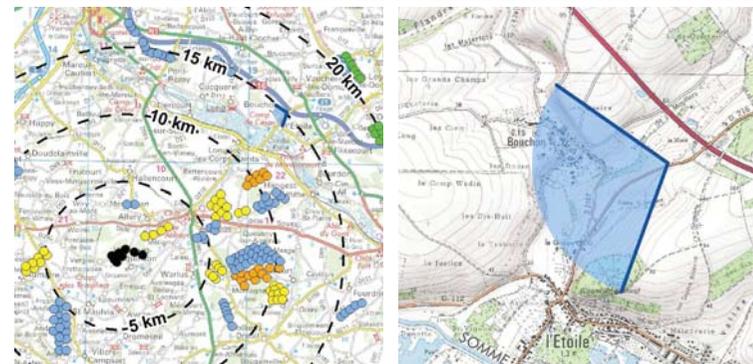
Le Camp de César, ancienne butte féodale, épouse le coteau de la Somme en rive droite du fleuve. En grande partie boisée, il domine la vallée. Le point de vue est situé en contrebas de cette butte, sur une route descendant vers le village de l'Etoile. La vue s'ouvre au premier plan sur une prairie bordée d'une épaisse haie et au delà sur le vallon de Bouchain, blotti au creux du relief. Le versant opposé du vallon se mêle à la vision de la rive gauche de la Somme, où l'on devine l'urbanisation et les boisements du coteau, et au delà la ligne du plateau du Vimeu. Le projet éolien s'inscrit sur cette ligne et se détache sur l'horizon. Il vient s'ajouter à une série de parcs éoliens existants ou en instruction. Ces parcs composent aujourd'hui deux groupes distincts. Leur inscription reste ainsi lisible, sans surcharger la vue sur le plateau. L'impact est faible.

Coordonnées du point de prise de vue : X=631156 / Y= 6993272 (Lambert 93)

Angle de vue : 105 °

Distance à l'éolienne la plus proche : 15.1 kilomètres

Distance à l'éolienne la plus éloignée : 16.9 kilomètres



ETAT INITIAL



PROJET



PROJET - *vue des éoliennes à «taille réelle» en double-page suivante*

PROJET - pour une vision des éoliennes à «taille réelle», tenir le document à 50 cm du regard





49- Depuis la sortie de Quesnoy-sur-Airaines

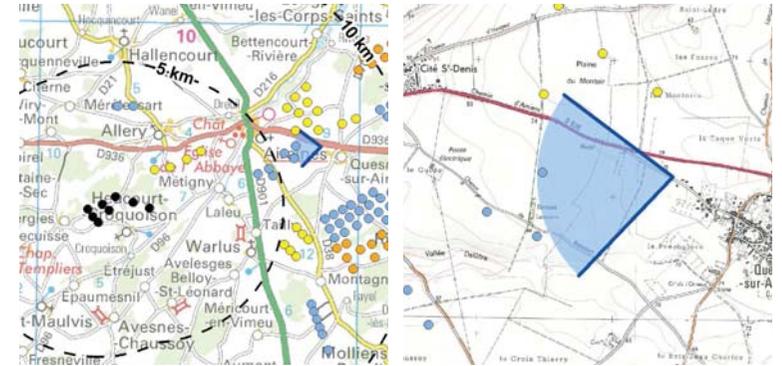
Le point de vue est situé en sortie ouest de Quesnoy-sur-Airaines, au niveau de la dernière maison du village. La limite urbaine se double d'une limite végétale, avec la présence de haies en pourtour de champs, avant le passage dans une étendue de grandes cultures. Les éoliennes du parc de la Plaine du Montoir s'inscrivent juste à l'arrière de cette haie. Le projet éolien s'inscrit quant à lui à l'arrière de la vue, sur les hauteurs boisées du plateau. Le rapport d'échelle contrasté entre les deux parcs permet de bien les distinguer. L'impact est faible.

Coordonnées du point de prise de vue : X=626765 / Y= 6984997 (Lambert 93)

Angle de vue : 83°

Distance à l'éolienne la plus proche : 6.8 kilomètres

Distance à l'éolienne la plus éloignée : 9.0 kilomètres



ETAT INITIAL



PROJET



PROJET - *vue des éoliennes à «taille réelle» en double-page suivante*

PROJET - pour une vision des éoliennes à «taille réelle», tenir le document à 50 cm du regard





50-Depuis la sortie de Montagne-Fayel

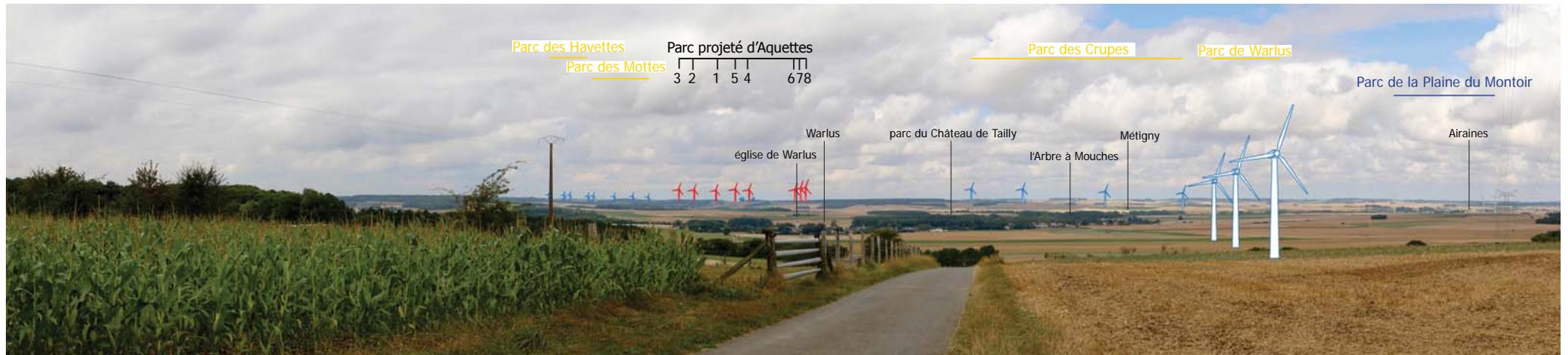
Le point de vue est situé sur la route qui relie Montagne-Fayel à Warlus, au niveau de la descente d'un coteau. La plaine en contrebas dessine un grand damier de champs, traversé par la trame boisée et sinueuse du vallon de Tailly et Métigny. Au delà, la plaine forme plusieurs vagues que viennent épouser des parcelles de boisements. Les parcs éoliens existants et en instruction s'intercalent sur ces différents plans, depuis le parc de Warlus en contrebas du point de vue, jusqu'aux parcs lointains du plateau (parcs des Havettes et des Mottes). Le projet éolien s'inscrit sur le sommet d'une vague du plateau et dessine une ligne irrégulière de machines. La cohésion du parc découle de l'alignement des pales et de sa direction d'implantation selon une ligne de force du paysage. Les différents parcs de la vue se font écho depuis les différents points hauts du paysage et donnent ainsi un sens global à leur implantation, malgré l'effet de densification.

L'impact est moyen.

ETAT INITIAL



PROJET



Coordonnées du point de prise de vue : X=626281 / Y= 6980282 (Lambert 93)

Angle de vue : 107°

Distance à l'éolienne la plus proche : 6.4 kilomètres

Distance à l'éolienne la plus éloignée : 8.6 kilomètres



PROJET - *vue des éoliennes à «taille réelle» en double-page suivante*

PROJET - pour une vision des éoliennes à «taille réelle», tenir le document à 50 cm du regard





6 7 8



51- Depuis les abords de l'église de Wiry-au-Mont

Le point de vue est situé dans le bourg de Wiry-au-Mont, village implanté à flanc de coteau au nord du secteur d'étude. L'église Notre-Dame de l'Assomption surplombe la rue principale du village et s'accompagne d'une pente engazonnée. De l'autre côté de la rue, l'inscription discontinuée des maisons offre une percée sur le versant opposé du vallon et ses boisements. Le projet éolien s'inscrit dans cette ouverture. Les deux éoliennes visibles amènent une certaine surcharge dans cet espace de vide. Néanmoins, les éoliennes sont suffisamment éloignées pour ne pas créer d'effet de surplomb ou d'intrusion dans l'urbanisation.

L'impact est moyen.

Coordonnées du point de prise de vue : X=616623 / Y= 6985499 (Lambert 93)

Angle de vue : 98°

Distance à l'éolienne la plus proche : 3.1 kilomètres

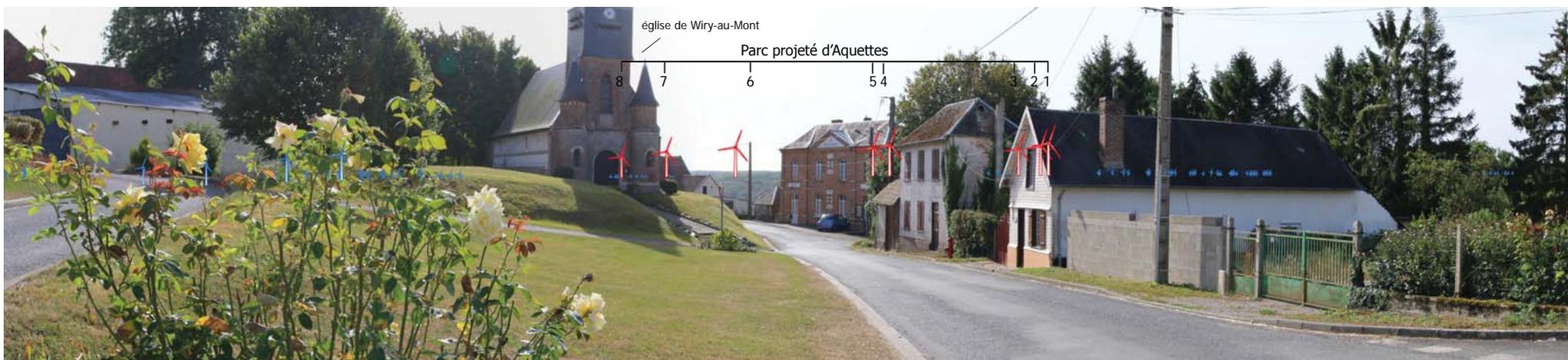
Distance à l'éolienne la plus éloignée : 4.6 kilomètres



ETAT INITIAL



PROJET



PROJET - *vue des éoliennes à «taille réelle» en double-page suivante*

PROJET - pour une vision des éoliennes à «taille réelle», tenir le document à 50 cm du regard





52- Depuis l'entrée est d'Allery

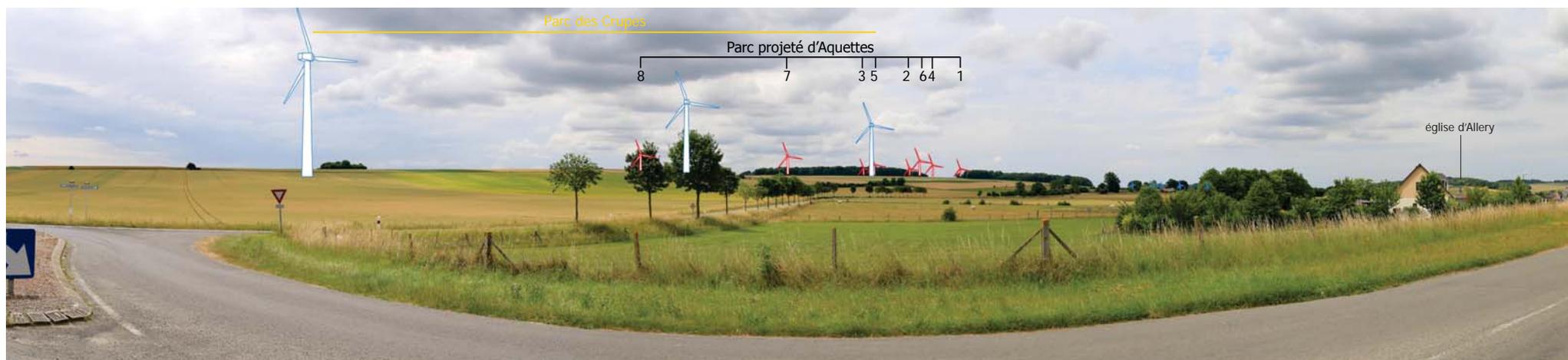
Le point de vue est situé au niveau du croisement entre la route départementale 936 et la voie qui mène au centre-bourg d'Allery. A cette distance du village, on aperçoit la silhouette du clocher de l'église à l'arrière des premières maisons. La route délimite les prairies et jardins d'Allery des grandes cultures qui remontent jusqu'à la crête où est projetée le parc des Crupes.

Depuis ce point de vue, le projet éolien s'inscrit en arrière-plan du projet des Crupes, et derrière le bois en sommet de plateau. Le cumul des deux parcs accentue la perception de forte densité en éoliennes depuis la frange urbaine. Néanmoins, le site des éoliennes est bien délimité par son ourlet boisé et les machines établissent un rapport d'échelle équilibré avec la végétation. Cette transition ainsi que la distance des éoliennes au village permet d'éviter une effet de surplomb sur les habitations et sur l'église. L'impact est moyen.

ETAT INITIAL



PROJET

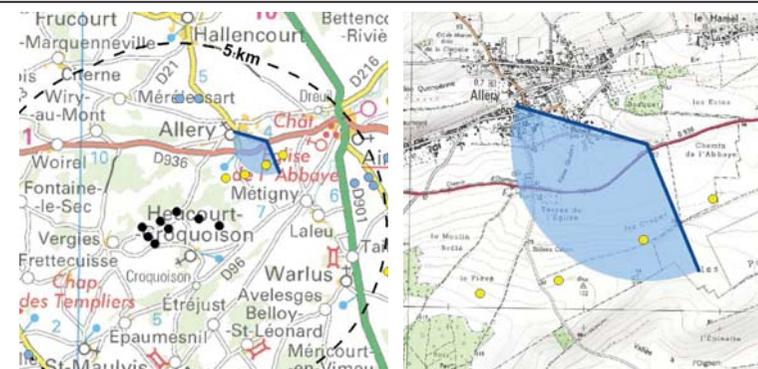


Coordonnées du point de prise de vue : X=621777 / Y= 6985237 (Lambert 93)

Angle de vue : 129°

Distance à l'éolienne la plus proche : 2,9 kilomètres

Distance à l'éolienne la plus éloignée : 4,5 kilomètres



PROJET - *vue des éoliennes à «taille réelle» en double-page suivante*

PROJET - pour une vision des éoliennes à «taille réelle», tenir le document à 50 cm du regard





3

5

2

6

4

1

53- Depuis le GR125 sur le plateau d'Heucourt-Croquoison

Le point de vue est situé sur le plateau de Vergies et Heucourt-Croquoison, à proximité directe du projet éolien. La petite route qui remonte sur le plateau est empruntée par l'itinéraire du GR125 et traverse les cultures. L'église d'Heucourt-Croquoison est à peine visible en contrebas, à gauche de la vue.

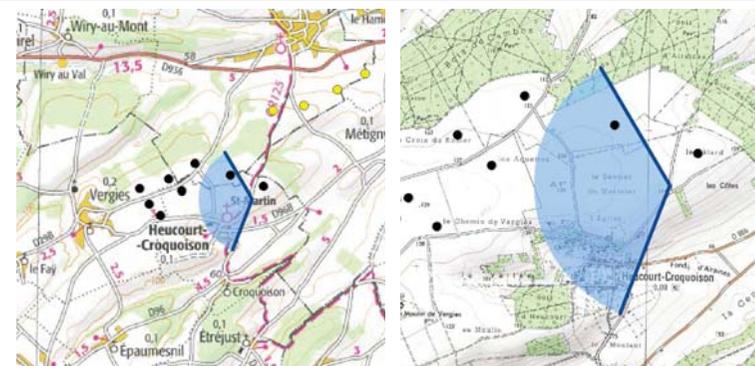
Depuis ce point de vue, les éoliennes se détachent dans toute leur hauteur sur l'horizon dégagé. La distance et le dénivelé qui séparent le projet du village d'Heucourt-Croquoison, implanté sur la pente, permettent d'éviter un effet d'écrasement ou de surplomb sur le bourg et son église, par ailleurs très discrets dès que l'on atteint le sommet du plateau. L'impact est faible.

Coordonnées du point de prise de vue : X=620157 / Y= 6982505 (Lambert 93)

Angle de vue : 128°

Distance à l'éolienne la plus proche : 0.3 kilomètres

Distance à l'éolienne la plus éloignée : 2,1 kilomètres



ETAT INITIAL



PROJET



PROJET - *vue des éoliennes à «taille réelle» en double-page suivante*

PROJET - pour une vision des éoliennes à «taille réelle», tenir le document à 50 cm du regard





1

5

4

6

7

54- Depuis la vallée de la Somme à Yzeux

Le point de vue est situé sur la rive droite de la vallée de la Somme, sur la RD81. La route s'inscrit en bordure de plateau, le long de la vallée. Son tracé s'accompagne du passage d'une ligne haute-tension, seul élément vertical au premier plan. A l'arrière-plan, la vallée marque le seuil du plateau du Vimeu. Sur la silhouette du coteau s'inscrivent ainsi les nombreux parcs éoliens existants et en projet, formant deux grands groupes d'éoliennes autour des éoliennes existantes (parc du Haut Plateau Picard et parc Erelia groupe). Depuis ce point de vue, le projet éolien, situé à plus de 15 kilomètres, s'inscrit discrètement à l'horizon, à l'arrière du coteau boisé. Les éoliennes se positionnent dans la continuité d'un groupe d'éoliennes existant. Un certain effet de saturation est ressenti face à cette accumulation de parcs éoliens, même si leur développement apparaît globalement cohérent.

L'impact est moyen.

ETAT INITIAL



PROJET

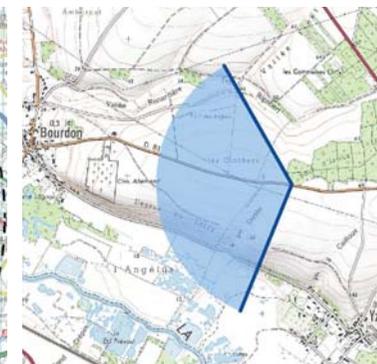
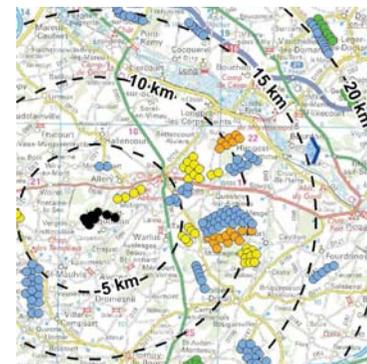


Coordonnées du point de prise de vue : X=635570 / Y= 6982505 (Lambert 93)

Angle de vue : 128°

Distance à l'éolienne la plus proche : 16 kilomètres

Distance à l'éolienne la plus éloignée : 18,2 kilomètres



PROJET - *vue des éoliennes à «taille réelle» en double-page suivante*

PROJET - pour une vision des éoliennes à «taille réelle», tenir le document à 50 cm du regard





55- Depuis la vallée de l'Airaines à Bettencourt-Rivière

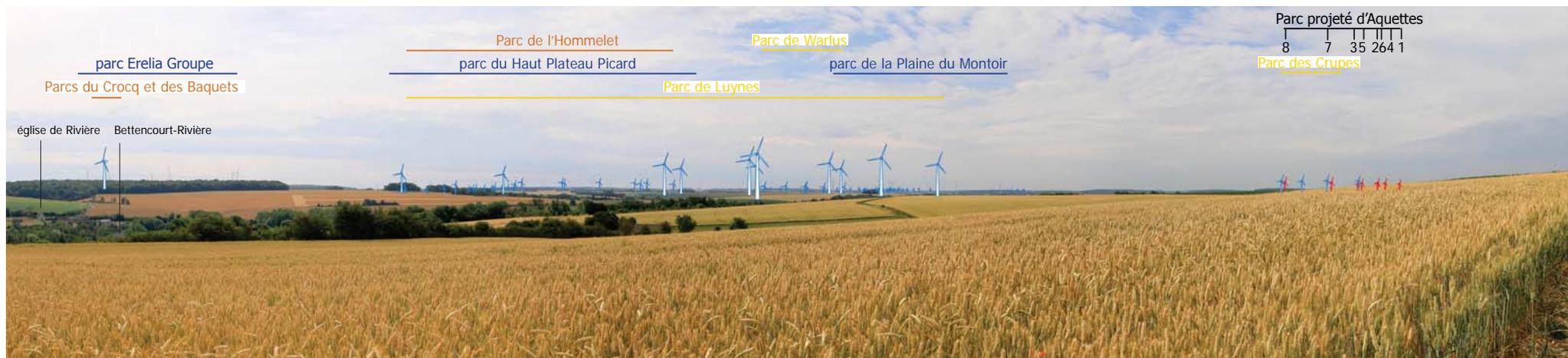
Le point de vue est situé entre contrehaut du village de Bettencourt-Rivière, sur la route qui remonte depuis le bourg pour rejoindre la RD53 (route d'Hallencourt). On surplombe la vallée de l'Airaines. Le fond de vallée et les flancs de coteau, soulignés par des boisements, guident le regard vers l'horizon, accompagnés par les parcs éoliens du Haut Plateau Picard et le de la Plaine du Montoir. En contrebas, on devine le village de Bettencourt-Rivière et l'église de Rivière.

Depuis ce point de vue, le projet éolien s'inscrit à distance de la vallée et des vallonnements du premier plan. Les quelques éoliennes visibles forment avec le parc des Crupes un ensemble distinct et lointain, détaché du reste des parcs. Le groupe participe à une impression d'« éclatement » des parcs éoliens, par opposition au groupe central bien identifié. Néanmoins, il s'agit d'un élément secondaire de la vue. L'impact est moyen.

ETAT INITIAL



PROJET

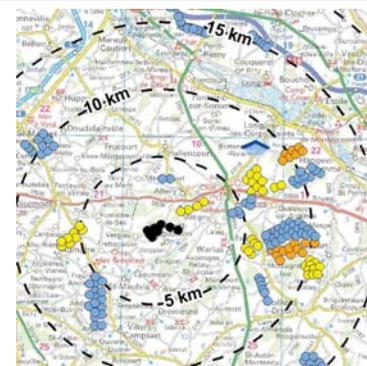


Coordonnées du point de prise de vue : X=626146 / Y= 6989257 (Lambert 93)

Angle de vue : 129°

Distance à l'éolienne la plus proche : 8,7 kilomètres

Distance à l'éolienne la plus éloignée : 10,5 kilomètres



PROJET - *vue des éoliennes à «taille réelle» en double-page suivante*

PROJET - pour une vision des éoliennes à «taille réelle», tenir le document à 50 cm du regard





8
|
7
|
3 5
||
26 4 1
||| | |

56- Depuis l'église de Rivière à Bettencourt-Rivière

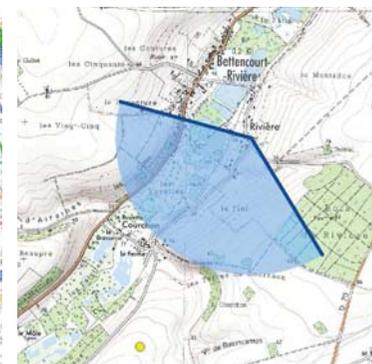
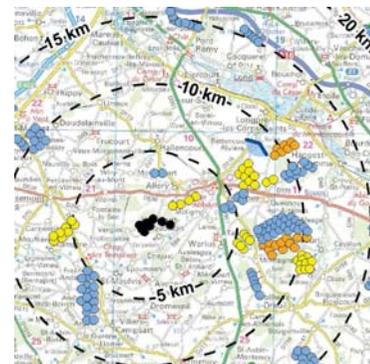
Le point de vue est situé au niveau de l'église de Rivière, en rive droite de la vallée de l'Airaines, affluent de la Somme. Le monument, établi sur la pente, surplombe les habitations et les boisements du fond de vallée. Le parc éolien de Luynes (en projet) s'inscrit dans l'axe de la vallée. Le projet éolien est quant à lui entièrement masqué par la ripisylve et le bâti de premier plan. Par ailleurs, l'épaisseur de la végétation laisse supposer une absence de visibilité même en période hivernale. L'impact est nul.

Coordonnées du point de prise de vue : X=627027/ Y= 6988745 (Lambert 93)

Angle de vue : 137°

Distance à l'éolienne la plus proche : 9,0 kilomètres

Distance à l'éolienne la plus éloignée : 10,8 kilomètres



ETAT INITIAL



PROJET



PROJET - *vue des éoliennes à «taille réelle» en double-page suivante*

57- Depuis la route de Riencourt à Cavillon

Le point de vue est situé à l'est du territoire d'étude, sur la rive est du vallon du Saint-Landon. La pente douce qui descend jusqu'au vallon est marquée par d'amples vallonements, soulignés par les boisements des vallées sèches. Sur les hauteurs, des boisements en timbre poste se répondent d'un versant à l'autre. Le grand parc existant du Haut Plateau Picard présente un aspect dense et massif. Mais avec les parcs en projet (notamment Riencourt et Luynes), cette concentration sera contrebalancée par les respirations entre les différents groupes d'éoliennes.

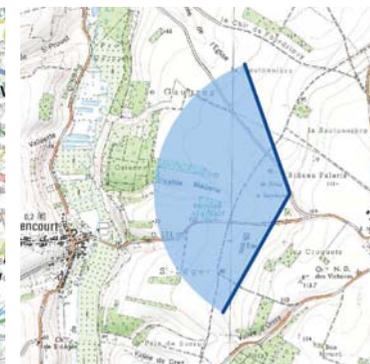
Depuis ce point de vue, le projet éolien s'inscrit à l'arrière-plan, derrière une butte boisée. La présence du relief permet d'effectuer une transition entre les différents plans d'éoliennes et de rendre lisible l'insertion du projet. L'impact est faible.

Coordonnées du point de prise de vue : X=633340/ Y= 6981150 (Lambert 93)

Angle de vue : 131°

Distance à l'éolienne la plus proche : 13,1 kilomètres

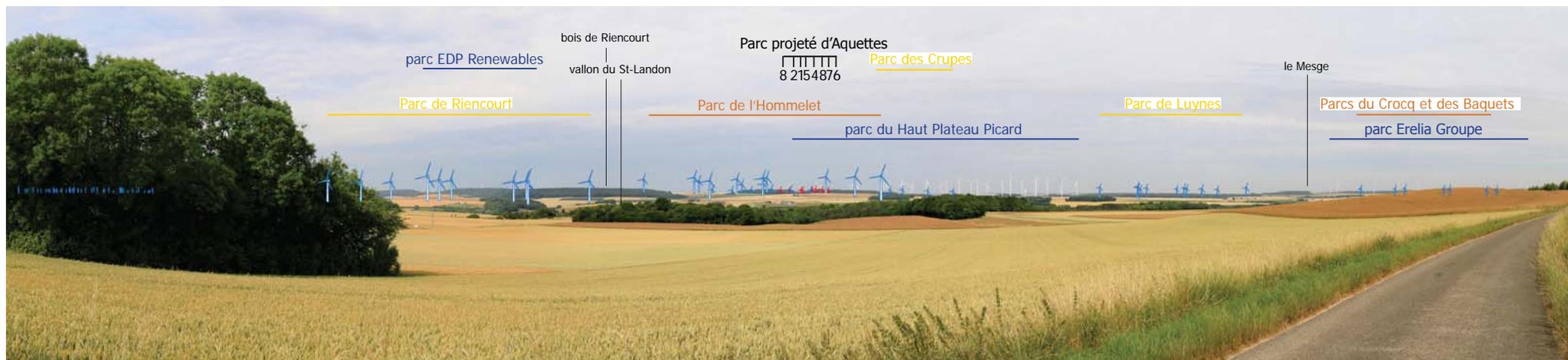
Distance à l'éolienne la plus éloignée : 15,4 kilomètres



ETAT INITIAL



PROJET



PROJET - pour une vision des éoliennes à «taille réelle», tenir le document à 50 cm du regard





58- Depuis la route de Frucourt au niveau du château

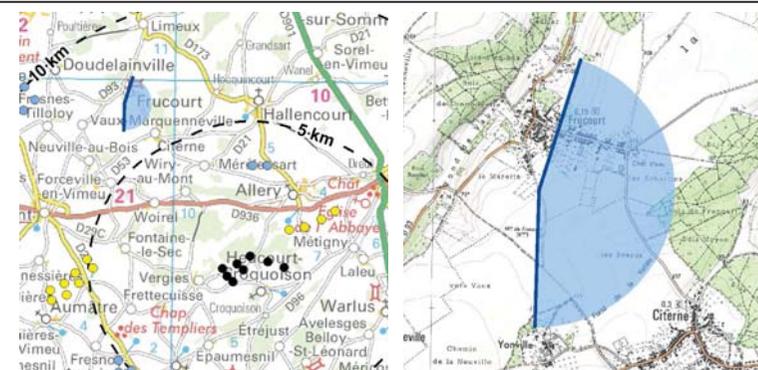
Le point de vue est situé sur le plateau du Vimeu, au sud du village de Frucourt. Ce secteur très plat offre des vues lointaines sur le plateau, avec à gauche de la vue les pâtures et la frange boisée de Frucourt, à droite le moulin de Frucourt au centre de champs de blé. Cette vue rend compte également des perceptions depuis les abords du château de Frucourt, le monument lui-même étant enserré dans l'urbanisation sans vue possible sur l'extérieur. Les boisements à gauche de la vue correspondent à la limite de son domaine boisé. Depuis ce point de vue, le projet s'inscrit à l'arrière-plan des cultures, derrière une bande boisée. Les éoliennes semblent se poser sur le plateau, alors qu'elles en sont séparées par un vallon. Elles s'inscrivent au même niveau que le parc existant de la Haute Borne et dans la continuité de ce dernier. L'impact est faible.

Coordonnées du point de prise de vue : X=614404 / Y= 6988826 (Lambert 93)

Angle de vue : 164°

Distance à l'éolienne la plus proche : 7,1 kilomètres

Distance à l'éolienne la plus éloignée : 8,5 kilomètres



ETAT INITIAL



PROJET



PROJET - *vue des éoliennes à «taille réelle» en double-page suivante*

PROJET - pour une vision des éoliennes à «taille réelle», tenir le document à 50 cm du regard





8

7

6

5

4

3

2

1

59- Depuis le château de Sélincourt

Le point de vue est situé aux abords du parc du château de Sélincourt, sur un chemin situé en contrebas au nord du domaine. Le regard est attiré par le balancement du relief et l'implantation des boisements parallèle aux courbes de niveau, et par le contraste des différents aplats de cultures. La vue depuis le château, cadrée par deux grands boisements en longueur, n'embrasse qu'une portion de ce champ de vision (représentée schématiquement sur la vue ci-dessous).

Depuis ce point de vue, le projet s'inscrit en haut de pente, sur le versant opposé du vallon. Les éoliennes sont en partie masquées par des boisements. Face à la grande pente qui s'impose face à l'observateur, les éoliennes apparaissent de petite taille. Elles s'insèrent aisément à l'arrière des boisements, parmi la végétation. L'impact est faible.

Coordonnées du point de prise de vue : X=620525 / Y= 6976051 (Lambert 93)

Angle de vue : 130°

Distance à l'éolienne la plus proche : 6,5 kilomètres

Distance à l'éolienne la plus éloignée : 7,3 kilomètres



ETAT INITIAL



PROJET



PROJET - *vue des éoliennes à «taille réelle» en double-page suivante*

PROJET - pour une vision des éoliennes à «taille réelle», tenir le document à 50 cm du regard





1

2

3

4

5

6

60- Depuis les abords de l'église d'Aumâtre

Le point de vue est situé sur la route qui relie Mouflières à Aumâtre, sur un secteur de hauts plateaux ouverts. La végétation signale à droite, le bourg d'Aumâtre, dont on devine le clocher à travers les boisements, à gauche une bande de prairie. Entre les deux, le parc en projet des Havettes s'inscrit au centre de la parcelle.

Depuis ce point de vue, le projet éolien s'établit à l'arrière des boisements situés dans le prolongement d'Aumâtre, dans la continuité des parcs en projet de Luynes et des Crupes. Son positionnement est lisible et son insertion discrète.

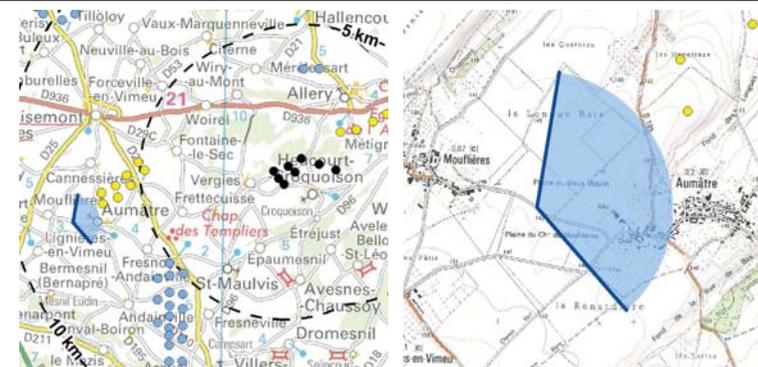
L'impact est faible.

Coordonnées du point de prise de vue : X=610559 / Y= 6980810 (Lambert 93)

Angle de vue : 130°

Distance à l'éolienne la plus proche : 7,7 kilomètres

Distance à l'éolienne la plus éloignée : 10 kilomètres



ETAT INITIAL



PROJET



PROJET - *vue des éoliennes à «taille réelle» en double-page suivante*

PROJET - pour une vision des éoliennes à «taille réelle», tenir le document à 50 cm du regard





61- Depuis les abords du château de Foucaucourt-hors-Nesle

Le point de vue est situé à l'entrée de Foucaucourt-hors-Nesle, sur la route venant de Nesle-l'Hôpital. L'urbanisation se niche dans une trame boisée et bocagère dense, si bien qu'elle disparaît quasi entièrement à la vue. Le château est ainsi complètement isolé des vues sur l'extérieur du bourg.

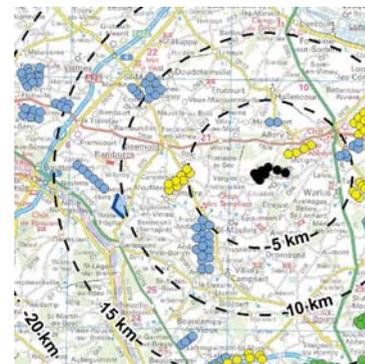
Ce point de vue montre ainsi qu'il n'y a aucune interférence visuelle entre le château et le parc éolien, tous les deux étant masqués par la végétation et l'urbanisation du village. L'impact est nul.

Coordonnées du point de prise de vue : X=607497 / Y= 6980198 (Lambert 93)

Angle de vue : 115°

Distance à l'éolienne la plus proche : 10,8 kilomètres

Distance à l'éolienne la plus éloignée : 13,1 kilomètres



ETAT INITIAL



PROJET



5.5. SYNTHÈSE DES IMPACTS

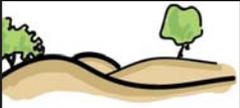
Le carnet de photomontages rend compte de la perception du parc selon différents points de vue. Ces derniers peuvent être classés en fonction de quatre thématiques (un point de vue pouvant se rapportant à un ou plusieurs de ces aspects) :

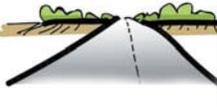
- la perception depuis les lieux de vie,
- l'impact sur les paysages,
- l'impact sur les routes,
- et l'impact sur le patrimoine.

Les tableaux suivants regroupent les photomontages en fonction des thématiques auxquels ils font référence et indiquent pour chacun la qualification de l'impact : nul, faible, moyen ou fort.

	LIEUX DE VIE		
	Commune	Impact	Photomontage n°
Airaines- chemin de Rencourt	faible	35	
Allery - haut de la rue C. Sueur	faible	29	
Allery- sortie par la route de Merelessart	faible	30	
Avelesges - entrée par la RD18	faible	18	
Avesnes-Chaussoy - route du Chaussoy	nul	20	
Belloy-Saint-Leonard - entrée par la RD157	faible	19	
Epaumesnil - entrée sud	faible	6	
Etrejust - entrée par la RD157A	faible	5	
Fontaine-le-Sec - accès par la route reliant la RD936 à la RD29C	nul	22	
Forceville-en-Vimeu - RD53 - entrée ouest	faible	26	
Hallencourt - RD173 entre Hallencourt et Allery	faible	31	
Heucourt-Croquoison - entrée sud du bourg	moyen	3	
Laleu - carrefour RD901-RD596	moyen	13	
Méricourt-en-Vimeu - sortie par la route d'Aumont	faible	43	
Métigny - carrefour RD96C-RD96 en sortie de bourg	moyen	12	
Montagne-Fayel - sortie par la route de Warlus	moyen	50	
Oisemont - sortie par la RD936	moyen	39	
Quesnoy-sur-Airaines - sortie de bourg	faible	49	
Saint-Maulvis - sortie par la RD187 au niveau du cimetière	faible	7	
Saint-Maulvis -RD96- moulin de Fresneville	faible	9	
Tailly - carrefour au lieu-dit les Campagnes (limite communale)	faible	15	
Vergies - entrée au niveau du bois de Bienflos	faible	11	
Vergies - entrée par la RD29b - Croix du Fay	faible	24	

LIEUX DE VIE (SUITE)		
Vergies - le Fay - RD29b	moyen	10
Vergies - rue de la Vallée	fort	23
Vergies - rue de l'Ange	faible	1
Warlus - place de l'église	nul	16
Warlus - rue du Mal Leclerc à l'arrière de l'église	nul	17
Wiry-au-Mont - carrefour RD936-rue de la Gare	moyen	28
Wiry-au-Mont - église	moyen	51
Woirel - sortie par la RD936	nul	27

	PAYSAGE		
	Localisation de l'élément de paysage	Impact	Photomontage n°
Avelesges - belvédère sur le vallon	faible	18	
Bailleul - belvédère sur le vallon	faible	46	
Beaucamps-le-Vieux - point haut - vue dégagée sur le plateau	faible	44	
Behen - les Croisettes - point haut - vue dégagée sur le plateau	faible	47	
Bettencourt-Rivière - vue sur la vallée de l'Airaines	moyen	55	
Cavillon - belvédère sur le vallon du Saint-Landon	faible	57	
Hallencourt - belvédère sur le vallon	faible	31	
Heucourt-Croquoison -vue d'ensemble du bourg depuis le fond de vallon	moyen	3	
Laleu - vue dégagée sur les buttes du plateau	moyen	13	
L'Etoile -vue sur la vallée de la Somme	faible	48	
Métigny - vue dégagée sur les buttes du plateau	moyen	12	
Montagne-Fayel - belvédère sur la plaine	moyen	50	
Oisemont - perspective sur le village de Fontaine-le-Sec	moyen	39	
Tailly - vue dégagée sur les buttes du plateau	faible	15	
Yzeux - vue sur la vallée de la Somme	moyen	54	

	ROUTE		
	Localisation de la route	Impact	Photomontage n°
	Beaucamps-le-Vieux - le Gros Chêne (carrefour RD1015 - RD496)	faible	44
	Fontaine-le-Sec - parking sur la RD936	moyen	25
	Laleu - carrefour RD901-RD596	moyen	13
	Wiry-au-Mont - carrefour RD936-rue de la Gare	moyen	28

	PATRIMOINE et TOURISME		
	Localisation de l'élément de patrimoine	Impact	Photomontage n°
	Airaines - esplanade du château des ducs de Luynes	nul	36
	Airaines - parvis de l'église St Denis	nul	38
	Airaines - rue du Prieuré	nul	37
	Aumâtre - covisibilité avec l'église	faible	60
	Bettencourt-Rivière - vue depuis l'église de Rivière	nul	56
	Bettencourt-Rivière - covisibilité avec l'église de Rivière	moyen	55
	Citerne- Yonville- RD53 au niveau du moulin	faible	34
	Etrejust - route Avesnes-Etrejust au niveau du château	nul	4
	Foucaucourt-hors-Nesle - abords du château	nul	61
	Frettecuisse - chapelle ruinée sur la RD25	faible	21
	Frucourt - moulin de Frucourt	faible	40
	Frucourt - abords du château de Frucourt	faible	58
	Hallencourt - Hocquincourt - GR125	faible	33
	Heucourt - Croquoison - parking de l'église	faible	2
	Heucourt-Croquoison - entrée sud du bourg - vue sur l'église	moyen	3
	Hornoy-le-Bourg - esplanade de la halle	nul	42
	L'Etoile -camp de César et église de Longpré-les-Corps-Saints	faible	48
	Mérélessart - parvis de l'église devant le château	nul	32
	Montagne-Fayel - covisibilité avec l'église de Warlus	moyen	50
	Rambures -chemin au bout du parc du château	nul	45
	Saint-Maulvis - parvis de l'église	nul	8
	Selincourt - chemin aux abords du château	faible	59
	Tailly - chemin d'accès au château	faible	14
	Villers-Campsart - rue principale au niveau de l'église	faible	41
	Warlus - place de l'église	nul	16
	Warlus - rue du Mal Leclerc à l'arrière de l'église	nul	17
	Wiry-au-Mont - église	moyen	51

Parmi les photomontages effectués, 1 montre un impact fort (vue 23) , 12 un impact moyen (vues 3, 10, 12, 13, 25, 28, 39, 50, 51, 52, 54 et 55) et 33 un impact faible. De plus, l'impact est nul pour 15 des points de vue.

Les impacts jugés importants (fort ou moyens) selon les critères évoqués précédemment se concentrent sur :

- la sortie de Vergies face au projet (vue 23),
- l'entrée sud d'Heucourt-Croquoison en contrebas du projet (vue 3),
- l'arrivée sur Vergies par le hameau du Fay, à l'ouest du projet (vue 10),
- les abords de Métigny (vue12) et de Laleu sur la RD901 (vue 13), à l'est du projet,
- la sortie d'Oisemont par la RD936 (vue 25),
- Wiry-au-Mont : au niveau de l'église (vue 51) et en contrebas du bourg sur la RD936 (vue 28),
- la vue sur Fontaine-le-Sec en sortie d'Oisemont (vue 39),
- la vue en belvédère depuis la route menant de Montagne-Fayel à Warlus (vue 50),
- l'entrée est d'Allery par la RD936 (vue 52),
- les balcons de la vallée de la Somme en rive droite sur la RD81, à Yzeux (vue 54),
- la vallée de l'Airaines vue depuis les hauteurs de Bettencourt-Rivière (vue 55).

Insertion dans le paysage

De manière générale, les photomontages montrent deux types de perception :

- des perceptions depuis l'ouest et l'est du projet, transversales

Il s'agit par exemple des vues depuis Vergies, le Fay et Frettecuisse et à l'est depuis Métigny et Laleu. Depuis ces points de vue, l'emprise du parc est limitée, le parc présente une forme ramassée.

- des perceptions frontales depuis le sud et le nord

Ces points de vue, par exemple à Hallencourt, Bailleul, ou Méricourt-en-Vimeu, mettent en scène la composition longitudinale du parc et sa continuité avec le parc éolien des Crupes.

Par ailleurs, **les vues depuis les belvédères naturels placent généralement le parc lisiblement à l'arrière-plan**, ce dernier ne remettant pas en cause les structures existantes. Ces vues offrent une diversité de motifs dans laquelle le parc s'insère facilement.

Perception depuis les lieux de vie

Les vues depuis les centre-bourgs sont dans l'ensemble limitées, mis à part pour les bourgs proches*. Autrement, l'éloignement au projet permet un rapport d'échelle équilibré avec les éléments de l'arrière-plan.

*Cas de Vergies : le projet s'inscrit dans la perspective d'une rue ; son insertion pourra être facilitée par le soin apporté aux éléments du premier plan.

*Cas d'Heucourt-Croquoison : le projet s'inscrit en surplomb du village mais les éoliennes sont suffisamment éloignées du rebord du plateau pour ne pas créer d'effet d'écrasement dès que l'on pénètre à l'intérieur du village.

Perception depuis les routes

Les routes départementales RD936le et RD901 en contrebas du projet concentrent les principales vues d'ensemble sur les éoliennes. Les vues au niveau de Métigny et de Wiry-au-Mont montrent un effet de surplomb sur ces portions de routes.

Covisibilités et visibilité depuis le patrimoine

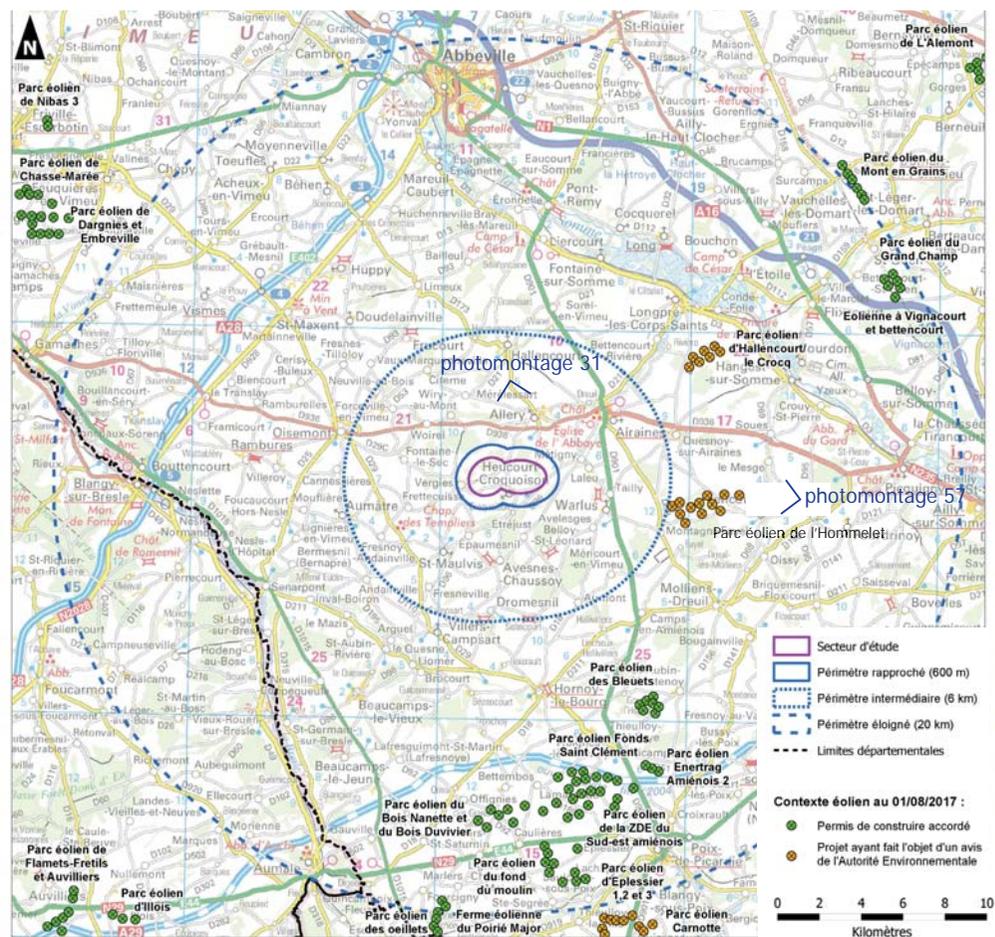
Parmi les sensibilités évoquées dans l'état initial, les principaux sites ou monuments présentant une covisibilité avec le projet sont l'église d'Heucourt-Croquoison et l'église de Wiry-au-Mont. Dans les deux cas, le rapport d'échelle instauré avec les éoliennes permet de préserver l'intégrité des monuments.

En conclusion, les photomontages confirment la bonne insertion du projet dans les paysages du plateau et des vallées vertes du Vimeu, en cohérence avec le projet voisin du parc éolien des Crupes.

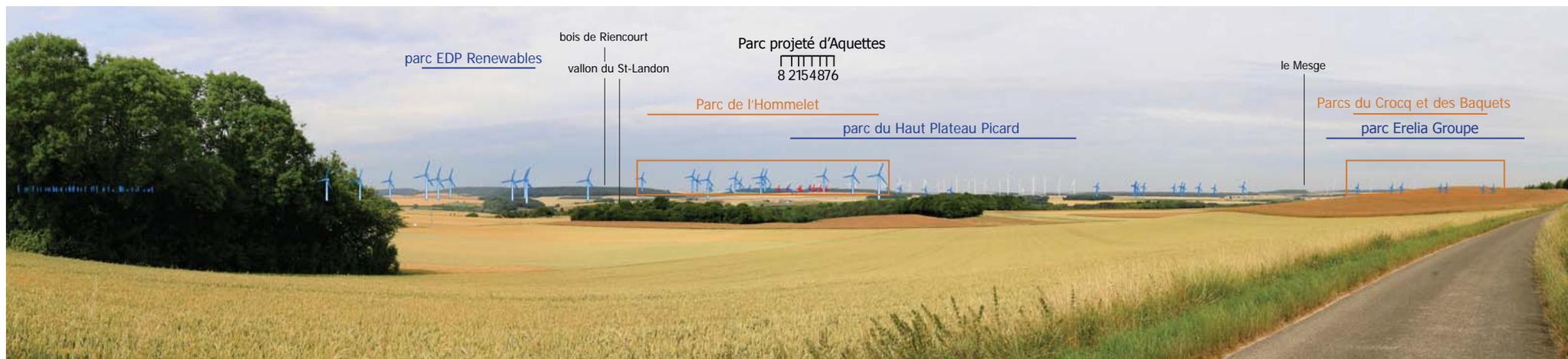
5.6. ANALYSE DES EFFETS CUMULÉS

L'analyse des effets cumulés consiste à évaluer les interactions entre le projet éolien faisant l'objet de la présente étude et les projets éoliens du contexte ayant reçu un avis de l'autorité environnementale. Afin de recenser les projets éoliens qui font l'objet d'une analyse des effets cumulés avec le projet éolien, deux périmètres ont été considérés :

- L'aire d'étude intermédiaire (6 km): Il n'y a aucun projet pour lequel un avis de l'autorité environnementale aurait été émis sur les communes de l'aire d'étude intermédiaire depuis le 1er septembre 2016. Aucun effet cumulé n'est donc à envisager.
- L'aire d'étude éloignée (20 km): quelques projets éoliens ayant reçu un avis de l'autorité environnementale sont situés à une distance de 6 à 20 kilomètres du projet de Aquettes :
 - les parcs éoliens de l'Hommelet et d'Hallencourt et le Crocq : ces deux parcs se trouvent rarement en covisibilité complète avec le projet depuis l'ouest du secteur d'étude du fait des vallonnements de premier plan (photomontages 34 et 44). La vue est plus dégagée, depuis l'est, au niveau des belvédères : au dessus du Saint-Landon (photomontage 57 ci-contre), du vallon de l'Airaines (55) et de la vallée de la Somme (54). La saturation progressive du territoire en éoliennes y est perceptible, avec une vision simultanée de parcs éoliens sur l'ensemble du champ de vision. Sauf depuis les points de vue très éloignés (par ex. point de vue 54 en rive droite de la Somme), le contraste entre les hauteurs d'éoliennes lié à la distance permet néanmoins de bien différencier les ensembles.
 - les parcs éoliens accordés au sud du territoire d'étude : les Bleuets, Fonds St-Clément, ZDE du Sud-Est-Amiénois, Epléssier, Fond du Moulin, Bois Nanette et Bois Duvivier et Oeuillets ; ces parcs constituent un ensemble dense concentré autour de grands axes routiers. L'éloignement de ces parcs engendre une quasi absence de covisibilité, sauf pour des points de vue très surplombants, par exemple à Hallencourt (photomontage 31 ci-contre).



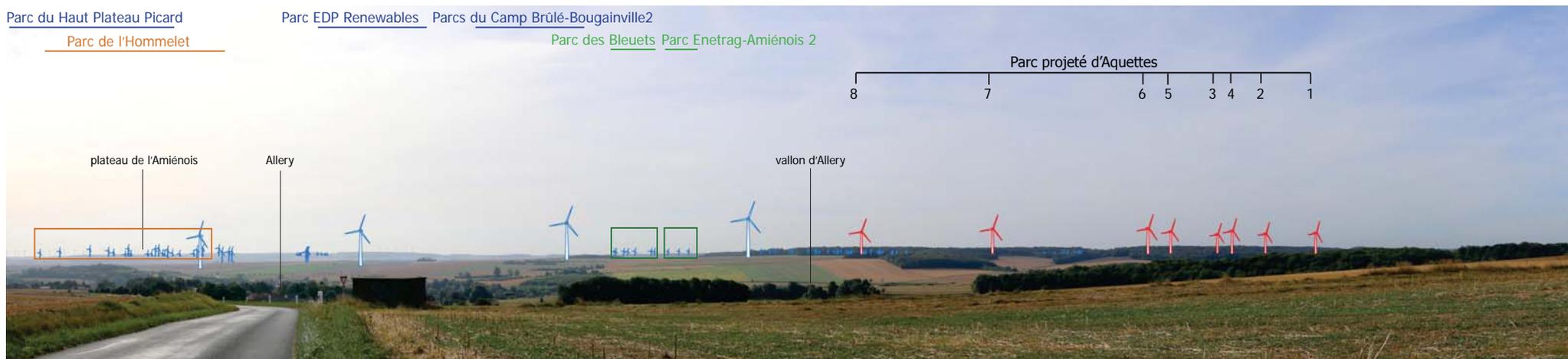
Parcs éoliens accordés et en instruction avec avis de l'Autorité Environnementale



Photomontage 57 : vue depuis la route de Cavillon à Rencourt - le projet éolien s'inscrit à l'arrière-plan, le rapport d'échelle est contrasté avec les parcs plus proches de l'Hommelet et du Crocq et des Baquets

Parc du Haut Plateau Picard
Parc de l'Hommelet

Parc EDP Renewables Parcs du Camp Brûlé-Bougainville2
Parc des Bleuets Parc Enertrag-Amiénois 2



Photomontage 31 : vue depuis la route d'Hallencourt à Allery - le projet s'inscrit sur un plan intermédiaire, à l'arrière de la butte boisée ; les parcs de l'Hommelet, des Bleuets et Enertrag-Amiénois 2 sont ramenés à l'arrière-plan, finement inscrits sur la ligne d'horizon

- Parc de l'Hommelet parcs en instruction avec avis de l'Autorité Environnementale
- Parc de l'Hommelet parcs accordés
- Parc du Haut Plateau Picard parcs en fonctionnement

5.7. ETUDE D'ENCERCLEMENT ET DE SATURATION VISUELLE

5.7.4.1. ALLERY

Le village d'Allery s'inscrit au creux d'un vallon, à environ 3 kilomètres du projet éolien. Deux éoliennes existantes en contrehaut du bourg (parc de la Haute Borne) signalent l'emplacement de ce dernier, tel les châteaux d'eau. Dans un rayon de 5km, c'est le seul parc éolien construit. Le projet des Aquettes s'inscrit dans ce périmètre, sur la façade sud du bourg, en continuité du projet des Crupes.

Perceptions depuis le bourg

L'implantation urbaine dans un vallon encaissé limite les possibilités de vues sur l'extérieur. Hormis le relief, l'urbanisation elle-même, concentrée le long des axes routiers, s'interpose souvent au premier plan. Les seules vues, partielles, concernent :

- les extensions à l'ouest du village (cf photomontages 29 et 30 du carnet), où l'on perçoit quelques éoliennes du projet d'Aquettes
- et la frange sud, qui fait face au projet des Crupes implanté longitudinalement sur la crête.

Perceptions depuis les accès

Les principaux accès au village d'Allery sont la RD173, depuis le plateau et la RD936, à flanc de vallon (route d'Oisemont à Airaines).

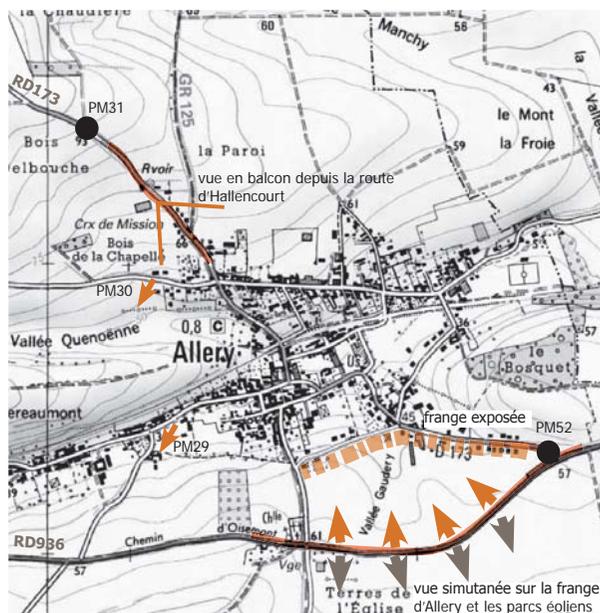
- La RD173 offre une vue surplombante et lointaine sur la succession de vallons et de plateau qu'offre le Vimeu, ainsi que sur les parcs éoliens situés jusqu'à une quinzaine de kilomètres (cf. photomontage 31 ci-contre)

- la RD936 offre une vue simultanée sur les projets des Aquettes et des Crupes perçus en contreplongée, et vers le nord sur la frange d'Allery (cf. photomontage 52 ci-contre).

Conclusion sur la saturation visuelle

Le village d'Allery n'est pas sujet à l'effet d'encerclement étant donné ses composantes physiques qui l'isolent du plateau. Si le projet des Crupes vient exposer la face sud de l'urbanisation à l'éolien, c'est la seule partie du village directement exposée.

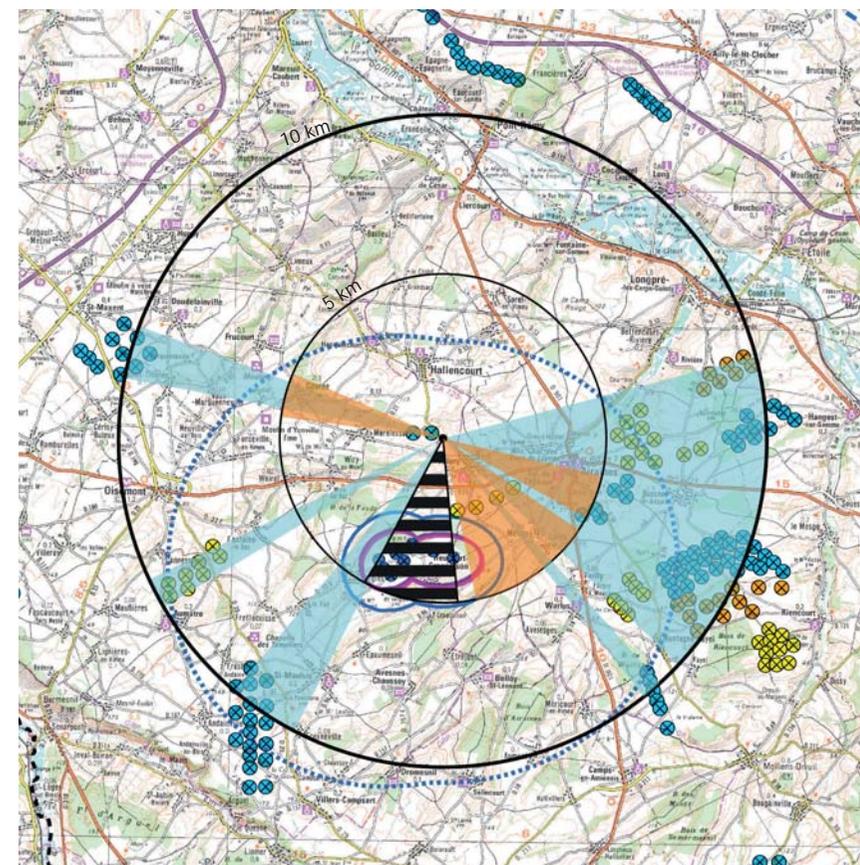
La vue depuis la route d'Hallencourt montre par contre un enjeu lié à la saturation à une échelle plus globale, sur l'ensemble du territoire de plateau perçu par l'observateur depuis les belvédères du paysage.



ALLERY	
Somme des angles interceptés par des éoliennes à moins de 5 km	
Sans le projet	77°
Avec le projet	110°
Somme des angles interceptés par des éoliennes entre 5 et 10 km	
Sans le projet	89°
Avec le projet	89°
Angle ajouté par le projet	33°
Nombre d'éoliennes de 0 à 10 km (avec le projet) : 133 éoliennes	
Somme des angles interceptés de 0 à 10 km (avec le projet) : 199°	
Indice de densité (nb d'éoliennes/ somme des angles interceptés) : 0,67	
Plus grand angle sans éolienne : 144°	

Remarque :

- lorsqu'un groupe d'éoliennes est situé à la limite du rayon de 5 km, (avec des éoliennes à moins de 5km et des éoliennes à plus de 5km), les éoliennes situées au delà sont considérées comme étant distantes de moins de 5 km.
- les éoliennes situées à plus de 10km rattachées à un groupe d'éoliennes inscrit dans le rayon des 10 km sont comptabilisées dans ce dernier.



- Emprise visuelle des éoliennes à 5 km
- Emprise visuelle des éoliennes à 10 km
- augmentation de l'emprise visuelle des éoliennes par le projet

Parc du Haut Plateau Picard

Parc EDP Renewables

Parcs du Camp Brûlé-Bougainville2

Parc de l'Hommelet

Parc de Warlus

Parc des Crupes

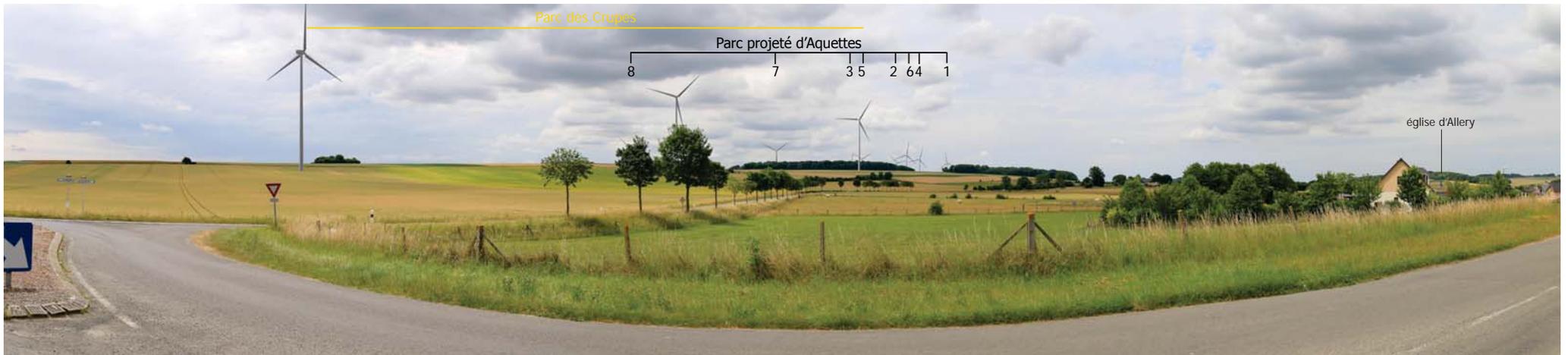
Parc des Bleuets Parc Enefrag-Amiénois 2

Parc projeté d'Aquettes

8 7 6 5 3 4 2 1



photomontage 52 : vue depuis la route d'Hallencourt à Allery



photomontage 31 : vue depuis l'entrée est d'Allery au croisement avec la RD936

5.7.4.2. AIRAINES

Le bourg d'Airaines s'inscrit au croisement de deux grands axes de communication (RD101 d'Abbeville à Poix-de-Picardie et RD936 ou «chemin d'Amiens»). Il se trouve à la confluence de deux vallons, donnant naissance à la rivière d'Airaines, affluent de la Somme.

Autrefois desservi par le train, ancien centre de tissage, le bourg a été détruit à 80% pendant la deuxième guerre mondiale, il est reconstruit ensuite à la fois en fond de vallée et sur les coteaux : lotissements à l'est, zone d'activité au nord.

Le contexte éolien est marqué par la présence au sud-est du parc existant de la Plaine du Montoir. Son prolongement est prévu au nord avec le parc de Luynes. Ces deux parcs sont situés à environ 700 mètres des premières habitations du plateau. Le projet des Aquettes s'inscrit quant à lui à environ 5 kilomètres du bourg.

Perceptions depuis le bourg

En dehors de l'urbanisation de fond de vallée, isolée des vues, le bourg offre au centre du village un promontoire : l'esplanade du château des ducs de Luynes. Celle-ci donne une vue dégagée en direction du sud-est sur le parc de la Plaine du Montoir et à l'arrière-plan sur le parc de Quesnoy-sur-Airaines (soit plus d'une trentaine d'éoliennes). Par ailleurs, la frange est du bourg s'inscrit au même niveau que les parcs voisins de la Plaine du Montoir (existant) et de Luynes (en projet). L'éolien est donc très présent à Airaines, à la fois dans le bourg et sur une large frange. Le projet d'Aquettes sera uniquement perceptible depuis la frange est, au niveau des dernières maisons (cf. photomontage 35 ci-contre).

Perceptions depuis les accès

La RD901 au nord d'Airaines présente des vues lointaines sur les parcs éoliens à l'arrière des bâtiments de la zone d'activité et des boisements, mais la route s'abaisse au moment d'entrer dans le village, s'isolant ainsi du plateau.

La RD936 cotoie directement le parc de la Plaine du Montoir. Si le parc de Luynes est construit, elle se trouvera entourée par les éoliennes.

Dans les deux cas, les vues sur le projet des Aquettes sont limitées.

Conclusion sur la saturation visuelle

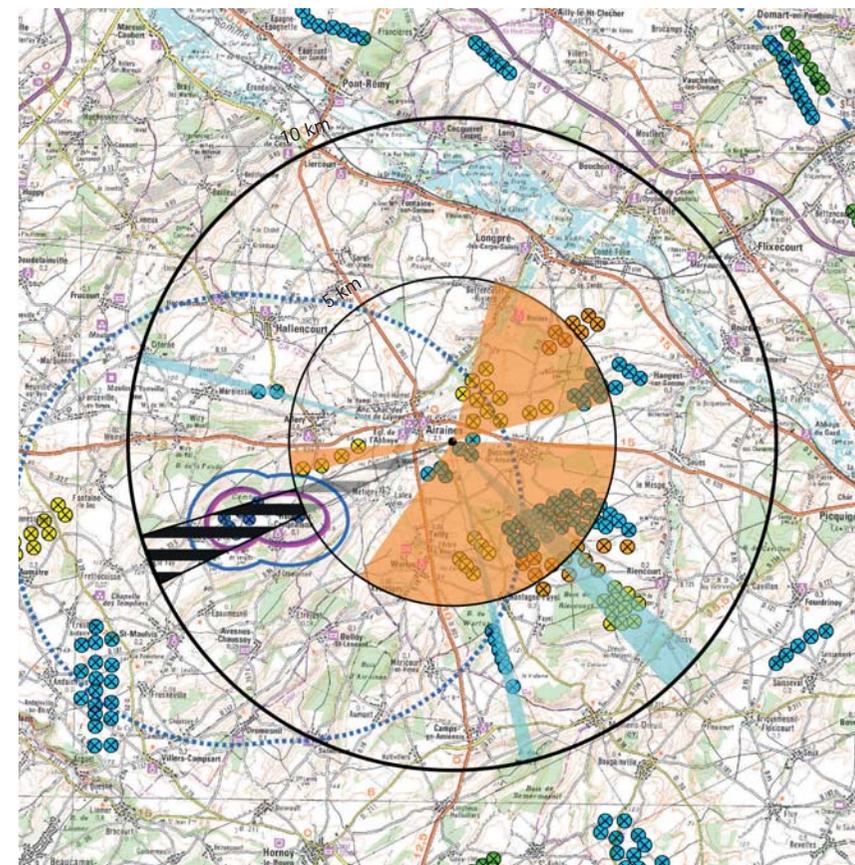
Le village d'Airaines est en situation d'encerclement dans un rayon de 5 kilomètres sur tout le côté est du bourg. Le projet des Aquettes a une incidence modérée sur la perception de saturation, étant donné son éloignement.



- esplanade du château des ducs de Luynes
- franges exposées

AIRAINES	
Somme des angles interceptés par des éoliennes à moins de 5 km	
Sans le projet	191°
Avec le projet	191°
Somme des angles interceptés par des éoliennes entre 5 et 10 km	
Sans le projet	13°
Avec le projet	22°
Angle ajouté par le projet	9°
Nombre d'éoliennes de 0 à 10 km (avec le projet) : 108 éoliennes	
Somme des angles interceptés de 0 à 10 km (avec le projet) : 213°	
Indice de densité (nb d'éoliennes/ somme des angles interceptés) : 0,51	
Plus grand angle sans éolienne : 89°	

Remarque :
- lorsqu'un groupe d'éoliennes est situé à la limite du rayon de 5 km, (avec des éoliennes à moins de 5km) et des éoliennes à plus de 5km), les éoliennes situés au delà sont considérées comme étant distantes de moins de 5 km.
- les éoliennes situées à plus de 10km rattachées à un groupe d'éoliennes inscrit dans le rayon des 10 km sont comptabilisées dans ce dernier.



- Emprise visuelle des éoliennes à 5 km
- Emprise visuelle des éoliennes à 10 km
- augmentation de l'emprise visuelle des éoliennes par le projet



5.7.4.3. OISEMONT

Le bourg d'Oisemont se situe à la naissance du vallon de la rivière d'Allery, sur un exhaussement du relief, à environ 120 m d'altitude.

L'urbanisation présente une forme de village-rue. Le développement urbain s'est ensuite opéré coté nord le long de la voie ferrée, avec des activités industrielles. L'ancien tracé ferroviaire est aujourd'hui repris par une route (RD29). Le bocage est encore très présent dans la trame urbaine.

Perceptions depuis le bourg

L'urbanisation et la trame bocagère limitent fortement la portée des vues. Au sud, les perceptions sont également bloquées par la pente du plateau. Au nord, la frange industrielle constitue une première limite visuelle.

Les seules perceptions concernent les accès.

Perceptions depuis les accès

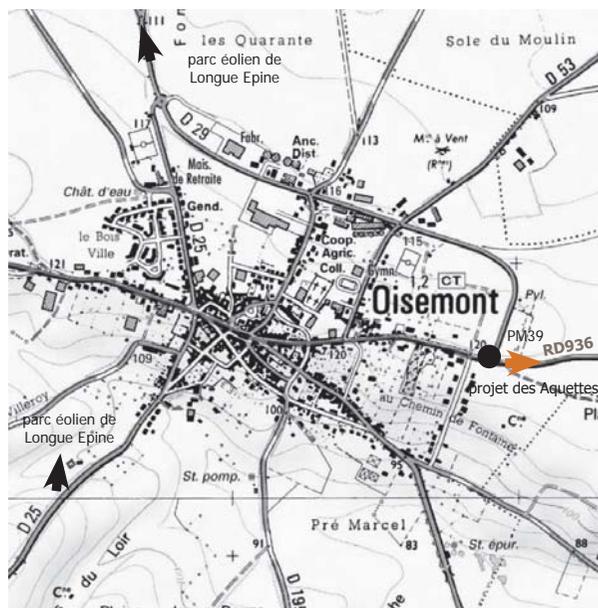
Les perceptions depuis les routes sont limitées vers le sud par l'élévation du relief. A l'inverse, la descente vers Oisemont par la RD25 offre une vue dégagée, où le parc éolien de Longue Epine s'inscrit en arrière-plan du village.

Au nord, la sortie par la RD29 donne à nouveau, dès le dernier carrefour franchi sur le plateau cultivé, sur le parc de Longue Epine.

Seule la sortie est par la RD936 donne à voir le projet d'Aquettes à l'arrière-plan de la silhouette de Fontaine-le-Sec, ainsi que le projet des Mottes et d'autres parcs existants (cf photomontage 39 ci-contre).

Conclusion sur la saturation visuelle

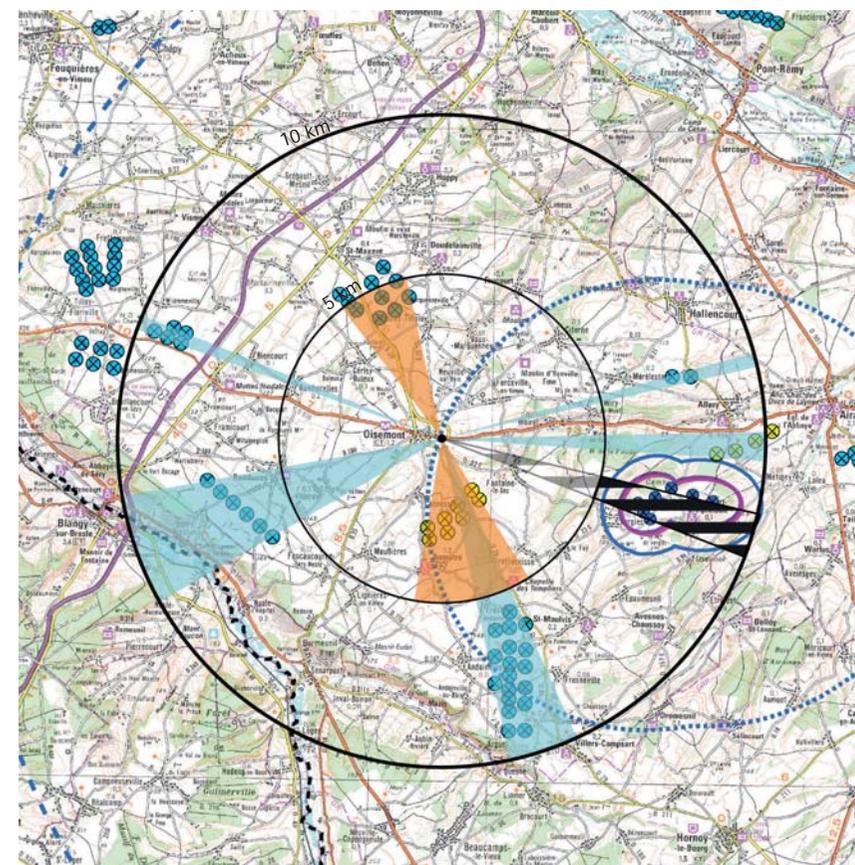
Le village d'Oisemont n'est pas dans une situation d'encerclement ni de saturation visuelle. Le projet d'Aquettes augmente certes la part de vision occupé par les éoliennes en sortie est du bourg, mais l'éloignement entre les parcs est suffisant pour conserver la sensation de respiration entre les groupes d'éoliennes.



OISEMONT	
Somme des angles interceptés par des éoliennes à moins de 5 km	
Sans le projet	66°
Avec le projet	66°
Somme des angles interceptés par des éoliennes entre 5 et 10 km	
Sans le projet	41°
Avec le projet	49°
Angle ajouté par le projet	8°
Nombre d'éoliennes de 0 à 10 km (avec le projet) : 61 éoliennes	
Somme des angles interceptés de 0 à 10 km (avec le projet) : 115°	
Indice de densité (nb d'éoliennes/ somme des angles interceptés) : 0,53	
Plus grand angle sans éolienne : 89°	

Remarque :

- lorsqu'un groupe d'éoliennes est situé à la limite du rayon de 5 km, (avec des éoliennes à moins de 5km et des éoliennes à plus de 5km), les éoliennes situés au delà sont considérées comme étant distantes de moins de 5 km.
- les éoliennes situées à plus de 10km rattachées à un groupe d'éoliennes inscrit dans le rayon des 10 km sont comptabilisées dans ce dernier.



- Emprise visuelle des éoliennes à 5 km
- Emprise visuelle des éoliennes à 10 km
- augmentation de l'emprise visuelle des éoliennes par le projet



photomontage 39 : vue en sortie est de Oisemont - chemin en direction de Fontaine-le-Sec

5.7.4.4. SAINT MAULVIS

Le village de Saint-Maulvis s'inscrit dans un vallon étroit, uniquement parcouru par une rue. L'urbanisation s'étend le long de cet axe et remonte sur les coteaux de part et d'autre. Côté sud, la rue principale est dominée par l'église, implantée en haut du coteau raide. Le parc éolien le plus proche est le parc de Saint-Maulvis-Fresnoy-Arguel, implanté à environ 1km des dernières maisons à l'ouest du village. Le projet des Aquettes se situe à environ 3 kilomètres à l'est de St-Maulvis, pour les premières éoliennes.

Perceptions depuis le bourg

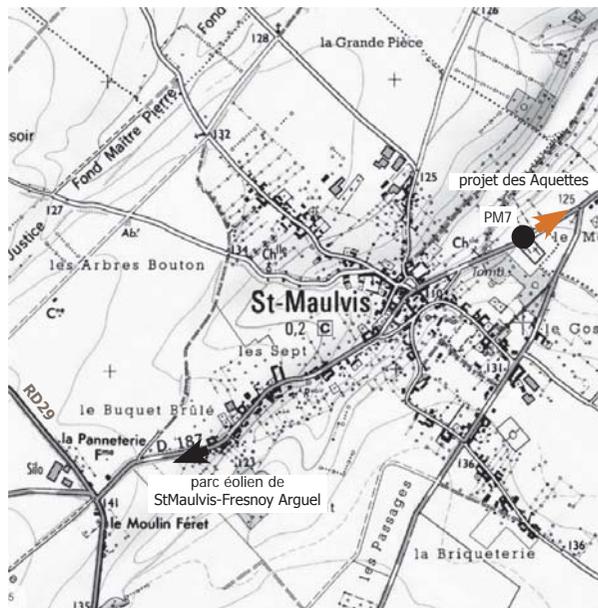
Le fort encaissement du vallon empêche toute vue depuis le centre-bourg. Sur le plateau, la trame bocagère limite également les vues mais le parc de Saint-Maulvis-Fresnoy-Arguel est visible ponctuellement depuis la RD987 à l'ouest du village, sur les séquences axées en direction d'éoliennes. Le projet d'Aquettes n'est pas perceptible depuis l'intérieur de l'urbanisation.

Perceptions depuis les accès

Le village est principalement desservi par sa rue principale, la RD987 (route menant à Airaines vers l'est et rejoignant la RD29, à l'ouest). Vers l'ouest, la RD187 rejoint la RD29 par une séquence de route bordée de haies, si bien que le parc éolien n'est pleinement visible qu'une fois parvenu directement au pied des machines. Vers l'est, la route remonte progressivement sur le plateau, et ce n'est qu'une fois arrivé au niveau du cimetière que l'on perçoit les projets des Aquettes et des Crupes (cf. photomontage 7 ci-contre).

Conclusion sur la saturation visuelle

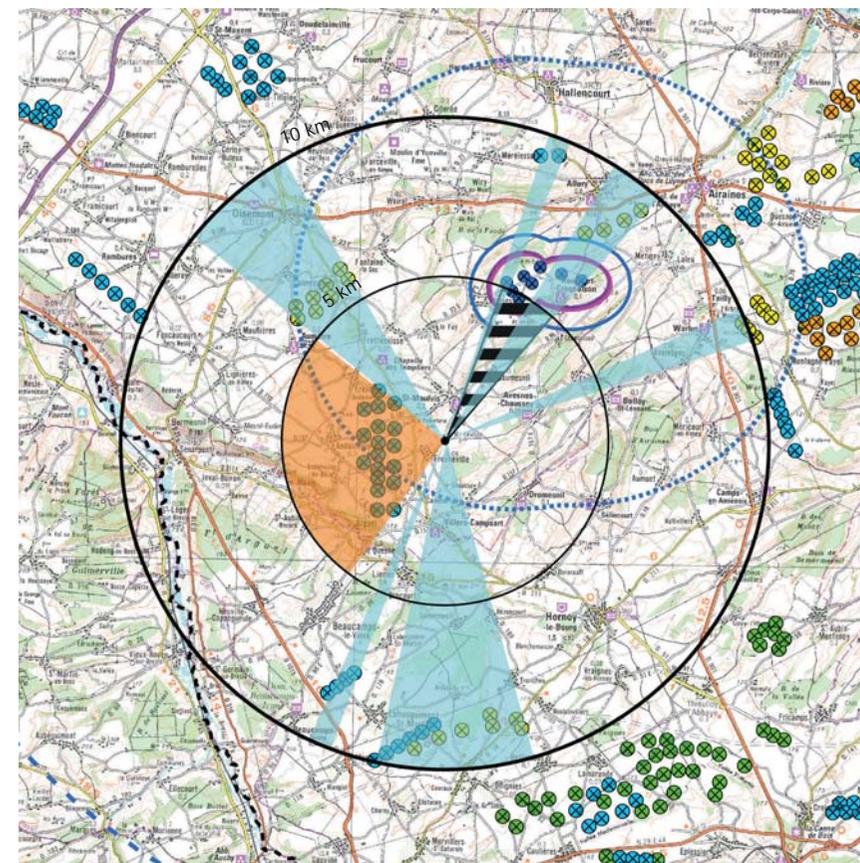
Vu la perception à la fois partielle et éloignée du centre-bourg du village des parcs éoliens, on peut considérer que le village de Saint-Maulvis n'est pas confronté à un enjeu de saturation visuelle. par les éoliennes.



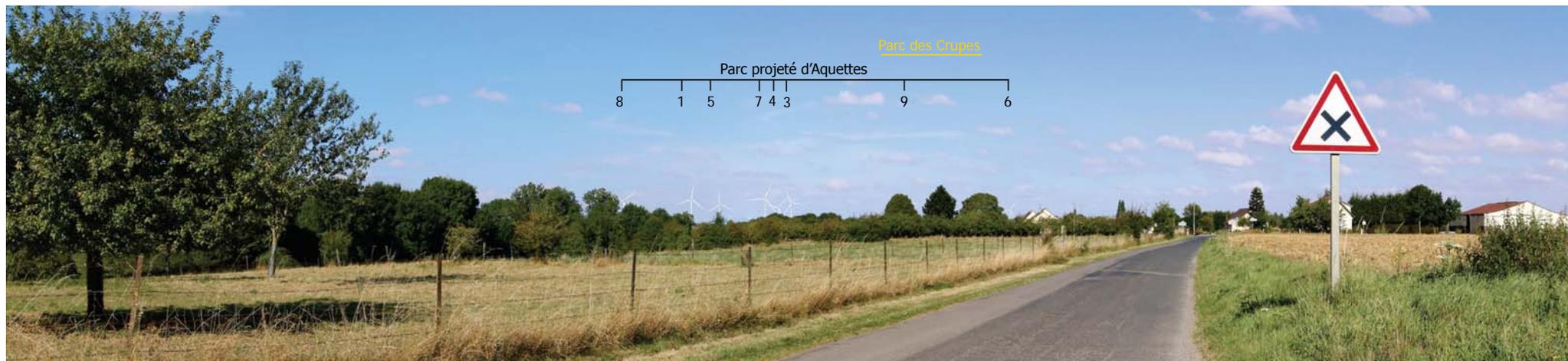
SAINT-MAULVIS	
Somme des angles interceptés par des éoliennes à moins de 5 km	
Sans le projet	91°
Avec le projet	111°
Somme des angles interceptés par des éoliennes entre 5 et 10 km	
Sans le projet	73°
Avec le projet	73°
Angle ajouté par le projet	20°
Nombre d'éoliennes de 0 à 10 km (avec le projet) : 63 éoliennes	
Somme des angles interceptés de 0 à 10 km (avec le projet) : 184°	
Indice de densité (nb d'éoliennes/ somme des angles interceptés) : 0,34	
Plus grand angle sans éolienne : 92°	

Remarque :

- lorsqu'un groupe d'éoliennes est situé à la limite du rayon de 5 km, (avec des éoliennes à moins de 5km et des éoliennes à plus de 5km), les éoliennes situés au delà sont considérées comme étant distantes de moins de 5 km.
- les éoliennes situées à plus de 10km rattachées à un groupe d'éoliennes inscrit dans le rayon des 10 km sont comptabilisées dans ce dernier.



- Emprise visuelle des éoliennes à 5 km
- Emprise visuelle des éoliennes à 10 km
- augmentation de l'emprise visuelle des éoliennes par le projet



photomontage 7 : vue depuis la route de Saint-Maulvis à Epaumesnil (RD187)

6. PROPOSITION DE MESURES

6.1. MESURES D'ACCOMPAGNEMENT

Pour l'ensemble des mesures présentées ci-après, la Compagnie du Vent s'engage à contacter les personnes concernées. Les mesures seront mises en place uniquement suite à leur accord.

6.1.1. AMÉNAGEMENT AUX ABORDS ET DANS L'ENCEINTE DU CIMETIÈRE D'HEUCOURT-CROQUOISON

L'église d'Heucourt-Croquoison est à la fois un site patrimonial et un lieu repère dans le village. Située en haut du bourg, à la transition avec le plateau, elle est accessible par une route en pente raide, menant à une petite esplanade.

Actuellement, l'accès au cimetière se fait par un chemin à terre à l'ouest de cette esplanade. Légèrement en pente, cet accès est régulièrement embourbé par temps humide.

La mesure consiste :

- à réaliser un revêtement stabilisé renforcé (teinte jaune beige) sur cette portion de chemin,
- à effectuer des travaux de plantation à l'ouest du cimetière : remplacement de la haie de tuyas par une haie de troène et plantation de trois arbres : trois ifs (*Taxus baccata*) et un Liquidambar (*Liquidambar styraciflua*).

Cet aménagement aura pour effet de faire communiquer visuellement les deux parties en cimetière (en créant une haie plus basse que la haie actuelle, permettant de voir la croix depuis le cimetière) et d'intimiser l'enclos de l'église grâce aux grands arbres.

Coût de la mesure

décassement et revêtement du chemin sur 2,5 mètres de largeur en stabilisé renforcé sur 55 mètres linéaires

arrachage de la haie actuelle et replantation d'une haie de 20 mètres linéaires

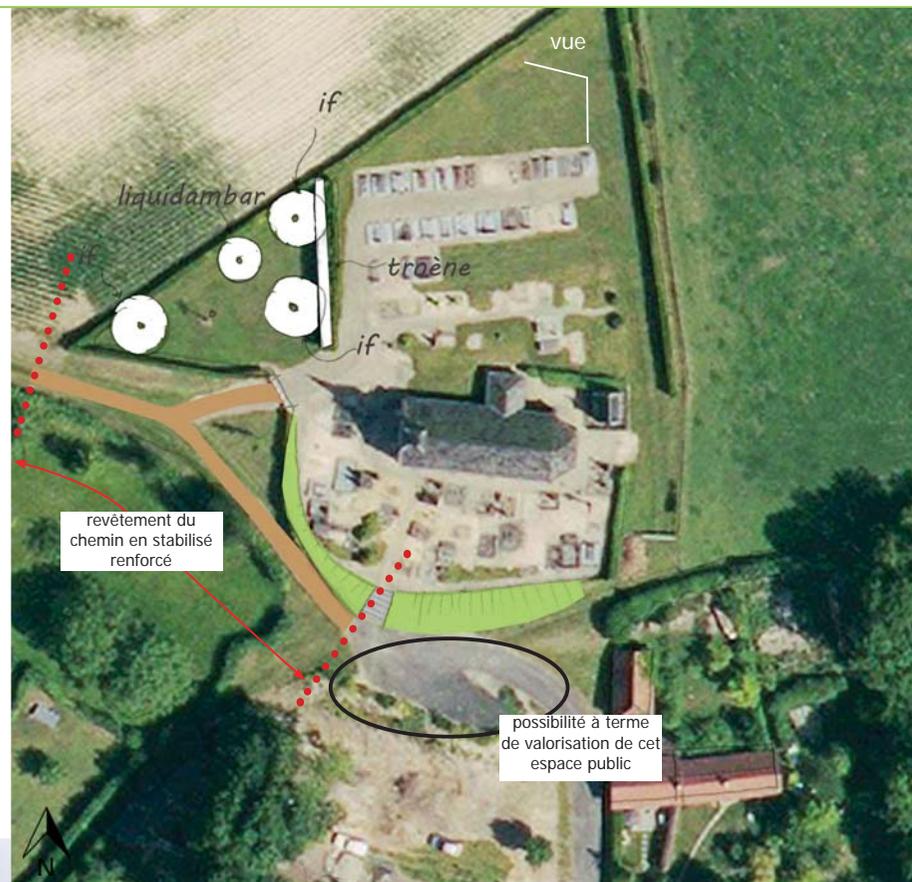
plantation de quatre arbres (trois conifères et un arbre tige)

coût de la mesure : 7300 euros

Remarque sur le déroulement des travaux en site inscrit

« L'inscription constituant une servitude d'utilité publique opposable aux tiers, il en résulte donc pour les maîtres d'ouvrage l'obligation d'informer le préfet de tous projets de travaux de nature à modifier l'état ou l'aspect du site, quatre mois au moins avant le début de ces travaux. Le préfet recueille l'avis de l'architecte des bâtiments de France (ABF) et le communique à l'autorité chargée de la délivrance des autorisations d'occupation du sol. » (site internet de la DREAL)

Conformément à la réglementation, le préfet devra être informé du projet d'aménagement du chemin quatre mois avant le début des travaux.



ci-dessus : vue en plan de la proposition
ci-contre : photomontage du projet éolien depuis le cimetière avec simulation de la mesure

6.1.2. IMPLANTATION D'UNE HAIE RUE D'AIRAINES À VERGIES

Cette mesure consiste à renforcer une structure existante du paysage sur la rue de l'Airaines, à Vergies. En effet, la re-plantation d'une haie en bord de parcelle permettra de consolider le tissu de haies. Ce faisant, le regard est attiré par les premiers plans et le projet éolien prend moins d'importance dans la vue.

Coût de la mesure

plantation d'une haie bocagère (mêmes essences que haie existante dans le prolongement) : 160 mètres linéaires

4 portails bois

plantation de vivaces en pied de haie au niveau des portails : 12 mètres linéaires

coût de la mesure : 4500 euros



Vue 23 : rue de l'Ange - simulation du projet éolien



ci-contre : vue 23 avec l'implantation d'une haie

6.1.3. AMÉNAGEMENT DU FRONT DE PARCELLE - HABITATION N°174 RUE DE L'ANGE À VERGIES

La parcelle concernée est située en frange est de Vergies. C'est la dernière habitation en sortant du village. La parcelle fait face au plateau agricole, avec en premier plan des prairies ponctuées de grands arbres et à l'arrière des cultures qui accueillent le site de projet.

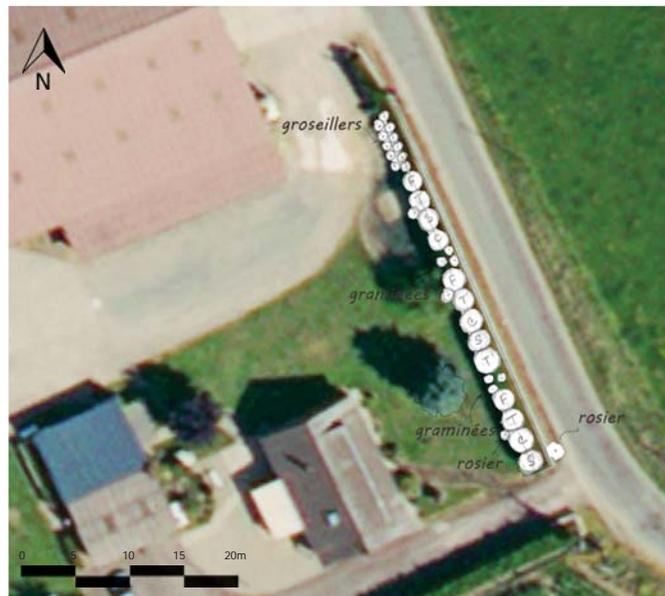
L'intervention proposée aux riverains consiste à aménager le front de parcelle, à l'intérieur de la clôture existante. Il ne s'agit pas de fermer les vues, ni depuis la rue, ni depuis la parcelle, mais de créer une limite visuellement perméable. L'objectif est d'améliorer le cadre de vie à la fois pour les passants et pour les riverains.

Variante 1 : haie libre ornementale

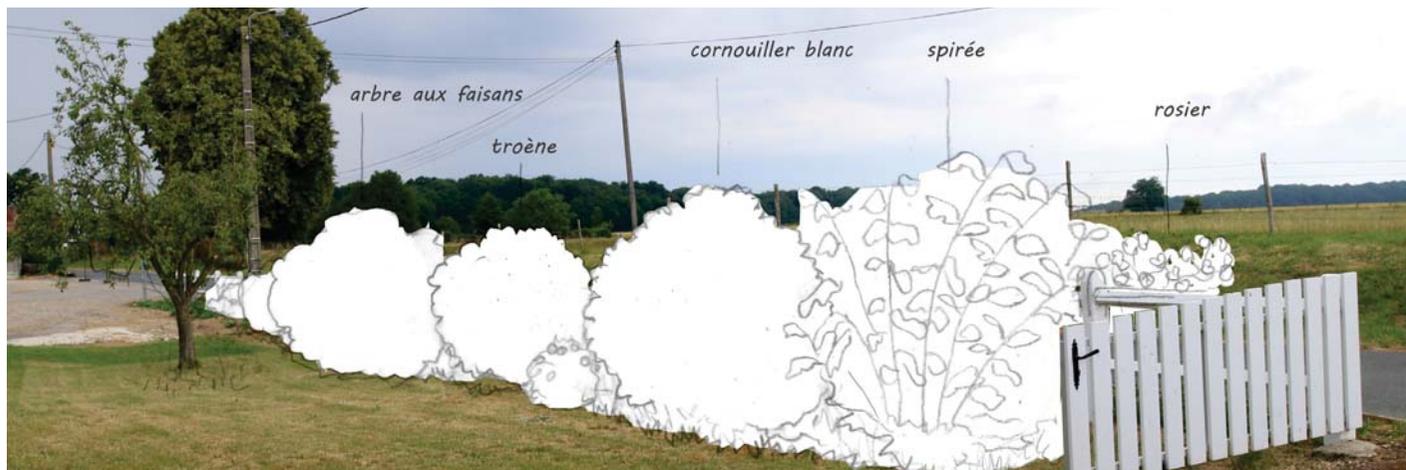
Cette option consiste à créer un linéaire d'arbustes en port libre, avec des feuillages généreux et un volume de 1 à 2 mètres de hauteur. Ces arbustes sont caduques. Ils nécessitent peu de taille mais peuvent en revanche être recépés (taillés à la base) régulièrement, tous les trois à sept ans. Le pied de l'arbre aux faisans sera protégé en hiver par du mulch.

Coût de la mesure

Plantation de 40 mètres linéaires de haie ornementale : 1200 euros



Principe de plantation :
S : Spirée de Thunberg (*Spirea thunbergii*)
L : Troène commun (*Ligustrum vulgare*)
C : Cornouiller blanc (*Cornus alba*)
F : Arbre aux faisans (*Leycesteria formosa*)



Vues de projet : depuis la rue (en haut) et depuis l'intérieur du jardin (en bas)



Spirea thunbergii



Ligustrum vulgare



Cornus alba



Leycesteria formosa

La parcelle concernée est située en frange est de Vergies. C'est la dernière habitation en sortant du village. La parcelle fait face au plateau agricole, avec en premier plan des prairies ponctuées de grands arbres et à l'arrière des cultures qui accueillent le site de projet.

L'intervention proposée aux riverains consiste à aménager le front de parcelle, à l'intérieur de la clôture existante. Il ne s'agit pas de fermer les vues, ni depuis la rue, ni depuis la parcelle, mais de créer une limite visuellement perméable. Sont prises en compte les perceptions à la fois des passants et des riverains.

Variante 2 : jardin de formes

Dans cette deuxième option, la structure du front de parcelle est donnée par une charmille taillée basse (maximum 1m de hauteur) en limite. La forme des autres végétaux vient contraster avec cette ligne : Sorbier des oiseleurs et houx composent un arrière-plan en écho à l'arbre fruitier existant et accompagnent l'allée d'entrée vers la maison. Un petit arbuste (bambou sacré) marque le coin de la parcelle coté sud.

Coût de la mesure

Plantation de 40 mètres linéaires de charmille, d'un arbre(sorbier) et de deux arbustes (bambou sacré et houx en motte) : 1200 euros



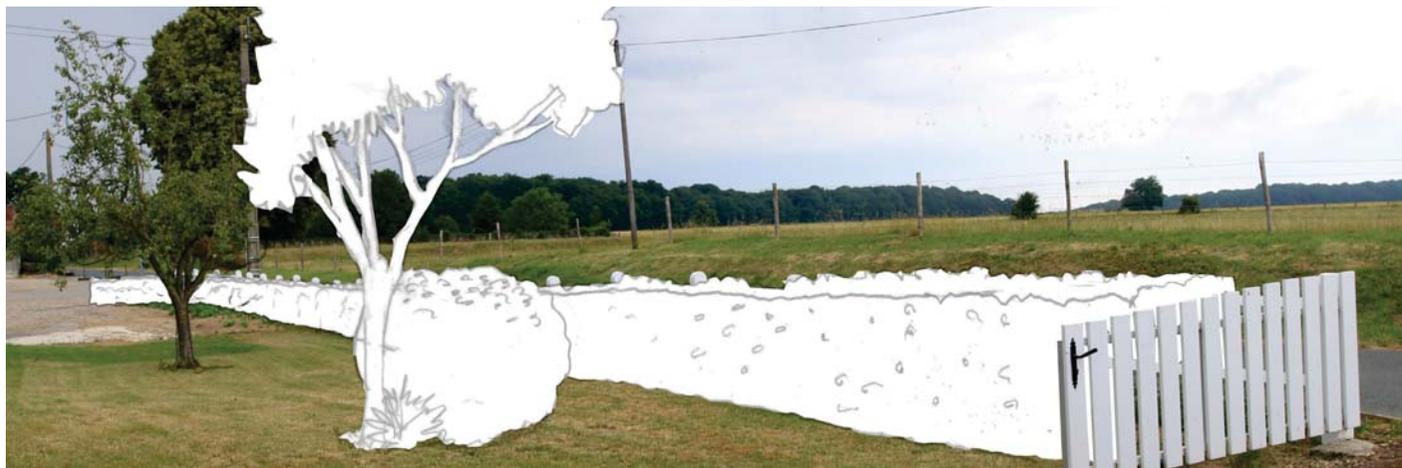
Principe de plantation :
haie taillée basse : Charme commun (*Carpinus betulus*)
arbuste en boule - centre du jardin : Houx commun (*Ilex aquifolium*)
petit arbre - centre du jardin : Sorbier des Oiseleurs (*Sorbus aucuparia*)
coin du portail : Bambou sacré (*Nandina domestica*)



Carpinus betulus



Ilex aquifolium



Vues de projet : depuis la rue (en haut) et depuis l'intérieur du jardin (en bas)



Sorbus aucuparia

6.1.4. REHABILITATION DE LA HAIE ARBORÉE EN FRANGE DE VERGIES

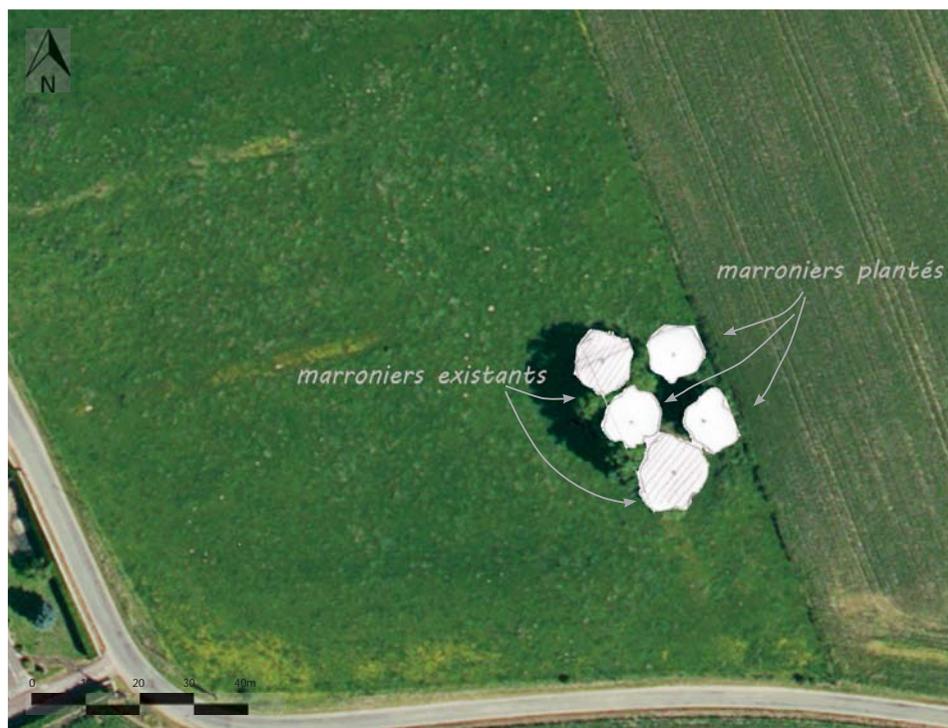
La frange de Vergies fait face au niveau de la rue de l'Ange à un groupe d'arbres alignés. Ces grands marroniers ont été fortement endommagés par une tempête au printemps 2017. La mesure consiste à reconstituer le groupe d'arbres.

Les marroniers sont disposés en quinconce sur deux lignes. Cette disposition s'explique en observant d'anciennes photographies aériennes, qui montrent une limite parcellaire autrefois située au niveau de l'alignement intérieur. Les trois marroniers implantés seront déjà bien développés pour créer un effet visuel dès les premières années après la plantation.

Coût de la mesure

Plantation de 3 marroniers (hauteur 3 mètres min.)

Coût de la mesure : 600 euros



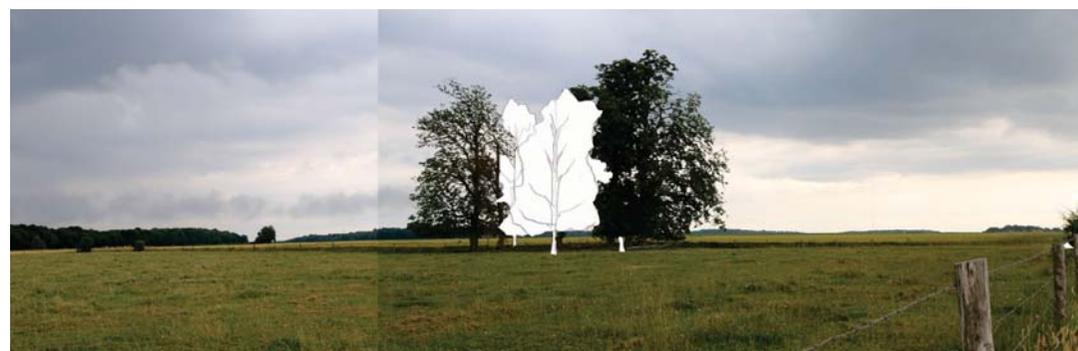
Vue en plan des plantations proposées



Haie en septembre 2016



Haie en juin 2017



Proposition de replantation

6.1.4.1. AMÉNAGEMENT D'UN SENTIER SUR LE PLATEAU DE VERGIES

Les éoliennes du projet s'inscrivent dans une grande clairière bordée à l'ouest par la frange urbaine de Vergies. Le village se trouve donc en contact avec le plateau que les riverains empruntent pour rejoindre les principaux axes routiers. Il est proposé de baliser un sentier de promenade à travers la clairière et les bois qui permette également de s'approcher des éoliennes.

L'itinéraire proposé comprend deux boucles :

- une première boucle de 6 kilomètres sur la partie ouest du plateau, empruntant le chemin communal le long du bois situé au nord du projet et longeant la route au pied des éoliennes pour revenir par des chemins agricoles et les prairies bocagères de la frange villageoise (cf photographies en page précédente),
- une variante allongeant le circuit de 4 kilomètres pour longer le bois à l'est et atteindre une portion de l'itinéraire de Grande Randonnée (GR125) au niveau de l'éolienne la plus à l'est, avant de revenir par l'église d'Heucourt-Croquoison.

L'itinéraire emprunte uniquement des sentiers existants. Le mobilier sera sobre et se composera :

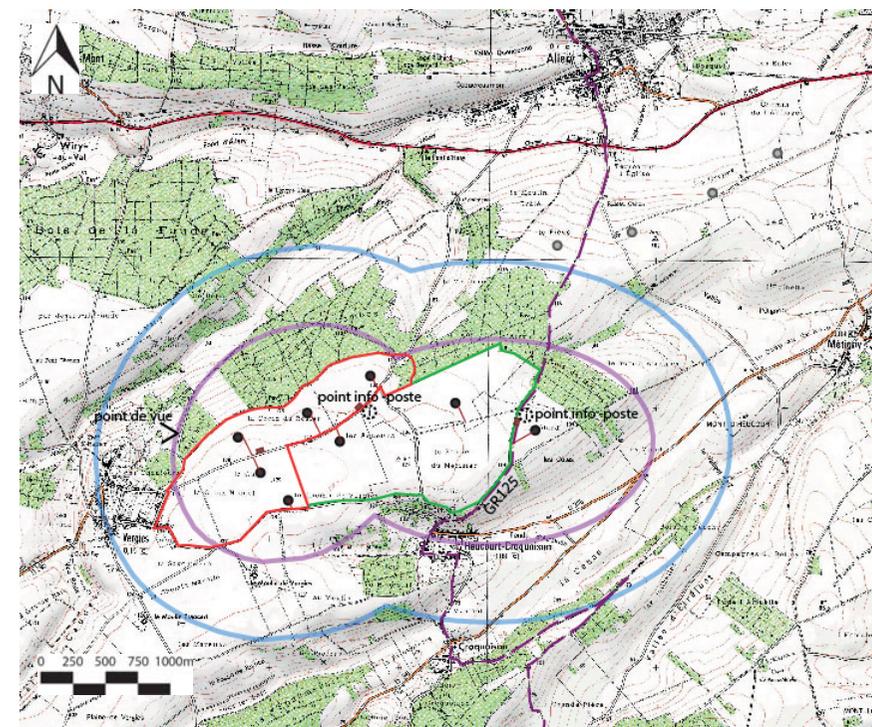
- d'une signalétique d'orientation au niveau des changements de direction : poteaux bas en bois, indication simple gravée ou peinte directement sur le support,
- de supports d'information intégrés uniquement sur du mobilier existant : deux postes de livraison (postes n°2 et n°3) texte et illustrations intégrées sur un fond sombre dans les mêmes tons que le poste de livraison (cf choix teinte en page suivante). Ce point est important : il ne s'agit pas d'un affichage publicitaire mais d'un support d'information destiné à être lu de près : l'affichage doit se fondre dans le poste lorsqu'on s'éloigne de l'équipement.

Coût de la mesure

Installation d'une dizaine de poteaux d'orientation

Installation de supports d'information sur deux postes de livraison

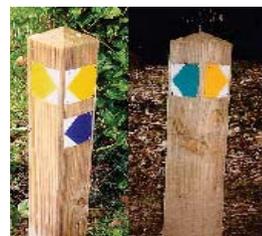
Coût de la mesure : 800 euros



- Boucle principale
- Variante
- - - GR 125
- Poste de livraison
- Piste d'accès aux éoliennes
- Eolienne



Poste de livraison utilisé comme support d'information sur le projet éolien



Exemple de signalétique : poteaux directionnels

6.2. MESURES DE RÉDUCTION DES IMPACTS

6.2.1. MAITRISE DE LA PHASE DE CHANTIER

Les travaux nécessaires à l'installation d'éoliennes ont des effets directs et indirects sur le paysage immédiat. Il s'agit de bien organiser les périodes de travaux afin d'éviter au maximum les conséquences sur le paysage.

Le périmètre du chantier doit être bien délimité, afin de préserver l'espace de toute perturbation superflue et d'éviter d'engendrer une occupation de surface supérieure à celle prévue à l'origine.

Enfin, il est nécessaire de remettre en état tous les espaces dégradés (les surfaces enherbées, les aires de stockage et de montage) après le chantier, afin d'éviter la création de zones abandonnées, de dépôts de matériaux en tout genre et de remblais superflus, par exemple. A ce titre, **toutes les terres inutilisées doivent être évacuées.**

6.2.2. RESPECT DES CONTRAINTES ENVIRONNEMENTALES

Le respect de certains principes pendant le chantier est indispensable pour inscrire le projet éolien dans sa logique environnementale. Il s'agira notamment de veiller au balisage, afin d'éviter les débordements de construction, les pertes de culture et les impacts sur le paysage.

6.2.3. INTÉGRATION DES CONSTRUCTIONS LIÉES AUX ÉOLIENNES

Les socles des éoliennes

Il est recommandé d'éviter la création de «buttes» dans ce secteur agricole à dominante horizontale. Les plate-formes seront implantées autant que possible dans le sens des cultures afin de minimiser la gêne pour l'exploitant.

Une gestion des terres végétales de surface décapées peut être demandée, sans compactage, pour remise en place sur les emprises, une fois les fondations coulées et les tranchées remblayées.

Les accès au site et aux éoliennes

La piste d'accès non revêtue peut être élargie pour faciliter le passage des convois. Mais ces élargissements des emprises ne doivent pas être calculés pour un croisement continu des engins de chantier. Ce croisement doit s'effectuer sur des aires dédiées, préalablement définies pour éviter tout élargissement supplémentaire.

Les chemins existants ont été pris en compte et préférentiellement utilisés dans la définition du projet, afin de limiter de nouveaux aménagements et donc d'occasionner des dérangements.

Les éoliennes

Il sera fait le choix d'un mât modulaire et de matériaux de qualité sans installations visibles à l'extérieur des mâts. Les éoliennes seront de couleur blanche (RAL 7035).

Un enfouissement des lignes électriques internes au parc sera réalisé pour limiter l'emprise visuelle du parc éolien aux seules éoliennes et postes de livraison. Enedis proposera un raccordement enterré des lignes électriques du réseau raccordant les postes de livraison au poste source Enedis.

Les postes de livraison

Le fonctionnement de ce projet nécessite la création de trois postes de livraison. Ceux-ci ont été localisés à proximité des lisières boisées et au bord de chemins. Le fait de s'appuyer ainsi sur des éléments de l'existant facilite l'intégration des machines.

Il est conseillé de soigner l'aspect extérieur du poste :

- limiter les terrassements et préférer l'encastrement dans le terrain naturel,
- prévoir des matériaux mats et de teintes foncées et éviter la couleur verte,
- prévoir des gouttières, chéneaux, rives et autres accessoires de même teinte que les revêtements des murs et/ou de la couverture.

Il est conseillé d'éviter de chercher à masquer les postes par de la végétation pour ne pas souligner encore plus l'emplacement du bâtiment.

- choix de la couleur du poste de livraison

Le poste de livraison sera réalisé en teinte RAL 7030 («gris pierre»).

RAL 7030

